Xavier Hélary

LA DERNIÈRE CROISADE

PERRIN

Xavier Hélary

La dernière croisade

Saint Louis à Tunis (1270)

PERRIN
www.editions-perrin.fr

Du même auteur

L'Armée du roi de France, Paris, Perrin, 2012.
Courtrai : 11 juillet 1302, Paris, Tallandier, 2012.
Jeanne d'Arc : histoire et dictionnaire, avec Philippe Contamine et Olivier Bouzy, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2012.

© Perrin, un département d'Édi8, 2016

12, avenue d'Italie
75013 Paris
Tél. : 01 44 16 09 00
Fax : 01 44 16 09 01

ISBN : 978-2-262-06642-0

« Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre, est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales. »

Crédit de couverture : Le roi Louis IX souffrant et son serviteur Ysembart le Queu. Miniature tirée de *Vie et Miracles de Saint Louis de Guillaume de Saint-Pathus* (ms. fr. 5716, fol. 199, 1330-1340). Paris, BnF. © Aisa/Leemage

Sommaire

Couverture

Titre

Du même auteur

Copyright

Cartes

Introduction

1. Vers une nouvelle croisade

La reprise de la croix

Les rois de France et la croisade

La Terre sainte en danger

Urbain IV et Clément IV au secours de la Terre sainte

La conquête du royaume de Sicile (1265-1266)

La chevalerie française, la croisade et la Terre sainte

Une croisade européenne ?

2. Les préparatifs

Le légat

La collecte de la décime

Legs, rachats et dons

Les ressources du domaine

Les préparatifs d'Alphonse de Poitiers

Les préparatifs de Robert II, comte d'Artois

Aigues-Mortes

La flotte

Le ravitaillement

Les simples croisés

3. De Paris à Aigues-Mortes (janvier-juin 1270)

Saint Louis en 1270

Un royaume en pénitence

Les enfants du roi

La tournée des églises

Marguerite de Provence

La régence

Vers Aigues-Mortes

4. L'armée croisée

Des croisés

Au service du roi

Chevaliers, écuyers et hommes d'armes

Arbalétriers à cheval et gens de pied

Les autres contingents

Les effectifs

L'expérience de la guerre

Mourir pour la foi ?

La structure de l'armée

5. Pourquoi Tunis ?

Cagliari

Le califat de Tunis

L'espoir de la conversion

Le rôle de Charles d'Anjou

Les Génois

Le rôle du légat

Vers Tunis

6. Le débarquement et les premières opérations

Le débarquement

Vers Carthage

La prise de Carthage (24 juillet)

Dans l'attente de Charles d'Anjou

Dans le camp croisé

Harcèlement et escarmouches

La vie au camp

7. L'arrivée de Charles d'Anjou

L'épidémie

L'arrivée de Charles d'Anjou

Les succès des croisés

Les débuts hésitants d'un nouveau roi

L'armée de Charles d'Anjou

La reprise des combats

La prise du camp du calife (2 octobre)

L'ouverture des négociations

La conclusion du traité

Le jugement des contemporains

8. Le retour

Le départ et la tempête

La fin de la croisade

Les grandes cités italiennes

Le passage des Alpes

Les funérailles de Saint Louis

Les miracles accomplis par Saint Louis

Conclusion

Annexe. La composition du recueil de lettres relatives à la croisade de Tunis

Note sur les sources et la bibliographie

Sources

Bibliographie

Notes

Cartes

Carte 1. La Méditerranée à la fin du XIIIe siècle

Carte 2. La Méditerranée occidentale

Carte 3. Presqu'île de Carthage

Carte 4. Voyage de retour : de Carthage à Saint-Denis

Introduction

Lundi 25 août 1270, dans le camp de l'armée croisée, près des ruines de l'antique Carthage. Le roi de France est au plus mal. Victime de l'épidémie qui a déjà fait de nombreux morts parmi ses compagnons, Saint Louis est alité depuis plus de trois semaines. C'est dans la nuit du 2 au 3 août que les premiers symptômes, de violents flux de ventre, se sont déclarés. Ce n'est sans doute pas la peste, comme on le dira plus tard, mais plutôt le scorbut, ou le typhus, ou la dysenterie. L'état du roi a tout de suite été jugé sérieux. Le 3 août, on hésite même à lui apprendre la mort d'un de ses fils, Jean, comte de Nevers, tout juste âgé de 20 ans, emporté en quelques jours par la maladie. Ce n'est qu'une semaine plus tard, à la faveur d'une brève amélioration, que le dominicain Geoffroy de Beaulieu, un de ses confesseurs, lui annonce la nouvelle. « Notre Seigneur me l'a donné, Notre Seigneur me l'a ôté : que le nom de Notre Seigneur soit béni », se borne à répondre le roi – s'il se désole en père, il se montre impassible en sage, dira plus tard un des témoins. Les jours qui suivent confirment une lente dégradation. Cet homme de 56 ans est depuis longtemps de santé fragile. Les épreuves et les privations ont marqué son corps, et les soins que lui prodiguent ses médecins ne peuvent désormais plus grand-chose. En Tunisie, en ce mois d'août, la chaleur est lourde, écrasante, même si la proximité de la mer la tempère sans doute un peu. Présent sur place, un des clercs du roi, Pierre de Condé, écrit à un de ses correspondants : « Plusieurs pensent que personne ne peut conserver sa santé dans le pays de Tunis ; les hommes forts et robustes qui y sont tombés malades languissent plutôt qu'ils ne vivent sur cette terre maudite, et cela

n’est pas étonnant. L’ardeur du soleil est si grande, la poussière si incommode, le vent si impétueux, l’air si corrompu, l’odeur des cadavres si infecte, il y a tant d’autres inconvénients trop longs à détailler, que même les personnes en bonne santé y éprouvent quelquefois le dégoût de la vie. »

Pendant quelques jours, même alité, Saint Louis conserve le commandement de l’armée. Il demeure le roi impérieux et autoritaire qu’il est depuis la mort de sa mère, Blanche de Castille. Dans la nuit du 23 au 24 août, son état se dégrade brutalement. Louis passe en prière le dimanche 24, jour de la Saint-Barthélemy, mais il perd la parole par intermittence. « Seigneur, fais que pour ton amour nous méprisions les richesses de ce monde et que nous ne redoutions aucune adversité », implore-t-il. À l’évidence, Louis se sait proche de la mort. Frère Geoffroy de Beaulieu lui administre l’extrême-onction ; depuis le début de sa maladie, Louis s’est déjà confessé à plusieurs reprises, comme il l’a fait tout au long de sa vie. Au pied de la croix qu’il a fait dresser sous sa tente, le roi peut encore réciter les psaumes et la litanie des saints. Il prie avec une intensité particulière saint Denis, premier évêque de Paris, protecteur de la dynastie capétienne et du royaume, et sainte Geneviève, la patronne de Paris. « Sois, Seigneur, le sanctificateur et le gardien de ton peuple », répète-t-il à plusieurs reprises, plein d’inquiétude pour tous ceux qu’il a conduits avec lui sur les côtes d’Afrique. Ces mots sont ceux qui ouvrent la prière pour saint Jacques le Majeur. Très populaire en France, le saint est aussi le « matamore », le tueur de Sarrasins, constamment invoqué dans les guerres que mènent les chrétiens en Espagne. Son objectif premier se rappelle à lui : « Ô Jérusalem », dit-il deux fois. Au matin du 25 août, la fièvre retombe. Louis retrouve un peu de force. Il peut même se lever et recevoir de nouveau la communion. On lui annonce l’arrivée imminente du navire qui porte son frère, le roi de Sicile, Charles d’Anjou, que les croisés attendent avec impatience depuis la mi-juillet, quand eux-mêmes ont débarqué près de Carthage. Mais c’est trop tard. La fièvre reprend bientôt. Vers neuf heures du matin, Louis perd définitivement l’usage de la parole et sombre dans l’inconscience. Ce n’est que vers trois heures de l’après-midi qu’il se réveille. Sur un lit de cendres auquel on a donné la forme d’une croix, les yeux au ciel, il a encore la force de dire le vers d’un psaume : « J’entrerai dans ta maison, je me prosternerai dans ton temple saint. » Mots auxquels il ajoute : « Je confesse ton nom. » Il meurt [1].

Voilà, tel que nous l’ont laissé ceux qui y ont assisté, le récit de la mort

de Saint Louis. Le 4 septembre, Pierre de Condé, le clerc du roi déjà cité, n'en dit que quelques mots à son correspondant ; trois semaines plus tard, Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, gendre de Saint Louis, écrit au cardinal Eudes de Châteauroux. Les grandes lignes du récit sont déjà là, tout comme dans la lettre circulaire par laquelle le nouveau roi, Philippe III, fait connaître au clergé de son royaume la mort de son père et son propre avènement. Peu d'années plus tard, deux des intimes du roi, tous deux dominicains, Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres, rédigent la vie de Louis. Les deux hommes ont assisté le roi dans ses derniers instants. Leur récit est conforme à celui de Thibaud de Navarre. Il leur faut, en outre, décrire la mort d'un saint en devenir. C'est déjà l'intention du roi de Navarre ; c'est à coup sûr celle des deux dominicains. À peine élu, en effet, à la fin de l'année 1271, le pape Grégoire X a immédiatement lancé la procédure de canonisation, qui aboutira, un jour d'août 1297, à l'élévation du roi de France sur les autels [2].

La mort de Saint Louis est l'épisode le plus connu de la croisade de Tunis. Emboîtant le pas aux témoins et aux hagiographes, les chroniqueurs ont insisté sur l'agonie du saint roi, rejetant dans l'obscurité le reste de l'expédition. De notre temps, les historiens n'ont pas agi différemment. La première partie de la croisade, jusqu'à la mort de Saint Louis, est la plus connue, de grands historiens, à l'image de Jacques Le Goff et de Jean Richard, ayant raconté, chacun à sa façon, la vie et le règne du roi croisé ; le choix de Tunis, par ailleurs, comme cible de l'armée croisée, a suscité de nombreuses tentatives d'explication. De la seconde partie de l'expédition, la plus longue puisqu'elle court de la fin du mois d'août au départ des croisés de Tunisie, à la mi-novembre, on ne sait généralement pas grand-chose. On en retient surtout que l'échec du grand projet de Saint Louis marque la fin des expéditions outre-mer et annonce la chute prochaine des derniers établissements chrétiens – Acre et Tyr tombent en 1291, un peu moins de deux siècles après le succès de la première croisade [3].

Or la croisade de Tunis forme un tout, et l'objectif de ce livre est d'en faire l'histoire, depuis le départ des croisés d'Aigues-Mortes, le 1er juillet 1270, jusqu'au retour des survivants en France, au printemps 1271. En réalité, le récit doit même commencer à la reprise de la croix par Saint Louis, en 1267, et couvrir ainsi les immenses préparatifs diplomatiques, financiers, matériels et spirituels que le roi de France supervise pendant les trois années

qui précèdent son départ. C’est tout le royaume qui se trouve mobilisé. Si Saint Louis, une quinzaine d’années après le cruel échec de sa première expédition outre-mer, se décide à repartir en croisade, c’est certainement au terme d’un cheminement spirituel que nous ne pouvons qu’entrevoir. Mais, n’en doutons pas : la croisade est aussi un projet politique, qui s’inscrit dans la continuité d’un règne essentiel pour l’histoire de la France.

1
Vers une nouvelle croisade

Depuis son retour en France, en 1254, Saint Louis songe-t-il à autre chose qu'à repartir pour la Terre sainte ? Sa première expédition outre-mer a été un désastre. Partie d'Aigues-Mortes en juillet 1248, l'armée croisée a hiverné sur l'île de Chypre, avant de se lancer à l'attaque de l'Égypte, alors la principale puissance du monde arabo-musulman. Le début de la campagne a été plutôt heureux. Dans les premiers jours de juin 1249, la prise du port de Damiette a assuré un appui précieux, que Saint Louis a décidé d'exploiter en marchant sur Le Caire, la capitale égyptienne. Le 8 février 1250, la destruction de l'avant-garde de l'armée croisée dans le village de Mansourah a été un premier coup dur. Le téméraire Robert d'Artois, l'un des frères du roi, y a trouvé la mort. Dans les semaines qui suivent, la crue du Nil provoque la catastrophe. Encerclés par les Égyptiens, les croisés n'ont bientôt plus d'autre choix que de capituler, au début du mois d'avril. Beaucoup sont massacrés, tout particulièrement les malades et les blessés. Les survivants, dont le roi et les principaux barons, sont libérés, quelques semaines plus tard, moyennant la remise de Damiette et le versement d'une rançon colossale. Vaincu et privé de l'essentiel de son armée, Saint Louis aurait pu repartir pour la France. Il choisit pourtant de s'installer durablement dans ce qui reste du « royaume de Jérusalem », un royaume sans roi, privé de sa capitale et de tout accès aux Lieux saints, affaibli par les querelles internes. Pendant quatre ans, le roi de France mène quelques opérations militaires, d'une ampleur nécessairement limitée, mais son principal objectif est de consolider les défenses qui

protègent Acre et les autres villes demeurées sous le contrôle des chrétiens. Ce n'est qu'au printemps 1254 que Saint Louis décide de rentrer dans son royaume, après une absence de six ans [1].

La reprise de la croix

Malgré la tâche accomplie au cours de son long séjour en Syrie, malgré l'exemple qu'il a donné aux autres rois chrétiens, malgré sa santé déclinante, Saint Louis ne se résigne pas à l'échec de sa première expédition. Il considérait, dit un chroniqueur, que sa croisade « avait fait plus de honte et de dommage au royaume de France qu'elle n'avait fait d'honneur ou de profit à l'Église de Jésus-Christ et à la Terre sainte ». Comment réparer cette faute, sinon en reprenant la croix ?

C'est le 25 mars 1267 que Saint Louis annonce sa décision. Il l'a longuement méditée, peut-être avec l'aide de ses confesseurs, mais dans le plus grand secret. Quelque temps plus tôt, Saint Louis a simplement prévenu le pape Clément IV de son dessein. Si l'on en croit le confesseur du roi, Geoffroy de Beaulieu, et le chroniqueur de Saint-Denis, Guillaume de Nangis, le pape n'a toutefois donné son accord à la décision du roi qu'avec réticence, sans doute, peut-on conjecturer, parce qu'il n'ignore pas son état de santé [2]. Les deux hommes se connaissent depuis longtemps. Avant d'accéder au pontificat, Gui Foucois a eu une longue carrière de juriste, qui l'a notamment placé au service d'Alphonse de Poitiers, puis, de 1254 à 1257, à celui de Saint Louis. Devenu évêque du Puy (1257) puis archevêque de Narbonne (1259), Gui a été promu cardinal en 1261, avant d'être élu pape en 1264. Sans être une créature des Capétiens, il a partie liée avec eux, avec Saint Louis comme avec ses frères Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et Charles, comte d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile [3].

La révélation publique d'une décision longtemps tenue secrète n'en est que plus spectaculaire. Louis en fait même l'objet d'une véritable mise en scène. La date n'a pas été choisie au hasard. Dans le calendrier chrétien, le 25 mars est la fête de l'Annonciation, qui commémore l'annonce, faite par l'Ange à Marie, de sa grossesse miraculeuse. Quelques semaines plus tôt, le roi a convoqué pour cette date un « parlement », c'est-à-dire une assemblée des grands laïcs et des prélats. La convocation a été assez large : tous les

seigneurs disposant d'un revenu annuel de 300 livres tournois auraient ainsi été mandés à Paris. L'objet de la réunion n'a pas été communiqué. Arrivé la veille de la date prévue, Jean, seigneur de Joinville et sénéchal de Champagne, ne trouve personne qui puisse l'informer des intentions de son ami le roi. Le lendemain matin, alors qu'il cherche Louis, il finit par le trouver à la Sainte-Chapelle, occupé à faire descendre les inestimables reliques de la tribune où elles sont conservées [4]. Ces reliques, ce sont celles que Saint Louis a acquises en 1238. La plus précieuse est la Couronne d'épines, que, par dérision, ses tourmenteurs ont fait porter au Christ au jour de sa Passion. Longtemps conservée au palais impérial à Constantinople, la Couronne d'épines a été mise en gage auprès des Vénitiens par l'empereur Baudouin II de Courtenay, toujours à court d'argent. Issu d'une branche cadette de la famille capétienne, Baudouin est un cousin de Saint Louis. Le roi de France a aussitôt saisi l'occasion qui se présentait et obtenu la prestigieuse relique. Transportée triomphalement dans le royaume, bientôt complétée par d'autres reliques de la Passion, la Couronne d'épines est déposée dans la Sainte-Chapelle, que Saint Louis, précisément dans ce but, a fait construire dans son palais de l'île de la Cité. Paris est ainsi devenu l'un des centres spirituels de la chrétienté et même, pour un clerc du temps, « une nouvelle Jérusalem » [5].

À vrai dire, les préparatifs du roi en vue du parlement de l'Annonciation n'ont pas totalement échappé aux membres de son entourage. Le matin du jour où doit se tenir l'assemblée, alors qu'il se trouve dans la Sainte-Chapelle, Joinville surprend une conversation entre deux chevaliers de l'entourage immédiat du roi. « Si le roi se croise », dit l'un, « ce sera une des pires journées qui fut en France ; car, si nous ne prenons pas la croix, nous perdrons le roi ; et si nous la prenons, nous perdrons Dieu, car nous ne la prendrons pas pour Lui, mais par peur du roi. » Si Saint Louis entretient le mystère sur ses intentions, une possible reprise de la croix est dans toutes les têtes [6].

Le jour dit, en la fête de l'Annonciation, devant les précieuses reliques exposées à la vue de tous, Louis ouvre l'assemblée. En roi chrétien et en chevalier accompli, il insiste sur la honte et le déshonneur que les Sarrasins infligent aux chrétiens en occupant les Lieux saints. Le représentant du pape, le légat Simon de Brie, prend à son tour la parole. Sans doute fonde-t-il son sermon sur le rappel des souffrances du Christ qu'évoque la Couronne

d'épines aux yeux de tous les fidèles, et qu'il est habituel à l'époque de lier à la reconquête de la Terre sainte. La conclusion de la cérémonie va de soi. Le roi reçoit la croix des mains du légat.

Le choix de la date, un ordre du jour tenu secret, l'ostension des reliques de la Passion, la remise un peu théâtrale de la croix par le légat : rien n'a été laissé au hasard. Pour autant, l'assemblée de l'Annonciation est un demi-échec. Les fils du roi, son frère, Alphonse, comte de Poitiers, son neveu Robert (II), comte d'Artois, son cousin, Alphonse de Brienne, comte d'Eu et chambrier de France, prennent bien la croix, de même que quelques barons : les comtes de Bretagne, de Vendôme, ainsi que le comte de Flandre, Gui de Dampierre, et sa mère, Marguerite de Constantinople. Néanmoins, même favorables au roi, les chroniqueurs contemporains sont frappés par la réticence de nombreux grands seigneurs. « Plusieurs des barons ne prirent pas la croix en ce présent parlement », nous dit Primat, le moine de Saint-Denis, « parce qu'ils désapprouvaient tous [cette décision], et parce que le roi l'avait annoncé tout d'un coup sans en parler à personne. » Quelques années plus tard, les hagiographes du roi Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres tenteront d'atténuer la dimension solitaire de la décision du roi et peindront une assemblée unanime à prendre la croix. Mais il vaut mieux se fier ici à Joinville et aux autres. Vis-à-vis de la plupart des barons, il semble bien que Saint Louis ait gardé un silence complet sur sa décision. Ce faisant, le roi rompt avec une règle à laquelle demeurent attachés ces grands féodaux. C'est avec leur conseil que le roi doit gouverner. En dernier ressort, il peut certes avoir à trancher par lui-même. Mais il lui faut, avant cela, avoir sollicité l'avis de ses barons, fût-ce pour sauvegarder les apparences. Puisqu'ils n'ont pas été consultés, les grands montrent leur mécontentement en s'abstenant de prendre la croix à la suite de Saint Louis [7].

La réticence des barons n'est pas, toutefois, le produit de leur seul dépit. Tout porte à croire que le zèle pour la Terre sainte n'est plus aussi vif qu'autrefois. Chacun a en mémoire le désastre de la campagne d'Égypte et le massacre des croisés. Chez les barons et les principaux chevaliers, rares sont ceux qui ne comptent pas un père, un cousin, un ami tombé au cours de la première expédition de Saint Louis. Les souvenirs de Joinville ne cachent rien des malheurs de la croisade : l'humiliation des vaincus, les hurlements des blessés et des malades, le spectacle macabre des cadavres gonflés qui flottent à la surface du Nil.

Au demeurant, la première prise de croix, en 1245, n'avait pas non plus suscité un enthousiasme général. Le roi lui-même avait dû affronter l'hostilité de sa mère, Blanche de Castille. Et, pour convaincre ses barons, il avait dû user d'un stratagème, du moins si l'on en croit le chroniqueur anglais Matthew Paris. À plusieurs reprises au cours de l'année, les rois ont coutume de faire distribuer des manteaux aux grands officiers, aux chevaliers et aux clercs de leur hôtel. La veille de Noël 1245, avant la messe du matin, Saint Louis aurait fait procéder comme d'habitude : les récipiendaires ne tardent pas à se rendre compte qu'ils ont été joués et que chaque manteau porte une croix ; les voilà tous engagés à partir pour la Terre sainte. Dès 1245, la réticence vis-à-vis de la croisade est plus ancrée qu'on pourrait le penser [8].

Au lendemain de l'assemblée de l'Annonciation 1267, la réaction mitigée de ses barons est une déception pour le roi, mais ce n'est probablement pas une surprise. Pourquoi aurait-il prévu une telle mise en scène, sinon pour tenter d'enlever la décision au cours de l'assemblée ? Pourquoi aurait-il empêché toute discussion préalable parmi les barons, sinon parce qu'il redoutait de ne pas l'emporter ? Saint Louis sait de toute façon qu'une nouvelle occasion va bientôt se présenter d'obtenir l'assentiment de ses grands. L'aîné de ses fils, le futur Philippe III, est né en 1245. À 22 ans, il est plus que temps qu'il soit adoubé ; il est même possible que Saint Louis ait retardé à dessein une cérémonie à la fois solennelle et propre à susciter l'exaltation. Il est de tradition que les adoubements aient lieu le jour de la Pentecôte, qui tombe, en 1267, le 5 juin. Ce jour-là, à Paris, Saint Louis fait donc entrer dans l'ordre de la chevalerie son fils, Philippe, son neveu, Robert d'Artois, les fils du duc de Bourgogne et du comte de Flandre, le comte de Dreux et le seigneur de Bourbon, et une soixantaine de jeunes nobles. Pour tous ces jeunes gens, l'événement vaut passage à l'âge adulte. Contrairement aux habitudes très simples qu'il a adoptées pour lui-même, Saint Louis a voulu une cérémonie fastueuse et pleinement chevaleresque. Le compte des dépenses faites à cette occasion met en évidence le luxe des tissus, la qualité des ornements, le coût des chevaux et des équipements. Les futurs chevaliers ont passé la nuit précédente en prière dans la cathédrale Notre-Dame. Le jour dit, ils sont invités à montrer leur maîtrise du métier des armes – il faut même dédommager les paysans des environs de Paris dont les récoltes ont été saccagées par la cavalcade qui se poursuit par un défilé dans la ville. En l'honneur du roi et de son héritier, les Parisiens, tant riches que pauvres, ont

voulu une grande fête ; ils ont décoré les rues de courtines et de panneaux de soie ; puis, vêtus de neuf, ils suivent une longue procession, chacun ayant une bougie à la main, « organisant une fête telle qu'il n'y en avait jamais eu à Paris [9] ».

Au milieu de la liesse populaire, le roi, bien sûr, n'a pas perdu de vue le véritable objectif de la journée. Il a convié le légat Simon de Brie et l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, à prêcher dans le « Jardin du roi », qui jouxte le palais de l'île de la Cité. On ne sait si c'est l'efficacité de leur prédication ou l'ambiance de la fête, mais nombreux sont ceux qui prennent la croix ce jour-là, y compris de dignes prélats, à l'image du puissant abbé de Saint-Germain-des-Prés. Avant son propre sermon, l'archevêque de Rouen a lui-même reçu la croix du légat Simon – bien qu'il ait été présent à l'assemblée de l'Annonciation, ce proche de Saint Louis s'était abstenu de suivre alors l'exemple du roi. Parmi les barons et les grands seigneurs, on trouve les noms de Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, le gendre du roi, du comte de Dreux et du seigneur d'Harcourt, aux côtés de quantité d'anonymes. C'est fait. Même s'il a fallu s'y prendre à deux fois, la croisade est lancée. Saint Louis est parvenu à mobiliser derrière lui l'essentiel des grands barons, et une partie au moins de la chevalerie du royaume [10].

Il reste un homme, pourtant, que le roi n'a pas réussi à convaincre : c'est son ami Jean de Joinville. Quelques années plus tard, quand il dicte les souvenirs de son compagnonnage avec Saint Louis, Joinville met en cause l'entourage de Louis. « Tous ceux qui lui conseillèrent ce voyage firent un péché mortel », assène-t-il, tout en sachant pertinemment que c'est le roi seul qui a pris sa décision. Tenaillé par la mauvaise conscience, Joinville se sent d'ailleurs dans l'obligation d'expliquer les raisons de son choix. S'il a résisté, dit-il, aux pressions de Louis et de son suzerain direct, le comte de Champagne, c'est parce qu'en rentrant chez lui, en 1254, il avait constaté avec dépit les exactions que les sergents du roi avaient commises dans ses terres en son absence. On sent toutefois chez Joinville le poids des regrets. Pourquoi insiste-t-il tant sur la faiblesse physique du roi, sinon pour suggérer que cette nouvelle expédition était vouée à l'échec ? Pourquoi met-il en scène deux chevaliers du conseil royal très réticents devant la nouvelle croisade, sinon pour montrer qu'il n'était pas le seul à désapprouver l'expédition ? « À la fin de sa vie ne fus-je mie », note avec mélancolie Joinville : le remords est

là, bien longtemps après, de ne pas avoir été aux côtés de Louis dans les derniers temps de sa vie [11].

Les rois de France et la croisade

Pour Saint Louis, la reprise de la croix est l'aboutissement d'un cheminement personnel, que nous ne pouvons qu'entr'apercevoir. Outre le souvenir de son échec égyptien, se mêlent dans son esprit une foi très vive, l'angoisse pour le sort de la Terre sainte et la conscience des responsabilités du premier roi d'Occident. Du côté de sa famille maternelle, les rois de Castille ont été les héros de la lutte contre l'islam en péninsule Ibérique. En 1212, Alphonse VIII, le grand-père de Louis, a vaincu les Almohades à la bataille de Las Navas de Tolosa. En 1236, le cousin de Louis, Ferdinand III, a recouvré Cordoue, longtemps la capitale du puissant califat omeyyade, aux temps déjà lointains de la gloire d'Al-Andalus. En 1247, enfin, alors que Louis s'apprête à partir pour la croisade, Ferdinand reprend Séville. Ces croisés perpétuels que sont les rois de Castille et les autres souverains ibériques sont autant de modèles pour Saint Louis. Alors qu'il est à l'agonie, c'est d'ailleurs vers saint Jacques, le patron de la *Reconquista*, que le roi se tourne, comme vers saint Denis et sainte Geneviève [12].

C'est toutefois également dans la tradition capétienne que Louis puise le sentiment de responsabilité qui l'anime à l'égard de la Terre sainte. En 1095, c'est à Clermont, en Auvergne, que le pape Urbain II – un Bourguignon, ancien moine de Cluny – a lancé l'appel qui a conduit les croisés à Jérusalem. Dès la première croisade, les Français ont été le fer de lance des expéditions qui se sont succédé outre-mer. Si Philippe Ier (1060-1108), longtemps excommunié, n'a pas pu prendre part à la première croisade, il y a été représenté par son frère Hugues de Vermandois. Louis VII puis Philippe Auguste sont passés outre-mer. Le propre père de Saint Louis, Louis VIII, est mort prématurément au retour d'une croisade dans le Midi censée combattre les Cathares. Isabelle, la sœur de Saint Louis, a envoyé dix chevaliers en Terre sainte sur l'argent que lui avait laissé leur père, Louis VIII. Pour Saint Louis, la croisade est une tradition familiale [13].

S'ajoute à cela le lien indissoluble qui unit le royaume de France aux États de Terre sainte. Les rois de Jérusalem sont presque tous issus de la

haute noblesse du royaume de France. Encore en 1208, c'est Philippe Auguste qui a donné à la reine Marie de Montferrat son mari, Jean de Brienne, cadet d'une famille de Champagne. Les rois de Chypre, les Lusignan, sont des Poitevins ; s'ils sont liés aux Plantagenêts, ils reconnaissent avant tout la supériorité du roi de France, protecteur naturel de la Terre sainte. L'empereur et roi de Sicile, l'étrange Frédéric II, s'est un temps efforcé de le supplanter. En 1229, il a même obtenu du sultan du Caire, par la négociation, la restitution de Jérusalem. Mais ce n'est pas ce souverain excommunié qui peut longtemps menacer la suprématie du Capétien. Dans une lettre à Blanche de Castille, Honorius III a bien raison de caractériser la Terre sainte comme une « nouvelle France [14] ».

Il en va de même des États nés de la quatrième croisade. En 1204, les croisés français et vénitiens ont pris d'assaut Constantinople et fondé, sur les ruines de l'Empire byzantin, un « Empire latin », qui reconnaît l'autorité du pape et dont le premier titulaire a été un grand baron français, Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut. Disparu dès l'année suivante, Baudouin a été suivi sur le trône par son frère, Henri de Hainaut (1205-1216), puis par le mari de leur sœur, Pierre de Courtenay, un cousin du roi de France (1216-1219). Les deux fils de Pierre de Courtenay se sont succédé : d'abord Robert (1219-1228), puis Baudouin II (à partir de 1228), qu'on a vu plus haut mettre en gage auprès des Vénitiens la Couronne d'épines. En 1261, Baudouin est chassé de sa capitale par Michel Paléologue, qui a reconstitué la puissance byzantine depuis l'Asie Mineure. Au cours de sa brève existence, l'Empire latin de Constantinople a toujours été en péril. Seuls les papes et Saint Louis se sont efforcés, tant bien que mal, de lui porter secours.

En 1204, en outre, sur le territoire actuel de la Grèce, les croisés ont fondé deux principautés vassales de l'empereur latin. D'origine champenoise, les Villehardouin gouvernent la principauté d'Achaïe jusqu'à la fin du XIIIe siècle ; d'origine bourguignonne, Othon de La Roche et ses descendants sont ducs d'Athènes jusqu'en 1308. Chez ces princes d'origine française, même progressivement hellénisés, demeure toujours le sentiment d'une fidélité due au roi de France. En 1248, le duc de Bourgogne Hugues IV trouve tout naturel d'hiverner en Morée avant de rejoindre l'armée croisée qui séjourne à Chypre ; il réussit d'ailleurs à convaincre Guillaume de Villehardouin, le prince d'Achaïe, de se croiser lui aussi. Le prince conduit à

l'armée de Saint Louis 24 vaisseaux et 400 hommes à cheval ; il ne quitte le roi de France qu'au moment où celui-ci, après sa libération, fait voile vers la Syrie. En 1258 encore, un conflit oppose le duc d'Athènes, Guy de La Roche, et son suzerain, le prince d'Achaïe ; les barons francs de Grèce jugent préférable de renvoyer la cause devant le roi de France [15].

À bien des égards, le roi de France apparaît donc comme le suzerain de la Méditerranée chrétienne. Joinville livre une anecdote précieuse pour peindre l'état d'esprit du roi à l'égard de la Terre sainte. Alors qu'il se trouve en Syrie, entre 1250 et 1254, Saint Louis n'entretient pas de mauvaises relations avec le sultan de Damas. Celui-ci est même prêt à l'autoriser à se rendre à Jérusalem. Le roi, dit Joinville, « en eut grand conseil », c'est-à-dire qu'il délibère longtemps sur cette offre avec les membres de son entourage. Il ne la refuse que quand on lui raconte l'histoire suivante. Richard Cœur de Lion, au cours de la troisième croisade, avait lui-même renoncé à la possibilité de voir Jérusalem. « Beau sire Dieu », aurait dit Richard, « je te prie que tu ne permettes pas que je voie ta sainte cité, puisque je ne peux la délivrer des mains de tes ennemis. » « On présenta cet exemple au roi », ajoute Joinville, « parce que, si lui, qui était le plus grand roi des chrétiens, faisait son pèlerinage sans délivrer la cité des ennemis de Dieu, tous les autres rois et les autres pèlerins qui viendraient après lui se considéreraient tout à fait quittes en faisant leur pèlerinage ainsi que le roi de France l'aurait fait, et ils ne se soucieraient pas de la délivrance de Jérusalem [16]. » À tout seigneur, tout honneur.

La Terre sainte en danger

Entre 1250 et 1254, les efforts de Saint Louis ont donné un sursis aux établissements chrétiens de Terre sainte. Mais, après son départ, leur situation n'a cessé de se dégrader. Dans la décennie 1260, les menaces s'accumulent, à la faveur des bouleversements que connaît alors le Proche-Orient. Venus du fin fond de l'Asie, les Mongols ont tout balayé sur leur passage. La mort de leur chef, Gengis Khan, en 1227, ne les a pas arrêtés. En 1258, ils prennent Bagdad et mettent à bas le vénérable califat abbasside. Le calife est exécuté, tandis que l'ancienne métropole du monde arabo-musulman est mise à sac. Les califes de Bagdad étaient depuis longtemps privés de tout pouvoir réel,

mais ils incarnaient une continuité qui remontait au milieu du VIIIe siècle, les reliant au Prophète et aux premiers temps de l'islam. Vis-à-vis des Mongols, le pape et les souverains européens hésitent longtemps entre la crainte d'être submergés à leur tour et l'espoir d'une possible alliance. L'initiative d'un rapprochement vient d'un khan mongol, Hülegü, puis de son successeur Abagha. Que ne sera-t-il possible de faire quand chrétiens et Mongols uniront leurs efforts pour prendre les musulmans en tenaille ! Il est un temps question que Jacques, roi d'Aragon, débarque en Asie Mineure, en Cilicie. De là, rejoint par le khan et avec l'appui de l'empereur de Constantinople Michel Paléologue, il pourra partir à la reconquête de Jérusalem – ce projet aux perspectives mirifiques ne recevra bien sûr aucune exécution.

LA MÉDITERRANÉE À LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

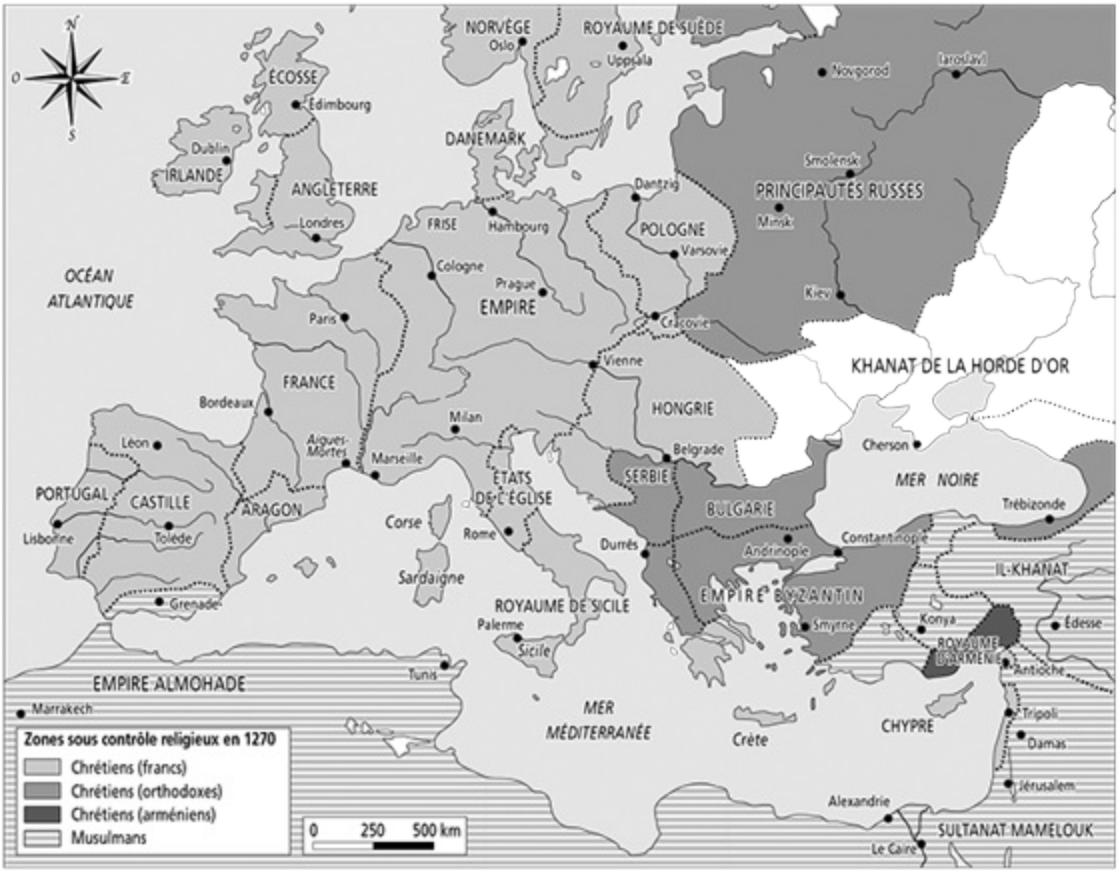

Quelques années plus tôt, pendant l'hiver 1248-1249, alors qu'il se trouve à Chypre, Saint Louis reçoit les messagers de celui que Joinville appelle le

« roi des Tartares » – tel est le nom sous lequel les Mongols sont alors connus en Occident. Celui-ci fait savoir au roi de France « qu'il est prêt à l'aider et à conquérir la Terre sainte, et à libérer Jérusalem des mains des Sarrasins » ; des ambassades sont échangées. Après l'échec de la campagne d'Égypte, alors qu'il séjourne en Syrie, Saint Louis fait expédier au khan une chapelle, c'est-à-dire en l'occurrence une tente, réalisée en tissu précieux, sur laquelle il a fait broder une sorte de catéchisme par l'image. Y sont représentés les grands moments de la vie du Christ, de la Nativité à la Passion, sans oublier l'annonce faite par l'Ange à Marie, l'Ascension et la descente du Saint-Esprit ; Louis joint à cet envoi les objets du culte et les livres liturgiques nécessaires, le tout étant convoyé par deux frères prêcheurs qui chanteront la messe et guideront le khan dans les mystères de la foi chrétienne. Malheureusement, d'après Joinville, les présents expédiés par Saint Louis dans l'espoir de favoriser la conversion des Mongols ne sont pas vus par le khan comme une invitation à la conversion, mais comme un tribut par lequel le roi de France reconnaît sa soumission envers lui [17].

L'incompréhension est donc grande entre les deux mondes – comment en serait-il allé autrement ? Les Mongols n'ont pas renoncé à revendiquer une souveraineté universelle ; le pape et les rois chrétiens espèrent leur conversion à la vraie foi. On aurait tort, pourtant, de sous-estimer la réalité des contacts entretenus, sur le long terme, par les souverains occidentaux et les khans successifs. En 1269, des envoyés mongols se rendent auprès de Saint Louis ; d'autres arriveront au camp de Carthage après sa mort. En 1292 encore, des ambassadeurs du khan, dûment recommandés par le pape Nicolas IV, visiteront Philippe le Bel et le roi d'Angleterre Édouard Ier. De part et d'autre, on nourrit l'espoir d'une alliance que les distances, tant géographiques que culturelles, rendent largement chimérique [18].

Au demeurant, même dans le cas bien improbable où chrétiens d'Occident et Mongols auraient réussi à coordonner leurs efforts, la partie n'aurait pas été gagnée pour autant. Le triomphe incontesté des Mongols au Proche-Orient, en effet, n'a été que de courte durée. La prise de Bagdad date de janvier 1258. Deux ans plus tard, le 3 septembre 1260, un général mamelouk promis à un grand avenir, Baybars, inflige aux Mongols une défaite spectaculaire lors de la bataille d'Aïn Djalout, qui prélude à la reconquête de la Syrie par les Égyptiens. Après avoir évincé le sultan et pris sa place, Baybars se voit en restaurateur de l'islam. N'a-t-il pas d'ailleurs

accueilli au Caire un rescapé de la famille abbasside, dont il a fait le nouveau calife ? Pour conforter l'image qu'il entend se donner, Baybars décide de mettre un terme à l'existence des États francs nés des croisades. Au cours de la décennie 1260, il s'empare de Césarée (1261), d'Arsuf (1265), de Jaffa et de Safet (1266). Les environs d'Acre, la principale ville encore aux mains des chrétiens, sont ravagés en 1267. L'année suivante, la chute d'Antioche compromet un peu plus la survie de ce qui reste de la présence chrétienne en Terre sainte. Les villes et les forteresses que Saint Louis a renforcées à grands frais pendant son séjour en Syrie sont, toutes ou presque, tombées entre les mains de l'ennemi [19].

Face à la montée des menaces, les chrétiens de Syrie sont divisés. Après la chute d'Antioche, il ne reste plus en Terre sainte que deux États autonomes : le royaume de Jérusalem, privé de sa capitale depuis 1187, et, au nord, le comté de Tripoli. Il faut y ajouter, encore plus vers l'Asie Mineure, au-delà de l'ancienne principauté d'Antioche, le royaume arménien de Cilicie, peuplé par les descendants d'immigrés venus de l'Arménie historique. Depuis la mort de Frédéric II (1250), il n'y a plus de roi de Jérusalem reconnu. Pour diverses raisons les descendants de Frédéric II, Conrad († 1254) et Conradin († 1268), n'ont pas été en mesure de faire valoir leurs droits. Les rois de Chypre revendiquent le titre pour eux, mais leur légitimité est incertaine. Dans la décennie 1270, Charles d'Anjou, roi de Sicile, se dira lui aussi roi de Jérusalem, après avoir acheté les droits – très hypothétiques – que prétendait détenir une princesse de Terre sainte, Marie d'Antioche.

L'absence d'un roi reconnu paralyse ce qui reste de la Terre sainte. Les puissants ordres militaires, Templiers, Hospitaliers et Teutoniques, se jalousent au lieu d'unir leurs forces. Fortement représentés en Terre sainte, à l'abri de leurs quartiers réservés, les ressortissants des riches cités maritimes italiennes, Génois, Pisans et Vénitiens, mettent autant d'énergie à faire prospérer leur propre commerce qu'à gêner celui de leurs rivaux. Originaire de tout l'Occident mais souvent implantée depuis des générations, la noblesse du royaume de Jérusalem est appauvrie par les conquêtes de Baybars ; surtout, elle est trop peu nombreuse. Divisée, toujours près de sombrer dans la guerre civile, la « Sainte Terre de promission » manque cruellement de défenseurs. Avant de partir, Saint Louis a bien confié à un de ses hommes de confiance, Geoffroy de Sergines, un contingent de quelques dizaines de

chevaliers qu'il entretient à ses frais ; mais son exemple n'a pas été imité par les autres souverains d'Europe, et les hommes du roi de France sont bien seuls. Les établissements chrétiens paraissent condamnés à brève échéance. Seule une nouvelle croisade peut les sauver.

Urbain IV et Clément IV au secours de la Terre sainte

La plupart du temps mauvaises, les nouvelles en provenance de Syrie sont rapidement et largement connues en Occident. Les représentants du roi de France sur place, comme les maîtres des deux principaux ordres militaires, celui du Temple et celui de l'Hôpital, informent par des lettres régulières les souverains occidentaux de la double menace que font peser Mongols et Sarrasins sur la Terre sainte [20]. Les papes ne restent pas inactifs. En août 1261, le Français Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem depuis six ans, est élu pape : les cardinaux veulent probablement montrer ainsi l'importance qu'ils attachent au salut de la Terre sainte. De fait, le nouveau pontife, qui prend le nom d'Urbain IV, multiplie les appels aux princes, ordonne la levée d'un centième sur les revenus ecclésiastiques dans toute la chrétienté et confie aux ordres mendiants le soin de prêcher une nouvelle croisade. Dans le royaume, c'est le provincial de France de l'ordre dominicain, Pierre de Tarentaise, qui est chargé de coordonner la prédication. Il est doté, pour cela, d'une grande latitude et de pouvoirs considérables. Devenu pape à l'automne 1264, Clément IV poursuit dans ce domaine la même politique que son prédécesseur. En avril 1265, il demande ainsi à tous les clercs, séculiers et réguliers, de prêcher la croisade ; ses appels se répètent tout au long de l'année suivante, auprès du roi de France, du roi de Navarre, d'Alphonse de Poitiers mais aussi auprès des princes allemands [21].

Dans la première moitié de la décennie 1260, le principal prédicateur de la croisade dans le royaume est l'archevêque de Tyr, Gilles de Saumur. Comme Clément IV, comme Simon de Brie et comme plusieurs autres hauts dignitaires de l'Église, il a figuré dans l'entourage de Saint Louis. Pendant quelques mois, entre l'été 1249 et le printemps 1250, il a même été l'archevêque de Damiette, la ville égyptienne que les croisés ont prise dès leur débarquement. Après la fin désastreuse de la campagne, il suit le roi en Terre sainte ; il devient alors son garde du sceau, avant d'être nommé

archevêque de Tyr. Quelques années plus tard, il prend la tête d'une ambassade chargée d'implorer l'aide d'Urbain IV. Le pape l'expédie en France, en compagnie de Jean de Valenciennes, seigneur de « Caïphas » (aujourd'hui Haïfa). Avec le titre d'« exécuteur de l'affaire de la croix » (*executor negocii crucis*), doté de pouvoirs exorbitants, Gilles de Saumur s'emploie pendant plusieurs années à réveiller l'enthousiasme des fidèles en vue d'un prochain « passage général » – ainsi les contemporains nomment-ils la grande croisade à venir [22].

La conquête du royaume de Sicile (1265-1266)

Néanmoins, tant qu'un roi ne prend pas la croix, la papauté est à peu près impuissante. On ne voit pas, de fait, que les campagnes de prédication encouragées par Urbain IV et Clément IV aient abouti à des départs massifs pour la Terre sainte. C'est d'autant plus vrai que les papes ont, dans l'immédiat, autre chose en tête que la libération du tombeau du Christ. Quelques années plus tôt, au milieu du siècle, un long conflit a opposé le fameux empereur Frédéric II, également roi de Sicile et roi de Jérusalem, aux prédécesseurs d'Urbain IV et de Clément IV. La mort de l'empereur, en 1250, et les difficultés de sa succession ont un temps apaisé la situation. Son fils Conrad a régné fort peu de temps, avant de mourir prématurément en 1254, en laissant un tout jeune enfant, Conradin. Dans le royaume de Sicile, c'est Manfred, un fils naturel de Frédéric, qui a réussi à usurper le titre royal. La papauté n'a eu de cesse que d'abattre ce dernier rejeton de la dynastie des Hohenstaufen qui, depuis Naples, sa capitale, fait peser une grave menace sur le Patrimoine de Saint-Pierre en Italie centrale. Dans un premier temps, le pape Alexandre IV (1254-1261) s'est tourné vers la cour d'Angleterre, en proposant la couronne de Sicile, réputée vacante, à un fils du roi Henri III. Les négociations ont longtemps traîné, mais il a bien fallu reconnaître que le roi d'Angleterre, empêtré dans ses difficultés avec les barons, n'était guère en mesure de soutenir la conquête du royaume de Sicile.

Un autre candidat a alors été approché, Charles, le dernier des frères de Saint Louis. Fils posthume de Louis VIII, Charles était destiné à l'Église ; il faut croire qu'il n'avait guère la vocation. Son frère, qui a treize ans de plus que lui, n'a pas voulu le contraindre à prendre un état de vie qu'il n'aurait pas

choisi. En 1247, Charles a donc reçu en apanage les comtés d'Anjou et du Maine. Son frère a également favorisé son mariage avec Béatrice, la dernière fille du comte de Provence, Raymond-Bérenger V, et, selon la coutume curieuse du comté, son héritière. Déjà comte d'Anjou, voici Charles comte de Provence, et donc prince d'Empire, car la Provence se situe alors, et jusqu'à la fin du XVe siècle, en dehors des frontières du royaume. Charles aurait pu se contenter d'administrer ces riches domaines. Mais l'homme est d'une autre trempe. Il se cherche un destin. De retour de la croisade, à la fin de 1251, il tente de mettre la main sur le comté de Hainaut, avant de devoir renoncer à la demande de son frère, de retour dans le royaume en 1254. Quand Urbain IV lui fait proposer la couronne de Sicile par le légat Simon de Brie, Charles n'hésite pas longtemps. Saint Louis est plus difficile à convaincre, mais la perspective de disposer d'une base en Méditerranée pour une future croisade finit par emporter l'accord du roi.

Encore faut-il venir à bout de Manfred. La papauté n'hésite pas, pour cela, à proclamer une croisade contre le fils de Frédéric II – ce n'est pas la première fois que l'institution de la croisade, censée caractériser une expédition destinée à libérer la Terre sainte, est ainsi utilisée par les papes au service de leur politique italienne. Clément IV demande au légat dans le royaume de France, Simon de Brie, aux prélats du royaume et aux provinciaux de France des ordres mendiants de prêcher la croisade contre le bâtard de Frédéric II. Ceux qui ont déjà pris la croix dans l'intention de se rendre en Terre sainte sont même autorisés à commuer leur vœu, de telle sorte que, s'ils rejoignent l'armée de Charles d'Anjou, ils jouiront des mêmes bénéfices que s'ils avaient passé la mer pour aller combattre en Terre sainte. En février 1266, le pape fait savoir à Geoffroy de Sergines, l'âme de la résistance chrétienne en Terre sainte, que le Saint-Siège ne lui viendra en aide que lorsque Manfred aura été abattu. Couronné le 6 janvier 1266 à Rome, Charles d'Anjou et ses croisés triomphent à la bataille de Bénévent, le 26 février suivant. Manfred est tué dans la mêlée. L'« enfant terrible de la famille », pour reprendre l'expression de Jacques Le Goff, est désormais pleinement roi de Sicile. En France, le légat Simon de Brie, jusqu'ici chargé d'encourager la croisade contre Manfred, reçoit bientôt l'ordre de prêcher pour la Terre sainte (avril 1266) [23].

La chevalerie française, la croisade et la Terre sainte

À la veille de la nouvelle prise de croix de Saint Louis, la croisade n'a donc pas disparu de l'univers des chevaliers français. Nombreux ont été ceux qui ont répondu à l'appel de Charles d'Anjou – il est vrai qu'il y avait pour ces croisés d'un type un peu particulier du butin à faire et des terres à prendre, et que l'Italie du Sud n'est pas la Syrie ou l'Égypte. Mais, au moins ponctuellement, la Terre sainte continue d'attirer les vocations. En octobre 1265, un des fils du duc de Bourgogne, Eudes, comte de Nevers, arrive à Acre avec une cinquantaine de chevaliers. L'année précédente, Hugues, comte de Brienne, en Champagne, et de Lecce, dans le royaume de Sicile, revendique la régence du royaume de Jérusalem, puis la couronne elle-même, et épouse la veuve d'un des principaux seigneurs de Morée. En France, ceux qui se consacrent à la défense de la Terre sainte sont exaltés comme de véritables héros. À Paris, le poète Rutebeuf chante ainsi les exploits et les vertus de Geoffroy de Sergines († 1269), l'homme du roi de France en Terre sainte, l'exemple du chevalier chrétien, qui « moult aimait Dieu et la Sainte Église », et qui, comme le roi lui-même, voulait « venger la honte de Dieu outre-mer ». Joinville renchérit en évoquant le courage de Geoffroy qui, pendant la déroute de l'armée croisée au cours de la campagne d'Égypte, est le dernier à protéger Saint Louis contre les Sarrasins qui le talonnent. D'autres chevaliers français, le Champenois Érard de Vallery comme le Languedocien Olivier de Termes, se voient d'autant plus célébrés en France que leur exemple est peu suivi. En tant que telle, la croisade fait même parfois l'objet de critiques en règle, ou à défaut d'une forme appuyée de scepticisme. Vers 1262, Rutebeuf note par exemple qu'alors que les menaces s'accumulent, « on peut bien le sermon entendre / Mais à la croix nul ne veut tendre [24] ».

La victoire de Charles d'Anjou à Bénévent permet toutefois à Clément IV de relancer une nouvelle croisade, destinée cette fois à la Terre sainte. Le vaste effort de prédication déployé pour la conquête du royaume de Sicile est désormais dirigé vers l'outre-mer. Dans le courant de l'année 1266, le comte de Poitiers, le comte de Flandre, un des fils du comte de Bretagne et quelques autres seigneurs prennent la croix, ou, plus exactement, envisagent de le faire, en demandant, avant de passer à l'acte, un subside au pape et au légat Simon de Brie. En dehors du royaume, de nombreux seigneurs allemands prennent

aussi la croix. On peut espérer revoir s'ébranler une « croisade des barons », semblable à celle qui était partie de France en 1239. Alphonse, comte de Poitiers, l'aîné des frères survivants de Saint Louis, est alors le principal espoir de la papauté ; c'est visiblement sur lui qu'Urbain IV puis Clément IV comptent pour prendre la tête d'une nouvelle expédition. C'est à lui, également, que Rutebeuf s'adresse pour réveiller le zèle des barons français ; tandis que Robert le Clerc, un poète arrageois, place tous ses espoirs dans le jeune comte d'Artois, le neveu de Saint Louis et d'Alphonse [25].

Mais, si papes et poètes s'emploient à faire souffler l'esprit de la croisade sur la chevalerie d'Europe occidentale, et singulièrement sur celle du royaume de France, seul le roi capétien est désormais en mesure, militairement et financièrement, de monter une expédition de grand style. Ni ses frères, ni son neveu, ni aucun baron ne peuvent le faire à sa place. C'est dire si la reprise de la croix par Saint Louis, en mars 1267, est un événement de première importance. Jusqu'alors, dans une certaine indifférence, seuls quelques grands seigneurs ont manifesté la velléité de partir, mais leur vœu était conditionné par la remise d'un subside par le Saint-Siège. Maintenant que le roi capétien a pris la responsabilité de la future expédition, celle-ci prend une tout autre dimension. C'est désormais une vaste entreprise qui se prépare.

Une croisade européenne ?

Il reste à Saint Louis à convaincre les autres rois, les princes et les grands de toute l'Europe de se joindre à lui. La tâche n'est pas aisée. Partie en 1189, la troisième croisade avait été préparée par l'empereur, Frédéric Barberousse, par le roi de France, Philippe Auguste, et par le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. C'est la dernière fois que plusieurs souverains se sont mis d'accord pour partir ensemble à la croisade. Le résultat, à vrai dire, n'a pas été très concluant, puisque la rivalité entre les rois de France et d'Angleterre a largement entravé la bonne marche de l'expédition. Depuis, tous les efforts sont restés vains. Avant de partir pour la première fois, Saint Louis a certes tenté de mobiliser à ses côtés les autres souverains, y compris le roi de Norvège Haakon IV. Il n'a pas été suivi. Après sa seconde prise de croix, il

essaie de nouveau de persuader les rois européens de partir avec lui. Il n'a pas plus de succès.

Il faut dire que le royaume de France jouit alors d'une stabilité et d'une prospérité qui n'ont guère d'équivalent dans le reste de l'Europe. L'espace germanophone est divisé en de multiples dominations, celles de l'empereur, des princes, des prélats et des villes. Depuis la mort de l'héritier de Frédéric II, Conrad, en 1254, le titre de « roi des Romains », qui correspond à celui de « roi de Germanie », est disputé entre Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre Henri III, et Alphonse X, roi de Castille. Les deux rivaux sont trop occupés à faire reconnaître leurs droits supposés pour partir en Terre sainte, d'autant plus que le roi de Castille est, dans la péninsule Ibérique, un des artisans de la *Reconquista*. En juin 1268, Clément IV a bien chargé le cardinal Ottoboni, de retour de sa légation en Angleterre, de passer par l'Espagne pour convaincre le roi de Castille de se joindre à la croisade de Saint Louis : rien n'y a fait. En 1269, plutôt que de joindre ses efforts à ceux de Saint Louis, le roi d'Aragon et comte de Barcelone, Jacques Ier, préfère lancer sa propre croisade ; comme on l'a dit, il s'est même abouché avec les Mongols. Mais la petite flotte qu'il parvient à réunir est mise à mal par une forte tempête, et le roi d'Aragon doit débarquer à Aigues-Mortes, avant de regagner piteusement Barcelone. « Ce fut pour lui une grande honte et un grand sujet de reproche », dit une chronique de Terre sainte [26]. Le roi d'Angleterre, quant à lui, est empêché par la longue crise politique qui, entre 1258 et 1265, l'a opposé aux barons et au premier d'entre eux, Simon de Montfort, comte de Leicester ; on le dit, de plus, de santé fragile ; malgré le soutien que lui a apporté Saint Louis contre les barons, il ne faudra pas compter sur Henri III [27]. Les rois de Bohême, de Hongrie et de Pologne ont été fragilisés par les invasions mongoles, et Saint Louis n'a guère de rapports avec eux, du moins à ce qu'on en sait.

Il n'en va pas de même, bien sûr, avec son frère, Charles d'Anjou, devenu roi de Sicile grâce à son aide. Au printemps 1267, une ambassade envoyée par Saint Louis vient le prier de se joindre à lui pour sa future croisade, avec une longue liste de requêtes. En théorie, celui-ci ne peut faire autrement que de donner son accord. Encore faut-il que son pouvoir soit suffisamment bien établi dans son royaume de Sicile, ce qui ne va pas de soi. À l'été 1268, Charles doit affronter la descente en Italie de Conradin, le petit-fils de Frédéric II, qu'il met difficilement en échec à la bataille de

Tagliacozzo (23 août). De surcroît, Charles a ses propres ambitions, qui le poussent à recréer la sphère d'influence dont bénéficiaient ses prédécesseurs normands puis souabes sur le trône de Sicile. Charles envoie ainsi des ambassades en Tunisie pour réclamer le rétablissement du tribut que le souverain hafside versait à Frédéric II et à Manfred ; il étend aussi son aile sur la principauté franque de Morée, en Grèce, aux mains des Villehardouin, et prend sous sa protection son cousin Baudouin de Courtenay, l'empereur latin de Constantinople, chassé de sa capitale en 1261 ; enfin, il pousse ses feux du côté des États de Terre sainte, où il guigne probablement déjà la couronne de roi de Jérusalem. Pour tout cela, il n'a plus guère besoin de son frère. L'intransigeance de Saint Louis pourrait même le gêner. Charles, de fait, est un pragmatique. N'échange-t-il pas des ambassades avec le sultan d'Égypte, comme le faisait avant lui Manfred, son prédécesseur honni ? Le pape n'a d'ailleurs guère d'illusion sur la part que pourrait jouer le roi de Sicile dans une future croisade : « En paroles », écrit-il au légat Simon en mai 1267, « et quand il s'en tient aux généralités, il a pour la Terre sainte le plus grand zèle ; mais, quand on en vient au fait, nous ne pouvons obtenir de lui rien de précis ; pour l'envoi des galères, il ne veut pas faire ce qu'il a promis ; aussi craignons-nous fort qu'il n'aboutisse à peu de résultats, en se lançant dans tant d'affaires. » De fait, ce n'est qu'en mai 1270, alors que Saint Louis est sur le chemin d'Aigues-Mortes, que Charles reprend la croix à son tour : il était temps [28].

Soyons justes : le roi de Sicile n'est pas la seule puissance d'Occident à entretenir des relations diplomatiques avec Baybars. C'est aussi le cas du roi de Castille Alphonse X, très empressé auprès du sultan, et plus encore des cités maritimes comme Venise, Marseille ou Gênes, dont la prospérité procède en grande partie du commerce avec le monde arabo-musulman [29]. De fait, Saint Louis peut-il même compter sur le soutien des républiques italiennes ? Rien n'est moins sûr. Malgré les efforts faits par le roi de France, qui se propose même comme arbitre pour régler les litiges sans cesse renouvelés qui les opposent, ni Pise ni Venise ne s'impliqueront dans la croisade voulue par Louis ; Venise fera même valoir que son commerce souffrirait trop d'une guerre avec le sultan d'Égypte [30].

Qu'en est-il avec les rois et les princes de la Méditerranée franque ? Face à Baybars, le roi de Chypre, qui se dit également roi de Jérusalem, est en première ligne ; en 1268, quand il négocie avec lui, il demande que le traité

prévu soit suspendu en cas de nouvelle croisade, de telle sorte qu'il puisse se joindre à celle-ci. Les ambassadeurs de Baybars, naturellement, refusent de souscrire à une telle condition, mais il paraît probable que le roi de Chypre a alors en tête la croisade que prépare activement Saint Louis, même si aucun document ne vient illustrer concrètement l'existence de relations suivies entre les rois de France et de Chypre. Le même constat s'impose pour tout ce qui touche au prince d'Achaïe et au duc d'Athènes, tous deux passés dans l'orbite de Charles d'Anjou. De manière générale, de toute façon, il est loin d'être sûr que le roi de France ait beaucoup consulté sur ses intentions les rois et les princes francs, pas plus que les autres puissances dominantes en Syrie, les ordres militaires et les cités italiennes. Saint Louis aime décider seul.

C'est plutôt du côté des princes de l'Empire que le roi cherche des soutiens. Le projet de mariage de sa fille Marguerite avec le duc de Brabant Jean Ier est probablement destiné à associer ce prince puissant à l'effort de croisade ; mais, si le mariage a bien lieu en février 1270, le duc de Brabant se garde bien de suivre son beau-père [31]. Le comte de Hollande, le comte de Gueldre, les princes et les seigneurs de la vallée du Rhin ne montrent pas plus d'empressement. Deux princes de l'Empire, le comte de Bar et le comte de Luxembourg, se joignent néanmoins à la croisade. Leur participation est un hommage au zèle qu'a constamment montré Saint Louis pour le rétablissement de la paix. C'est le roi de France, en effet, qui a résolu le conflit qui opposait les deux hommes. Dans la décennie 1260, Saint Louis a conclu ainsi de nombreux arbitrages pour ramener la paix parmi les princes européens. Ses conseillers lui soufflent parfois qu'il serait préférable que ses voisins se fassent la guerre ; Louis les laisse dire. *Rex pacificus magnificatus est*, « le roi faiseur de paix a été magnifié » : tels seront justement les premiers mots du sermon prononcé par le pape Boniface VIII, dans l'église des Frères mineurs d'Orvieto, le 11 août 1297, lors de la proclamation de la canonisation de Saint Louis [32].

En définitive, les seuls princes que Saint Louis peut se féliciter d'avoir ralliés à son projet sont ses trois neveux anglais, Édouard et Edmond, les fils du roi d'Angleterre Henri III, et Henri, fils de Richard de Cornouailles. Les trois princes prennent en effet la croix le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1268, à Londres, avec une centaine de chevaliers. C'est un soutien de poids que gagne ici Saint Louis. Le prince Édouard, né en 1239, est un excellent chef de guerre et un homme habile. Il n'a guère d'argent, mais le roi de France est

suffisamment riche pour lui prêter les 70 000 livres tournois qui permettront au petit contingent anglais de mener à bien ses préparatifs [33].

De son côté, Clément IV s'efforce lui aussi d'intéresser les souverains chrétiens à l'entreprise du roi de France. Dès le mois de mai 1267, il écrit au roi d'Arménie et à l'empereur Michel Paléologue pour leur annoncer les projets du roi de France. À l'empereur, le pape demande de travailler à l'unité des Églises latine et grecque, toujours séparées depuis le schisme de 1054. L'action du pape semble être demeurée vaine. Du reste, on voit mal l'empereur byzantin se joindre à l'armée croisée. Ce n'est que quelques années plus tôt, en effet, qu'il a chassé Français et Vénitiens de Constantinople, la ville que d'autres croisés, ceux de la quatrième croisade, avaient prise en 1204. Comme on l'a vu plus haut, l'empereur Baudouin II de Courtenay s'est réfugié en Occident, mais il n'a pas renoncé à demander à ses cousins les rois de France et de Sicile de l'aider à reconquérir Constantinople. Au duc de Bourgogne, il a promis le royaume de Salonique ; au roi de Navarre et comte de Champagne, le quart de l'empire – à charge pour ces princes, bien entendu, de le seconder dans sa guerre contre les Grecs [34]. On comprend sans peine que, vis-à-vis des Français, Michel Paléologue demeure sur ses gardes.

Quand il écrit au roi d'Arménie, Clément IV évoque la « commotion générale » que la prise de croix de Saint Louis a entraînée en Occident : la réalité est plus mitigée. Saint Louis n'est pourtant pas de nature à se laisser impressionner par les réticences des uns et des autres. Le 20 mai 1267, Clément IV a placé sous la protection de saint Pierre les terres du roi et de tous ceux qui ont pris la croix avec lui ; dans le royaume de France, l'évêque de Bayeux et l'abbé de Saint-Denis sont chargés de faire respecter les privilèges traditionnels accordés aux croisés, et au roi au premier chef. Dans les semaines qui suivent, le pape renouvelle cette mesure en faveur des grands qui ont imité le roi, à l'image du comte de Flandre, Gui de Dampierre. Le 9 février 1268, alors que les préparatifs vont bon train, le roi réunit ses barons et ses prélats. Le départ de l'armée croisée est fixé au printemps 1270. Quelques mois plus tard, le 29 novembre 1268, s'éteint Clément IV. Malgré les prières pressantes des rois chrétiens, les cardinaux vont mettre près de trois ans avant de lui trouver un successeur. Quand Saint Louis quitte Aigues-Mortes, le siège de Pierre est vacant [35].

2
Les préparatifs

Pour préparer l'expédition qui s'annonce, Saint Louis peut compter sur l'expérience qu'il a accumulée avant son premier départ, en 1248. Il faut de l'argent, une flotte, des chevaux, du ravitaillement, des armes. Les besoins sont immenses, mais tout porte à croire que le roi de France s'épanouit dans la préparation de ce prochain « passage général ».

Le légat

Voulue et bénie par l'Église, la croisade est bien une expédition destinée à combattre les ennemis de la foi ; c'est aussi un pèlerinage ; et, là où nous parlons de « croisés », les chroniques du temps parlent volontiers de « pèlerins ». C'est cette dimension proprement religieuse qui justifie la présence d'un légat, c'est-à-dire d'un envoyé du pape. Au XIIIe siècle, il s'agit le plus souvent d'un cardinal, dépositaire de pouvoirs très étendus, qui lui sont conférés par le pape. À plusieurs reprises, les légats ont joué un rôle fondamental dans le déroulement des croisades. C'est le cas d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, lors de la première croisade qui conduit les croisés jusqu'à Jérusalem (1099), ou du cardinal Pélage, qui dispute à Jean de Brienne, roi de Jérusalem, la direction de la cinquième croisade (1217-1221). La plupart du temps, toutefois, le légat reste au second plan. Pendant la croisade d'Égypte, le légat Eudes de Châteauroux prêche abondamment

devant les croisés, mais son rôle dans la définition de la stratégie et la conduite des opérations paraît nul. Au cours des combats qui aboutissent à la capitulation de l'armée croisée, on ne le voit guère apparaître que quand il prend la fuite, par bateau, en direction de Damiette ; par la suite, quand Saint Louis, arrivé en Terre sainte, s'interroge sur la direction qu'il doit donner à sa croisade, le légat penche nettement pour le retour en France, alors que le roi décide finalement de rester. Prédicateur habile et convaincant, Eudes de Châteauroux n'a apparemment qu'une influence assez réduite sur Saint Louis [1].

Dans les années 1260, on l'a vu, deux cardinaux se succèdent dans le royaume de France. Gilles, archevêque de Tyr, ne porte pas le titre de légat, mais celui d'« exécuteur de l'affaire de la croix ». Quelque temps avant sa mort, il est remplacé par Simon de Brie. C'est ce dernier qui remet la croix à Saint Louis, le jour de l'Annonciation 1267, et qui prêche devant les nouveaux chevaliers de la Pentecôte suivante. Dans les derniers mois de l'année 1268, pourtant, Simon est rappelé par Clément IV et remplacé par Raoul Grosparmi. Comme les deux précédents, le nouveau légat est un ancien conseiller du roi de France. C'est même sans doute un proche, car il l'a suivi dans sa première expédition outre-mer. Garde du sceau (1253-1259), il a ensuite été élu évêque d'Évreux avant d'être nommé cardinal par Urbain IV en 1262. Quand il revient auprès de Saint Louis en sa nouvelle qualité de légat, Raoul Grosparmi, cardinal-évêque d'Albano, est une des figures principales du Sacré Collège, le groupe des cardinaux qui entourent le pape. Il vient, en outre, de s'illustrer dans une autre légation, au cours de laquelle il a efficacement secondé Charles d'Anjou dans la pacification du royaume de Sicile ; il a notamment fallu mettre au pas le clergé local, qui n'était pas toujours hostile à Manfred. C'est sans doute l'expérience qu'il a acquise dans cette mission délicate qui a poussé Saint Louis à réclamer sa présence à ses côtés. Plus que le placide Simon de Brie, en effet, Raoul Grosparmi semble disposer des qualités nécessaires pour représenter l'Église romaine auprès du roi à la veille d'une croisade. Sa situation, pourtant, est précaire. Clément IV est mort à la fin du mois de novembre 1268, sans qu'un nouveau pape n'ait été élu. Son poids en est nécessairement amoindri [2].

Une des principales tâches du légat est de coordonner l'effort de prédication en faveur de la croisade. Il faut prêcher sans relâche, en effet, pour convaincre de nouveaux croisés. Simon de Brie puis Raoul Grosparmi

sillonnent le nord du royaume. Toutefois, un légat ne peut pas, dans les faits, se consacrer entièrement à cet effort. Sur le terrain, il est relayé, dans tout le royaume, par le clergé séculier – évêques et curés de paroisse – et par les frères des ordres mendiants, dominicains et franciscains. En novembre 1267, Simon de Brie confie ainsi la prédication de la croisade dans la province ecclésiastique de Narbonne au gardien du couvent franciscain d'Anduze. L'archevêque de Rouen Eudes Rigaud prêche aussi régulièrement dans le ressort de sa province ecclésiastique, qui couvre les diocèses de Normandie. Les effets de la prédication sont difficiles à évaluer, mais on peut imaginer qu'ils ne sont pas nuls. La campagne en faveur de la croisade n'est d'ailleurs pas limitée au royaume, puisqu'on prêche pour la croix dans toute l'Europe occidentale. Une chronique de Frise rapporte ainsi qu'après la prise de croix de Saint Louis, des prédicateurs mendiants s'activent dans toute la région. Des troncs sont disposés dans les églises pour y recueillir les offrandes ; une indulgence de cinq jours y est attachée [3].

La collecte de la décime

À côté de la prédication, le rôle du légat est aussi, et peut-être surtout, de superviser la levée de la décime. Dès qu'il apprend officiellement la reprise de la croix par le roi de France, Clément IV lui octroie une « décime », c'est-à-dire une taxe de 10 % à percevoir sur les revenus ecclésiastiques supérieurs à 15 livres tournois. C'est le quatrième concile de Latran, en 1215, qui a défini les modalités de cette contribution de l'Église à la croisade. Évêques, chanoines, curés de paroisse, tous doivent s'acquitter de la décime à des collecteurs désignés par le légat. Souvent dotés d'un très riche patrimoine, les monastères sont d'importants contributeurs. La décime vaut pour trois années, c'est-à-dire qu'elle sera versée trois années de suite. Elle touche, bien sûr, les diocèses du royaume ; ceux qui lui sont contigus – les diocèses de Liège, de Metz, de Toul et de Verdun, ainsi que la partie de la province ecclésiastique de Lyon située en dehors des frontières du royaume – sont assujettis à un taux moindre, un vingtième, ce qui ne suffit d'ailleurs pas à apaiser les contestations.

La levée de la décime est confiée au légat Simon de Brie, remplacé plus tard par Raoul Grosparmi. Les opérations de collecte ne doivent pas être trop

difficiles, dans la mesure où l'assiette de taxation a été définie pour les précédentes levées. Chacun sait donc à peu près ce qu'il doit. De l'énorme masse de comptes et de documents de toutes sortes qui a dû être produite par la collecte de la décime, il ne reste plus rien, ou peu de chose, dans les dépôts d'archives, mais il faut imaginer les représentants du légat aller, dans le ressort qui leur a été attribué, sans doute à l'échelle du diocèse, de monastère en église paroissiale, recevoir les sommes dues. L'ordre cistercien a obtenu de payer un forfait de 20 000 livres tournois : les frais engagés pour la collecte sont donc, dans ce cas, réduits à rien. Les nombreux couvents des ordres mendiants, quant à eux, ne possèdent rien en propre ; ils ne sont donc pas astreints au paiement de la décime. D'autres exemptions sont moins justifiées. Fondé par Blanche de Castille, le monastère de Maubuisson a été doté d'un riche patrimoine, mais il est dispensé du paiement de la décime ; les clercs du roi, pourtant titulaires de riches prébendes dans les cathédrales et les collégiales royales, sont eux aussi exemptés. Le roi ne montre pas toujours l'exemple [4].

D'ailleurs, de même que l'esprit de la croisade tend à s'émousser dans l'esprit des chevaliers, prélats et abbés rechignent à payer. Il faut dire que la première croisade de Saint Louis puis celle de Charles d'Anjou en Italie ont déjà suscité la levée d'une décime pluriannuelle à chaque fois, et que la papauté, en 1263, a en outre imposé un « centième », une taxe équivalant à 1 % des revenus. Cela fait beaucoup. À l'annonce de la concession de la décime à Saint Louis, les églises de Reims, Sens et Rouen adressent une protestation à Clément IV, qui la reçoit sèchement. Aux yeux du pape, alors que les croisés sont prêts à mourir pour la libération de la Terre sainte, l'avarice des clercs est difficile à admettre. Le poète Rutebeuf se moque d'ailleurs des évêques : « Prélats, ne grognez pas pour payer le dixième, / mais priez Jésus-Christ pour qu'il pense à acquitter votre dette » – c'est-à-dire la dette contractée du fait de leur état de pécheur [5].

Legs, rachats et dons

Le roi reçoit également les legs prévus dans les testaments à destination de la Terre sainte, ainsi que les sommes versées au titre du rachat des vœux. Quand un homme ou une femme qui a pris la croix ne peut finalement partir

outre-mer, l'Église l'autorise en effet à racheter son vœu. Le 2 avril 1267, par exemple, le légat accepte de relever de son vœu de croisade une grande dame, Béatrix de Brabant, contre l'envoi d'hommes armés ou moyennant une contribution financière dont le montant sera fixé par le prieur des dominicains de Lille. Les sommes en jeu peuvent être très importantes. En 1261, Enguerrand, sire de Coucy, s'engage à verser 12 000 livres tournois pour être dégagé de l'obligation qui lui a été imposée par Saint Louis de partir outre-mer en expiation d'un crime qu'il a commis. Au total, le rachat des vœux des croisés n'est donc pas forcément découragé. À vrai dire, on n'est pas loin d'inciter dans certains cas au rachat. En 1267, le patriarche de Jérusalem, Guillaume d'Agen, demande ainsi au pape qu'on ne laisse pas traverser la mer à ceux qui ne pourront pas combattre, « les pauvres gens, les vieilles gens, et les gens qui ne seront pas des hommes d'armes », car ils seront une gêne plus qu'un secours – autant de bouches inutiles à nourrir : mieux vaut qu'ils payent, et qu'ils restent chez eux. En revanche, ceux qui ne remplissent pas leur vœu ou qui ne le rachètent pas sont promis à l'excommunication [6].

C'est à tout cela que doit veiller le légat. Le 13 juin 1269, Raoul Grosparmi charge ainsi l'abbé de Hautvilliers de rappeler aux croisés des comtés de Champagne et de Brie que le terme fixé par le roi de France pour le départ approche – la première semaine du mois de mai 1270. Ceux qui ne pourront pas partir ou ceux qui, prudents, se sont laissé la possibilité de racheter leur vœu, devront verser entre les mains de l'abbé la somme due. L'abbé devra tenir avec le plus grand soin la liste de ceux qui rachètent leur vœu. Quatre mois plus tard, le 16 octobre, l'abbé s'adresse aux archiprêtres et doyens ruraux des diocèses dans le ressort desquels se trouvent les comtés de Champagne et de Brie (Reims, Châlons-sur-Marne, Soissons, Meaux, Paris, Sens, Auxerre, Langres et Troyes). Eux-mêmes devront convoquer les curés qui dépendent d'eux et se faire indiquer par eux les noms de tous ceux qui ont pris la croix dans leur paroisse, ainsi que les noms des héritiers et des exécuteurs testamentaires de ceux qui, ayant pris la croix, sont morts depuis trois ans ; en vertu d'une décision du légat Simon de Brie, ceux qui auront déposé la croix publiquement seront excommuniés, et les curés devront rendre publique cette sentence. Qu'on résume : le pape délègue ses pouvoirs au légat, le légat se fait représenter par l'abbé d'Hautvilliers, celui-ci convoque les curés, lesquels doivent faire la liste des croisés dans leur paroisse. La croisade est une affaire sérieuse [7].

En octobre 1268, le pape étend les indulgences prévues pour les croisés à ceux qui donneront au roi de France, pour son expédition outre-mer, une part notable de leurs biens : c'est comme s'ils partaient eux-mêmes, en personne. Lors d'une tournée de prédication de la croix en Bretagne, un dominicain reçoit des dons à hauteur de 700 livres ; les sommes collectées à ce titre sont donc loin d'être négligeables. Entre les décimes, les legs, le rachat des vœux et les dons pour la croisade, il est difficile d'évaluer le produit de toutes ces sommes. Il ne fait aucun doute qu'elles représentent un total énorme. On estime en effet entre 200 000 et 250 000 livres tournois le produit d'une année de décime prélevée sur l'Église du royaume ; en trois ans, ce sont donc entre 600 000 et 750 000 livres que le roi peut escompter recevoir, auxquelles il faut ajouter les sommes versées au titre des legs et des rachats ou pour obtenir l'équivalence du statut de croisé. Est-on dans l'erreur si on suppose un total de 800 000 ou 900 000 livres tournois ? Cette estimation est à mettre en rapport avec le coût de la première croisade de Saint Louis, celle d'Égypte : 1,5 million de livres tournois, et avec quelques données concrètes : les gages d'un chevalier pour une année doivent valoir 160 livres, un cheval de guerre de qualité moyenne de 50 à 100 livres [8].

Les ressources du domaine

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'adage est encore vivace : « le roi doit vivre du sien », c'est-à-dire du produit de son domaine propre. Le roi capétien est encore un seigneur féodal. Non seulement il n'existe pas d'impôt à l'échelle du royaume, mais encore le roi ne tire-t-il des revenus que des terres sur lesquelles il exerce son emprise directe. Il faut donc faire feu de tout bois pour en tirer le plus grand profit possible.

Parmi les usages qui forment le « droit féodal », se trouve l'obligation pour les vassaux et les dépendants de verser l'« aide » à leur seigneur, dans quatre cas : le départ en croisade, la capture, l'adoubement du fils aîné, le mariage de la fille aînée. Saint Louis part en croisade, il a marié sa fille (en 1258 !) et il a fait chevalier le prince Philippe, l'aîné de ses fils survivants. L'aide est donc exigée dans tout le domaine royal, mais non sans protestations. Dans les premières années du règne de Philippe III, le Parlement devra trancher de nombreux litiges nés de la levée de cette aide. Le

principe en est globalement accepté, mais la somme due n'est pas fixée par la coutume ; ce sont les agents du roi qui la négocient avec chaque communauté ; autant dire que Saint Louis ne ménage pas ses efforts pour obtenir le plus d'argent possible. Dans l'ensemble, cependant, l'argent rentre. Comme l'a bien montré l'historien américain William Jordan à propos de la croisade d'Égypte, ce sont les villes qui contribuent le plus à l'effort financier qui prépare l'expédition [9].

Les préparatifs d'Alphonse de Poitiers

Alphonse de Poitiers est, en France, le second après le roi. Depuis la mort de Robert Ier d'Artois à Mansourah, Alphonse est l'aîné des frères survivants de Saint Louis. Le benjamin, Charles, comte d'Anjou et du Maine, comte de Provence, est devenu roi de Sicile en 1266 ; s'il garde un œil vigilant sur ce qui se passe à la cour de France, il est accaparé par ses grands projets. Par ailleurs, les domaines d'Alphonse font de lui le prince le plus puissant et le plus riche de France, juste après le roi. En 1241, il a reçu en apanage le comté de Poitiers ; en 1248, à la suite de son mariage avec Jeanne, l'unique héritière de Raymond VII, il est devenu comte de Toulouse. S'il réside, la plupart du temps, en Île-de-France, il s'est doté d'une administration rigoureuse, dont témoigne la documentation conservée. Ce sont logiquement les préparatifs de ce prince « avare et cupide, méfiant et retors, et au total peu sympathique », pour reprendre les termes de son historien Yves Dossat, qu'on connaît le mieux.

L'implication personnelle d'Alphonse ne fait aucun doute. Alors que la langue habituelle de sa chancellerie est le latin, les mandements qu'il adresse à ses officiers à propos de la croisade sont en français : c'est Alphonse lui-même qu'on entend parler. Il a pour « propos de secourir personnellement la Sainte Terre », il évoque auprès du sénéchal de Toulouse « la grande nécessité de la Terre sainte », « la besogne est hâtive, parce que le terme du passage approche ». Le prince prépare avec zèle la croisade à venir, pour laquelle il faut mettre « peine, cure [soin] et diligence pour pourchasser les deniers ».

La croisade d'Égypte avait coûté fort cher aux finances d'Alphonse. En 1261, alors qu'il avait le projet de repartir en Terre sainte, le comte de

Poitiers avait obtenu de ses sujets du Midi le versement d'un « fouage », une taxe levée par famille et par village, dont son beau-père Raymond VII avait déjà bénéficié plusieurs années auparavant. En dépit de ce précédent, Alphonse ne semble pas avoir été très sûr de son bon droit, et sa conduite se montre très hésitante. Il choisit ainsi de négocier avec chaque ville le montant de sa contribution, ce qui entraîne de longs délais. Alphonse donne des instructions générales à tous ses officiers pour les aider dans la conduite des négociations. Un des arguments majeurs qui doit être mis en avant est le fait que c'est la première fois que le comte demande un tel fouage, alors que le roi et les autres barons en ont déjà demandé à leurs sujets ou dépendants à deux ou trois reprises. La plus grande souplesse est recommandée aux représentants du comte. Dans les villes qui dépendent des vassaux du comte, il faut obtenir l'accord de ceux-ci ; les villes qui souhaiteraient payer une somme globale sont autorisées à le faire ; la procédure pour lever le fouage est laissée au choix des habitants.

En mai 1267, après avoir officiellement repris la croix à la suite de son frère, Alphonse ordonne au sénéchal de Toulouse de faire lever le fouage qui lui avait été promis pour son départ en Terre sainte dans l'ensemble de sa circonscription et d'en remettre le produit au Temple de Paris le plus rapidement possible. Ses autres officiers, les sénéchaux d'Agenais, Quercy, Venaissin, Poitou, Saintonge, Rouergue et le connétable d'Auvergne reçoivent des ordres similaires. Millau donne 1 200 livres, Riom 4 000. Toulouse promet 6 000 livres, mais demande en échange des « lettres de non-préjudice », attestant que le versement est fait de pure grâce, sans obligation. Même ainsi, toutefois, les Toulousains se montrent très réticents à payer, et Alphonse doit leur rappeler leurs engagements à plusieurs reprises. En avril 1268, les bourgeois de Saint-Jean-d'Angély lui offrent 1 000 livres. « Nous nous émerveillons moult qu'ils aient fait une si petite offre », s'étonne Alphonse, « en si grande besogne et pour une si grande entreprise comme l'est la besogne de la Sainte Terre. »

Les Juifs sont rançonnés, sans doute à l'image de ce qui se passe dans le domaine royal : les motivations financières se mêlent ici aux considérations morales condamnant les profits illicites produits par l'usure. Mais tout le monde doit contribuer. Les serfs sont invités à obtenir leur pleine liberté moyennant finance ; ceux qui refusent sont taxés quand même. Les églises et les monastères ont reçu ou acheté des biens ; ces biens, autrefois entre des

mains laïques, étaient soumis à un certain nombre de charges et d'impositions auxquelles elles sont soustraites en entrant dans le patrimoine ecclésiastique. Pour compenser, les églises sont invitées à payer un droit qu'on appelle « amortissement », qui correspond à deux ou trois années de revenu : les agents du comte cherchent avidement à encaisser ces droits.

Cette vaste quête d'argent touche donc toutes les catégories de vassaux et de dépendants d'Alphonse de Poitiers. Mais il faut noter que le comte coupe aussi dans ses dépenses et n'hésite pas à sacrifier une partie de son domaine. La vente de parcelles de forêt rapporte ainsi beaucoup d'argent, non sans amoindrir les ressources récurrentes du comte – après 1271, Philippe III, héritier du comté de Toulouse, fera racheter les forêts vendues quelques années plus tôt sur l'ordre de son oncle [10].

À côté de Sicard Alaman et, pour tous les aspects financiers, de Gilles Camelin, Thomas de La Neuville est un des agents du comte en Toulousain. On le voit faire rentrer les redevances dues par les serfs qui n'ont pas voulu payer pour leur affranchissement ; il est aussi chargé de percevoir les droits d'amortissement dus par le couvent franciscain de Toulouse et par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; il contraint également ceux qui ont pris la croix du temps de Raymond VII sans partir ensuite pour la Terre sainte à racheter leurs vœux. Sa mission dépasse la collecte des fonds. Il est également chargé par Alphonse de préparer les filets nécessaires à la chasse : dûment salée, la chair des sangliers sera embarquée à bord des bateaux. Thomas doit en outre rassembler les armes et les carreaux d'arbalète pour l'expédition à venir ; il achète ainsi 191 300 carreaux, pour 1 957 livres tournois, et les fait transporter de Toulouse à Aigues-Mortes ; on le voit aussi s'occuper des écus et des pièces de protection destinées à caparaçonner les chevaux, et enfin des fers et des clous dont une armée de chevaliers fait une si grande consommation : comme il faut changer les fers des chevaux tous les 45 jours, ce sont des tonnes de métal qui sont nécessaires, et qu'il faut prévoir avant l'embarquement.

Les préparatifs de Robert II, comte d'Artois

Saint Louis a adoubé son neveu Robert – le fils du batailleur téméraire de Mansourah – en même temps que le prince Philippe, le jour de la Pentecôte

1267 ; il l'a aussi libéré de la tutelle de son beau-père, Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, et l'a investi solennellement du comté d'Artois. Le jeune comte est appelé à une longue carrière de chef de guerre, qui se terminera, le 11 juillet 1302, dans la plaine qui jouxte Courtrai. Encore tout jeune homme, sans doute est-il particulièrement excité par la perspective de la croisade. Mais, à lui aussi, il faut de l'argent. Le comté d'Artois est riche, surtout par ses villes, Arras, Saint-Omer, Aire, Lens, Hesdin, Bapaume, mais le comte manque encore d'expérience pour traiter avec les bourgeois. Pour guider son neveu dans les négociations avec les échevins, Saint Louis lui envoie son plus proche conseiller, Pierre le Chambellan, et un de ses clercs, maître Jean de Troyes, archidiacre de Bayeux ; le roi ne manque pas de prier directement les autorités municipales d'être généreuses envers leur comte, qui s'est engagé à partir avec lui outre-mer. Le comte d'Artois se préoccupe également du salut de son âme. Entre 1268 et 1270, plusieurs monastères situés dans ses domaines lui promettent des messes. De façon significative, les prières doivent aller au comte d'Artois actuel, comme à son père Robert Ier, tué à Mansourah, au cours de la croisade d'Égypte : d'un croisé à l'autre [11].

Aigues-Mortes

Une fois que le projet de croisade a été lancé, la première question qu'a dû régler Saint Louis est celle du transport de son armée. Le roi de France, en effet, ne dispose pas d'une flotte permanente. S'il en avait une, on peut penser qu'elle croiserait plutôt sur le littoral de la Manche ou sur la côte atlantique. En Méditerranée, les Capétiens n'ont encore qu'un seul port, Aigues-Mortes. En 1190, pour la troisième croisade, Philippe Auguste était parti de Gênes, quand Richard Cœur de Lion choisissait Marseille. À Aigues-Mortes, le roi de France est chez lui. À l'est du Rhône, en effet, s'étend le comté de Provence, terre d'Empire ; à l'ouest, c'est Montpellier, dont la seigneurie est partagée entre l'évêque de Maguelone et le roi d'Aragon ; il y aurait bien Narbonne, un peu plus au sud, dont le port est actif depuis l'époque romaine, mais, dans la décennie 1240, au moment où Saint Louis prépare son premier départ, la ville dépend encore du comte de Toulouse, Raymond VII. Louis n'a donc guère le choix. Puisqu'il lui faut avoir son propre port, ce sera à Aigues-Mortes.

La topographie n'est pas idéale, mais en somme elle n'est ni meilleure ni pire que pour beaucoup d'autres ports importants de Méditerranée, y compris Venise et Tunis. Les bancs de sable et les marais protègent le site d'une attaque extérieure, tandis que deux lagunes, suffisamment profondes pour accueillir les gros bateaux de la croisade, communiquent aisément avec la mer proprement dite. Avec le reste du royaume, les jonctions sont assez faciles par un bras du delta du Rhône tout proche, qui conduit à Saint-Gilles, lieu de pèlerinage et place commerciale importante. Malgré son nom, qui évoque marécages et eaux stagnantes, le site d'Aigues-Mortes est connu et utilisé depuis longtemps. C'est Saint Louis, toutefois, qui en fait le grand port royal en Méditerranée. Avec l'abbaye voisine de Psalmodi, ses officiers négocient le transfert de la propriété ; une ville nouvelle est fondée et dotée, à l'image des bastides du Sud-Ouest, d'importants privilèges politiques et fiscaux. En 1248, quand Saint Louis s'embarque pour sa première croisade, la ville est loin d'être achevée ; il n'est pas sûr que, même en 1270, soit terminée l'enceinte, ses vingt grosses tours, ses dix portes et les remparts de dix mètres de haut. Seule la célèbre « tour de Constance » domine déjà le paysage, sans doute dès 1248. En 1270, trop nombreux pour loger tous dans une ville en pleine construction, les croisés se répartissent dans les localités environnantes, de Saint-Gilles à Marseille. Les aménagements proprement portuaires, en revanche, sont prêts à accueillir la flotte qui transportera les croisés et les pèlerins [12].

La flotte

Il reste en effet à se procurer une flotte, car c'est bien par la mer que Saint Louis envisage de gagner son objectif. Il ne semble pas que la question ait même été débattue – Louis VII, en revanche, avait hésité entre la voie de mer et la voie de terre, avant de se résoudre à la seconde. En Méditerranée occidentale, seules quelques cités maritimes peuvent fournir une flotte à la demande : Venise, Gênes, Pise et Marseille. Un appel d'offres, pourrions-nous dire, est alors lancé.

Pour sa première expédition outre-mer, Saint Louis s'était mis en rapport avec Marseille et Gênes. Les deux villes lui avaient fourni respectivement vingt et douze grandes nefs pour un prix unitaire de 1 300 marcs ; Gênes

avait équipé en outre quatre nefs plus petites, au prix de 1 100 marcs chacune. Marseille avait offert gratuitement dix galères d'escorte ; Gênes n'avait pas eu la même générosité, mais reçut néanmoins une commande supplémentaire : trois navires réservés au roi et à sa suite. Les barons firent armer leurs propres navires. Le comte de Saint-Pol, Hugues de Châtillon, chercha le sien en Écosse ; Elnart de Selinghem, un chevalier d'Artois, en Norvège ! Quand la flotte quitta Chypre pour Damiette, elle comptait, selon Joinville, 1 800 navires [13].

En 1267, Venise propose d'abord d'armer quinze grandes nefs pour le mois de juin 1270. Douze d'entre elles peuvent transporter chacune 1 000 personnes, et les trois autres, les plus grandes, le double, soit 2 000 personnes – est donc prévue une armée de 18 000 âmes. Les croisés devront embarquer à Venise ; dans ce cas, la république fournira, à ses frais, quinze navires de guerre pendant un an. La proposition est séduisante, puisque la croisade prévue aurait été ainsi entreprise conjointement par le roi de France et par Venise. La formule avait déjà été expérimentée en 1204, quand les croisés avaient conclu un accord similaire avec les Vénitiens. La suite, il faut bien le reconnaître, n'avait pas été très brillante. Pris à la gorge par les exigences financières de leurs alliés, les croisés avaient été conduits à attaquer Zara, une ville chrétienne de la côte Adriatique qui avait rejeté la domination vénitienne ; l'expédition s'était ensuite terminée par la prise et le sac de Constantinople.

En 1267, de toute façon, les Vénitiens ne tardent pas à se rétracter : leur commerce avec l'Égypte mamelouke, font-ils valoir, souffrirait trop de leur participation à la croisade que projette le roi de France [14]. Le projet de contrat avec Venise donne cependant des renseignements intéressants sur la nature et la taille des bateaux, ainsi que sur les effectifs et les vivres emportés à bord. Chaque chevalier est accompagné de deux sergents, d'un cheval et d'un garçon (dans cet ordre). Pour chaque personne, il faut prévoir une mesure d'Acre de blé ; un quart et demi de vin et d'eau à la mesure de Paris pour chaque jour ; pour chaque cheval, quatre mesures d'orge, une botte de foin, de neuf pieds de tour et de cinq pieds de longueur, et quinze quarts d'eau à la mesure de Paris. Tout cela ne nous dit pas grand-chose, mais il faut en retenir que les discussions préalables autour de la définition du « cahier des charges » entrent dans le plus grand détail.

Les Vénitiens s'étant retirés de la compétition, restent en lice Marseille et

Gênes. Le devis présenté par les Marseillais est jugé trop élevé : 800 marcs (soit 2 200 livres tournois) pour la location d'un navire transportant 1 000 pèlerins. La proposition des Génois est plus compétitive : 700 marcs. Ils emportent le marché, d'autant plus facilement que le roi de France est traditionnellement lié au grand port ligure. C'est de là, on l'a dit, qu'en 1190 Philippe Auguste est parti pour la troisième croisade ; ce sont les Génois qui transportent Saint Louis en 1248 ; c'est aux Génois, enfin, que le roi a délégué la construction d'Aigues-Mortes, en la personne d'un ancien notable de la ville, Guglielmo Boccanegra.

Les contrats passés avec Gênes à l'automne 1268 puis au printemps 1269 ont été copiés dans un registre aujourd'hui conservé aux Archives nationales. Guido Corrigia, le podestat – c'est-à-dire le chef exécutif de la commune –, et le conseil garantissent les accords conclus avec les agents du roi de France, soit avec la commune elle-même, soit avec des armateurs privés. Au total, c'est au moins une douzaine de navires que les Génois s'engagent à fournir, sans compter tous les petits navires et les barques qui les accompagnent. Le *Paradis*, le *Bonaventure*, le *Saint-Esprit*, le *Saint-Sauveur* sont de grands navires, puisqu'ils font environ vingt-cinq mètres de long et qu'ils peuvent transporter jusqu'à cent chevaux ; le *Montjoie*, le navire principal de la flotte, atteint sans doute une longueur d'une quarantaine de mètres. Certains sont achetés par le roi, d'autres simplement loués. Les marins (il en faut plusieurs dizaines par bateau) et le gréement sont compris dans le prix. Il faut 7 000 livres tournois pour acquérir un gros navire ; mais le roi autorise au surplus les armateurs à prendre le bois dont ils ont besoin dans les forêts du domaine. Les paiements sont échelonnés ; la plupart d'entre eux se font au Temple de Paris, c'est-à-dire le siège de l'ordre templier en France, qui sert alors de banque au roi. Les bateaux sont très divers. À côté des grosses nefs, on trouve des galères (« galées ») et les fameux « huissiers », ces bateaux qui s'ouvrent par la poupe (« l'huis », la porte), pour que les chevaux puissent monter et débarquer plus facilement, et qu'on calfeutre avec de l'étoupe avant le départ ; de nombreuses barques et autres petits bateaux sont également prévus.

Pour Gênes, remporter le marché de la croisade est une belle opération : c'est du travail pour son arsenal et pour ses artisans, une embauche pour ses marins, et, aux yeux de certains contemporains, la perspective de profiter de l'alliance avec le roi de France pour récupérer les droits dont la république a

été privée, quelques années plus tôt, à Acre. Jusqu'au début du mois de juillet 1270, en effet, les Génois pensent que la Terre sainte, avec Acre, sa ville principale, est la destination de l'expédition, à tel point que certains d'entre eux, au printemps, s'engagent à rembourser à Acre des emprunts qu'ils font à Gênes [15].

Dans les négociations avec les Génois, les derniers arrangements sont faits au printemps 1269. Le rendez-vous est fixé au 8 mai 1270, à Aigues-Mortes ; est envisagée la possibilité d'une escale pour la flotte, dans tel port ou dans telle île, pour une durée indéterminée qui pourra s'étendre tout l'hiver. Un point a été établi très clairement. C'est au roi de France qu'obéiront les Génois, du simple matelot aux capitaines.

Le ravitaillement

Dans l'ensemble, et si l'on met à part les négociations avec les Génois, les préparatifs de Saint Louis en vue de sa seconde croisade sont plutôt mal connus. Une mention comptable indique l'achat de « destriers », c'est-à-dire de ces chevaux de guerre si précieux et si coûteux [16]. En prévision de sa première croisade, Saint Louis avait fait amasser dans l'île de Chypre de grandes quantités de vivres, comme le montre un célèbre passage des souvenirs de Joinville.

> Nous trouvâmes en grande abondance les approvisionnements du roi, à savoir les celliers du roi et les deniers et les greniers. Les celliers du roi étaient ainsi : ses gens avaient fait, au milieu des champs, sur le bord de la mer, de grands tas de tonneaux de vin, qu'ils avaient achetés deux ans avant l'arrivée du roi ; et ils les avaient entassés les uns sur les autres, si bien que, quand on les voyait par-devant, on avait l'impression que c'était des granges. Le froment et l'orge, ils en avaient fait des amoncellements au milieu des champs ; et quand on les voyait, on avait l'impression que c'étaient des collines ; car la pluie, qui avait depuis longtemps battu les céréales, avait fait germer les couches supérieures, si bien que n'était apparente que l'herbe verte [17].

Pour sa seconde expédition, Saint Louis annonce d'abord son intention de faire étape à Syracuse, un des ports de Sicile, chez son frère Charles d'Anjou. Celui-ci donne d'ailleurs l'ordre de prévoir une petite flotte pour la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) 1270. Encore au printemps, le roi de Sicile demande à

ses officiers d'accumuler des vivres dans l'île, en prévision de l'arrivée de l'armée croisée, et en interdit toute exportation [18].

Par les documents contenus dans les registres de la chancellerie de Charles d'Anjou, il est possible de suivre la mission dont est chargé maître Honoré, appelé alternativement « maître des machines du roi de France » et « charpentier du roi de France ». Dans les derniers mois de l'année 1269, Saint Louis l'envoie dans le royaume de Sicile « pour fabriquer des machines et autres engins de guerre ». Charles ordonne à ses officiers de bien le recevoir et de lui prêter tout leur concours ; il leur faut notamment montrer à maître Honoré toutes les forêts dans leur ressort, et le laisser y prendre tout le bois qu'il voudra. Quelques mois plus tard, en février 1270, Honoré reçoit de l'argent de Charles pour acheter des cordes et diverses autres choses nécessaires à la fabrication alors en cours des engins de siège du roi de France ; on lui fournit également des charrettes pour le transport du bois.

Saint Louis n'est pas le seul à envoyer des agents dans le royaume de Sicile. Alphonse de Poitiers y fait chercher des chevaux, des mules, des viandes salées et tout ce qui lui est nécessaire pour le voyage d'outre-mer ; ses envoyés reçoivent bien sûr également la protection du roi de Sicile. Au début de l'année 1270, l'île de Sicile apparaît encore comme la première étape sur la route de la Terre sainte [19].

Les simples croisés

Si les démarches du roi et des princes avant leur départ nous sont assez bien connues, il nous est plus difficile de nous représenter comment les seigneurs et les simples chevaliers pouvaient se préparer à la perspective de la croisade. Au détour d'un cartulaire ou d'un fonds d'archives, on voit un « chevalier croisé », « prêt à se rendre en pèlerinage dans les régions outre-mer », faire un don, « pour le salut de son âme », au monastère voisin, comme un petit seigneur d'Île-de-France, Jean d'Évry, vis-à-vis du monastère de Saint-Maur-des-Fossés, en mai 1270 [20]. S'agit-il bien d'un don ? Les moines n'ont-ils pas versé à Jean d'Évry une somme en échange, pour l'aider dans ses préparatifs ? Sans doute lui a-t-il fallu, en effet, acheter un nouveau destrier, vérifier sa cotte de mailles et le harnachement de ses montures, veiller à l'équipement des serviteurs qui l'accompagneront dans l'aventure.

C’est parfois tout un groupe d’hommes qui accompagne un seigneur plus important que Jean d’Évry. Quand il part pour la croisade d’Égypte, Jean de Joinville, par exemple, est accompagné de son prêtre, de ses chambellans et de ses chapelains. Gui de Dampierre, le comte de Flandre, est suivi par une bonne partie de son hôtel, y compris ses ménestrels ; le poète Adenet le Roi, un des plus fameux de l’époque, en fait partie [21].

Les préparatifs de Joinville avant son départ en 1248 sont assez bien connus ; ils doivent être peu ou prou ceux de tout croisé de quelque importance. Joinville s’est entendu avec son cousin, Jean, sire d’Apremont, comte de Sarrebruck. Chacun d’entre eux a recruté neuf chevaliers, mais il faut compter aussi les clercs, les serviteurs, les palefreniers, les artisans sans lesquels il n’est pas possible de voyager ni de combattre. Pour transporter leurs hommes et leurs chevaux, les deux cousins envoient leurs agents à Marseille louer un navire en prévision de leur départ ; il faut imaginer des tractations, l’établissement d’un contrat, le versement d’un acompte, les multiples détails à régler. Pour faire face à toutes ces dépenses, Joinville est allé à Metz mettre en gage une grande partie de sa seigneurie – alors, ses terres lui rapportent un revenu qui ne dépasse pas 1 000 livres tournois par an. La semaine qui suit la fête de Pâques 1248, Joinville convoque ses vassaux et ses dépendants dans son château. Les premiers jours sont festifs, puisque, du lundi au jeudi, ses vassaux les plus importants lui offrent, chacun à son tour, un banquet – il faut dire que le carême vient de s’achever avec la célébration de Pâques, le dimanche précédent. Le vendredi, le ton se fait plus grave. Devant ses hommes, Joinville déclare : « Seigneurs, je m’en vais outre-mer, et je ne sais si je reviendrai. Avancez-vous ; si je vous ai causé quelque tort, je réparerai, comme j’ai l’habitude de le faire, pour tous ceux qui voudront réclamer quelque chose à moi ou à mes gens. » Il quitte ensuite la salle et laisse ses vassaux évaluer entre eux les réclamations présentées par les uns et par les autres. « Je suivis toutes leurs conclusions, sans discussion », dit encore Joinville. Au moment de partir pour la Terre sainte, il importe de ne pas laisser de rancœur derrière soi.

Maintenant qu’il se sent en règle avec tous, Joinville reçoit de l’abbé du monastère voisin de Cheminon les insignes du pèlerin, dans son cas l’écharpe et le bâton (le « bourdon »). Plutôt que de prendre directement la route d’Aigues-Mortes, Joinville commence son voyage par un pèlerinage auprès des reliques des saints que possèdent deux sanctuaires de la région. Les armes

et les armures, le ravitaillement, tout ce qui pèse, est expédié par charrette jusqu'à Auxonne, avant d'être chargé sur un bateau qui suit la Saône jusqu'à Lyon, puis descend le Rhône jusqu'à Aigues-Mortes ; les destriers chevauchent sur le chemin de halage.

« Et tandis que j'allais à Blécourt et à Saint-Urbain [les deux sanctuaires par lesquels Joinville commence son voyage], je ne voulus jamais retourner mes yeux en arrière, de peur que mon cœur ne s'attendrisse sur le beau château que je laissais et sur mes deux enfants. » Joinville, on le sait, refuse d'accompagner Saint Louis lors de sa seconde croisade. Le souvenir poignant qu'il conserve plusieurs décennies plus tard de son départ en 1248 l'explique peut-être [22].

3

De Paris à Aigues-Mortes (janvier-juin 1270)

Saint Louis en 1270

Né en avril 1214, Louis est âgé de 56 ans ; il règne depuis 1226. Sa santé a toujours été précaire. En 1244, une grave maladie, dysenterie ou paludisme, menace de l'emporter, et c'est à cette occasion qu'il prend la croix pour la première fois. Lors de la campagne d'Égypte, il est contaminé par ce que Joinville appelle « la maladie de l'armée », peut-être le scorbut. La maladie, raconte Joinville, « était telle que la chair de nos jambes se desséchait toute, et la peau de nos jambes devenait tachetée de noir et de couleur terre, comme une vieille botte ; et à nous qui avions une telle maladie venait de la chair pourrie aux gencives, et personne ne réchappait de cette maladie, mais il fallait en mourir ». Joinville exagère : alors qu'ils sont atteints tous les deux, et que le roi est, au surplus, frappé par de violentes diarrhées, ils s'en sortent l'un et l'autre, en partie d'ailleurs grâce aux soins prodigués par les médecins égyptiens. Pendant les quelques semaines qu'il passe aux mains des Mamelouks, Saint Louis subit pourtant bien des tourments. On le menace de torture ; ses geôliers lui auraient même promis la mort s'il ne se convertissait pas à l'islam. Plus prosaïquement, selon Joinville, qui dit tenir son récit du roi lui-même, les Sarrasins auraient surtout voulu contraindre Louis à livrer les forteresses tenues par les ordres militaires, le Temple et l'Hôpital, en Terre

sainte ; ils auraient été prêts pour cela à lui faire subir le supplice des « bernicles », « la plus pénible torture que l'on puisse faire souffrir à quelqu'un » : deux morceaux de bois qui se referment sur les chevilles du prisonnier. Toujours exemplaire, Saint Louis aurait simplement répondu aux Sarrasins « qu'il était leur prisonnier et qu'ils pouvaient faire de lui ce qu'ils voulaient ». Aux séquelles de la maladie et au choc de la captivité, il faut ajouter, une fois de retour dans le royaume, les privations et les mortifications que s'inflige Louis, pénitent perpétuel – malgré les mises en garde de ses confesseurs, qui lui déconseillent par exemple de se priver de viande le lundi, alors qu'il n'en mange déjà pas le vendredi. C'est un homme vieilli avant l'âge, souffrant de la jambe droite, périodiquement atteint de surdité, aux dents branlantes, parfois si faible qu'il faut qu'on le soutienne pour marcher, qui a repris la croix [1]. Joinville se souvenait avec émotion du roi qu'il avait connu dans sa jeunesse : « Jamais je ne vis un homme en armes aussi beau, car il se détachait, depuis la hauteur des épaules, au-dessus de tous ses gens, un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main. » Vingt ans plus tard, le beau chevalier de 35 ans, qui s'élance de son bateau en juin 1249 prêt à en découdre avec les Sarrasins, n'est plus qu'un lointain souvenir [2].

L'homme, pourtant, impressionne toujours autant. Un de ses hagiographes, Guillaume de Chartres, note que beaucoup s'étonnaient de voir « un homme si humble, si doux, sans force dans le corps, sans dureté dans l'approche, capable de gouverner dans la paix un tel royaume ». Au cours de l'enquête faite sur les vertus de Louis, frère Simon du Val, prieur du couvent dominicain de Provins, après avoir pris soin de préciser que lui-même avait beaucoup fréquenté les grands ce de monde, rois, princes et prélats, se souvient ne jamais avoir été en présence de Saint Louis « sans grande révérence et sans une manière de peur, ainsi comme s'il se rendait auprès d'un saint ». Ce roi qui approche au plus près les pauvres et les malades, qui touche les écrouelles et qui nourrit les lépreux déroute son entourage et fascine ses contemporains, dans le royaume et ailleurs, y compris dans le monde arabo-musulman. « Il avait du jugement, de la fermeté, et de la religion au sens des Francs, lesquels avaient une grande confiance en lui ; il avait une belle stature », dit ainsi un historien égyptien contemporain de la croisade d'Égypte [3].

On ne s'amuse guère à la cour de Saint Louis. Le roi se refuse à dire du mal de qui que ce soit ; il interdit qu'on jure sur Dieu ou sur la Vierge Marie.

Geoffroy de Beaulieu rapporte que, pour l'exemple, il aurait fait brûler le nez et les lèvres à un bourgeois de Paris qui avait blasphémé. Il est vrai que, confronté à l'incompréhension que beaucoup dans son entourage et ailleurs manifestent à l'égard de sa dureté, Saint Louis explique qu'il aurait volontiers accepté pour lui-même d'« être marqué d'un fer rouge, si à ce prix tous les jurements grossiers étaient enlevés de son royaume ». De fait, Louis se fait fouetter en secret par ses confesseurs pour expier ses péchés, le vendredi, le jour qui commémore la mort du Christ. Ce jour-là, chaque semaine, le roi va jusqu'à s'interdire de rire. Le vendredi saint, il défend à ses enfants de porter un couvre-chef, « pour l'amour de Jésus-Christ, qui ce jour-là fut couronné d'épines ». Sa piété passe aussi par une assiduité scrupuleuse aux offices que même ses hagiographes jugent excessive, car cet homme volontiers autoritaire impose son rythme à son entourage. Ses enfants doivent entendre chaque jour la messe et les heures canoniales qui scandent la journée, et écouter les sermons dont leur père est un grand amateur. Il destine d'ailleurs les deux fils qui lui sont nés au cours de sa première croisade, Jean et Pierre, à une vie consacrée : l'un ira chez les Dominicains, l'autre chez les Franciscains – mais tous deux choisiront une autre voie, à laquelle d'ailleurs leur père ne s'opposera pas. Saint Louis voudrait aussi que ses proches lavent les pieds des pauvres ; ses fils n'ont pas le choix, mais Joinville, invité lui aussi à cet exercice d'humilité, est plus que réticent !

À l'hôtel royal, la sobriété est de mise en toutes choses. Louis laisse ses cuisiniers décider du choix des plats ; pis encore, il verse de l'eau dans les sauces pour en ôter le goût. Depuis son retour de Terre sainte, il ne porte plus d'étoffes ou de tissus précieux : ni vair, ni « petit gris », ni drap fin, ni étriers ou éperons dorés. « Ses robes étaient de drap naturel ou de drap grossier bleu », dit Joinville ; « la garniture de fourrure de ses couvertures et de ses robes était de chamois ou de pattes de lièvre ou d'agneau » ; tous ses vêtements sont de couleur sombre, noire ou bleue, dit aussi son confesseur Geoffroy de Beaulieu. Ce qu'il ne dépense pas pour ses vêtements nourrit son inépuisable générosité envers les pauvres et son attention aux malades [4].

Louis, pour autant, ne renonce pas à tout apparat. S'il a adopté, pour lui-même, la plus grande sobriété, son hôtel est bien tenu. Quand il réunit ses barons et ses chevaliers, quand il reçoit un roi ou une ambassade, Saint Louis sait montrer sa largesse, l'indispensable vertu royale et chevaleresque. Il enjoint d'ailleurs à ses fils de prendre soin de leur vêture, « car vos femmes

vous en aimeront mieux et vos gens vous en estimeront davantage », leur dit-il selon Joinville [5].

Un royaume en pénitence

L'austérité que le roi s'impose à lui-même touche sa famille et son entourage. C'est même le royaume tout entier qui doit entrer en pénitence. Dans les années 1240, dans le contexte de la préparation de son premier départ pour la Terre sainte, Saint Louis avait envoyé dans le royaume des enquêteurs examiner la conduite de ses officiers et recevoir les plaintes de ses sujets. En 1254, Louis publie une ambitieuse ordonnance de réforme du royaume, destinée à assurer « la paix et la tranquillité de ses sujets, sans lesquelles il n'est point de repos pour le roi lui-même ». Il s'agit à la fois de renforcer le contrôle de l'intégrité des agents royaux, baillis, sénéchaux et prévôts, et de moraliser la société, en limitant le plus possible l'usure, le blasphème, la prostitution et les jeux de hasard. Comme l'ont souvent rappelé les historiens, l'« esprit de réforme » qui anime Louis est une forme d'expiation pour ses péchés, qui ont causé l'échec de sa croisade [6].

La réaction dépitée des barons à l'annonce de la reprise de la croix le montre : Saint Louis décide seul. « Il ne disait pas : "Je prendrai conseil" », note Joinville, « mais quand il voyait le droit clair et évident, il répondait tout seul sans son conseil, sans aucune préparation. » Joinville fait mine d'y voir une qualité ; mais ce grand seigneur attaché aux usages ne peut juger qu'avec réprobation le mode de gouvernement très personnel qu'a imposé Louis. C'est pourtant ainsi que ce dernier conçoit sa fonction. C'est au roi que revient seul le soin de gouverner son royaume. « Et il disait encore que nul ne pouvait être bon gouverneur d'une terre, s'il ne savait aussi hardiment et aussi durement refuser qu'il savait donner [7]. »

Il ne faut pas douter, en effet, de l'idée très haute que se fait Saint Louis de la fonction royale. Au cours de la traversée qui le mène de Terre sainte vers la France, la nef dans laquelle il se trouve heurte un rocher ou un banc de sable. Les charpentiers du bateau parviennent à réparer, mais les passagers ont craint pour leur vie. Le lendemain, le roi commente en ces termes l'épisode à Joinville : « Sénéchal, Dieu vient de nous montrer une partie de sa grande puissance. Car un de ces petits vents, qui est si petit qu'on a peine à

savoir son nom, aurait dû noyer le roi de France, ses enfants, sa femme et ses gens. » Même s'il est lui aussi dans la main de Dieu, ce n'est pas rien d'être le roi de France [8].

Les enfants du roi

Cette conception de la fonction royale, Saint Louis l'inculque à ses enfants, et d'abord à ses fils. À son aîné, Louis, qui mourra en 1260, il explique : « Cher fils, je te prie de te faire aimer du peuple de ton royaume. Car j'aimerais vraiment mieux qu'un Écossais vînt d'Écosse et gouvernât bien et justement le peuple du royaume plutôt que tu le gouvernes mal. » Pour Philippe, le deuxième de ses fils, appelé après 1260 à lui succéder, Saint Louis dicte un texte célèbre, les *Enseignements*. C'est un manuel du parfait roi chrétien. Il faut honorer Dieu, protéger les églises et rendre justice aux pauvres, et mettre le plus grand soin dans le choix de ses conseillers, de ses officiers et de son confesseur ; aimer le bien, haïr le mal. Il faut aussi éviter de faire la guerre à un autre roi chrétien, si ce n'est pour une bonne raison ; d'ailleurs la paix est préférable. Rien de très original, donc, mais, du fait de leur auteur, les *Enseignements* sont promis à un bel avenir, en France et ailleurs. Chroniqueurs et hagiographes en reprennent pieusement le texte. Pour en renforcer encore la portée, on finira même par dire que Saint Louis les a dictés sur son lit de souffrances, au camp de Carthage, quelque temps avant de mourir [9].

Malgré les dangers de l'expédition, c'est tout naturellement que les fils du roi, Philippe, Jean et Pierre, l'accompagnent dans la croisade. Saint Louis les a pourvus de terres dans les années précédentes. Il s'est montré moins généreux à l'égard de ses fils que ne l'avait été son propre père. Louis VIII avait destiné l'Artois à Robert, le Poitou à Alphonse, l'Anjou et le Maine à un Jean qui n'atteint pas l'âge adulte et à qui Charles se substitue ; la Normandie mise à part, les conquêtes de Philippe Auguste sur les Plantagenêts avaient été largement distribuées. Une génération plus tard, il y a moins à répartir, le domaine royal ne s'étant guère accru entre-temps. En attendant la succession de son père, Philippe, l'aîné, adoubé à la Pentecôte 1267, a reçu Orléans et un ensemble de terres dans le Gâtinais et à Poissy. Le deuxième des fils survivants de Saint Louis, Jean, est né en 1250, à Damiette,

alors que son père était prisonnier des Mamelouks ; il a gardé des circonstances de sa naissance son surnom de « Tristan ». Saint Louis lui a destiné le comté de Valois. Par son mariage, Jean est également devenu comte de Nevers. Le troisième, Pierre, a reçu le comté d'Alençon. Seul le dernier-né, Robert, n'a encore rien eu. En mars 1270, juste avant de partir, son père lui destine le château de Clermont, en Picardie, appelé à devenir le siège d'un comté [10].

Des quatre frères, seul Philippe a été adoubé, en un temps où, pour un prince capétien comme pour tout jeune noble, l'adoubement vaut émancipation. Les autres sont encore considérés comme mineurs. Autant dire qu'ils pèsent peu dans l'entourage de leur père, et qu'ils ne siègent sans doute pas à son conseil. Dans la mesure de ce qu'on peut voir, en outre, Saint Louis a été à la fois sévère et distant à leur égard. Un peu mal à son aise, Joinville rapporte par exemple que, pendant tout le temps qu'il passa avec lui en Terre sainte, il n'entendit jamais le roi parler des enfants qu'il avait laissés en France. Après son retour, ce n'est guère mieux. Alors qu'il les invite à s'asseoir près de lui, un de ses fils et son gendre Thibaud montrent une grande réserve : comment oseraient-ils se placer si près de lui ? La réponse du roi, d'après Joinville, est cinglante : « Vous êtes mes fils et vous n'avez pas fait du premier coup tout ce que je vous ai commandé ; et prenez garde que cela ne vous arrive jamais [11]. »

Quant aux filles, elles comptent moins, mais Saint Louis ne s'est pas désintéressé de leur sort. À sa fille Isabelle, il fait envoyer un coffre en ivoire, dans lequel se trouve une chaîne en fer : une « discipline », dont elle doit se fouetter en expiation de ses péchés, à l'image de son père. Comme à Philippe, il lui a aussi laissé des *Enseignements*, adaptés à sa condition de princesse royale. Il ne faut pas, en effet, noircir le portrait de ce père préoccupé, impressionnant et sévère, mais, à sa façon, aimant et soucieux de bien faire.

Le mariage des filles du roi est un enjeu diplomatique. En février 1270, Marguerite épouse le duc de Brabant Jean Ier. Sans doute, on l'a dit, Saint Louis espère-t-il que celui-ci prendra la croix. Mais, des gendres de Saint Louis, seul Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, qui a épousé en 1258 l'aînée, Isabelle, s'est croisé à la suite de son beau-père. Ni le duc de Brabant ni Ferdinand, fils du roi de Castille Alphonse X, en 1268, ne l'ont imité. La benjamine, Agnès, née en 1260, est quand même trop jeune pour avoir été déjà mariée [12].

La tournée des églises

Les semaines qui précèdent le départ de Saint Louis sont l'occasion de visiter les établissements religieux au développement desquels il a œuvré toute sa vie. Plusieurs d'entre eux lui sont particulièrement chers. Le monastère de Maubuisson, « Notre-Dame-la-Royale », a été fondé par Blanche de Castille, près de Pontoise, en 1241. C'est là que la reine a choisi de se faire enterrer, au milieu des moniales cisterciennes. Saint Louis s'y rend une dernière fois dans le courant du mois de mars 1270. Dans l'acte par lequel il efface toutes les dettes que les moniales avaient envers lui, Saint Louis rappelle que le monastère a été voulu « par [sa] très chère dame et mère, Blanche, autrefois reine de France » et qu'il est venu saluer les moniales une ultime fois avant son prochain départ outre-mer. Sans doute est-il venu aussi se recueillir sur la tombe de sa mère, disparue en novembre 1252, alors qu'il était en Terre sainte – Geoffroy de Beaulieu rapporte la violente douleur et le désarroi qui avaient saisi le roi quand il avait appris la nouvelle [13].

L'autre monastère que visite Saint Louis alors que son départ approche est celui qu'a fondé sa sœur à Longchamp. Isabelle est la seule fille d'une fratrie de garçons. Mais son caractère n'est pas moins trempé que celui de ses frères. La destine-t-on au fils de l'empereur Frédéric II ? Elle refuse le mariage, voue sa virginité à Dieu et obtient de fonder un couvent de clarisses, la branche féminine de l'ordre de saint François, qu'en France on appelle les « cordelières ». Sans prendre elle-même le voile, elle occupe un appartement dans le couvent, d'où elle supervise les travaux et la vie des moniales. Sa mort, le 23 février 1270, est l'occasion d'une dernière visite du roi à Longchamp – il est familier des lieux. On ne peut que deviner les sentiments qui animent Saint Louis devant la dépouille de sa sœur. N'est-il pas soupçonné par les contemporains d'avoir été tenté de renoncer au trône pour entrer dans un des ordres mendiants ? Regrette-t-il de ne pas avoir embrassé une vie consacrée ? On peut se le demander. En tout cas, Louis ne manque pas de demander leur aide aux clarisses. À genoux, dans la salle où se tient leur chapitre quotidien, il requiert leurs prières avant de partir outre-mer [14].

Les visites à Maubuisson et à Longchamp ont une dimension familiale. C'est aussi le cas quand Saint Louis se rend à Saint-Denis, où se trouvent enterrés son père, Louis VIII, et son grand-père, Philippe Auguste, comme la plupart de ses prédécesseurs depuis Hugues Capet, et même au-delà. Saint Denis est le protecteur de la dynastie capétienne et du royaume tout entier. Chaque année, le 9 octobre, jour de la fête du saint, Louis se rend à l'abbaye. À genoux, devant l'autel, il place sur sa tête quatre besants d'or qu'il dépose immédiatement après sur l'autel de l'abbaye. Renouvelé chaque année, ce rituel rappelle que le roi de France est le « serf » de saint Denis, son dépendant. Dans la décennie 1260, Saint Louis a procédé à un réaménagement des tombes, dans le but de marquer de façon plus claire la continuité des rois de France depuis Charles le Chauve (840-877). Saint Louis n'ignore pas, en effet, que le royaume, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, a déjà une histoire pluriséculaire.

L'abbaye de Saint-Denis est aussi le monastère qui conserve la précieuse « oriflamme » (la « flamme d'or »). Depuis le début du XIIe siècle, les rois capétiens ont pris l'habitude, avant de se mettre à la tête de leurs armées, de se rendre à Saint-Denis pour y lever cet étendard rouge qu'on dit être celui de Charlemagne, et dont l'origine est peut-être à chercher dans *La Chanson de Roland*. Pour les moines, l'oriflamme est aussi l'étendard propre de l'abbaye ; le roi de France en est le porteur, car il est le vassal de saint Denis pour le comté de Vexin. On connaît bien, pour le XIVe siècle, le déroulement très ritualisé de la cérémonie, dont les grandes lignes doivent déjà être fixées au temps de Saint Louis. C'est à l'issue d'une messe solennelle que l'abbé bénit l'oriflamme avant de la remettre au roi, qui a passé la nuit au monastère. Les reliquaires qui contiennent les ossements de saint Denis et de ses compagnons, saint Rustique et saint Éleuthère, ont été pour l'occasion placés sur l'autel principal. C'est sous leur protection éminente que le roi prend l'oriflamme. Comme en 1248, Saint Louis reçoit aussi de l'abbé l'écharpe et le bâton du pèlerin, le « bourdon » – Joinville, on l'a vu, ne procède pas autrement. Un chevalier qui part en croisade est aussi un chrétien en chemin vers les Lieux saints. Comme il ne faut rien négliger, Saint Louis est enfin béni par l'abbé au moyen des reliques les plus précieuses du monastère, un clou de la Vraie Croix et une « sainte couronne », qui contient une épine de la Couronne portée par le Christ. Il y a clairement, chez les moines de Saint-

Denis, la volonté de ne pas se laisser supplanter par les chanoines de la Sainte-Chapelle, détenteurs de la Couronne d'épines et de plusieurs morceaux de la Vraie Croix [15].

Conclue par la levée de l'oriflamme, la visite à Saint-Denis a lieu le 14 mars 1270. Depuis quelques semaines, comme il l'a fait en 1248, Saint Louis n'a pas manqué de rendre visite aux autres établissements liés à la dynastie capétienne. C'est une véritable tournée qu'il a accomplie dans les monastères et les fondations de la capitale. Les couvents des ordres mendiants, les léproseries, les maisons-Dieu ont reçu sa visite. À chaque fois, le roi a fait rassembler les frères ou les malades ; devant eux, à genoux, en présence des gens de son hôtel, il leur demande de prier pour lui. Si la piété de Louis est hors de doute, la mise en scène du charisme propre des rois de France ne l'est pas moins. En un sens, Saint Louis crée un effet de continuité, en rejouant son propre départ de 1248, tout autant que celui de son arrière-grand-père Louis VII, cent vingt ans plus tôt, qui s'était déroulé dans des circonstances similaires [16].

Marguerite de Provence

C'est à Saint-Denis que Saint Louis a commencé son pèlerinage. Après un passage à Paris, la première étape est vite franchie, puisqu'elle conduit le roi à Vincennes, tout près de là, une des résidences favorites des Capétiens. Saint Louis y retrouve sa femme, Marguerite de Provence. Au début de leur mariage, les jeunes époux ont été très amoureux. Dans une de ses saynètes les plus connues, Joinville rapporte non sans ironie les entraves que Blanche de Castille mettait aux rencontres du couple. Quand Saint Louis part pour sa première croisade, Marguerite est du voyage. Alors que l'armée croisée marche sur Le Caire, elle demeure à Damiette, le port égyptien dont la prise a suivi de façon si spectaculaire le débarquement des croisés. Les malheurs de la campagne, la capitulation de l'armée et la captivité de Saint Louis n'entament pas sa détermination. Incertaine du sort qui l'attend, elle prie le chevalier chenu qui la garde de la mettre à mort pour qu'elle ne tombe pas vivante aux mains des Sarrasins. Comme les Mamelouks préfèrent négocier la remise de Damiette, Marguerite échappe au pire ; à vrai dire, pendant les quatre semaines qu'a duré la captivité de Louis, elle a pris la tête des

opérations. Marguerite passe les quatre années suivantes avec le roi en Terre sainte. Sans qu'on en sache plus, les liens entre les deux époux se sont peu à peu distendus, malgré la dizaine de grossesses de Marguerite. L'âge venant, la frêle jeune fille persécutée par sa belle-mère ne se montre pas indifférente à la tentation du pouvoir. D'après Geoffroy de Beaulieu, Saint Louis aurait évoqué devant elle la possibilité d'abdiquer pour entrer dans un des ordres mendiants, franciscain ou dominicain. Pour un laïc marié, le choix d'une vie consacrée est en effet possible, mais le consentement de l'épouse est requis, et celle-ci doit elle-même, alors, prendre le voile. Marguerite de Provence refuse tout net. En 1262, à son fils Philippe, alors âgé de 17 ans, elle impose un extravagant serment, celui de lui obéir jusqu'à l'âge de trente ans. Il faut que le pape Urbain IV, à la demande du roi de France, relève expressément l'adolescent d'un serment si imprudemment juré.

Une des dispositions interdisait notamment à Philippe de prêter son aide à son oncle Charles d'Anjou. C'est en effet son beau-frère que Marguerite de Provence poursuit de sa vindicte. En 1246, Charles a épousé Béatrice, la dernière des quatre filles du comte de Provence Raymond Bérenger V. Or, en l'absence d'héritier mâle, c'est Béatrice que la coutume désigne comme l'héritière du comté. Charles d'Anjou se trouve donc comte de Provence. Sans doute aurait-il pu apaiser l'amertume de ses belles-sœurs en leur proposant un dédommagement. Tel n'était pas le fond du caractère de Charles, auquel la conscience de ses droits et même une certaine avidité n'étaient pas étrangères. Des trois sœurs aînées de Béatrice, c'est Marguerite, l'épouse de Saint Louis, qui paraît avoir montré le plus de persévérance dans la poursuite de sa vengeance, entraînant dans son sillage Aliénor, reine d'Angleterre († 1291), et Sancie, reine des Romains († 1261). C'est très certainement cette hostilité à Charles d'Anjou qui explique que Saint Louis ait préféré laisser son épouse en France, sans toutefois lui confier la régence. Quoi qu'on pense des plans qu'avait conçus Saint Louis, il est certain qu'ils incluaient tôt ou tard la collaboration active de son frère. Il était donc difficile que Marguerite se joigne à l'armée croisée, alors même que la présence des femmes dans l'armée n'avait rien d'impossible ; le prince Philippe est par exemple accompagné de son épouse, Isabelle d'Aragon, et Marguerite elle-même, on l'a dit, était allée jusqu'en Égypte. Quant à laisser Marguerite exercer à Paris le gouvernement du royaume, il ne fallait pas y songer. C'était prendre le risque que cette forte personnalité, qui ne répugnait pas toujours à

la duplicité, ne se dédommage des avanies subies en confisquant les comtés d'Anjou et du Maine ou en faisant occuper le comté de Provence, pourtant situé, à l'époque, en dehors des limites du royaume. C'est ainsi que, le 15 mars 1270, à Vincennes, le lieu des souvenirs heureux, Saint Louis fait ses adieux à Marguerite de Provence, placée dans l'incapacité de nuire [17].

La régence

Dans l'histoire passée de la dynastie capétienne, il s'était déjà trouvé que le roi quitte son royaume pour une période indéterminée. En 1147, Louis VII avait confié la régence à l'abbé de Saint-Denis, le fameux Suger, et au comte de Nevers. Ce dernier ayant décidé de se retirer au monastère de la Grande Chartreuse, Suger s'était trouvé seul à diriger les affaires le temps de l'absence du roi (1147-1149). Quand Philippe Auguste se lance dans la troisième croisade, sa mère Adèle de Champagne et le frère de celle-ci, l'archevêque de Reims Guillaume « aux Blanches-Mains », assument la responsabilité des affaires du royaume (1190-1191). Avant son départ pour le Midi, en 1226, Louis VIII ne paraît pas établir un dispositif spécial, mais deux de ses grands officiers, Barthélemy de Roye, le chambrier de France, et Mathieu de Montmorency, le connétable, ont peut-être un rôle à jouer en l'absence du roi. En 1248, c'est tout naturellement à sa mère, Blanche de Castille, que Saint Louis remet le gouvernement du royaume. En dehors même des liens qui unissent le fils à sa mère, le choix s'impose : Blanche a déjà rempli une fonction similaire dans les années qui suivent la mort prématurée de son mari Louis VIII, en 1226. Blanche disparue (novembre 1252), c'est le fils aîné du roi, prénommé Louis († 1260), qui, sous la supervision de ses oncles, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou, renvoyés en France à l'été 1250 par Saint Louis, représente l'autorité royale, sans autre titre, toutefois, que celui de « [fils] premier-né du roi de France » (*primogenitus regis Francie*).

En 1270, la mère de Saint Louis est morte et sa femme, pour les raisons qu'on a dites, n'est guère en mesure d'exercer la régence ; quant à ses fils, les trois aînés l'accompagnent à la croisade, tout comme son propre frère Alphonse de Poitiers. Saint Louis reprend donc la solution adoptée par son arrière-grand-père, en retenant un grand ecclésiastique et un grand laïque :

l'abbé de Saint-Denis, Mathieu de Vendôme, et Simon de Clermont, seigneur de Nesle [18].

Ce sont, bien sûr, deux hommes de confiance du roi. Devenu abbé de Saint-Denis en 1256, Mathieu de Vendôme fait pâle figure au regard de Suger, avec lequel il ne partage guère qu'une humble origine. Mathieu n'a pas, comme son illustre prédécesseur, laissé une œuvre aussi abondante que complaisante à son propre égard. Tout porte à croire pourtant qu'il joue pleinement le rôle qu'on attend alors d'un abbé de Saint-Denis, celui d'un haut dignitaire de l'Église du royaume et d'un conseiller privilégié du roi de France.

Simon de Clermont est mieux connu. Ce haut baron descend des anciens comtes de Clermont-en-Beauvaisis ; son grand-oncle était Raoul, comte de Clermont, connétable de France, mort à Acre en 1191, au cours de la troisième croisade. Par ses alliances de famille, il est apparenté, de près ou de loin, à la plupart des lignées de l'aristocratie du nord de la France, de la Picardie à la Flandre, et de l'Île-de-France à la Normandie. C'est, lui aussi, un proche de Saint Louis, qu'on retrouve souvent dans les comptes de l'Hôtel ou parmi les membres du Parlement. Son fils, Raoul, sera plus tard connétable de France, avant de tomber à Courtrai ; pour l'instant, il vient d'être adoubé, à la Pentecôte 1267, avec le futur Philippe III et les jeunes seigneurs de la génération montante [19].

On utilise par commodité les termes de « régence » ou de « régent », mais le titre officiel de Mathieu de Vendôme et de Simon de Clermont fait d'eux « ceux qui tiennent le lieu du roi », *tenentes locum regis*, c'est-à-dire, littéralement, ses « lieu-tenants ». C'est la première fois que les suppléants du roi voient leurs fonctions caractérisées ainsi, et dotées d'un titre spécifique. Leurs pouvoirs sont d'ailleurs très étendus. Il leur faut présider les sessions du Parlement, nommer les baillis et les sénéchaux, entendre et vérifier les comptes que rendront les agents royaux, faire valoir l'intégrité des droits du roi, faciliter l'envoi d'argent au roi outre-mer et honorer les dettes que celui-ci pourrait contracter auprès des banquiers italiens ou des templiers. Les membres du conseil du roi prêtent un serment en entrant en fonction ; quelques jours avant d'embarquer, Saint Louis casse ce serment et ordonne à ses lieutenants d'en recevoir un nouveau de ceux qui les entourent : les régents doivent avoir entre leurs mains tous les moyens d'agir [20].

Parti au printemps 1248, Saint Louis était revenu six années plus tard, en

1254. Quand, en mars 1270, Mathieu de Vendôme et Simon de Clermont prennent leurs fonctions, rien ne dit qu'ils ne les rempliront pas pendant plusieurs années. Le cas où eux-mêmes mourraient avant le retour du roi est d'ailleurs prévu. Le cas échéant, l'abbé de Saint-Denis serait remplacé par Philippe, évêque d'Évreux, tandis que Jean de Nesle, comte de Ponthieu, succéderait à Simon de Clermont. Les deux régents se voient adjoindre l'évêque de Paris, Étienne Tempier : c'est à ce dernier que revient la mission de pourvoir aux bénéfices vacants, c'est-à-dire aux charges ecclésiastiques dont la collation est réservée au roi ; à cette limite près qu'il devra prendre conseil du chancelier de l'Église de Paris, du gardien du couvent franciscain et du prieur du couvent dominicain de la capitale ; s'il vient à disparaître, l'abbé de Saint-Denis se substituera à lui [21].

En 1248, Blanche de Castille portait toujours le titre de reine de France (ou en latin, « reine des Francs », *regina Francorum*) ; elle semble n'avoir utilisé que son sceau personnel et, de fait, elle n'avait besoin de rien d'autre pour donner toute leur valeur aux décisions qu'elle publiait. En 1270, la question se pose dans des termes différents. Les lieutenants du roi vont-ils user de leurs sceaux respectifs pour valider les actes expédiés en leur nom par la chancellerie ? Vont-ils sceller, l'un en tant qu'abbé de Saint-Denis, l'autre en tant que seigneur de Nesle ? Au XIIIe siècle, la chancellerie n'utilise encore qu'un seul type de sceau, qu'on appelle le « sceau de majesté », car le roi y est représenté, assis sur son trône, la couronne en tête, sceptre dans la main gauche, la fleur de lys dans la droite. Naturellement, le roi emporte avec lui outre-mer la seule et unique matrice ; sont conservés, de fait, de très nombreux actes datés d'Aigues-Mortes ou du camp de Carthage et scellés du sceau royal. Pour les lieutenants que le roi laisse derrière lui est gravée une nouvelle matrice, le « sceau à la couronne ». Une couronne fleurdelisée occupe seule le champ du sceau : elle symbolise parfaitement l'essence abstraite du pouvoir royal, qu'exercent, le temps de l'absence du roi, ses lieutenants. Une légende entoure la couronne : « Sceau de Louis, par la grâce de Dieu, roi des Francs, en action dans les régions d'outre-mer » ; la légende, par conséquent, ne mentionne pas les lieutenants ; ceux-ci n'agissent bien que par délégation du roi [22].

Sceau utilisé par les régents du royaume en 1270. En haut, le sceau proprement dit : la couronne fleurdelisée entourée de la légende *S[ignum] Ludovici Dei gr[aci]a Francor[um] reg[is], in partibus transmarinis agentis*.

En bas, le revers du sceau, que les spécialistes appellent le contre-sceau : un semis de fleurs de lis.

Avant son premier départ, en 1248, Saint Louis avait réuni à Paris les barons qui ne l'accompagnaient pas pour qu'ils jurent de garder, pendant son absence, leur foi et leur loyauté envers ses enfants. Il ne paraît pas qu'il a procédé de même en 1270. Sans doute le contexte a-t-il changé. En 1248, le

souvenir des premières années du règne et de la régence contestée de Blanche de Castille était encore proche, tout comme celui de la guerre avec les Plantagenêts. Vingt ans plus tard, le pouvoir royal s'est considérablement renforcé, et le traité de Paris, en 1259, a réglé le litige avec le roi d'Angleterre. Louis peut partir serein.

Les lieutenants du roi ne sont d'ailleurs pas laissés à eux-mêmes. Depuis Aigues-Mortes, et même ensuite depuis la Tunisie, Saint Louis entretient avec eux une correspondance suivie, dans la mesure où les distances le permettent. Le 19 mai, alors à Nîmes, le roi leur demande par exemple de veiller à la désignation de nouveaux commissaires pour le règlement des troubles qui opposent le clergé et les bourgeois de Lyon. À distance, le roi croisé continue de veiller sur son royaume. Comme en 1248, il a même emporté avec lui le précieux registre qui regroupe la documentation indispensable au fonctionnement de la chancellerie capétienne et dont l'origine remonte à Philippe Auguste [23].

Vers Aigues-Mortes

À Saint-Denis, lors de la remise de l'oriflamme, puis à Vincennes, pour les adieux à la reine, le chroniqueur Primat décrit la forte émotion qui s'empare de l'assistance. « Il y eut là une grande pitié, et beaucoup de larmes répandues, tant de la part des nobles que de la part des gens du peuple qui étaient là », note-t-il à propos de la bénédiction reçue par le roi et ses fils à Saint-Denis ; « beaucoup de sanglots, de soupirs et de larmes », quelques jours plus tard, à Vincennes, au moment des adieux à la reine. Dans les deux cas, l'émotion est certainement sincère, mais on ne peut s'empêcher d'y voir la poursuite de l'effort de dramatisation qu'on a vu à l'œuvre depuis la reprise de la croix, le jour de l'Annonciation 1267. À Saint-Denis, devant les moines assemblés au chapitre, le roi ne s'est-il pas assis au pied du trône de l'abbé ? Dans les différents monastères qu'il a visités, n'a-t-il pas demandé, à genoux, les prières des moines ou des moniales ? Tant d'humilité confine à l'orgueil le plus pur, mais il faut reconnaître que Saint Louis sait y faire [24].

Maintenant, il lui faut prendre la route. Une partie de son itinéraire nous est connue : Villeneuve-Saint-Georges, Melun, Sens, Auxerre, Vézelay, Cluny, Mâcon puis Lyon. Le voyage comporte presque autant de pèlerinages

que d'étapes, selon la formule de Michel Mollat – le 24 avril 1267, entre l'assemblée de l'Annonciation et l'adoubement de son fils, Saint Louis s'était déjà rendu à Vézelay assister à l'élévation des reliques de Marie-Madeleine, redécouvertes peu de temps auparavant. À Lyon, Saint Louis n'est plus vraiment chez lui. En 1270, en effet, la ville est encore d'Empire, même si, en février, le roi et le légat ont rendu un arbitrage visant à rétablir la paix entre le clergé et les bourgeois de la ville – une étape dans le lent processus qui conduit l'ancienne capitale des Gaules vers le royaume. Le voyage se poursuit par la rive gauche du Rhône, par Vienne ; ce n'est qu'à Beaucaire, semble-t-il, que Saint Louis passe de nouveau le fleuve. Ce détour en dehors de son royaume peut paraître un peu curieux, mais c'est la voie traditionnelle, celle qu'ont suivie les armées des expéditions en Albigeois, celles de 1209 et de 1215, et encore celle que commande le père de Saint Louis, Louis VIII, en 1226. Où le roi de France et sa suite font-ils alors étape ? Par qui sont-ils reçus ? Sans doute ne peut-on faire un mauvais accueil à une armée croisée, même si celles qui l'ont précédée n'ont pas laissé que des bons souvenirs sur leur passage.

Après Beaucaire, Saint Louis est de nouveau chez lui, dans cette sénéchaussée qui a été la première créée par les Capétiens dans le Midi. Le roi profite de son départ prochain pour sillonner une région qu'il connaît mal. Le 12 mai, il est à Nîmes, où il revient le 23, puis, de nouveau, en juin. Les 1er et 2 juin, il est à Vauvert, tout près d'Aigues-Mortes [25].

À son arrivée à Aigues-Mortes, Saint Louis aurait fait part à un évêque de sa suite de sa déception devant le peu de forces rassemblées pour le « besoin de la croix ». En réalité, c'est une armée considérable qui se trouve réunie à Aigues-Mortes et dans les environs. Selon le même chroniqueur, la déception initiale de Saint Louis est atténuée par l'afflux, dans les semaines suivantes, de pèlerins et de croisés, « tant barons et nobles hommes comme gens du peuple, moyens et riches ».

Alors que l'heure de l'embarquement approche, Saint Louis peut considérer qu'il a rempli son pari. Autour de lui, ses fils, le prince Philippe, les cadets Jean et Pierre ; son frère, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse ; son gendre, Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne ; son neveu Robert, comte d'Artois. Les autres principaux barons sont également présents : Gui de Dampierre, comte de Flandre, qui doit son titre à Saint Louis ; Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol ; Jean de Bretagne, comte de

Richmond, gendre du roi d'Angleterre Henri III. Une assemblée exceptionnellement brillante est donc réunie autour du roi.

Au terme fixé, le début du mois de mai, les navires qui doivent transporter l'armée ne sont pas tous prêts. Les barons se dispersent alors dans la région d'Aigues-Mortes. Alphonse de Poitiers et sa femme séjournent à Aimargues ; ils y établissent chacun leur testament ; le roi lui-même a mis à jour le sien en février, avant de quitter Paris. Saint Louis passe les fêtes de la Pentecôte à Saint-Gilles ; il y tient même une cour solennelle, comme c'est la coutume en ce jour. Depuis le départ de Paris, les notaires du roi ont continué à expédier les ordres et les lettres du roi – il faut les imaginer, le soir, à l'étape, dressant les actes, les faisant valider par le garde du sceau et les confiant à la délicate opération du scellement [26].

Il ne faudrait pas, toutefois, que l'embarquement soit trop retardé. À Aigues-Mortes, les gens du commun, laissés à eux-mêmes, se prennent de querelle et en viennent aux mains. Une violente rixe oppose Catalans et Provençaux, d'un côté, aux Français, de l'autre, faisant une centaine de morts ; Primat et Guillaume de Nangis décrivent une véritable bataille rangée qui se prolonge sur les bateaux au mouillage. Le roi ne badine pas avec la discipline. Revenu exprès de Saint-Gilles, à une trentaine de kilomètres de là, il fait enquêter et pendre les meneurs, ou ceux qui se sont fait prendre. Outre l'obsession de la discipline au sein de l'armée, c'est certainement le contexte de la croisade qui pousse Saint Louis à se montrer impitoyable. « Il vengea en eux l'injure faite à Jésus-Christ », note Primat. L'armée du Christ réunie pour libérer les Lieux saints se doit d'être exemplaire. Lors de sa première croisade et du séjour en Terre sainte qui suivit, Saint Louis avait déjà montré son caractère inflexible. Sur le bateau qui les conduisait d'Égypte en Syrie, il avait reproché à son frère Charles de jouer à un jeu de hasard ; en Syrie, il avait fait chasser les prostituées du camp croisé, et laisser le choix à un chevalier qui avait été pris à solliciter les services de l'une d'entre elles : « ou que la ribaude le mènerait par l'armée, en chemise, une corde liée aux génitoires ; ou qu'il perdrait son cheval et son armure, et qu'on le chasserait de l'armée ». Le croira-t-on ? Le chevalier préféra laisser là son cheval et son armure et quitter le camp [27].

Le 25 juin, le roi adresse ses dernières recommandations à l'abbé de Saint-Denis et au seigneur de Nesle. Il ne manque pas de rappeler à ses lieutenants les grands principes qui ont conduit son action depuis son retour

de Terre sainte en 1254 : défense des droits du roi, soutien aux pauvres, interdiction des blasphèmes, éradication de la prostitution. Le roi capétien, le roi croisé, est bien déjà le roi très chrétien.

Il n'est pas trop tard non plus pour quelques ultimes marques de générosité envers les églises. Saint Louis augmente ainsi les revenus de la Sainte-Chapelle, qu'il a fait construire, dans le palais de l'île de la Cité, pour abriter les reliques de la Passion. Alphonse de Poitiers n'agit pas différemment : il concède ainsi un important domaine aux clarisses de Montauban, en comptant sans doute sur les prières des sœurs pour l'expédition à venir.

Des croisés venus de Frise, une région des actuels Pays-Bas, ont promis de se joindre à l'armée de Saint Louis. Ils ont obtenu du roi qu'il les attende jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin). Partis le 28 mars avec cinquante vaisseaux, ils ont été arrêtés par le manque de vent pendant près de trois semaines. Quand ils arrivent à Aigues-Mortes, le roi est parti depuis longtemps. À la fin du mois de juin, en effet, les bateaux sont chargés et prêts à partir [28]. Alphonse de Poitiers, quant à lui, avec d'autres barons, part de Marseille. On est convenu de se retrouver dans la rade de Cagliari, au sud de la Sardaigne.

4
L'armée croisée

C'est une grande armée qui s'est rassemblée à Aigues-Mortes et dans les environs au cours des mois de mai et de juin 1270. Princes, barons et chevaliers, cavaliers et gens de pied, combattants, marchands et serviteurs, hommes et femmes, tous ont en commun de porter, cousu sur leur vêtement, le signe de la croix [1].

Des croisés

Dans les appels qu'ils lancent en faveur de la Terre sainte, les papes ne manquent pas de rappeler le statut des croisés tel que l'a défini le quatrième concile œcuménique de Latran, tenu en 1215 sous la présidence du pape Innocent III. Les croisés sont dotés d'un statut spécial qui les distingue des simples fidèles. Contre leur engagement de partir pour la Terre sainte, les croisés bénéficient de plusieurs privilèges au respect desquels veille le légat. Les dettes qu'ils ont contractées ne sont plus exigibles ; leurs biens sont protégés par l'Église le temps de leur absence ; surtout, bien sûr, leur participation à la croisade leur permet d'espérer la rémission de leurs péchés. « Tout ce que nous avons fait de mal / nous sera pardonné si nous prenons la croix / Ne refusons pas un tel présent ! », scande ainsi Rutebeuf [2].

On connaît bien les conditions dans lesquelles Saint Louis a pris la croix, suivi, non sans hésitation, par les princes, les prélats et les barons. On

suppose que les membres de son hôtel ont été invités à prendre la croix à l'imitation de leur maître, comme on peut imaginer la façon dont les chevaliers, à l'occasion de l'adoubement du prince Philippe, à la Pentecôte 1267, ou à la faveur d'une prédication particulièrement émouvante, se sont à leur tour engagés. Mais qu'en est-il des milliers d'autres hommes et femmes qui se trouvent réunis à Aigues-Mortes au printemps 1270 ? Qu'en est-il des marins génois ? En dépit du silence des sources, sans doute faut-il se figurer des cérémonies massives, présidées par le légat ou par un autre prélat, au cours desquelles la croix est largement distribuée. On l'a dit plus haut, les curés sont censés savoir qui, dans leur paroisse, est sous le statut de croisé ; le roi fait sans doute tenir, lui aussi, une liste de ceux qui se sont engagés à le suivre, parmi les barons, ses vassaux et les membres de son hôtel. Mais, si le zèle de Saint Louis pour la croisade ne fait guère de doute, si celui des barons est probable, on peut s'interroger sur le degré de spontanéité des chevaliers et surtout des simples gens qui forment la plus grande partie de l'armée. Sont-ils tous aussi convaincus que le roi et les princes ?

Au service du roi

Si la question se pose, c'est que la plupart des croisés qu'a réunis Saint Louis sont à ses gages. C'est vrai, au premier chef, des chevaliers. Puisqu'il s'agit d'une croisade, Saint Louis ne peut pas exiger le service féodal de ses vassaux. Du reste, dans l'ensemble hétéroclite et disparate des coutumes qui forment le « droit féodal », les obligations des vassaux sont toujours très limitées. Il n'est jamais question de suivre le seigneur pour une période qui excéderait quelques semaines (souvent quarante jours), pas plus que de sortir d'un territoire bien circonscrit. La croisade n'entre nullement dans ce cadre ; c'est ce qui explique le vaste effort de mobilisation mené conjointement par le roi et le légat.

Même si Saint Louis parvient à convaincre barons et chevaliers de le suivre, il lui faut encore assurer les conditions matérielles de leur départ. Aux barons et aux grands seigneurs, il peut se contenter d'apporter une aide financière, par exemple en demandant au pape ou au légat de leur concéder une partie du produit de la décime. Pour la plupart, néanmoins, il faut qu'il les prenne d'emblée à ses gages. Le mécanisme est assez bien connu. Le roi

conclut avec chaque chevalier important une « convenance », ce qu'on appellera plus tard une « lettre de retenue », c'est-à-dire un accord aux termes duquel sont précisées les obligations des deux parties. Sous le règne de Philippe le Bel, un clerc du roi a copié une grosse trentaine de conventions qui avaient été passées en prévision d'une croisade que devait conduire Philippe III vers 1275-1276 ; elles donnent une bonne idée de celles qu'avait conclues Saint Louis une dizaine d'années auparavant.

Prenons l'exemple d'Érard de Vallery, maréchal du comté de Champagne. Celui-ci promet de servir le roi, pendant un an, à la tête de trente chevaliers. Le roi s'engage à lui verser 8 000 livres tournois, en deux fois, au début de l'année et au bout de six mois ; il le dédommagera pour les chevaux que lui et ses hommes perdront à son service – c'est ce qu'on appelle au Moyen Âge le « restaur » ; il lui assurera, enfin, le transport par bateau. L'année pendant laquelle Érard servira le roi commencera, non à partir de l'embarquement, mais au contraire quand l'armée aura débarqué ; s'il faut hiverner quelque part avant d'être parvenu à l'objectif, l'année due débutera avec l'hivernage. Sur le bateau qui les transportera, les trente chevaliers n'auront droit qu'à un seul cheval chacun – la place est comptée. Seuls les bannerets pourront faire passer deux chevaux ; les « bannerets » sont les chevaliers autorisés à porter bannière, c'est-à-dire qu'ils ont leur propre suite de chevaliers. Un ou deux chevaux : ce n'est pas beaucoup pour ces cavaliers émérites, habitués à disposer de beaucoup plus de montures. Chaque banneret peut faire passer sur le bateau cinq autres personnes, et le « pauvre homme », c'est-à-dire le simple chevalier, seulement deux ; il faut sans doute ajouter le « garçon », le palefrenier, attaché à chaque cheval. En dehors du « garçon », il n'est pas facile de déterminer le statut de ces personnes. S'agit-il de combattants, à cheval ou à pied, ou de serviteurs ? Quoi qu'il en soit, il faut garder à l'esprit l'idée qu'un groupe de trente chevaliers, c'est en réalité aux alentours de cent vingt personnes.

À l'instar du roi, les princes comme Alphonse de Poitiers et Robert d'Artois recrutent leur propre suite de combattants. Le tout jeune comte d'Artois, par exemple, prend à ses gages aussi bien son beau-père, Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, que de simples chevaliers. Il promet même à un certain Perrot de Wailly, qui n'est pas encore adoubé, de le faire chevalier au cours de l'expédition. En novembre 1268, Thibaud, comte de Champagne,

retient le comte de Dreux ; moyennant 14 000 livres tournois, celui-ci promet de le suivre, à la tête de quarante chevaliers.

Plusieurs prélats ont pris la croix et ont décidé de suivre Saint Louis outre-mer. Les archevêques de Reims, Jean de Courtenay, de Rouen, Eudes Rigaud, de Narbonne, Maurin, et de Tours, Vincent de Pilmil, d'autres prélats encore sont dans ce cas. Chacun d'entre eux a dû retenir également quelques chevaliers pour l'entourer ; le fait est attesté pour l'évêque de Langres, Guy de Genève, et hautement probable pour les autres. L'armée croisée présente donc une vraie cohérence. Autant qu'on peut le voir, la plupart des chevaliers doivent être retenus aux gages du roi, des princes ou des prélats [3].

Tous ceux qui s'engagent à servir dans la croisade partent-ils réellement ? Faute d'états d'effectifs, il est difficile de le savoir. Mais il y a tout lieu de penser que le roi, les princes et surtout leurs clercs y veillent. Dans un mémoire immédiatement antérieur au départ pour Tunis, on trouve en effet l'indication que « toutes les lettres de retenue des chevaliers et des sergents qui doivent traverser avec le seigneur comte [de Poitiers] sont placées ensemble dans un coffre, pour être emportées outremer » [4]. Alphonse de Poitiers veille donc à garder avec lui les lettres portant les termes des accords passés avec les chevaliers et les sergents qui se sont engagés à l'accompagner. Son testament mentionne d'ailleurs l'obligation pour ses exécuteurs de payer « aux chevaliers, aux sergents et aux autres gens qui vont avec nous au secours de la Terre sainte » ce qui leur resterait dû [5]. Bien que la quasi-totalité en ait disparu, il ne fait pas de doute que la documentation comptable était fort nourrie.

C'est de bonne date que les comptes relatifs à l'expédition ont été perdus ; vers 1320, les clercs du roi ne savent déjà plus où les trouver. Par hasard, quelques quittances ont été conservées au Trésor des chartes ; elles confirment que certains chevaliers reçoivent régulièrement leurs gages du roi. Les comptes de l'hôtel de Gui de Dampierre, eux aussi en partie préservés, vont dans le même sens. Dans certains cas au moins, le roi peut se substituer au baron qui a conclu la retenue et qui est dans l'impossibilité de l'assurer. C'est ainsi qu'en novembre 1270, un chevalier du nom d'Olivier de Lisle reçoit des gages des comptables du roi en exécution des conventions passées avec le comte de Vendôme, mort au mois d'août : le roi endosse pleinement le rôle de chef de l'armée [6].

Chevaliers, écuyers et hommes d'armes

La plus grande partie de l'armée croisée est donc aux gages du roi de France et des barons. Certains chevaliers doivent rejoindre l'armée de leur propre initiative, comme ce chevalier venu du Hainaut, Nicolas de Lalaing, qui bénéficiera plus tard d'une guérison miraculeuse attribuée à Saint Louis, mais ils sont certainement l'exception.

Si les chevaliers sont le fer de lance de l'armée, ils ne sont pas les seuls à combattre à cheval. À leurs côtés, figurent écuyers et simples hommes d'armes. En règle générale, le futur chevalier est lui-même fils de chevalier. Si ses moyens ou ceux de sa famille le permettent, il est adoubé vers l'âge de 18 ou 20 ans. Contrairement à l'image que nous en avons parfois aujourd'hui, l'adoubement est une cérémonie plus laïque que religieuse. L'adoubement le plus prestigieux, celui auquel aspirent les jeunes hommes en quête de sensations fortes, est d'ailleurs celui qui est reçu au matin d'une bataille décisive, dans la tension du combat à venir. Si l'adoubement est une étape cruciale, c'est que les chevaliers forment une classe à part. Dans les chroniques comme dans les comptes, leur nom est toujours précédé du titre « mon seigneur », *dominus* en latin. Dans la France du XIIIe siècle, la chevalerie est encore pleinement l'élite laïque de la société ; le roi lui-même est adoubé, au plus tard le jour de son sacre, comme c'est le cas pour Saint Louis, fait chevalier à l'âge de 12 ans, au moment de recevoir l'onction qui fait de lui le roi de France. Néanmoins, de plus en plus de fils de chevaliers ne reçoivent plus l'adoubement. Si la chevalerie est un titre qui honore celui qui en est orné, c'est aussi une charge, qui rebute ceux qu'une probable crise des patrimoines nobiliaires a lentement appauvris au cours du XIIIe siècle. L'entrée en chevalerie était autrefois naturelle pour le fils de chevalier ; elle devient progressivement plus sélective.

Les fils de chevaliers qui ne reçoivent pas l'adoubement ne peuvent être confondus avec les simples hommes d'armes. Pour les désigner, s'impose peu à peu, en France du Nord, le terme d'« écuyer », tandis que le Midi connaît plutôt des « donzels » ou des « damoiseaux » ; à vrai dire, chaque région a son vocabulaire, même si l'évolution paraît similaire dans tout l'Occident. Sur le plan militaire, les écuyers ont moins d'obligations que les chevaliers. On n'attend pas d'eux qu'ils disposent de plusieurs chevaux ou de toute une suite de combattants. Mais leur prestige n'a plus rien à voir avec

celui qui auréole les chevaliers. Quand il raconte les péripéties de la campagne d'Égypte, Joinville ne cite que les noms des chevaliers ; sauf exception, il ne lui viendrait pas à l'idée d'intéresser son lecteur au sort des écuyers, et encore moins à celui des hommes d'armes.

Aux côtés des chevaliers et des écuyers, se trouve en effet une troisième catégorie de cavaliers. Ce sont les simples hommes d'armes, qui ne sont ni chevaliers ni écuyers. Qui sont-ils, d'où viennent-ils ? Il est bien difficile de le dire. Certains doivent tenir au monde de la petite chevalerie, dont ils ont dû glisser en quelques générations. Venus des campagnes ou des villes, d'autres doivent avoir été repérés pour leurs qualités physiques ou leur aisance à cheval. En temps ordinaire, un grand seigneur doit avoir besoin de quelques hommes d'armes dans sa suite, ou pour garder son château ou son manoir. Quand il faut partir en croisade, c'est à ces hommes-là qu'il peut recourir pour compléter ses effectifs.

Arbalétriers à cheval et gens de pied

Le roi et les princes ont retenu encore d'autres types de combattants. À côté de ses chevaliers, le comte de Poitiers fait engager des arbalétriers à cheval. Sicard Alaman, l'un de ses principaux conseillers, reçoit des instructions très précises à ce sujet. Chaque arbalétrier doit être pourvu d'un cheval et de son équipement ; il recevra 5 sous tournois de gages par jour, qui lui serviront à payer sa nourriture et les autres dépenses nécessaires ; une place lui sera réservée sur le bateau, pour lui et son cheval ; le tarif du remboursement des chevaux suivra celui qu'a établi le roi de France pour ses propres sergents à cheval. Les chroniques nous montrent seulement le corps des « arbalétriers de l'Hôtel », certainement plus nombreux que les vingt-cinq arbalétriers employés en temps normal ; on a plutôt l'impression de plusieurs centaines d'hommes formant l'élite de l'infanterie croisée. Le rôle des arbalétriers peut être important ; lors du débarquement à Damiette, en 1249, ce sont eux qui couvrent de leurs tirs les chevaliers qui s'approchent du rivage. Parmi les gens de pied, se trouvent également des Catalans et des Provençaux, ceux qui en viennent aux mains avec leurs équivalents français à Aigues-Mortes, peu de jours avant l'embarquement. Il est probable que les sénéchaux de Beaucaire et de Carcassonne ont reçu du roi la mission de lever

des contingents de fantassins en prévision de la future croisade, y compris hors des frontières du royaume – le comté de Provence relève de l'Empire et la Catalogne des États de la couronne d'Aragon. Peut-être même les agents du roi n'ont-ils pas été trop regardants sur la qualité des recrues. Arrivés en Tunisie, les marins génois sont également mis à contribution : ce sont eux, par exemple, qui s'emparent de Carthage, le premier fait d'armes de la campagne [7].

Les autres contingents

En dehors des chevaliers français, le principal contingent est en effet celui que fournissent les marins génois. Les *Annales de Gênes*, une source quasiment officielle, évoquent le chiffre de 10 000 Génois, servant sur 55 gros navires et de nombreuses autres embarcations plus petites ; 10 000, c'est peut-être beaucoup, mais les Génois sont incontestablement nombreux. Comme les autres ressortissants des républiques maritimes, les Génois sont habitués à vivre en dehors de chez eux et à s'organiser par eux-mêmes. Pendant la campagne de Tunisie, deux consuls sont élus, qui rendent la justice au nom de la commune de Gênes ; au début du mois de septembre, les autorités génoises expédient en Tunisie un certain Francesco de Camila, chargé de prendre les Génois de l'armée sous son autorité.

Le comte de Champagne est aussi roi de Navarre. Le poète Anelier vante les prouesses des chevaliers navarrais dans l'armée croisée : aux cris de « Navarre », ils mettent en échec une attaque des Sarrasins. La chronique du moine Menko est tout aussi catégorique sur la présence d'un contingent venu de Frise, une région des Pays-Bas actuels, mais les Frisons n'ont dû arriver qu'au cours de l'été ou au début de l'automne ; après l'échec de la croisade, 500 Frisons repartent d'ailleurs de Sicile et rejoignent Acre au printemps suivant. Un petit groupe de chevaliers accompagne également le prince Édouard, son frère Edmond de Lancastre et leur cousin Henri d'Allemagne, mais les Anglais prendront tellement de retard qu'ils n'arriveront en Tunisie qu'une fois les opérations terminées. Au cours de la campagne de Tunis, il est question des chevaliers de l'Hôpital, c'est-à-dire de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem ; si les Hospitaliers sont présents, on peut être sûr que leurs grands rivaux, les Templiers, sont là aussi [8].

Les effectifs

Combien de combattants Saint Louis a-t-il conduits dans ses deux croisades ? Pour celle d'Égypte, en 1248-1250, Joinville évalue à 2 500 ou 2 800 le nombre de chevaliers. La lettre qu'expédie Jean de Beaumont, chambrier de France, à Geoffroy de La Chapelle, panetier de France, peu après le débarquement en Égypte en juin 1249, estime qu'il y a dans l'armée 1 800 chevaliers du royaume de France, auxquels il faut ajouter les 700 autres qui viennent de Syrie, de Chypre et de Morée ou qui appartiennent aux contingents du Temple et de l'Hôpital, et encore 500 autres ; soit un total de 3 000 chevaliers. En moyenne, on compte deux autres cavaliers (écuyers ou sergents à cheval) pour un chevalier, soit de 5 000 à 6 000 sergents, et trois ou quatre fantassins pour un chevalier, soit de 10 000 à 12 000 sergents à pied. On peut donc estimer que l'armée qui débarque en Égypte compte entre 17 000 et 20 000 hommes. La croisade de Tunis doit mobiliser des effectifs similaires. Au cours des négociations engagées pour la mise à disposition de sa flotte, Venise propose quinze grandes nefs, sur lesquelles peuvent s'embarquer 18 000 personnes, ou 4 000 chevaux et 10 000 hommes.

Pour évaluer les effectifs de l'armée, les chroniques du temps sont de peu de secours. Elles donnent des chiffres souvent grossis, quand elles ne se contentent pas de louer la taille de l'armée, comme le fait Primat, selon lequel il y avait tant de croisés « qu'il n'y avait personne qui les pût nombrer ». Une chronique de Terre sainte parle de 19 000 cavaliers et d'une très grande quantité de fantassins (« gens de pied »), auxquels il faut ajouter 16 000 Génois. La « chronique des maires de Londres » évoque 1 800 chevaliers, dont 400 seraient morts au cours de l'expédition. Le témoignage le plus plausible est peut-être celui de la chronique de Pierre Coral, qui affirme que 340 barons portant bannière ont trouvé la mort au cours de l'expédition. Au total, il semble acquis que les deux armées de Saint Louis, en 1248 puis en 1270, sont suffisamment nombreuses, notamment si on rapporte leurs effectifs aux capacités logistiques du temps ; du reste, aucune chronique n'explique l'échec de l'expédition par un nombre insuffisant de combattants. En 1270, comme en 1248, une part significative de la chevalerie du royaume et de ses marges a accepté de suivre Saint Louis, au prix de lourdes pertes [9].

L’expérience de la guerre

Si Saint Louis a fait venir dans son armée Templiers et Hospitaliers, ce n’est pas seulement pour en grossir les effectifs, mais parce que les frères des ordres militaires sont des guerriers professionnels et des spécialistes du combat contre les musulmans. Deux d’entre eux vont jouer un grand rôle dans l’expédition : Amaury de La Roche et Philippe d’Égly. Tous les deux sont des dignitaires de leur ordre, et tous les deux sont liés à Saint Louis comme à Charles d’Anjou. Philippe d’Égly est « prieur » de l’Hôpital en France, Amaury de La Roche est « précepteur » du Temple, c’est-à-dire qu’ils remplissent les fonctions de responsable des frères de leur ordre dans le royaume de France. Tous deux ont aussi séjourné en Terre sainte. En 1266, Charles d’Anjou demande au pape leur transfert à ses côtés : sans doute songe-t-il à eux pour l’aider dans la pacification du royaume de Sicile qu’il vient de conquérir et pour y encadrer les frères des ordres militaires, dont certains ont sûrement partie liée avec son prédécesseur le roi Manfred. Si Amaury de La Roche demeure en fait en Terre sainte, Philippe d’Égly joue un grand rôle au service de Charles d’Anjou, notamment dans l’île de Sicile, au point d’être cité par le chroniqueur Bartolomeo de Neocastro [10].

De manière générale, le roi de France a pris soin de s’entourer de plusieurs combattants éprouvés. De fait, en 1270, la plupart des jeunes chevaliers n’ont jamais participé à d’autres combats que ceux qui ont pu les opposer dans un tournoi. Beaucoup, même, n’ont pas eu cette chance, car Saint Louis veille à faire respecter l’interdiction de ces divertissements pourtant si prisés par les chevaliers, jeunes et moins jeunes, que l’Église a promulguée. Dans les décennies 1250 et 1260, en outre, le royaume de France est en paix. Pour la majorité des chevaliers et des écuyers qui se trouvent réunis au printemps 1270, la croisade de Tunisie sera donc leur première expérience de la guerre. Saint Louis est donc bien inspiré de faire venir auprès de lui des chevaliers qui connaissent la guerre autrement que par les romans de chevalerie en vogue auprès des jeunes adoubés.

Olivier de Termes est un bon exemple de ces vétérans des guerres de Terre sainte. Après avoir été tenté par l’insoumission, ce fils d’un vassal du comte de Toulouse Raymond VII a fini par se rallier au roi dans les années 1240. Il a pris la croix à la suite de Saint Louis en 1244. Il se distingue suffisamment au cours de la croisade d’Égypte pour que le roi ordonne la

restitution de ses terres, qui lui avaient été confisquées en raison de sa rébellion. Olivier aurait pu rentrer chez lui. Sa vocation, pourtant, est de combattre en Terre sainte. Dans la décennie 1260, il accomplit deux séjours à Acre, où il se trouve encore à la fin de l'année 1269. À l'approche du départ de l'armée croisée, il gagne le royaume de Sicile, avant de rejoindre Saint Louis à Carthage, à la fin du mois de juillet, porteur d'un message de Charles d'Anjou à son frère. Pendant les combats de l'été 1270, il est cité à plusieurs reprises pour sa connaissance des méthodes des Sarrasins, qui permet aux croisés d'éviter de tomber dans les pièges que leur tendent ceux-ci [11].

Érard de Vallery présente un cas similaire. Ce chevalier champenois a lui aussi suivi Saint Louis en Égypte et, dans la décennie 1260, il a également servi en Terre sainte. À l'été 1268, de retour d'Acre, il passe par l'Italie du Sud ; il joue un grand rôle dans la victoire difficile que remporte Charles d'Anjou à la bataille de Tagliacozzo. C'est tout naturellement qu'il est mis au nombre des hommes dont l'avis compte au cours de la croisade.

Olivier de Termes et Érard de Vallery sont des proches du roi, dont les exploits sont connus par les chroniqueurs et vantés par Rutebeuf. Pierre Pillart – son nom suffit à le situer – est un simple chevalier originaire du nord de l'Île-de-France. Dans la décennie 1270, il est jeté en prison pour une sombre histoire de vol de cheval. Dans la supplique qu'il adresse à Philippe III pour l'incliner à la bienveillance, il met en avant les expéditions auxquelles il a pris part : la croisade d'Égypte (1248-1250), le siège de Marseille (1262), la conquête de la Sicile (1265-1266) et le « siège de Tunis » (1270). Contrairement à la plupart de ceux qui se trouvent avec lui à Aigues-Mortes, ce petit chevalier inconnu a une redoutable expérience de la guerre [12].

D'autres cas sont plus surprenants. Raoul L'Escot (« L'Écossais ») n'est pas un chevalier. C'est un « sergent d'armes », un de ces combattants à cheval qui servent aux côtés des chevaliers et des écuyers. Sans doute a-t-il accompagné Saint Louis lors de sa première expédition. Comme beaucoup d'autres, il a été fait prisonnier en avril 1250. Il n'est pas le seul à s'être accommodé de la situation. Joinville rapporte que, lors de la captivité de Saint Louis, un homme se présenta au roi et lui parla en français : né à Provins, il était venu en Égypte avec l'armée de la cinquième croisade (1217-1221) ; converti à l'islam, il avait fait fortune et n'avait nullement envie de retourner en Champagne et à la foi chrétienne ; Saint Louis fut bien sûr horrifié de cette rencontre, mais le cas a dû se reproduire plus d'une fois.

Quant à lui, notre Raoul L'Escot sert un temps dans l'armée du sultan Baybars ; il est donc fort probable qu'il ait abjuré et qu'il se soit converti à l'islam ; sans qu'on connaisse les détails, il revient ensuite en Occident, reprend la foi chrétienne et, en 1270, rejoint l'armée croisée. Sa connaissance de l'arabe et des méthodes de combat des musulmans y est précieuse, et c'est à ce titre que le cite le chroniqueur Primat [13].

Mourir pour la foi ?

Il est difficile, bien entendu, d'évaluer le degré d'implication des croisés dans l'expédition à laquelle ils participent, et notamment leur rapport à la mort. Dans les chroniques, des anecdotes tendent à valoriser les comportements que nous qualifierions de suicidaires. Lors de la croisade d'Égypte, Joinville rapporte que l'évêque de Soissons Jacques de Castel « qui avait un grand désir d'aller à Dieu, ne voulut pas revenir dans le pays où il était né, mais se hâta d'aller avec Dieu, piqua des éperons et se jeta tout seul sur les Turcs qui le tuèrent avec leurs épées et le mirent en la compagnie de Dieu, au nombre des martyrs ». En 1269, le nouveau chef du contingent soldé par le roi de France vient d'arriver en Terre sainte ; Robert de Crésèques – c'est son nom – est un « haut homme », un grand seigneur. Au cours d'un engagement près d'Acre avec les Sarrasins, Olivier de Termes, qui est à ses côtés, le presse de se retirer à l'abri des remparts de la ville, car l'ennemi est plus nombreux. Crésèques aurait répondu qu'« il était venu de l'autre côté de la mer pour mourir pour Dieu en la Terre sainte, et qu'il irait de toute manière en la bataille » ; il entraîne deux cents cavaliers dans la mort. En 1282, Charles d'Anjou fait sa déposition devant les prélats chargés d'examiner les vertus de Saint Louis, dans l'optique de sa canonisation ; il atteste que Robert d'Artois, tué à Mansourah le 8 février 1250, cherchait le martyre – il est vrai que l'intention du roi de Sicile est de montrer que ses trois frères, Louis, Robert et Alphonse, morts dans le contexte de la croisade, étaient tous des saints en puissance [14].

Il faut prendre garde, toutefois, à ne pas interpréter trop vite ces épisodes. L'attitude de Robert de Crésèques est jugée avec beaucoup de réprobation par l'auteur de la chronique qui raconte sa mort. Les « poulains », chrétiens de Terre sainte, finissent d'ailleurs par redouter l'arrivée des contingents venus

d'Europe, ignorants des réalités locales et trop souvent portés à l'exaltation. Joinville ne critique pas explicitement la mort de l'évêque de Soissons, mais il s'en tient clairement à distance. Tout son récit de la campagne d'Égypte montre d'ailleurs qu'il se considère lui-même comme un chevalier courageux, mais nullement téméraire, et qu'il n'a aucune appétence pour une mort reçue dans ces conditions. En avril 1250, Saint Louis lui-même préfère se rendre plutôt que de mourir au combat. Quelque temps plus tard, quand il séjourne à Acre, Louis fait d'ailleurs publier la proclamation (le « ban ») suivante dans toute la ville : il est interdit de s'en prendre aux chrétiens qui, ayant dû se convertir à l'islam quand ils étaient prisonniers, étaient revenus à la foi chrétienne dès qu'ils l'avaient pu. Lui-même, on s'en souvient, avait été menacé de mort ; s'il avait tenu bon, il devait savoir que la tentation était grande de sauver sa vie en reniant sa foi – ce qui n'est pas admissible, en revanche, pour Saint Louis, c'est le comportement de ce Champenois qui préfère le confort qu'il a acquis en devenant musulman au retour à la foi chrétienne. Si, dans le contexte de la croisade, des chevaliers et d'autres ont pu chercher délibérément le martyre, il est probable que ce n'est pas le trait dominant dans l'armée. L'exemple du premier comte d'Artois, tué à Mansourah, est le plus significatif. Contrairement à la déposition postérieure de Charles d'Anjou, tous les récits contemporains laissent penser que, dans le dernier combat qu'il livre, Robert d'Artois cherche avant tout à se distinguer, en se plaçant au premier rang et en fixant tous les regards sur lui, quitte, pour cela, à outrepasser les consignes que Saint Louis avait données – un nouveau Roland, en quelque sorte ; il n'a aucune intention de mourir, même s'il n'ignore pas que la mort est une possibilité [15].

La structure de l'armée

C'est bien parce que son frère a été tué pour avoir désobéi à ses ordres formels que Saint Louis paraît aussi obsédé par la discipline au sein de l'armée. On l'a vu à propos des rixes d'Aigues-Mortes, en juin 1270 ; on le reverra lors des combats de la campagne de Tunis. En Égypte, un chevalier du nom de Gautier d'Autrèches avait chargé seul les ennemis, nullement dans l'espoir de recevoir le martyre, mais simplement pour prouver sa valeur. Par malheur, son cheval le jette à terre et les Égyptiens le blessent à mort. Le soir

même, quand on lui parle du sort de ce chevalier, Saint Louis laisse tomber « qu'il ne voudrait pas en avoir mille comme lui, du moment qu'ils ne voudraient pas agir suivant ses ordres, ainsi qu'avait fait celui-là [16] ».

Ceux qui, dans l'armée, sont chargés d'encadrer les combattants sont en petit nombre. Le connétable de France est le premier d'entre eux ; il dispose de « sergents à masse », qui portent ses ordres, y compris sur le champ de bataille (leur signe distinctif est une masse d'armes). À partir de 1267, et jusqu'en 1285, le connétable est Humbert de Beaujeu, un grand seigneur apparenté à la famille royale. Il est assisté par les deux maréchaux de France. La fonction est exposée : Gautier de Nemours et Renaud de Précigny mourront au cours de la campagne de Tunis et devront être remplacés. Le maître des arbalétriers est le responsable de l'infanterie ; à Tunis, c'est Thibaud de Montliard, un chevalier.

Formée de chevaliers, d'écuyers et d'hommes d'armes, la cavalerie croisée est faite de contingents recrutés par le roi, les princes, les barons, les prélats, et par quelques chevaliers isolés qui ont rejoint l'expédition. Encore faut-il, face à l'ennemi, mettre ces milliers de cavaliers en « ordre de bataille », c'est-à-dire, justement, les répartir dans des « batailles », selon le terme employé alors, des « corps d'armée », dirait-on aujourd'hui, qui soient d'une taille comparable de l'une à l'autre ; on compte dix-sept « batailles » à Tunis, ce qui laisse penser que chacun de ces corps est formé de cent à deux cents chevaliers environ. Il revient au connétable et aux maréchaux de composer les « batailles » à partir des différents contingents, ceux que conduisent le roi, les princes et les grands seigneurs, tout en y amalgamant les chevaliers venus à deux ou trois se joindre à la croisade. À chaque « bataille », il faut aussi donner un chef. Le moine Menko, qui rapporte les exploits des croisés frisons, ses compatriotes, indique ainsi que ceux-ci, en arrivant au camp, sont placés dans la « bataille » du comte de Luxembourg, mais que nombreux étaient les barons qui voulaient les avoir dans la leur, tellement ils étaient valeureux [17] !

Telle est l'armée qu'a rassemblée Saint Louis pour sa croisade. Les chevaliers forment l'élite de la cavalerie, qui compte aussi écuyers et simples hommes d'armes. Reléguée au second rang par les chroniqueurs, l'infanterie n'en est pas moins nombreuse et indispensable. Les uns et les autres viennent majoritairement du royaume de France, mais les étrangers, comme c'est naturel pour une armée croisée, y ont également trouvé leur place.

L’encadrement est réduit, mais nul doute ne demeure quant au chef de l’armée : c’est le roi de France.

5
Pourquoi Tunis ?

Le mardi 1er juillet 1270, Saint Louis fait célébrer la messe à l'aube, puis il monte dans sa nef, la *Montjoie*. Le nom du bateau n'a pas été choisi au hasard : « Montjoie », c'est depuis longtemps le cri de guerre des rois capétiens, et le navire sur lequel le roi a traversé la mer lors de sa première croisade avait déjà reçu ce nom. La flotte n'appareille que le lendemain, au petit matin, le temps que tous les pèlerins aient pris place. Pierre, comte d'Alençon, est sur le même bateau que son père ; Philippe et Jean, les deux aînés, ont chacun leur propre navire, tout comme leur cousin Robert, comte d'Artois. C'est Guillaume Bon-et-Bel, un Génois dont le nom est ainsi francisé, qui commande la nef du roi. Les quatre nefs principales, celles du roi, du prince Philippe, des comtes de Nevers et d'Artois, ouvrent la route. Il est difficile d'évaluer le nombre total de bateaux : une trentaine ou une quarantaine de gros navires, des galères, plusieurs dizaines d'autres embarcations de plus faible tonnage, et sans doute une nuée de barques et de bateaux de toutes sortes, notamment ceux des marchands. Du haut de la tour de Constance qui domine Aigues-Mortes et le littoral, le spectacle doit être grandiose [1].

Parmi les croisés, beaucoup, et même la plupart, ne sont sans doute jamais montés sur un navire. Il n'est pas certain que tous soient ravis à la perspective de passer en mer plusieurs jours, dans le meilleur des cas, et sans doute même plusieurs semaines. En 1254, il a fallu dix semaines à Saint Louis pour revenir d'Acre à Hyères, en Provence. Joinville garde un souvenir

mitigé de ce voyage. Dans son grand âge, quand il rapporte ses souvenirs, il ne cache rien à son public des angoisses qu'on connaît sur un bateau, « car on s'endort le soir sans savoir si on se retrouvera le matin au fond de la mer ». Son opinion est probablement partagée par la plupart des chevaliers français qui embarquent avec Saint Louis en 1270 [2].

Le point de concentration a été fixé à Cagliari, en Sardaigne, et l'on fait voile dans cette direction. Dès le vendredi suivant, puis de nouveau le dimanche, le mauvais temps s'abat sur la flotte qui traverse alors le golfe du Lion, ainsi nommé, dit Primat, « parce que la mer y est âpre et cruelle, quelque temps qu'il fasse ». Plusieurs navires sont touchés, sans que l'on sache la nature exacte des dommages subis ; en tout cas, la flotte est divisée. Le vendredi, pour apaiser la tempête, le roi fait célébrer quatre messes. La pratique était courante, et le roi y avait déjà recouru lors de sa première expédition outre-mer [3].

La méfiance ne tarde pas à dégrader les rapports entre les croisés français et les marins génois. Rien d'étonnant à cela. Dans l'histoire déjà longue des croisades, les relations ont toujours été difficiles entre Français et Italiens. Les chevaliers français sont réputés pour leurs qualités au combat, mais redoutés pour leur légèreté et leur impulsivité ; indispensables maîtres de la mer, les Italiens sont vus comme des marchands prêts à tout pour la réussite de leurs affaires, et pas toujours très regardants sur les moyens employés. Les uns ont besoin des autres, mais cette dépendance mutuelle n'entraîne pas nécessairement une grande affection. En certaines occasions, toutefois, Italiens et Français sont capables d'unir leurs forces. C'est tout particulièrement le cas en 1204, quand Vénitiens et croisés s'emparent de Constantinople et mettent à bas l'antique Empire byzantin. Les Vénitiens, au demeurant, y ont bien montré leurs talents d'hommes de guerre, et les Français leur rouerie et leur cupidité. En l'occurrence, les lieux communs traditionnels se sont donc trouvés inversés.

LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

Tout cela explique que les princes français et les marins génois se regardent mutuellement avec méfiance. Le dimanche 6 juillet, dans la soirée, on commence, dans l'entourage du roi, à trouver la route bien longue. Au bout de quatre jours, avec les vents qui ont soufflé depuis le départ d'Aigues-Mortes, la flotte aurait déjà dû rallier Cagliari. On ne tarde pas à mettre en cause les compétences des Génois, et peut-être leur zèle, car on sait bien les liens qui les unissent aux musulmans. Lors de la tempête qui a dispersé la flotte, n'a-t-on pas vu le navire commandé par le fils du capitaine de la nef royale, un Génois, distancer les autres et cingler vers les côtes berbères ? La confiance règne… Les capitaines doivent prouver leur bonne foi en déployant devant le roi une carte marine – c'est un des premiers exemples attestés. Peu de temps après, le prince Philippe envoie à son père un de ses chevaliers, Herbert de Villiers, sur une barque, pour en avoir le cœur net sur un possible déroutement de la flotte. Les Génois sont de nouveau convoqués devant le roi, mais leurs explications suffisent à convaincre Saint Louis. En mer, toutefois, le long des côtes de la Sardaigne, le roi ajoute un codicille à son testament. On ne sait jamais [4].

Cagliari

Heureusement, le lundi 7 juillet, la flotte arrive enfin en vue de Cagliari. En raison des courants ou des vents, il faut dans un premier temps se contenter de mouiller au large. Ces six premiers jours de mer n'ont pas été très heureux. Il a fallu affronter la tempête ; le doute a été jeté sur la loyauté des Génois ; on s'est en outre rendu compte que les réserves d'eau embarquées sur les navires sont corrompues ; il y a déjà des malades, peut-être des morts. Alors que la flotte est encore en mer, il est possible d'aller chercher de l'eau et des vivres frais auprès d'une abbaye située sur la côte sarde, non loin de Cagliari. Le lendemain, une semaine après le départ, le mardi 8 juillet, la flotte approche du port, mais les vents contraires empêchent toujours d'y mouiller. L'amiral, Arnoul de Courferrand, monte alors dans une barque pour gagner Cagliari.

Si le point de rendez-vous a été fixé aux capitaines des navires dès le départ d'Aigues-Mortes, il ne semble pas qu'on ait pris la peine de prévenir

les habitants de Cagliari qu'on ferait escale chez eux. Une des hantises des croisés est en effet que leurs plans soient dévoilés. En 1249, en quittant Chypre, les commandants des navires auraient reçu pour consigne d'attendre d'être en pleine mer pour décacheter les instructions qui leur avaient été remises avant d'appareiller. On a dit plus haut le soupçon qui s'était porté sur un navire génois qui aurait quitté la flotte pour gagner les côtes du Maghreb. L'anecdote, bien sûr, n'a rien de plausible ; elle illustre simplement la crainte récurrente des croisés de voir leurs objectifs révélés à leurs adversaires. À vrai dire, ce n'est pas toujours qu'une simple crainte : au printemps 1270, le sultan d'Égypte, Baybars, parfaitement informé de la réunion de la flotte croisée à Aigues-Mortes, ordonne la mise en défense des côtes égyptiennes et la construction de ponts de bateaux sur le Nil pour faciliter les mouvements des troupes [5].

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant qu'à l'apparition de la flotte croisée la réaction des habitants de Cagliari ait été plutôt réservée, voire franchement hostile. On refuse à l'amiral l'accès à la forteresse qui domine la ville. C'est à peine s'il peut repartir avec « un peu d'eau douce, quelques herbes et un peu de pain ». Ce n'est pas seulement que les autorités de Cagliari sont légitimement froissées de ne pas avoir été averties. C'est aussi que Cagliari dépend de Pise, et que les croisés naviguent sur une flotte génoise. Or Pisans et Génois sont engagés dans une rivalité impitoyable… De surcroît, depuis son royaume de Sicile, le frère de Saint Louis, Charles d'Anjou, a des vues sur la Sardaigne ; il a même proclamé un de ses fils roi de l'île. Les habitants ont beau jeu, en conséquence, de se retrancher derrière les instructions de leurs maîtres pisans pour limiter le plus possible leur aide au roi de France. Nul doute, par ailleurs, que Cagliari redoute une mise à sac de la ville. Dès qu'ils apprennent l'approche de la flotte croisée, les habitants mettent à l'abri leurs biens les plus précieux. Ce ne serait pas la première fois, en effet, qu'une armée de croisés prendrait d'assaut une ville chrétienne. En 1202, la quatrième croisade n'a-t-elle pas débuté par l'attaque de Zara, une ville chrétienne de la côte dalmate, rebelle à Venise, pour s'achever par la conquête de Constantinople ? Commentant l'attitude hostile des habitants, le chroniqueur Primat n'est pas loin de regretter que la ville n'ait pas été emportée par la force, et il ajoute que si Charles d'Anjou avait trouvé « un peuple si rebelle, il eût détruit en un seul moment et le peuple et la ville tout ensemble ». Sur la nef royale, certains conseillent d'ailleurs à Saint Louis de

prendre la place. Celui-ci se borne à répondre qu'il n'est pas parti de France pour combattre d'autres chrétiens. Autour de lui, tous ne sont visiblement pas du même avis.

Au matin du mercredi 9 juillet, Saint Louis dépêche une nouvelle ambassade négocier l'entrée des malades dans la ville basse et la vente des marchandises aux prix pratiqués avant l'arrivée de la flotte. Les envoyés du roi ont pour consigne de se montrer à la fois fermes et rassurants. Bien embarrassés, les habitants finissent par implorer la protection du roi contre les Génois, leurs ennemis. Saint Louis, évidemment, se soucie peu des querelles des uns et des autres, et ses représentants sont chargés d'assurer qu'il n'a pas l'intention de s'emparer de la ville, qu'« il n'a que faire de leur château et de leur forteresse », comme le dit Primat. Sa préoccupation va surtout aux malades de son armée, déjà nombreux. De mauvaise grâce, les autorités de Cagliari acceptent de les accueillir dans le couvent des Frères mineurs situé à l'extérieur des murs de la ville. Une centaine de malades débarquent ; beaucoup, note Pierre de Condé, ne survivront pas. Le roi désigne pour veiller sur eux deux serviteurs de son hôtel, Guillaume le Breton et Jean d'Aubergenville.

En dépit de la promesse faite par le châtelain de Cagliari de faire vendre les marchandises aux prix en vigueur avant l'arrivée des Français, les marchands locaux profitent de cette clientèle captive. Une poule qui se vendait auparavant quatre deniers passe à deux sous, soit vingt-quatre deniers. On joue également sur les taux de change entre livre tournois et monnaie locale, au détriment, bien sûr, de la première.

Au fil des jours, la situation finit malgré tout par s'améliorer un peu. Les autorités de Cagliari se déclarent même prêtes à laisser le roi débarquer avec sa suite. Mais, toujours soucieux de donner l'exemple, Saint Louis entend partager la condition de tous les croisés et demeure sur son bateau dans l'attente du légat et des barons. De façon significative, dans la lettre qu'il dicte quelques semaines plus tard, le 25 juillet, à l'intention de l'abbé de Saint-Denis, le roi ne mentionne pas l'accueil peu chaleureux reçu à Cagliari. Pour Saint Louis, ce ne sont là que des broutilles, qui ne méritent pas qu'on s'y arrête. Tout au contraire, la lettre écrite par Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil donne tout le détail des déboires subis par les croisés à Cagliari.

Le vendredi 11 juillet arrivent les autres navires de l'expédition, partis d'Aigues-Mortes ou de Marseille, avec à leur bord les principaux barons,

Thibaud de Navarre, Alphonse de Poitiers, le comte de Flandre, Jean, fils aîné du comte de Bretagne. Ils sont rejoints deux jours plus tard, le dimanche 13 juillet, par le légat et par le comte de Bretagne. Saint Louis réunit alors un conseil de guerre devant lequel il dévoile sa décision de se rendre à Tunis. Le consentement du légat et des barons est nécessaire, mais il est de pure forme : on ne discute pas les décisions du roi. Saint Louis fait aussitôt informer Charles d'Anjou, sans doute par l'intermédiaire d'Amaury de La Roche, ce dignitaire de l'ordre du Temple qui connaît bien les deux rois et qui, depuis quelques semaines, est présent dans l'entourage de Louis [6].

Le califat de Tunis

Depuis le XIXe siècle, les historiens tentent d'expliquer le choix de Tunis, mais les contemporains n'ont pas été moins surpris qu'eux. À peine deux ou trois ans après l'expédition, Geoffroy de Beaulieu croit bon d'introduire ainsi les quelques paragraphes qui concluent sa *Vie de Saint Louis* et qui portent, précisément, sur la croisade de Tunis : « À ce point il est très nécessaire, à notre avis, d'exposer les raisons particulières qui conduisirent le roi à cette décision, en raison de la surprise et des plaintes de beaucoup, à qui il semble qu'il aurait dû naviguer directement à l'aide de la Terre sainte. » Guillaume de Nangis, le chroniqueur de Saint-Denis, est tout aussi embarrassé quand il évoque « l'étonnement et les rumeurs » (*admiratio et murmuratio*) que ce choix suscita [7].

Pour les contemporains, en effet, une expédition contre Tunis ne revêt aucun caractère de nécessité. Dans tout le monde arabo-musulman, il n'y a sans doute pas un État moins hostile aux chrétiens que le royaume de Tunis. L'antique province romaine d'*Africa* a été conquise au VIIe siècle par les Arabes, non sans une farouche résistance de la part des Berbères. La région s'est ensuite rapidement islamisée et les Berbères ont activement participé à la conquête du royaume wisigothique qui dominait alors la péninsule Ibérique (711). Avec les fondations de Kairouan et de Mahdia, l'Ifriqiyâ est une province prospère du califat abbasside. À compter du Xe siècle, l'actuelle Tunisie, comme une grande partie du Maghreb, reconnaît l'autorité du califat fatimide qui, depuis l'Égypte, rivalise avec celui de Bagdad. Dans les années 1150, venu du Maroc actuel, un nouveau calife, Abdalmu'min, conquiert

l'Ifriqiyâ et unifie l'Afrique du Nord au nom d'une idéologie rigoriste. Un de ses titres de gloire est d'avoir chassé les Normands. Installés en Italie du Sud et en Sicile, ceux-ci avaient pris, quelques années plus tôt, l'île de Djerba et occupé le littoral de Sousse jusqu'à Tripoli.

Dans le nouvel empire almohade, l'Ifriqiyâ jouit d'une certaine autonomie. En 1207, le Berbère Abdalwâhid ben Abî Hafs en est nommé gouverneur : il donne son nom à la dynastie « hafside » formée par ses successeurs. Son propre père a été un des compagnons les plus proches du « Mahdi » Ibn Tûmart, le fondateur de l'idéologie almohade. Après la mort de ce dernier, il a joué un rôle essentiel dans la proclamation du premier calife almohade Abdalmu'min al-Kûmî, le plus ancien disciple du Mahdi. À la mort du premier Hafside, en 1221, un de ses fils, Abu Zakariya, parvient non sans mal à se faire reconnaître comme gouverneur. Dans le courant du XIIIe siècle, la crise du califat almohade, ébranlé par ses défaites en Espagne, permet à Abu Zakariya de prendre le titre d'« émir » et d'obtenir une quasi-indépendance. La ville de Tunis connaît alors un plein développement, avec l'édification d'une mosquée, de souks, d'un palais pour l'émir.

Bien qu'intégrée à l'Empire almohade, bien que dépositaire du message du Mahdi dans toute sa rigueur, l'Ifriqiyâ entretient des liens très étroits avec les ports situés de l'autre côté de la Méditerranée. Un traité a été conclu dès 1157 entre Tunis et Pise. Paradoxalement, les Almohades eux-mêmes ne sont pas hostiles au commerce, et Tunis bénéficie des accords passés entre les califes et les grandes cités maritimes italiennes, Venise, Gênes, Pise, tout comme avec le royaume normand de Sicile. Pisans et Génois ouvrent des comptoirs à Tunis ou à Bougie, bientôt suivis par les Marseillais. Ces comptoirs sont parfois de véritables quartiers, des *fondouks*, réservés à leur usage et dotés d'une chapelle et d'un cimetière ; à Tunis, ils sont situés à l'est de la ville. La liberté y est assez grande. S'il est quand même interdit d'y élever des cochons, on peut au moins y vendre du vin, y compris à des musulmans ; dans certains cas, très rares toutefois, on peut même doter les églises de cloches et les faire sonner. Tout au long du XIIIe siècle, des traités encadrent les relations commerciales et réglementent l'établissement des chrétiens dans divers ports de Berbérie orientale. Les Pisans sont les plus favorisés, puisqu'ils sont autorisés à résider en dehors de Tunis, à Bougie, Bône, Mahdia, Sfax, Gabès et Tripoli ; leurs consuls ont le droit d'exiger une

audience, une fois par mois, de l'émir ou du gouverneur. Dans la décennie 1240, les relations sont excellentes entre l'émir Abu Zakariya et Frédéric II. En sa qualité de roi de Sicile, celui-ci nomme un consul à Tunis et obtient le versement d'un « cens », versé chaque année par les Hafsides. Contrairement à ce que laisse penser le terme « tribut », qu'on emploie généralement, il ne s'agit pas explicitement de la reconnaissance d'une sujétion vis-à-vis du roi de Sicile, mais plutôt d'une taxe donnant le droit aux Ifriqiyiens de commercer avec le royaume de Sicile, et, tout particulièrement, de s'y approvisionner en blé. Les chrétiens n'hésitent pas, pourtant, à y voir un véritable tribut marquant la dépendance du calife. Son versement est logiquement un des enjeux de la croisade de 1270.

À la mort d'Abu Zakariya, en 1249, un de ses fils lui succède. Abû 'Abdallah Muhammad ne se contente pas longtemps du titre d'émir. Il se fait bientôt appeler « sultan », un titre intermédiaire, avant, en 1253, de se faire reconnaître comme « commandeur des croyants » (*amîr al-mu'minîn*), et donc comme calife, avec le *laqab* (surnom) d'*Al-Mostancir billah* (« celui qui recherche l'aide d'Allah »). Malgré les déboires, le prestige du titre califal en terre d'islam demeure immense : le calife est toujours vu comme le successeur du Prophète. Théoriquement, de ce fait, il ne devrait y avoir qu'un seul calife, mais depuis le Xe siècle, plusieurs prétendants revendiquent le titre en même temps. Dans les années 1250, les deux autres califes ne sont guère vaillants : le califat almohade s'éteindra en 1269 après une longue agonie ; en 1258, les Mongols prennent Bagdad et mettent fin au vénérable califat abbasside, qui détenait la plus forte légitimité. Somme toute, le calife de Tunis n'est pas dans la plus mauvaise posture.

En 1259-1260, la légitimité d'Al-Mostancir est même brièvement reconnue en Égypte et dans le Hedjaz, jusqu'à ce que le nouveau sultan mamelouk du Caire, le tout-puissant Baybars, fasse d'un survivant de la famille abbasside un nouveau calife entièrement à sa dévotion, et qui adopte le même *laqab* que le Hafside. À vrai dire, celui-ci est loin d'avoir les grandes ambitions de Baybars, et il ne prétend nullement à une domination universelle. Du reste, il ne domine directement qu'une partie de l'actuelle Tunisie ; les tribus qui contrôlent les oasis du désert reconnaissent certes sa suzeraineté, mais en la tenant à bonne distance. Al-Mostancir n'en paraît pas gêné outre mesure. Il se consacre surtout aux travaux de sa capitale et de ses

résidences, entouré par les nombreux savants que les avancées de la *Reconquista* ont chassés d'Al-Andalus. On est loin, alors, de la stricte piété almohade qui avait fait, au siècle précédent, le succès du Mahdi.

Al-Mostancir prête une grande attention au maintien des bonnes relations avec les puissances chrétiennes de l'autre côté de la Méditerranée. En 1250, un nouveau traité est conclu avec Gênes, pour dix ans. L'année suivante, les Vénitiens font mieux, puisqu'ils obtiennent un accord valable quarante ans ; les Pisans n'ont pas besoin de renouveler l'accord qu'ils ont conclu en 1234 pour trente ans, et qui bénéficie également aux Florentins. Avec les Catalans, les rapports deviennent plus étroits. À partir de 1252, les sujets de la couronne d'Aragon disposent à leur tour d'un *fondouk* à Tunis. La gestion en est confiée par le roi, moyennant finances, à un consul en place pour deux ans. L'échange d'ambassades est fréquent entre les cours de Tunis et de Barcelone. L'entente est si bonne que des chevaliers et des hommes d'armes catalans, peut-être jusqu'à plusieurs centaines en même temps, se mettent au service du calife ; le roi d'Aragon, comte de Barcelone, touche un pourcentage sur leur solde. En 1246, celui-ci fait même demander au pape Innocent IV de donner au « roi de Tunis » (telle est la titulature reconnue en Occident aux Hafsides, avant comme après leur accession au califat) des garanties sur le maintien de la paix – les préparatifs de Saint Louis en vue de sa première expédition outre-mer inquiétant peut-être la cour de Tunis. Quelques moments de tension émaillent certes les relations entre le calife et le roi d'Aragon ; à plusieurs reprises, la rupture menace. Mais, dans l'ensemble, les préoccupations commerciales semblent, de part et d'autre, commander une paix mutuellement profitable.

Ce qui est vrai des sujets du roi d'Aragon vaut aussi pour les ressortissants des autres puissances européennes. Une ambassade norvégienne ne se rend-elle pas à Tunis en 1262 ? L'irruption de Charles d'Anjou dans le sud de l'Italie et en Sicile ne bouleverse pas fondamentalement la situation du califat hafside. Depuis la mort de Frédéric II, certes, Al-Mostancir ne verse plus le cens que son père Abu Zakariya faisait parvenir autrefois à l'empereur. Ses relations n'en sont pas moins cordiales avec Manfred, le fils naturel de Frédéric, qui lui a succédé sur le trône de Sicile. Dans le bref conflit qui oppose les deux compétiteurs, en 1266, Al-Mostancir penche probablement pour Manfred. Dans l'entourage du calife, figurent en effet deux princes castillans, Enrique et Fadrique, qui,

en 1260, ont fui la cour de leur frère Alphonse X. Fadrique a partie liée avec Manfred et quitte même Tunis pour combattre dans son armée. Après la défaite, il revient à Tunis, accompagné de plusieurs autres partisans du roi déchu, dont son parent Federico Lancia. Dans les temps incertains qui suivent la victoire de Charles d'Anjou, le calife offre donc son hospitalité à ceux qu'indispose le triomphe du Capétien de l'autre côté de la mer. Un des adversaires les plus acharnés de Charles d'Anjou, le noble napolitain Conrad Capece, lance même une attaque sur la Sicile depuis Tunis, en août 1267, avec l'aide des Pisans. L'année suivante, le petit-fils de Frédéric II, le tout jeune Conradin, tente de reconquérir le royaume de Sicile. À son tour vaincu, à la bataille de Tagliacozzo, il est exécuté peu de temps après. La mort du dernier prétendant met un terme aux espoirs de restauration des Hohenstaufen – au moins provisoirement. Le calife en tire rapidement les conséquences. Al-Mostancir s'est bien gardé, d'ailleurs, de s'engager directement aux côtés de Manfred. S'il ne chasse pas les partisans de ce dernier qui ont trouvé refuge à Tunis, il n'en entame pas moins un rapprochement avec le nouveau maître du royaume de Sicile. C'est du reste avec l'autorisation de Charles d'Anjou que Fadrique de Castille, un temps assiégé dans Agrigente par les Français, a été autorisé à retourner en Ifriqiyâ.

Vers 1270, le califat de Tunis est donc une puissance réelle en Méditerranée occidentale, mais plutôt pacifique, résolument tournée vers le commerce et raisonnablement tolérante. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'Al-Mostancir est tout sauf une menace pour l'Europe chrétienne. Que va donc faire Saint Louis à Tunis ? Pourquoi s'en prendre à un État si peu dangereux, si accueillant aux chrétiens et si éloigné de la Terre sainte ? On a pu évoquer l'ignorance de la géographie. Saint Louis aurait cru que, depuis la Tunisie, le chemin n'était pas long jusqu'à l'Égypte. Mais l'argument peut-il être vraiment retenu, dès lors que Saint Louis a passé six ans en Méditerranée, entre 1248 et 1254, et qu'il est conseillé par les Génois ? D'une manière ou d'une autre, il doit avoir quelques notions de la situation des différentes régions les unes par rapport aux autres [8].

L'espoir de la conversion

Du vivant de Saint Louis, les lettres qui sont expédiées depuis le camp de l'armée croisée ne donnent aucune justification de l'objectif choisi. Le 12 septembre, dans la lettre circulaire par laquelle Philippe III annonce la mort de son père, quelques jours plus tôt, le nouveau roi se borne à dire que Saint Louis a fait débarquer l'armée « au port de Tunis, entrée de la terre d'Afrique, qu'il se proposait, si le Seigneur le lui permettait, de vouer au culte chrétien, une fois qu'aurait été chassée et éliminée l'immondice des peuples sarrasin et berbère ». Qu'est-ce à dire ? Jusqu'à un certain point, deux ou trois ans après la croisade, Geoffroy de Beaulieu explicite l'intention prêtée au feu roi par son fils. Saint Louis, explique-t-il, avant même de reprendre la croix, avait échangé des ambassades avec le roi de Tunis. Des personnes dignes de confiance, de plus, avaient montré à Louis les bonnes dispositions du roi de Tunis envers la foi chrétienne ; il se ferait facilement chrétien, si seulement il pouvait saisir le bon moment et se maintenir sur le trône sans craindre son peuple. « Ah, si seulement je pouvais voir cela arriver, que je puisse être le parrain et le protecteur d'un tel fils ! », aurait alors dit Saint Louis. Quelques mois avant son départ, le jour de la Saint-Denis (9 octobre) 1269, le roi assiste, à l'abbaye, à la messe solennelle qui est célébrée en l'honneur du protecteur du royaume. La cérémonie, raconte Geoffroy de Beaulieu, est marquée par un événement important. Un Juif « bien connu » (le nom, malheureusement, manque) reçoit ce jour-là le baptême ; parmi ses parrains, le roi lui-même et d'autres grands du royaume (il y a toujours plusieurs parrains et marraines au Moyen Âge). Arrivés quelques jours plus tôt à la cour, des envoyés du calife assistent à la cérémonie. Très ému, le roi les aurait priés de rapporter à leur maître que lui, le roi de France, accepterait volontiers de passer toute sa vie dans une prison sarrasine et de ne plus jamais revoir le soleil, si le roi de Tunis et son peuple devenaient chrétiens. Geoffroy de Beaulieu ajoute que le souhait du roi à cet égard était d'autant plus fort que la foi s'était autrefois épanouie dans cette région d'Afrique, et spécialement à Carthage, du temps de saint Augustin, et qu'elle pourrait fleurir à nouveau, pour se répandre ensuite, pour l'honneur et la gloire de Jésus-Christ. Pour Saint Louis – et c'est toujours son confesseur qui parle –, que la grande armée croisée arrive devant Tunis, et le roi de la ville saisirait l'occasion de se convertir, pour éviter non seulement sa propre mort mais aussi celle de tout son peuple.

Saint Louis a-t-il pu réellement croire à la réalisation d'un plan qui nous

paraît rétrospectivement si invraisemblable ? Ce ne serait pas la première fois qu'une idée préconçue conduirait une armée ou un peuple à la catastrophe. Mais Geoffroy de Beaulieu ne s'arrête pas là. Après tout, continue-t-il, le roi de Tunis aurait quand même pu refuser de se convertir (ce qui arriva, visiblement) ; mais sa ville était facile à prendre, comme toute la région environnante ; et Tunis était pleine d'or et d'argent, remplie de toute une richesse infinie. Prendre Tunis, ce serait s'assurer la possession d'un trésor qui serait bien utile pour financer la reconquête de la Terre sainte. Enfin, pour faire bonne mesure, Geoffroy ajoute que le roi de Tunis fournissait au sultan d'Égypte une aide importante : le vaincre, ce serait toujours aider à la défense de la Terre sainte. Dans tous les cas de figure, en somme, le détour par Tunis n'irait pas à l'encontre du vœu pris en 1267, qui prévoyait le passage en Terre sainte ; au contraire, même, prendre Tunis, c'était préparer la reconquête des Lieux saints. Si les choses n'ont pas tourné comme elles étaient prévues, conclut Geoffroy de Beaulieu, il faut en incriminer les péchés des croisés et s'en remettre à la volonté de Dieu [9].

Le rôle de Charles d'Anjou

Jusqu'à une date récente, les historiens n'ont pas accordé beaucoup de crédit aux explications – un peu laborieuses, il faut bien le reconnaître – de Geoffroy de Beaulieu, le confesseur du roi. De fait, supposer qu'un calife, tenant de l'orthodoxie du dogme almohade, envisage de se convertir paraît aujourd'hui attester d'une méconnaissance complète de la réalité. Plus sensibles aux enjeux de pouvoir qu'aux choses de la foi, de nombreux historiens ont mis en cause l'attitude du frère de Saint Louis, Charles d'Anjou : c'était le cas du grand historien Charles-Victor Langlois et de beaucoup de ses collègues, peut-être influencés par le contexte colonial de la fin du XIXe siècle, qui voit la République française mettre la main sur la Tunisie et édifier, sur la colline de Byrsa, cœur de l'antique Carthage, la cathédrale Saint-Louis [10]. Les prédécesseurs de Charles sur le trône de Sicile avaient, on l'a vu, soumis le calife de Tunis au paiement d'un « tribut », dont la signification était d'ailleurs perçue différemment par celui qui le versait et par celui qui le recevait. Al-Mostancir en avait interrompu le règlement à la chute de Manfred. Toujours soucieux de ses droits, Charles d'Anjou en

demandait le rétablissement, et ses envoyés avaient déjà trouvé le chemin de la cour du calife. N'aurait-il pas convaincu son frère d'arracher par la force ce que ses ambassadeurs échouaient à obtenir du souverain hafside par les négociations ?

En réalité, Charles d'Anjou n'a guère montré de zèle pour le nouveau projet de croisade de Louis. D'une part, la relation entre les deux frères, qui ont treize ans de différence, n'a jamais été aussi forte que la probable affection que Saint Louis portait à ses deux autres frères, surtout à Robert d'Artois, tué à Mansourah. À plusieurs reprises, Louis a dû museler l'ambition de Charles, notamment quand il l'a contraint à abandonner le comté de Hainaut, en 1254, dont il cherchait à s'emparer. Selon Guillaume de Saint-Pathus, un des hagiographes de Saint Louis, celui-ci rappelait volontiers à son frère qu'il n'y avait qu'un roi en France ; et même le frère du roi devait plier devant lui. Cette célèbre affirmation de l'autorité royale par Saint Louis est très plausible, d'autant qu'elle se trouve confirmée par d'autres anecdotes. À la proposition du pape de pousser à l'empire l'un de ses autres frères, Robert, Saint Louis aurait ainsi répondu qu'il suffisait à ce dernier d'être le frère du roi de France [11].

Les historiens s'accordent à penser qu'en 1265 Louis a été réticent à autoriser Charles à se lancer dans la conquête du royaume de Sicile, malgré les pressants appels du pape en ce sens. Sans qu'on en ait la preuve, Saint Louis pense sûrement comme beaucoup de ses contemporains : la croisade de Sicile se fait au détriment de celle de Terre sainte ; ceux qui mourront au service de Charles d'Anjou en combattant d'autres chrétiens manqueront pour la reconquête de Jérusalem. Une fois sa décision prise, toutefois, Louis a toujours soutenu loyalement son frère. Il faut d'ailleurs souligner que l'expédition de Charles n'aurait pas pu avoir lieu autrement… Saint Louis accepte en effet de prêter de fortes sommes d'argent à son frère, avec une perspective assez aléatoire de remboursement. Nombreux sont, dans l'armée qui conquiert le royaume de Sicile, proches de Saint Louis, à commencer par son conseiller le plus intime, Pierre le Chambellan, et par le connétable de France, Gilles le Brun. Plus généralement, le roi a autorisé les barons et les chevaliers à sortir du royaume pour suivre Charles : une décision de grande portée. L'expédition était d'ailleurs une croisade, promulguée par le pape, prêchée par le légat, financée par une décime et assortie des mêmes privilèges qu'une expédition outre-mer. Même quand toute menace est écartée, après les

victoires de Bénévent et de Tagliacozzo, Saint Louis maintient cette attitude bienveillante à l'égard de son frère. En septembre 1269, Charles d'Anjou charge Jean de Clary, son conseiller et familier, de recruter en France, avec le conseil de Pierre le Chambellan, mille chevaliers et hommes d'armes ; alors même qu'il prépare sa propre croisade, Saint Louis ne s'oppose pas à cette démarche [12].

Pour le roi de France, l'essentiel demeure que le royaume de Sicile fournira un relais commode sur la route de la Terre sainte. Des préparatifs sont faits dans l'île en prévision de l'arrivée de l'armée croisée. On l'a vu, le roi de France lui-même envoie maître Honoré en mission pour y fabriquer les machines de siège et les engins de jet dont l'armée aura besoin. Un contrat conclu le 29 mai 1269 pour la location d'un navire génois et une lettre de Saint Louis à son frère en date du 23 juillet de la même année désignent explicitement Syracuse, dans le sud-est de la Sicile, comme lieu de réunion de l'armée. À cette date, en tout cas officiellement, l'objectif de Saint Louis se situe donc vers l'Égypte ou la Terre sainte [13].

Or, le 1er juillet 1270, avant de quitter Aigues-Mortes, quand Saint Louis révèle le point de rendez-vous à ses barons, il ne désigne pas un port sicilien, où il aurait été naturel et facile de s'arrêter, mais Cagliari, en Sardaigne, une ville tenue par les Pisans, dont il n'a pas prévenu les autorités et dont l'attitude, on l'a vu, va se révéler franchement hostile. À ce moment-là, Louis sait non seulement qu'il va se diriger vers les côtes de la Berbérie, mais encore que son frère désapprouvera son projet. S'arrêter à Cagliari plutôt qu'à Syracuse, Palerme ou Trapani, et, de là, faire savoir à Charles le choix de Tunis, c'est mettre le roi de Sicile devant le fait accompli.

C'est que Saint Louis n'ignore pas que son frère médite au même moment d'autres projets, et que la croisade outre-mer est passée au second plan de ses vastes ambitions. Depuis qu'il est devenu roi de Sicile, Charles a pris sous sa protection le prince d'Achaïe Guillaume de Villehardouin, qu'il lui faut soutenir en Grèce face aux attaques des Byzantins. Au-delà, c'est probablement Constantinople qui est l'objectif principal. Une fois que les Byzantins auront été mis en déroute, Charles reprendra la ville et remettra sur son trône son autre protégé, l'empereur Baudouin de Courtenay. Ensuite, on verra à reconquérir Jérusalem. Le 7 septembre 1269, depuis son palais de Foggia, Charles d'Anjou proclame solennellement son intention de porter secours à Baudouin de Courtenay et au doge de Venise, dans le but de leur

faire recouvrer leurs droits – les Vénitiens ont été évincés en 1261, en même temps que les Français. Dans les premiers mois de 1270, le roi de Sicile donne l'ordre d'accélérer les préparatifs de l'expédition à venir en Grèce. Le 5 mai, il demande la concentration, dans le port de Brindisi, de tous les navires disponibles dans les Pouilles ; le 12, il déclare vouloir venir bientôt en aide au prince d'Achaïe et ordonne que dans ce but plusieurs dizaines de bateaux se tiennent prêts [14].

En juillet 1270, en tout état de cause, Charles est donc bien loin de vouloir rejoindre son frère ; il ne se trouve d'ailleurs pas en Sicile, mais dans les Pouilles, prêt à traverser l'Adriatique et à passer en Grèce pour réunir son armée à celle du prince d'Achaïe. Le soutien qu'il compte apporter à Saint Louis est surtout d'ordre logistique : un port, du ravitaillement, des navires et peut-être quelques combattants. Charles n'entend nullement prendre part lui-même à l'expédition. Il aura d'ailleurs le plus grand mal à abandonner son objectif grec. Encore le 11 septembre, alors qu'il est enfin arrivé à Carthage, Charles d'Anjou donne des ordres relatifs à la flotte qui doit aller au secours du prince d'Achaïe [15]. L'empereur Michel Paléologue, du reste, n'ignore rien des menaces qui pèsent sur lui. En août, on aura l'occasion de le voir, une ambassade viendra trouver Saint Louis jusqu'à son camp de Carthage. Dans quel but, sinon pour supplier une nouvelle fois le roi de France de dissuader son frère d'entrer en guerre contre Constantinople ?

Tout au contraire, Charles d'Anjou n'entretient pas de mauvais rapports avec le calife de Tunis, qu'un acte de l'été 1269 qualifie de « notre dévoué », *devotus noster* ; le même acte annonce aux officiers de Charles l'arrivée d'une ambassade adressée justement par le Hafside, qu'il faudra recevoir avec les honneurs [16]. Mieux encore, le 22 avril 1270, trois mois avant le débarquement de son frère, le roi de Sicile recommande à ses officiers la personne de frère Bérenger, un dominicain qu'il a chargé de diriger une ambassade auprès du calife, probablement au sujet du rétablissement du tribut [17]. Tout ceci rend fort peu probable l'hypothèse que Charles d'Anjou ait souhaité une expédition militaire contre Tunis.

C'est bien pourquoi, d'ailleurs, Saint Louis ne l'avertit de son dessein qu'au dernier moment, une fois qu'il a changé le lieu de concentration de la flotte de Syracuse à Cagliari.

Les Génois

Le roi de Sicile hors de cause, faut-il se tourner du côté des capitaines et des marins génois ? Auraient-ils voulu prendre le contrôle de Tunis ? Rien de moins probable. Tout comme Charles, les Génois ont été mis devant le fait accompli. Les annales de la commune de Gênes décrivent sans ambiguïté possible la consternation qui s'abattit sur la ville à l'annonce de l'attaque de la Tunisie :

> Quand la nouvelle en fut annoncée à Gênes, toute la ville en conçut une violente douleur, et tous furent frappés de stupeur. Il était en effet de l'avis de tous les sages que les armées du roi de France et des croisés devaient traverser [la mer] pour le secours de la Terre sainte et la reconquête du tombeau du Seigneur que, à la grande honte des chrétiens, auxquels il doit revenir par droit héréditaire, les Sarrasins détiennent de façon irrévérencieuse. Et la cause de cette douleur était qu'il pouvait être connu non seulement des sages mais même de presque tous, que cette armée ne pourrait rien faire en Tunisie, et qu'il n'en sortirait rien de louable, comme il apparut par la suite.

L'auteur de la chronique poursuit sur le même ton, soucieux de dégager la responsabilité des Génois dans l'affaire. Loin de punir leurs nombreux compatriotes qui se trouvent piégés à Tunis, le calife les fait consigner dans un « beau palais », car il sait bien qu'ils ne sont pour rien dans l'attaque croisée. De fait, on voit mal la puissante cité recommander une attaque contre un de ses principaux partenaires commerciaux. Le choix de Cagliari, un port tenu par les Pisans, comme première étape, est d'ailleurs peut-être un signe de la volonté de Saint Louis d'empêcher les Génois de communiquer facilement avec leur métropole [18].

Le rôle du légat

Tout récemment, l'historien Pascal Montaubin a présenté une autre interprétation. C'est le légat, Raoul Grosparmi, qui aurait joué le rôle clé dans le choix de Tunis. Comme on l'a vu plus haut, cet ancien conseiller de Saint Louis est un prélat de choc, qui a efficacement secondé Charles d'Anjou dans la pacification du royaume de Sicile – néanmoins, il faut noter que le légat qui accompagne l'armée de Charles en 1265-1266 est Gui de Mello, évêque

d'Auxerre, qui prend part en personne à la bataille de Bénévent ; Raoul Grosparmi n'arrive que plus tard.

À la fin de l'année 1268, juste avant la mort de Clément IV, Grosparmi est transféré en France, avec la perspective d'épauler le roi de France dans sa future croisade. Les raisons de l'éviction de Simon de Brie, le légat précédent, sont un peu mystérieuses, mais on peut conjecturer que, du fait de l'expérience qu'il a accumulée avec Charles d'Anjou, Grosparmi est jugé plus à même de suivre une armée en campagne. Comme on l'a dit, d'ailleurs, Saint Louis a fait venir autour de lui plusieurs vétérans des guerres de Terre sainte et de Sicile ; Grosparmi est l'un d'entre eux. Pascal Montaubin va plus loin. C'est Raoul Grosparmi qui aurait convaincu Saint Louis de se lancer à l'attaque de Tunis pour venir à bout de la menace que les Hafsides faisaient peser sur le royaume de Sicile, vassal du Saint-Siège, en accueillant les ennemis de Charles d'Anjou. Malgré la fermeté de l'argumentation déployée par P. Montaubin, son hypothèse se heurte à trois éléments qui en limitent la probabilité. D'une part, le légat est bien, du point de vue du Saint-Siège, dans le cadre d'une expédition bénie par l'Église, l'un des deux chefs de l'armée, à égalité avec le roi de France. Dans la réalité, il ne fait aucun doute qu'aux yeux de tous, il n'y a qu'un seul homme auquel il faut obéir, et qu'il s'agit bien sûr de Saint Louis, et non pas de son ancien conseiller, même devenu cardinal et légat. Cette armée de la croisade n'est d'ailleurs pas autre chose que l'armée royale, entièrement à la main de Saint Louis. Au demeurant, pour pieux que ce dernier ait été, pour soumis qu'il se soit montré envers les prêtres dans les domaines de la foi et de la discipline des sacrements, Louis s'est toujours montré très méfiant à l'égard des empiètements possibles du pape et des prélats sur les droits de la royauté et des barons. Joinville raconte avec délectation les rebuffades que les prélats essuyèrent à plusieurs reprises de la part de Saint Louis. Même à la fin de sa vie, et surtout pour un objectif aussi important que la croisade, il n'est guère vraisemblable que Louis se soit laissé manipuler, ou même guider, par le légat, et qu'il ait accepté de détourner l'armée croisée en direction d'un objectif qu'il n'aurait pas choisi ou approuvé lui-même. Enfin, l'Église romaine a sans doute manifesté une certaine inquiétude quant à la menace potentielle que représentait Tunis, mais les cardinaux, qui gouvernent l'Église en l'absence d'un pape, n'ignorent pas non plus la grande tolérance et les vues essentiellement mercantiles du calife ; en outre, encore une fois, le roi de Sicile, qui se trouve en étroite relation avec

les cardinaux, est totalement étranger au choix de Tunis. Il paraît donc difficile, en tout état de cause, d'attribuer à Raoul Grosparmi la responsabilité du détournement de la croisade en direction de Tunis. Le légat a très certainement été consulté par le roi, bien qu'on ne puisse guère spéculer sur le contenu de leurs échanges. Tout ce que disent nos sources, c'est que Grosparmi déclare, à Cagliari, au moment où le roi annonce sa décision, qu'en attaquant Tunis, le vœu des croisés sera rempli comme s'ils allaient en Terre sainte. Là s'arrête ce qu'on sait du rôle du légat [19].

Vers Tunis

Des différentes explications présentées au fil du temps, il ne reste donc plus que celle qui nous paraît pourtant, aujourd'hui, la plus invraisemblable. Encore faut-il tenter de se replacer dans la perspective qui est celle de Saint Louis. Pour cet homme à la foi ardente, Al-Mostancir n'est pas le commandeur des croyants, à mi-chemin entre un pape et un empereur, mais le « roi de Tunis », un souverain temporel qui peut se rallier au christianisme. Tout porte à croire que Saint Louis est sincèrement convaincu de la possibilité de convertir à sa propre foi les tenants d'une autre religion. Quand il séjourne à Chypre, pendant l'hiver 1248, il croit possible la conversion du khan mongol, le « roi des Tartares », auquel il expédie une chapelle brodée et deux dominicains. Pendant sa captivité aux mains des Mamelouks, au printemps 1250, un émir lui propose de le délivrer s'il consent à le faire chevalier ; Louis accepte, mais à condition que l'émir devienne chrétien et le suive en France ; là, il lui donnera des terres, et alors il le fera chevalier. Toujours pendant sa captivité, d'après un récit fait par le roi à Joinville, les émirs égyptiens lui auraient proposé de faire de lui le nouveau sultan ; et, note Joinville, « il me dit que certainement il ne l'aurait pas refusé », sans doute parce qu'il aurait pu ainsi œuvrer à leur conversion [20]… Selon le chroniqueur anglais Matthew Paris, cette fois, Louis, après sa capture, interrogé par le sultan sur son état, aurait dit toute la tristesse qu'il ressentait. « C'est que je n'ai point gagné ce que je désirais le plus gagner », explicite le roi, « la chose pour laquelle j'avais laissé mon doux royaume de France et ma mère, plus chère encore, qui criait après moi, la chose pour laquelle je m'étais exposé aux périls de la mer et de la guerre : c'est votre âme, que le diable se

promet de précipiter dans le gouffre » ; « J'en prends à témoin le Dieu tout-puissant ; je n'ai point souci de retourner jamais dans mon royaume de France, pourvu que je gagne à Dieu votre âme et les âmes des autres infidèles, et qu'elles puissent être glorifiées [21]. » Au dire de Geoffroy de Beaulieu, pendant les quatre années qu'il passe en Terre sainte, Louis accueille volontiers auprès de lui des musulmans qu'il conduit au baptême et qu'il fait venir ensuite avec lui en France ; et, selon Guillaume de Saint-Pathus, le roi demande qu'on épargne dans les combats les femmes et les enfants des Sarrasins, dans l'espoir de les amener à la conversion.

L'attitude de Saint Louis à l'égard des Juifs est du même ordre. Sa profonde hostilité envers eux ne fait guère de doute ; elle est même portée à son crédit par un de ses hagiographes, Guillaume de Chartres. Quelle que soit la réprobation avec laquelle on considère aujourd'hui cet aspect de la personnalité de Louis, il ne faut pas oublier dans quel contexte s'inscrit sa politique antijuive. Contrairement à l'antisémitisme moderne, fondé sur des spéculations raciales, ce sont avant tout l'objectif et l'espoir de la conversion des Juifs qui dominent chez Saint Louis. Tout au long de son règne, il n'a eu de cesse d'encourager, dans son royaume, le baptême des Juifs, dont il devient lui-même le parrain, en multipliant parallèlement les difficultés envers ceux qui demeuraient dans leur foi. Les mesures antijuives de Saint Louis culminent avec l'ordre d'imposer aux Juifs le port de la rouelle, une pièce d'étoffe cousue sur leur vêtement, destinée à les distinguer des chrétiens. Or, c'est le 18 juin 1269, un an avant la date prévue pour son départ, que Saint Louis publie cette ordonnance, à l'instigation de Paul Chrétien, un Juif converti et entré dans l'ordre dominicain. On peut certes dire qu'il s'agit pour Saint Louis d'appliquer une décision prise par le quatrième concile de Latran, en 1215. Mais plus d'un demi-siècle après le concile, et alors que le trône pontifical est vacant, il n'y a sans doute aucune urgence à prendre une mesure de cet ordre, à moins que, précisément, elle ne s'inscrive dans un propos plus vaste, l'ambition de favoriser la conversion de tous les Juifs du royaume et d'en exclure les récalcitrants. De fait, le même jour, le 18 juin 1269, le roi ordonne aux baillis et aux sénéchaux de contraindre les Juifs à écouter les sermons délivrés à leur intention par leur ancien coreligionnaire Paul Chrétien [22].

Un dernier élément vient renforcer l'hypothèse de la conversion. Dominicains et franciscains sont nombreux dans l'entourage de Saint Louis –

les contemporains comme Rutebeuf le lui reprochent assez. Or l'approfondissement de la foi des fidèles et la conversion des infidèles forment les deux pans d'une vocation qui s'exprime par la prédication dont les frères mendiants sont les spécialistes. Au cours de la cinquième croisade, saint François n'a-t-il pas été à la rencontre du sultan d'Égypte ? Jusqu'au bout, les mendiants ont entouré Saint Louis. Le maître de l'ordre a dépêché tout un contingent de dominicains pour suivre l'armée croisée. Sur son lit de mort, selon Geoffroy de Beaulieu, Saint Louis aurait encore eu quelques paroles bienveillantes pour l'ordre, qui se trouvaient également justifier le choix de Tunis comme destination de la croisade. « Pour Dieu, travaillons à ce que la foi catholique puisse être prêchée et semée à Tunis », fait-il dire au roi. Bien sûr, le témoignage de Geoffroy de Beaulieu, lui-même dominicain, est intéressé à défendre le prestige de son ordre auprès du roi. Mais faut-il pour autant rejeter ce qu'il dit ?

De fait, les ordres mendiants sont fortement implantés à Tunis. Un franciscain y est martyrisé dès 1219 ; dans les années qui suivent, d'autres frères poursuivent leur prédication. Une communauté dominicaine s'établit à Tunis vers 1250 ; c'est même un *studium*, une école destinée à apprendre la langue et les croyances des musulmans, dans l'espoir de faciliter leur conversion. À ce qu'on en sait, le succès n'est pas foudroyant. Mais l'enthousiasme des mendiants ne paraît pas faiblir pour autant. Parmi les quelques frères qui résident à Tunis, se trouvent plusieurs figures des Frères prêcheurs, dont Raymond de Peñafort, maître général de l'ordre jusqu'en 1240. Réside également longtemps à Tunis André de Longjumeau, très lié à Saint Louis. C'est lui, en effet, qui, en 1238, a été chargé de négocier la remise au roi de la Couronne d'épines par les Vénitiens, avant de partir en ambassade, au nom du roi, auprès du khan mongol (1249). D'après Geoffroy de Beaulieu, Saint Louis, sur son lit de mort, aurait appelé « un certain frère de l'ordre des Frères prêcheurs, qui était connu du roi de Tunis ». Les *Grandes chroniques de France* donnent le nom de ce dominicain : il n'est autre qu'André de Longjumeau. Parmi les frères du *studium* de Tunis, Ramon Marti a lui aussi été en contact avec Saint Louis. En 1269, Marti a quitté le couvent de Tunis et rejoint le roi d'Aragon, alors que celui-ci s'apprêtait à appareiller pour la Terre sainte. Après le désastre qui a frappé la flotte du roi d'Aragon, Marti gagne Aigues-Mortes ; on le trouve bientôt dans l'entourage de Saint Louis, et tout porte à croire qu'il accompagne celui-ci en Ifriqiyâ. Ne

faut-il pas voir dans ces deux dominicains, André de Longjumeau et Ramon Marti, honorés de la confiance de Louis, bons connaisseurs de Tunis et du souverain hafside, les instigateurs du choix fait par le roi ? Directement ou indirectement, ne l'ont-ils pas entretenu dans l'idée que le calife était prêt à épouser la religion chrétienne ? Après tout, quelques décennies plus tard, en 1314, Al-Lihyani, un successeur d'Al-Mostancir comme souverain de Tunis, fera miroiter au naïf Jacques II d'Aragon la possibilité de sa conversion au christianisme, sans que les contemporains trouvent l'hypothèse choquante [23] !

La preuve décisive manque, bien sûr. Mais il est très probable que c'est cette conviction – aussi invraisemblable qu'elle nous paraisse aujourd'hui – qui pousse Saint Louis à choisir Tunis. Son charisme comme le mode de gouvernement auquel il a habitué son entourage lui permettent d'imposer sa décision aux barons. Certainement surpris, les capitaines génois ne bronchent pas plus. Le lundi 14 juillet, la flotte se prépare à cingler vers la Berbérie. Le départ est prévu pour le lendemain.

6

Le débarquement et les premières opérations

Le mardi 15 juillet, au vif soulagement des habitants de Cagliari, la flotte au grand complet appareille pour Tunis. Craignant qu'au dernier moment les croisés ne se vengent de l'accueil mitigé qu'ils ont reçu en mettant le feu à la ville, les habitants offrent au roi vingt tonneaux de vin grec. Saint Louis refuse poliment ce tardif présent et demande simplement qu'on veille sur les malades qu'il laisse après lui [1].

Le débarquement

C'est le jeudi 17 juillet, dans l'après-midi, que la flotte croisée arrive à proximité des côtes tunisiennes ; la route n'a pas été longue depuis Cagliari, un peu plus de 200 kilomètres à vol d'oiseau. Tunis donne sur une lagune, « le lac de Tunis », qui ne communique avec la mer que par un étroit passage. Le lac est peu profond, mais on sait par Idrîsî, un géographe arabe au service du roi de Sicile Roger II, au XIIe siècle, qu'un chenal a été creusé pour permettre aux gros navires de pénétrer dans le lac et d'y trouver un abri. Le chenal se prolonge jusqu'à la ville de Tunis ; cette dernière partie est plus profonde que le reste du lac, mais seuls les bateaux à fond plat peuvent l'emprunter. En conséquence, à l'entrée du lac, les marchandises et tous les pondéreux sont transférés des navires de haute mer dans ces bateaux à faible tirant d'eau, pour être ensuite transportés à Tunis. Au temps d'Idrîsî, un siècle

et demi avant l'arrivée de Saint Louis, le lac est fermé par une chaîne et protégé par une forteresse ; si les sources relatives à la croisade évoquent bien une « tour », elles ne disent rien d'une chaîne barrant le passage. En revanche, le contrôle du lac de Tunis sera, au cours de l'automne 1270, un des enjeux principaux des combats [2].

Par les Génois, ou d'une autre manière, Saint Louis a-t-il une idée précise de la géographie des lieux ? En 1249, l'attaque de Damiette avait sans doute été facile à concevoir, puisque la ville avait déjà été prise en 1219 par le roi de Jérusalem Jean de Brienne, et que Saint Louis lui-même avait séjourné pendant plusieurs mois à Chypre, d'où il avait eu tout le temps de planifier son attaque. Arrivé au large de la Tunisie, Saint Louis sait-il à quoi s'attendre, connaît-il notamment l'existence du lac qui protège Tunis ? Ou est-il dépité de ne pas pouvoir débarquer immédiatement pour lancer l'assaut contre la ville ? On pencherait volontiers pour la première hypothèse. Même si les Génois ont été tenus à l'écart du choix de l'objectif, ils n'en connaissent pas moins très bien les côtes de la Berbérie et le chemin de Tunis ; ils ont dû renseigner le roi.

Toujours est-il que l'amiral, Arnoul de Courferrand, est dépêché en éclaireur, peut-être avec le maître des arbalétriers Thibaud de Montliard. Les deux hommes pénètrent dans le lac de Tunis ; au mouillage, ils ne trouvent que deux bateaux musulmans, vides, et des navires marchands… génois. Voyant dépourvue de défenseurs la langue de terre qui ferme le lac de Tunis (un « tombolo », disent les géographes), l'amiral débarque sans attendre. Cette initiative ne plaît guère à Saint Louis, toujours mécontent quand on outrepasse les ordres qu'il a donnés. La réunion du conseil qui suit est houleuse. Comme souvent en pareille circonstance, des opinions divergentes s'expriment, cette fois non sans une certaine franchise. Il est finalement convenu d'envoyer frère Philippe d'Égly, un chevalier de l'ordre de l'Hôpital, et le maître des arbalétriers évaluer la situation. Selon ce qu'ils verront, on évacuera ou on fera débarquer des sergents pendant la nuit. Sur leur rapport, les hommes sont finalement ramenés à bord [3].

Le lendemain matin, vendredi 18 juillet, le débarquement se réalise selon le plan prévu, c'est-à-dire selon les ordres du roi, qui, une fois de plus, a pu imposer sa volonté. Alertés, des Ifriqiyiens ont pris position pendant la nuit ; ils sont vite dispersés. Pierre de Condé note néanmoins qu'une centaine de combattants résolus auraient suffi à gêner sérieusement les opérations, ce qui

est peut-être une manière discrète de critiquer l'attitude du roi : celui-ci, pour se faire obéir, a fait perdre un temps potentiellement précieux ; du reste, Primat et Guillaume de Nangis sont du même avis. Les nefs restent à distance, notamment les « huissiers », ces gros navires qui transportent les chevaux et qui s'ouvrent par la poupe. Ce sont des galées et des barges – c'est-à-dire des bateaux à fond plat – qui assurent le transbordement des hommes et des chevaux jusqu'au rivage. Pour que les combattants puissent débarquer en nombre suffisant en même temps, il a fallu prévoir de nombreuses barges et chaloupes, et y répartir les hommes, une tâche qui est revenue à l'amiral, au connétable ou aux maréchaux. Certaines barges doivent porter les arbalétriers, prêts à décocher leurs traits pour couvrir le débarquement. L'embarcation sur laquelle le roi est monté vient en tête. Malgré sa faiblesse physique, Saint Louis est sans doute en armes ; par-dessus son haubert, il a revêtu sa cotte ornée d'un semis de fleurs de lys, de sorte que chacun peut l'identifier. Comme en 1249, au moment d'attaquer Damiette, Louis entend montrer l'exemple, même si, dans les deux cas, il attend que la première vague ait atteint le rivage avant de débarquer à son tour.

Dans nos sources, il n'est pas question de l'oriflamme de Saint-Denis, qui, à Damiette, précédait toutes les barges et que le roi avait fait débarquer en premier ; en 1249, le roi avait également demandé au légat de porter bien en évidence la « Vraie Croix », c'est-à-dire un reliquaire en forme de croix et contenant les fragments réputés être ceux de la Croix, que Saint Louis avait acquis quelques années plus tôt. On peut imaginer que l'un et l'autre sont également là en 1270. Une chose est certaine, en revanche. Dès que les croisés ont pris pied sur les côtes tunisiennes, Louis fait proclamer dans toute l'armée un « ban », c'est-à-dire une déclaration solennelle, dans laquelle il se présente comme le serviteur de Jésus-Christ. Si l'on en croit un des hagiographes du roi, la proclamation, criée dans toute l'armée, fait forte impression sur tous les croisés. À n'en pas douter, Louis a le sens de la mise en scène, et il sait comment mobiliser ses hommes [4].

Une fois que le rivage a été sécurisé, il faut encore y transférer les non-combattants et le ravitaillement. Tout cela prend du temps. Le samedi 19, les chevaux ne sont pas encore tous à terre, ce qui limite sérieusement les premières opérations. C'est d'autant plus vrai que, parmi les chevaux qui ont déjà débarqué, certains se remettent difficilement du voyage, problème

traditionnel, qu'avait déjà rencontré Guillaume le Conquérant, en 1066, après avoir traversé la Manche. Pour l'instant, les croisés n'ont encore pris possession que de la langue de terre qui ferme le lac de Tunis, une « quasi-île », disent les chroniqueurs. Le site est stratégique, mais il est difficile de s'y maintenir, car il est étroit et on y manque d'eau potable. Le lendemain du débarquement, le samedi, des valets qui vont en chercher dans des citernes situées non loin de là sont tués par surprise par des Ifriqiyiens.

Vers Carthage

Les croisés doivent donc chercher à s'établir dans une position plus commode. Le choix est limité. Il leur faut se diriger vers les ruines de Carthage qui dominent la plaine en contrebas. Sur le chemin s'élève une tour ou une forteresse, très certainement celle que signale le géographe Idrîsî, et qu'on appellera, bien plus tard, « la Goulette ».

Les Ifriqiyiens ont été stupéfaits en découvrant la flotte chrétienne le long de leurs côtes. Tout laisse penser en effet que le calife n'avait aucune idée de la menace qui pesait sur lui. « On croit que [les Sarrasins] ignoraient complètement notre arrivée [5] », rapporte ainsi Pierre de Condé à un de ses correspondants. Même si Saint Louis n'a pas fait porter un défi ou une déclaration de guerre au calife – tel n'était pas l'usage entre chrétiens et musulmans, les Ifriqiyiens n'ont pas été longs à comprendre les intentions de la flotte qui s'est présentée devant le port de Tunis.

Bien plus tard, Ibn Khaldoun affirmera que c'est un conseil de guerre tenu dans sa capitale par le calife Al-Mostancir qui décida de laisser les chrétiens débarquer près de Tunis, bien défendue, plutôt que de les encourager par une forte résistance à débarquer ailleurs, près d'une autre ville de la région qui aurait été plus facile à prendre [6]. On peut suspecter l'illustre historien d'avoir quelque peu enjolivé les choses, mais, d'une manière ou d'une autre, la résistance à l'invasion s'organise. Dans la nuit du 17 au 18, on l'a dit, quelques combattants prennent position sur le rivage abandonné par les hommes de l'amiral ; facilement dispersés dès le lendemain, ils demeurent suffisamment proches pour pouvoir attaquer les éléments isolés partis chercher de l'eau.

Le samedi 19, la tour qui contrôle le passage est l'objet de vifs combats. Un groupe de croisés finit par s'en emparer, mais c'est pour se retrouver bientôt encerclé par des Ifriqiyiens arrivés en renfort, qui mettent le feu à la tour. Ce n'est que le lendemain que les assiégés sont dégagés par un groupe de croisés commandés par les deux maréchaux de France et par le maître des arbalétriers [7]. Bien que Pierre de Condé parle d'« une très grande bataille » (*maximus conflictus*), ce n'est encore qu'une escarmouche. Quelques gens de pied sont tués du côté des croisés, un chevalier y perd son cheval ; du côté tunisien, il n'y a également que quelques morts. Du reste, par prudence, la tour est évacuée le soir même.

En somme, le débarquement est un succès, mais l'essentiel reste à faire. Le cordon qui sépare le lac de Tunis de la mer proprement dite débouche sur une vaste presqu'île à trois pointes. L'une, immédiatement accessible au débouché du cordon, est occupée par les ruines de l'ancienne cité de Carthage ; l'autre, à plusieurs kilomètres, est la pointe de Sidi Bou Saïd ; la troisième, plus au nord, la pointe de Gammarth. La plaine couvre une grande partie du centre de la presqu'île, mais les trois pointes ont toutes plus de relief. La colline de Byrsa ne dépasse pas une cinquantaine de mètres et forme, avec les deux collines voisines, une sorte de conque descendant vers la mer. Sidi Bou Saïd, en revanche, culmine à 130 mètres, et ses falaises dominent à pic le rivage.

Le dimanche 20 juillet, des reconnaissances sont menées en direction de Carthage. Le lendemain, malgré les Ifriqiyiens qui tentent de s'y opposer, le roi ordonne d'établir le camp principal de l'armée dans « une vallée », dans laquelle les nombreux puits construits par les paysans indigènes pour irriguer les cultures donneront l'eau nécessaire. Où les croisés établissent-ils leur camp exactement ? « Une vallée », située « en dessous de Carthage », disent les sources ; les actes expédiés par le roi de France seront toujours datés ensuite du « camp près de Carthage » ou du « camp devant Carthage » ; ces éléments sont précieux, mais ils ne permettent guère de sortir du flou. Trois choses sont certaines : les croisés ne se sont pas installés à Carthage même ; ils ne sont pas demeurés non plus à proximité immédiate du rivage ; la « vallée » communique aisément avec le mouillage. Dans ces conditions, il faut imaginer que le camp se trouve soit en contrebas de la colline de Byrsa – le cœur de l'ancienne Carthage –, du côté de la plaine, soit un peu plus au nord, à Mégara, « faubourg de Carthage, dans les jardins d'Hamilcar ». Cet

ancien faubourg rural de Carthage, fait de jardins, de vergers et de champs, aurait en effet pu séduire les croisés, en leur offrant l'espace dont ils ont besoin pour eux-mêmes et pour leurs chevaux. Mais, quand on rassemble les détails topographiques que nous donnent la lettre qu'expédie Pierre de Condé à son correspondant et le chroniqueur Primat, on ne peut conclure que dans un seul sens : le camp se trouve non loin du site ancien de Carthage, et à peu de distance du lac, car l'eau boueuse qui remplira le fossé que Saint Louis fera creuser autour du camp en viendra justement. D'un autre côté, c'est hors de l'emprise urbaine de l'ancienne métropole que les croisés se sont installés, et même à quelque distance de la ville, puisque, comme on va le voir, il faudra bientôt la prendre d'assaut. Il faut reconnaître que les sources ne permettent guère de situer avec exactitude la localisation du camp croisé [8].

PRESQU'ÎLE DE CARTHAGE

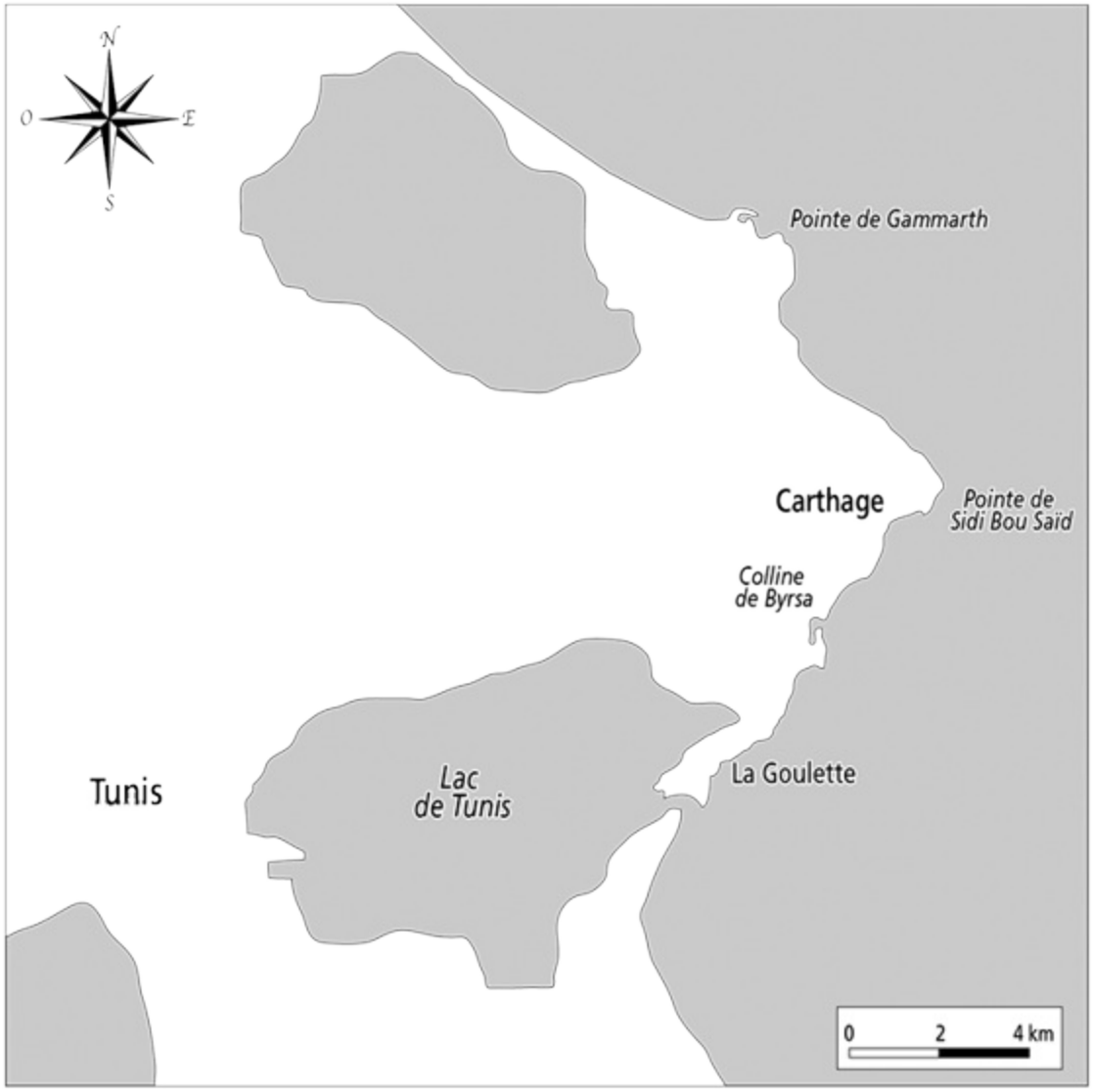

Le transfert du camp croisé résout la question cruciale de l'eau potable, mais conduit à un dédoublement. La flotte reste en effet ancrée à quelque distance du camp, peut-être en vue de la bande de terre qui ferme le lac de Tunis. Les grosses nefs sont ancrées au large ; les barges et autres bateaux de débarquement ont été tirés sur la plage. Les croisés auraient pu utiliser les anciens ports de Carthage, le port marchand et le port militaire, qui faisaient l'orgueil de l'ancienne métropole, et dont, aujourd'hui encore, les contours sont nettement visibles ; mais peut-être la profondeur n'est-elle alors pas suffisante pour le tirant d'eau des lourds bateaux génois.

En tout cas, il faut affecter une partie des combattants à la défense des navires et, très vraisemblablement, construire un camp secondaire pour protéger la zone. Le mouillage est d'ailleurs jugé aussi sûr que le camp près de Carthage : c'est là que, la plupart du temps, résident les épouses du prince Philippe et du comte d'Artois, Isabelle d'Aragon et Amicie de Courtenay [9]. La tour – appelons-la « tour de la Goulette », même si la désignation est anachronique – est également aux mains des croisés ; elle leur permet de surveiller les environs et de veiller à la sécurité des convois de ravitaillement qui vont du mouillage au camp principal.

La prise de Carthage (24 juillet)

Les chroniques françaises se plaisent à rappeler l'antiquité de Carthage et sa gloire passée. Cette ville, dit Primat, « aujourd'hui réduite à néant, fut une très noble cité, et très riche ; et elle fut fondée par Didon, qui était reine de toute la région d'Afrique ; et cette cité avait une puissance telle qu'elle vainquit plusieurs fois les Romains [10] », avant d'être finalement battue et entièrement rasée. Il est bien sûr difficile de se représenter à quoi peut ressembler, en 1270, l'ancienne métropole punique puis romaine, peuplée, au IIIe siècle de notre ère, de 200 000 habitants. Mais on peut recourir aux témoignages de deux géographes arabes, El-Bekri, de la fin du XIe siècle, et Idrîsî, déjà cité, vers le milieu du XIIe siècle. Ceux-ci signalent avec admiration les anciens bâtiments romains, dont l'amphithéâtre et l'aqueduc, toujours debout mais désaffectés. La ville, expliquent-ils, est surtout une carrière à ciel ouvert, en apparence inépuisable, où l'on vient se servir en

plaques de marbre, en colonnes et en ornements de toutes sortes. « Tout ceci a été réalisé parfaitement, avec une technique des plus étonnantes et une ingéniosité des plus habiles », explique Idrîsî. Seule la partie élevée est encore habitée, dit-il : c'est la colline de Byrsa, le cœur de la métropole antique. Entourée d'une enceinte en terre, elle est tenue par la tribu des Banû Ziyâd. Au passage, on peut relever ce que dit Idrîsî : « Autour de Carthage, s'étalent des terrains plats et des plaines couverts de champs cultivés, de cultures diverses et de productions innombrables [11]. »

Pour Saint Louis, la prise de Carthage est un objectif prioritaire. Le jeudi 24 juillet, sur leur demande, les marins génois, renforcés par cinq cents arbalétriers à pied et d'autres à cheval et par quatre « batailles » de chevaliers (Beaucaire, Carcassonne, Périgord et Châlons), s'emparent de Carthage, ou plutôt, comme le dit Primat, du « château de Carthage ». Groupées sur la colline de Byrsa, logées dans les anciens bâtiments antiques, les habitations sont protégées par des remparts, sans doute en terre, comme au temps d'Idrîsî, mais suffisamment hauts pour qu'il faille employer des échelles pour passer par-dessus. Le roi lui-même, avec le reste des chevaliers, organisés en dix-sept batailles, couvre la manœuvre et empêche toute attaque de la part de combattants ifriqiyiens qui, croit-on comprendre, se sont portés depuis Tunis au secours de Carthage [12]. Selon les *Annales de Gênes*, ce sont les marins qui s'emparent de la ville ; ils fichent d'ailleurs sur les remparts les insignes de la commune de Gênes. Primat confirme implicitement le fait, mais précise que sur les murs sont également arborées les bannières du roi et des barons français.

Selon Pierre de Condé, les croisés massacrent tous ceux qu'ils trouvent dans la ville, hommes, femmes et enfants [13]. Trois cents Sarrasins qui se sont réfugiés dans les souterrains de la ville sont asphyxiés par des feux qu'on allume à leur intention. Beaucoup d'habitants, heureusement, peuvent s'enfuir, emportant avec eux leur bétail. Les chevaliers français les voient bien quitter la ville, mais les consignes sont très strictes et nul ne doit sortir du rang sans en avoir reçu l'ordre. L'opération est un plein succès. Pierre de Condé rapporte que, du côté chrétien, « un seul pauvre marin » trouve la mort. Par malchance, si on y trouve beaucoup d'orge, c'est à peu près tout. Si les croisés espéraient faire du butin, ils en sont pour leurs frais [14].

Un point mérite d'être relevé. L'auteur des *Annales de Gênes* met en avant le rôle des marins dans la prise de Carthage. Mais il note que, les tout

premiers jours, ceux-ci sont restés sur les bateaux ; ils n'en sont descendus que pour proposer au roi de prendre Carthage. Faut-il y voir de leur part une forme de réticence ? Dans un premier temps, après le départ de Cagliari, ils ont pu prendre le parti de se borner à transporter les croisés, selon les termes prévus par les contrats passés avec le roi de France, sans se sentir tenus de participer directement aux opérations militaires lancées par celui-ci, contre un de leurs partenaires commerciaux les plus importants. Ce n'est qu'au fil des jours qu'ils se seraient laissé gagner par l'ambiance de la croisade, au point de prendre les devants et, en quelque sorte pour se rattraper, d'offrir au roi de s'emparer du premier objectif d'importance de la campagne [15].

Assez curieusement, Saint Louis ne transfère pas dans Carthage son poste de commandement ; il se contente d'y établir une garnison de chevaliers et de cinq cents arbalétriers et piétons. Après avoir débarrassé la ville des cadavres qui pourrissent au soleil – au moment où Pierre de Condé écrit sa lettre au prieur d'Argenteuil, le 27 juillet, cette tâche n'est pas achevée – on y installe les malades, en attendant les futurs blessés. Au cours du mois d'août, alors que les opérations sont pratiquement arrêtées, le roi fait réparer les murs, « à la façon française », dit Pierre de Condé. Mais il ne semble pas que l'armée croisée se soit jamais complètement installée à l'intérieur des ruines de Carthage, contrairement à ce que dira, au siècle suivant, le chroniqueur Ibn Khaldoun, pourtant dépositaire de la tradition locale. Sans doute peut-on supposer qu'une partie de l'ancienne ville, peut-être la colline de Byrsa, est occupée par les croisés ; c'est sur la colline, en effet, qu'Alfred Delattre, des Pères blancs, trouva, dans les années 1880, quelques objets, écussons fleurdelisés ou deniers tournois, perdus ou abandonnés pendant la croisade de 1270. Mais il est impossible que les croisés aient jamais contrôlé l'ensemble des ruines ; au cours des combats du début du mois d'octobre, d'ailleurs, les Ifriqiyiens mis en fuite se cacheront dans des « cavernes » et des « grottes », qui sont en réalité les restes d'anciens bâtiments à moitié détruits [16].

La prise de Carthage est une victoire importante. Comme le dira, quelques semaines plus tard, la lettre adressée par Charles d'Anjou à un de ses correspondants à la curie romaine, la ville était la « protection spéciale des Sarrasins ». Qui est maître de Carthage est maître de toute la région, dit-on dans l'ost, à en croire Pierre de Condé. Ce dernier n'est pas aussi optimiste. Les Sarrasins sont si nombreux, explique-t-il, que deux fois par jour il faut s'armer contre eux, alors qu'ils refusent à chaque fois le combat [17].

Dans l'attente de Charles d'Anjou

Face à l'attaque surprise des croisés, Al-Mostancir a fait proclamer la guerre sainte contre l'armée chrétienne. Dans les semaines qui suivent, des combattants du Maroc, du Sahel et de la région de Kairouan viennent grossir ses troupes. Le calife fait dresser son camp à quelques kilomètres à peine de celui des croisés, à mi-chemin de Tunis. En ville, Al-Mostancir fait emprisonner tous les Génois, ainsi que les autres chrétiens, notamment les dominicains. Seuls les Catalans, solidement établis à Tunis, ne sont en rien inquiétés. Leur *fondouk*, leur quartier réservé, continue de fonctionner normalement. Il est vrai que la milice catalane est un des corps d'élite de l'armée califale. On y trouve aussi des Vénitiens, et encore d'autres Espagnols : le 19 septembre, à Valence, un chevalier de Fadrique de Castille, Gonzalvo Perez d'Alcoba, reçoit du roi d'Aragon la somme nécessaire à son voyage pour Tunis avec douze hommes ; ces bons chrétiens ne vont pas se joindre à la croisade, mais bien grossir l'armée du calife, avec la bénédiction d'un prince castillan et du roi d'Aragon. Au dire d'Ibn Khaldoun, don Fadrique se trouve d'ailleurs au milieu des intimes du calife, sous la tente d'Al-Mostancir, parmi ceux qui le conseillent dans la conduite des opérations contre l'armée croisée [18].

Après la prise de Carthage, le calife envoie au roi de France deux messagers, deux chevaliers castillans qu'il emploie à son service. Ils sont chargés de lui faire savoir que s'il persiste à vouloir assiéger Tunis, le calife fera massacrer tous les chrétiens en son pouvoir, mais que, si les croisés se retirent, il délivrera ses captifs. D'après Primat, le roi aurait répondu que, « plus il serait fait de mal aux chrétiens, plus il en viendrait [19] ».

Une semaine après le débarquement, la question se pose : maintenant, que faire ? Les objectifs de Saint Louis ne nous apparaissent pas plus clairement qu'à Cagliari. S'il espérait que son arrivée déclencherait une vague de conversions, et d'abord celle du calife, il doit être déçu. S'est-il résolu à s'emparer de Tunis ? Pour cela, il faudrait vaincre l'armée du calife, puis prendre la ville d'assaut. La tâche ne paraît pas si facile, et chaque jour qui passe en compromet un peu plus la réalisation. Quoi qu'il en soit, la puissante armée croisée est paralysée par l'attente du roi de Sicile.

Depuis Cagliari, le 13 juillet, Saint Louis a fait prévenir son frère de la résolution qu'il a prise de se diriger vers Tunis. Après s'être acquitté de sa mission auprès de Charles d'Anjou, le templier Amaury de La Roche a rejoint l'armée croisée qui, entre-temps, a débarqué en Tunisie. Le templier est porteur d'un double message : le roi de Sicile est sur le point d'arriver ; il ne faut rien tenter en son absence. Le 27 juillet, Pierre de Condé écrit à son correspondant : « Les nôtres attendent pour poursuivre les Sarrasins le roi de Sicile, qui doit arriver d'un jour à l'autre. » On espère alors que Charles débarquera sous une semaine. Le 29 juillet, Olivier de Termes arrive de Sicile. Le roi Charles, dit-il, « est au port, prêt à monter dans sa nef pour venir » ; il sera là sous trois jours. Trois semaines plus tard, le 21 août, dans la lettre qu'il écrit à l'abbé de Saint-Denis, Pierre de Condé fait part à ce dernier de son espoir que le roi de Sicile ne tarde plus [20].

Dans le camp croisé

Les Ifriqiyiens, de leur côté, n'entendent pas en rester là. Leur tactique est simple : refuser la bataille rangée dans les plaines qui séparent Carthage de Tunis, car la lourde chevalerie française y aura probablement le dessus ; surprendre les croisés dès qu'ils sortent de leur camp ; maintenir un état de tension permanent en multipliant les provocations et les coups de main. Dès le samedi 26 juillet, les Tunisiens fondent sur les croisés alors que ceux-ci sont à table. Le lendemain, un dimanche, trois « chevaliers sarrasins » – c'est ainsi que les présentent les chroniques françaises – se présentent à proximité des tentes des croisés, les mains sur la tête ; ils déclarent vouloir recevoir le baptême. Le guet étant assuré à tour de rôle par les différentes « batailles », ce jour-là, c'est celle des deux frères de Brienne, Alphonse, comte d'Eu, chambrier de France, et Jean d'Acre, bouteiller de France, qui assure la protection du camp. Jean d'Acre conduit les Sarrasins à sa tente, avant d'aller trouver le roi. Comme il retourne assurer le guet, une centaine d'autres Ifriqiyiens se montrent en réclamant à grands cris, eux aussi, le baptême. Las ! Ce n'est qu'une diversion. Au même moment, d'autres Ifriqiyiens attaquent et, profitant de l'effet de surprise, bousculent les croisés dans la confusion générale. Soixante fantassins croisés restent sur le champ de bataille ; les musulmans s'enfuient sans pouvoir être poursuivis. « Cruelle

malice des mécréants, et merveilleuse simplicité des loyaux chrétiens ! », commente Primat.

L'épisode n'est pas simple à interpréter, d'autant plus que les trois Ifriqiyiens qui ont été conduits par Jean d'Acre à sa tente s'y trouvent toujours. Jean d'Acre les accuse d'avoir manigancé le traquenard ; un dominicain qui connaît l'arabe traduit ses questions et les réponses des trois hommes. Le plus important d'entre eux affirme pour sa défense qu'il n'est pour rien dans l'affaire, et qu'au contraire c'est un de ses rivaux auprès du calife qui a profité du fait qu'il se trouvait dans le camp croisé pour lancer une attaque, de manière à assurer sa perte ; si on les laisse partir, lui et ses deux compagnons, ils reviendront le lendemain, avec deux mille hommes et des vivres, renforcer l'armée croisée. Informé, le roi ordonne l'expulsion hors du camp des trois hommes, sans plus de manière. Saint Louis a-t-il manqué une occasion d'exploiter d'éventuelles dissensions dans l'entourage du calife ? Ou a-t-il eu raison, comme le croit Primat, de faire chasser du camp les présumés réfugiés, qui n'étaient venus que pour espionner et nuire autant que possible ? Primat, lui, regrette simplement qu'on ne les ait pas mis à mort. On peine, à la lecture du récit du chroniqueur, à se faire une idée exacte des intentions des trois Ifriqiyiens venus se jeter dans la gueule du loup. Avaient-ils en tête de se sacrifier pour faciliter une attaque des troupes du sultan ? Ou avaient-ils réellement le projet de se soumettre au roi de France ? Il semble en tout cas qu'ils aient fait quelques confidences au roi. Primat note en effet plus loin que « certains Sarrasins avaient dit au roi que [le roi de Tunis] viendrait le lendemain, tout appareillé pour la bataille » ; ce qui s'est bel et bien produit.

Saint Louis a visiblement douté, en tout cas, de la sincérité de la démarche des trois hommes. C'est plutôt étonnant, si l'on se souvient que l'espoir d'une conversion au christianisme explique probablement le choix de Tunis. À l'inverse, le fait que des Ifriqiyiens se soient présenté en réclamant le baptême, fût-ce en manière de diversion, laisse penser qu'ils savent que cet argument est susceptible de toucher les croisés. Peut-on imaginer alors que des ouvertures ont été faites dans ce sens, que Saint Louis a par exemple invité le calife et son peuple à la conversion ? Faute de la moindre preuve, ce serait sans doute aller trop loin, mais il n'est pas impossible que ce thème ait été agité d'une manière ou d'une autre dans les deux camps.

Les déboires des derniers jours ont convaincu Saint Louis qu'il faut

mieux protéger le camp croisé, le temps que son frère se joigne à lui. Les environs ne sont pas sûrs. Les valets, quand ils vont chercher de l'eau aux puits, risquent toujours d'être attaqués. De manière significative, c'est Amaury de La Roche qui est chargé par le roi d'entourer le camp d'un fossé. C'est à cet homme de Charles d'Anjou qu'il revient d'assumer une tâche imposée par le retard de son maître [21].

Harcèlement et escarmouches

Le lendemain, lundi 28 juillet, on travaille à creuser le fossé autour du camp. Comme cela a été annoncé au roi par les transfuges supposés, les Ifriqiyiens se réunissent en nombre. Mais leur objectif n'est pas le camp des croisés : c'est le mouillage et le camp secondaire qui y est installé et où est entreposé le ravitaillement. Un combat s'engage, dans lequel s'illustre le neveu de Saint Louis, le jeune comte d'Artois, secondé par Amaury de La Roche et par Pierre le Chambellan, à la tête d'une trentaine de chevaliers. Leur plan est simple : prendre les Sarrasins en tenaille, entre eux-mêmes et les défenseurs du camp secondaire. C'est un succès, bien mineur toutefois : treize Sarrasins sont tués, mais, du côté français, un chevalier, Jean de Rosselières, et le châtelain de Beaucaire, sergent d'armes du roi, trouvent eux aussi la mort. À la nouvelle du combat, Saint Louis a fait préparer ses chevaliers, et il s'est lui-même armé. N'est-ce pas le moment de livrer bataille, puisque l'adversaire y semble résolu ? Lors du conseil que le roi réunit interviennent un chevalier, un certain Saquet de Saquainville, et de nouveau Amaury de La Roche. Tous deux conseillent à Saint Louis d'attendre son frère. Il doit en coûter au roi de France, comme aux chevaliers qui l'entourent, car tous sont impatients d'en découdre face aux Sarrasins qui les narguent [22].

De fait, l'attente du roi de Sicile se révèle particulièrement pénible. Dans l'impossibilité de conduire aucune opération de grande ampleur, les croisés sont cantonnés dans leurs positions : leur camp principal, les ruines de Carthage, la tour de la Goulette et le camp secondaire qui protège les bateaux au mouillage. Les Tunisiens, au contraire, multiplient les opérations de harcèlement pour pousser les croisés à l'imprudence. Primat décrit bien la tactique suivie : « Les Sarrasins étaient coutumiers de se présenter chaque

jour devant l'ost, pour lancer des traits et des javelots. Quand ils pouvaient trouver trois ou quatre [croisés] ou dix ou douze, séparés de la compagnie des autres, ils les tuaient ; mais s'ils en voyaient cent ou deux cents qui venaient à eux, aussitôt ils prenaient la fuite. La manière des Sarrasins est ainsi qu'ils ne font qu'exciter les gens en lançant et en jetant des javelots ; quand ils voient que les gens sont prêts à combattre, ils prennent la fuite. » Quand ils attaquent, les Ifriqiyiens font jouer à plein les tambours et les cors, et surtout, note Primat, ils « glatissent » et ils « hurlent » leurs insultes en arabe à l'égard des croisés – en Égypte, Joinville, au contraire, admirait les combattants mamelouks, « moult belles gens à regarder », même s'il avait encore dans l'oreille « le vacarme qu'ils menaient avec leurs nacaires [leurs timbales] et leurs cors sarrasins, épouvantable à écouter ». Les chevaliers français sont d'autant plus décontenancés par cette manière de combattre qu'il leur est interdit d'offrir la bataille aux Sarrasins, ou de marcher résolument sur Tunis, qui n'est pourtant distante que de quelques kilomètres. À tout cela s'ajoute le vent, « fort et horrible, avec de grands tourbillons de sable et de poudre dans l'air, qui aveuglait les Français, de telle sorte qu'ils ne savaient pas quel chemin prendre » : mieux vaut ne pas s'éloigner du camp, faute de pouvoir retrouver facilement sa route. Le vent est d'autant plus à redouter que les Ifriqiyiens ont l'habitude de frapper le sol pour en faire lever le sable et la poussière pour gêner les chevaliers croisés et les désorienter. Pourtant assez simple, cette ruse à laquelle ne sont pas habitués les Français les a beaucoup marqués. Presque toutes les chroniques y reviennent, et Jean de Meun, commentant la traduction de *L'Art militaire* de Végèce qu'il réalise vers 1284, y fait encore allusion [23].

Dans les tout derniers jours de juillet et les premiers d'août, les opérations paraissent très ralenties. Des escarmouches, certes, opposent les deux camps, tous les jours ou presque. Le 4 août, Olivier de Termes, tout récemment arrivé de Sicile, se distingue en tuant quatorze Tunisiens. Les deux jours suivants, de nouveaux engagements tournent à l'avantage des croisés – c'est du moins ce que disent les chroniques françaises. D'après Primat, en effet, ceux-ci ne perdent que dix hommes, morts et blessés, alors que deux cents Sarrasins sont tués. Le 7 août, une nouvelle attaque des Tunisiens est déjouée : cinquante d'entre eux sont tués, trente sont faits prisonniers, et vingt-six chevaux capturés ; plus tard dans la soirée, entre chien et loup, dix Sarrasins sont tués, et vingt chevaux pris – la capture des

chevaux est toujours signalée, sans doute parce que c'est un butin à la fois précieux et utile pour une armée de chevaliers.

À partir de la mi-août, les Tunisiens semblent décidés à accroître leur pression sur les croisés. Ont-ils vent de l'arrivée prochaine de Charles d'Anjou ? Ont-ils appris que les Français supportent mal la chaleur et que leur camp est déjà ravagé par la maladie ? De nouveaux contingents envoyés par les tribus au calife sont-ils arrivés ? Quoi qu'il en soit, le harcèlement se fait plus intense, et laisse même la place à des opérations de plus grande ampleur. Pour les chevaliers français, il est de plus en plus difficile de ne pas céder à la tentation du combat. Le 17 août, les chevaliers de la bataille du prince Philippe, qui sont chargés ce jour-là de la garde du camp, subissent une nouvelle attaque. Le prince, malade, est cloué au lit. Exaspérés, ses chevaliers n'y tiennent plus. Alors qu'ils s'apprêtent à sortir du camp pour charger les Tunisiens, Pierre le Chambellan revient justement d'une mission d'exploration des environs. Il court prévenir le roi. Bien qu'il soit déjà très malade, Saint Louis ordonne que l'armée tout entière se mette en mouvement. Ainsi renforcés, les chevaliers de la bataille de Philippe repoussent les musulmans jusqu'à leur camp, situé à une lieue environ du camp croisé, et ils commencent à le piller. Une tempête de sable se lève : les Français ne doivent qu'à la présence d'Érard de Vallery et d'Olivier de Termes, deux vétérans des guerres de Terre sainte, d'éviter d'être pris au piège et d'échapper à un massacre.

Les jours suivants, d'autres combats se répètent, mais ils sont de moindre ampleur. Le 18 août, par exemple, quelques arbalétriers de l'hôtel du roi, sous le commandement du maître des arbalétriers, et en compagnie d'une trentaine d'autres sergents, s'aventurent loin du camp et sont menacés d'être encerclés : leur salut est dans la fuite, mais cinq sergents sont tués. Le maître des arbalétriers est vivement critiqué dans le camp pour avoir autorisé cette sortie imprudente [24].

Une véritable bataille rangée manque de peu d'avoir lieu, le 21 août. La veille, les Sarrasins ont de nouveau attaqué le mouillage de la flotte, placé sous la garde d'Olivier de Termes. Celui-ci a installé ses quartiers à proximité ; mais, malade, il s'est fait saigner ce jour-là, et il ne peut empêcher les Sarrasins de tuer sept marins. Tout honteux, il prend sa revanche dès le lendemain. Les Ifriqiyiens prennent en effet le même chemin. Cette fois, Olivier de Termes les attend ; douze ennemis sont tués. Mais, plus tard dans

la même journée, les Ifriqiyiens se mettent en ordre de bataille, pour attaquer le port ou reprendre Carthage ; ils sont si nombreux – 20 000, avance Primat – qu'on peut même penser qu'ils visent les deux objectifs. Les croisés s'arment et sortent à leur tour, prêts au combat. Alors que les deux armées semblent sur le point d'engager le combat, Amaury de La Roche, décidément l'homme de Charles d'Anjou, s'interpose de nouveau. Voici les mots que lui fait dire Primat : « Seigneurs, pourquoi voulez-vous sortir ? Vous avez attendu si longtemps le noble seigneur le roi de Sicile, qui doit venir d'ici deux ou trois jours, et vous voulez combattre maintenant avec les Sarrasins ? Ce n'est pas bien, et le roi de Sicile a prié le roi [de France] et tous les barons de ne pas courir sus aux Sarrasins avant qu'il n'arrive. C'est pour cela que les fossés ont été faits, pour qu'on attende davantage en sécurité. » Amaury de La Roche se montre convaincant, une fois de plus : les chevaliers rentrent au camp ; quelques Sarrasins viennent les narguer en s'approchant des fossés, avant de se retirer à leur tour.

Le lendemain, Lancelot de Saint-Mard, maréchal de France, réussit à empêcher une nouvelle attaque contre le port. Blessé à l'œil, « par la ventaille du heaume », il ne doit son salut qu'à l'intervention d'Humbert de Beaujeu, le connétable ; les cinq cents Sarrasins (c'est le nombre que donne Primat) sont repoussés [25].

La vie au camp

Il est difficile de se représenter l'aspect que peut avoir le camp. Un fossé l'entoure ; peut-être a-t-on dressé également des palissades. La garde est assurée à tour de rôle par les différents corps de chevaliers. Rutebeuf vante la façon dont le roi de Navarre assurait la surveillance du camp : « Quand c'était son tour de faire le guet, / chacun était aussi en sécurité / que dans une tour / car toute l'armée était comme ceinturée de murs. / Chacun était alors en sécurité, / car son guet valait une muraille [26]. » Pendant la croisade d'Égypte, au camp près de Damiette, la tente du roi était de couleur rouge – la couleur du pouvoir ; peut-être est-ce de nouveau le cas en 1270. Les bannières et les panonceaux fleurdelisés doivent rappeler la présence du roi. Les barons et les prélats ont aussi fait dresser leurs tentes ; ils sont, on l'a vu, entourés de leurs chapelains, de leurs serviteurs et même de leurs ménestrels. Beaucoup des

croisés ne sont pas aussi bien lotis, et le camp doit ressembler davantage à un moderne bidonville qu'à un camp romain tiré au cordeau. On peut d'ailleurs se demander si les épidémies qui ravagent l'armée ne viennent pas de l'insalubrité générale, née de la chaleur, du manque d'hygiène, de la proximité des cadavres en décomposition.

La journée des croisés est rythmée par les alertes, les escarmouches, l'insécurité permanente – les alarmes, c'est-à-dire les cris « Aux armes ! ». Au milieu des difficultés, la vie quotidienne doit pourtant s'organiser, d'autant plus que l'expédition va durer environ quatre mois. Les nombreux dominicains présents célèbrent les offices, confessent les malades, enterrent les morts. Contrairement à ce qu'il avait ordonné quelques mois après la prise de Damiette, Saint Louis n'a pas fait relever l'ancien diocèse de Carthage, du moins à notre connaissance ; peut-être n'en a-t-il pas eu le temps avant la mort du légat. Il faut imaginer toute une vie à l'intérieur du camp : les bouchers qui découpent les viandes – et qui, à l'occasion, peuvent également combattre ; les corps de métiers qui s'affairent à réparer les tentes, construire des baraques, élever des palissades ; les femmes qui vaquent à leurs occupations, princesses, lavandières et peut-être « folles femmes », c'est-à-dire prostituées, même si Saint Louis a dû donner des ordres stricts interdisant leur présence. Ces milliers de personnes rassemblées dans un même endroit sont aussi travaillées par les rumeurs et les bruits qui convergent vers la tente royale. Des hommes du roi doivent régulièrement crier les nouvelles importantes, qui se répandent ensuite à toute vitesse, de proche en proche, en suscitant espoir, consternation ou désarroi.

Cloîtrés dans le camp, les croisés ne peuvent sortir qu'en prenant les plus grandes précautions, car l'ennemi n'est jamais loin. De fait, Tunis n'est qu'à quelques kilomètres, et l'armée rassemblée par le calife a installé son propre camp entre celui des croisés et la capitale du calife. Primat note par exemple que les bœufs des Sarrasins paissent tranquillement à quatre lieues du camp.

Il faut bien, pourtant, acheminer le ravitaillement du camp secondaire au camp principal, aller du camp principal à la colline de Byrsa où se trouve juché le « château de Carthage ». Si on ne manque pas d'eau, grâce aux puits situés à proximité ou même à l'intérieur du camp, les vivres commencent à manquer. Pour les milliers d'hommes et les milliers de chevaux et de bêtes de somme qui se trouvent autour de Carthage, il faut des tonnes de nourriture par jour. Or la chaleur ne favorise pas la conservation des vivres que les

croisés ont amenés de France. Déjà, au cours de la traversée, il a fallu admettre que l'eau était croupie. Par ailleurs, le ravitaillement que Charles d'Anjou a fait entreposer à Syracuse s'y trouve toujours, puisque Saint Louis a fait s'arrêter la flotte à Cagliari.

Par chance, comme le note plus tard Ibn Khaldoun, les chrétiens ont la maîtrise des mers. Des bateaux vont et viennent des ports de Sardaigne et, surtout, de Sicile apporter des vivres à l'armée croisée ; le dimanche 10 août, par exemple, un navire arrive de Sicile chargé de porcs et de volailles. Mais les besoins sont énormes, et il est probable que les bateaux qui font la navette ne sont pas suffisamment nombreux. Pour améliorer l'ordinaire, des razzias sont conduites sur les côtes de Tunisie pour y prélever des moutons et des bœufs. C'est ainsi que le 14 août, quatre chevaliers et une centaine de marins mènent un audacieux coup de main : débarquant d'une galère, ils s'emparent de plusieurs dizaines de têtes de bétail, moutons, bœufs et veaux [27].

Le roi de Sicile n'est d'ailleurs pas le seul à faire ravitailler l'armée croisée. Au printemps 1270, les autorités des grandes cités portuaires de Méditerranée ont donné la permission aux marchands d'exporter du blé ; à Narbonne, le 5 avril 1270, l'archevêque et le vicomte, qui se partagent la seigneurie sur la ville, ont ainsi fait crier que chacun était libre de porter du blé à Aigues-Mortes, Montpellier et Acre. De fait, des marchands suivent la flotte jusqu'à Carthage. Un bourgeois de Bruges, Baudouin Wandelar, prête au comte des sommes importantes, d'abord au camp de Carthage puis de nouveau en Sicile, dont il est remboursé quelques semaines plus tard à Viterbe, sur le chemin du retour. On a la trace d'un certain Lambert, un marchand d'armes, qui, au printemps 1271, cherche à être payé des couvertures qu'il a vendues devant Carthage. Certains viennent de loin : en 1273, le roi de Sicile ordonne de faire arrêter deux marchands venus des côtes de la mer Adriatique, l'un de Zara, l'autre de Barletta, qui avaient trompé un des chevaliers du roi pendant la croisade – la nature de la tromperie et celle des marchandises nous échappent malheureusement [28].

7

L’arrivée de Charles d’Anjou

L’épidémie

Depuis le début du mois d’août, la maladie a commencé ses ravages dans l’ost croisé. Dès le 3 août, un des fils du roi, Jean Tristan, comte de Nevers, succombe à la maladie – dysenterie, scorbut ou typhus. Dès qu’il est tombé malade, on l’a transporté dans sa nef, peut-être parce qu’on craint la contagion, peut-être parce que la chaleur s’y fait moins sentir. Dans la nuit du 2 au 3, le roi lui-même commence à subir les premières atteintes du mal, et le prince Philippe souffre de la fièvre ; le comte d’Alençon n’ose pas leur annoncer la mort du comte de Nevers. Le 7 août, le légat Raoul Grosparmi, puis, le 19, l’archevêque de Reims, Jean de Courtenay, sont emportés. Le 23 août, Bouchard, comte de Vendôme, et Gaucher de Nemours, maréchal de France, meurent à leur tour. Ils ont été précédés, le 20, par le garde du sceau royal, l’archidiacre de Paris Guillaume de Rampillier, qui est remplacé par Guillaume de Chartres, le futur hagiographe du roi. Au fil des semaines, sont morts également le comte d’Eu Alphonse de Brienne, le comte de la Marche Hugues de Lusignan, les seigneurs de Fiennes et de Montmorency, le chambellan Mathieu de Villebéon, ainsi qu’un seigneur écossais, le comte d’Athol [1]. À considérer le nombre des morts parmi les chefs de l’armée et dans l’entourage du roi, il est clair que les croisés ont été durement frappés, et que la maladie a fait beaucoup plus de victimes que les combats. Le chroniqueur Primat se lamente même que le comte de Vendôme et Gautier de

Nemours soient morts de maladie, et non « en une poignée de guerre [en un combat rapproché] ou en une bataille aventureuse contre les ennemis ». On sait par une des lettres de Pierre de Condé que des malades sont évacués vers la France, avec l'un des médecins du roi, un certain maître Martin ; mais survivent-ils à la traversée de la Méditerranée [2] ?

La mort de Raoul Grosparmi pose un problème de droit, dans la mesure où le légat exerce, aux côtés du roi, une fonction éminente. Avant de mourir, le cardinal a désigné pour le remplacer frère Barthélemy de La Cour, un dominicain. Mais en a-t-il la faculté ? N'est-ce pas au pape que revient le droit de nommer un nouveau légat ? Pour en avoir le cœur net, Saint Louis décide d'envoyer deux de ses clercs, Foulques de Laon et maître Geoffroy du Temple, auprès de la curie, afin de hâter la désignation d'un nouveau légat – et d'un nouveau pape, Clément IV, mort en novembre 1268, près de deux ans plus tôt, n'ayant toujours pas été remplacé [3].

Quant à Louis, bien qu'alité, il continue à exercer le commandement et ses attributions de roi. Il reçoit ainsi les envoyés de l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue. Ceux-ci, comme on l'a vu, cherchent à incliner le roi en leur faveur, et à le convaincre d'empêcher Charles d'Anjou de lancer l'offensive qu'il prépare en Grèce, en appui au prince d'Achaïe Guillaume de Villehardouin. Comme le note l'historien grec Pachymérès, le roi de France « était le frère de Charles par la naissance, mais pas du tout son frère sous le rapport des mœurs ». Malheureusement, raconte Pachymérès, « le roi, dans l'impossibilité de rien faire, tantôt malade, tantôt occupé à la guerre, différait d'examiner leur affaire et s'occupait de se soigner ». Peu de jours avant sa mort, il finit toutefois par recevoir les ambassadeurs byzantins, montrant alors, poursuit Pachymérès, « le penchant qu'il avait pour la paix et sa volonté de l'appuyer de tout son pouvoir, s'il venait à survivre ». Le récit que fait Primat est très différent. Pour lui, Saint Louis ne reçoit pas les ambassadeurs de l'empereur, qui se retirent, dépités, et même pleurant comme des femmes – image traditionnelle à l'égard des Byzantins [4].

Dans le courant du mois d'août, Louis ordonne aussi à ses lieutenants en France de contracter un emprunt de 100 000 livres tournois, dont le remboursement est gagé sur le produit de la décime comme sur les revenus propres du domaine royal : le roi est visiblement arrivé au bout des réserves avec lesquelles il est parti. Pour récompenser son fils Pierre d'Alençon de sa valeur, il accroît son apanage d'une rente annuelle de 2 000 livres tournois. Il

se préoccupe aussi de remplacer deux de ses exécuteurs testamentaires, le comte de Vendôme et l'archidiacre de Paris, qui ont succombé à la maladie, par le doyen de Saint-Martin de Tours et Pierre Barbet, archidiacre de Dunois [5]. La fin n'est pourtant pas loin, malgré les soins des médecins qui l'entourent, dont ce maître Dudon qui, quelques mois plus tard, sera un des premiers bénéficiaires d'un miracle attribué à Saint Louis. Muni des sacrements de l'Église, le roi de France meurt le lundi 25 août.

L'arrivée de Charles d'Anjou

C'est au moment même où meurt son frère que le roi de Sicile débarque enfin sur le rivage de Tunisie ; un de ses navires est arrivé quelques heures plus tôt, porteur de la bonne nouvelle [6]. Si la mort de Saint Louis jette la consternation dans le camp croisé et suscite une grande joie chez les Tunisiens, l'arrivée de son frère rétablit l'équilibre. Charles d'Anjou a le sens de la mise en scène, autant que son frère, même si c'est dans un autre style. Pour frapper les esprits du spectacle de sa puissance, il commande qu'au moment où il débarquera, on fasse sonner les trompes et les autres instruments de musique. Quel ne sera pas l'enthousiasme de l'armée croisée quand sa venue sera ainsi annoncée ! Naturellement, l'agonie du roi et la situation générale de l'armée rendent l'atmosphère dans le camp croisé plutôt lugubre et l'arrivée de l'armée angevine n'est pas aussi triomphale que le roi Charles pouvait l'escompter.

Aussitôt averti de la mort de son frère, Charles prend le parti de se montrer impavide, de manière à ne pas accroître le trouble qu'il sent dans l'armée. Ce n'est que quand il se trouve devant le corps de son frère que ses yeux se remplissent de larmes. Selon Pierre de Condé, il se lamente alors en ces termes : « Ô mon seigneur ! Ô mon frère ! », en embrassant les pieds du défunt. Mais, précise Guillaume de Nangis : « Alors il se rappela que c'est nature de femme que de pleurer ; aussi se dressa-t-il et regarda-t-il autour de lui aussi fièrement que s'il n'avait pas été touché. » Ce n'est certainement pas le moment de se laisser aller [7].

Que faire de la dépouille du roi ? Pour la plupart des morts de la croisade, il faut sans doute se résoudre à un enterrement sommaire dans le sable tunisien. Peut-être le légat et les nombreux clercs présents ont-ils consacré un

cimetière pour y faire reposer les dépouilles des morts. Pour les personnages importants, en revanche, il faut rapporter les corps, ou du moins les ossements. Philippe de Montfort, seigneur de Castres, meurt le 28 septembre ; un de ses chevaliers fait enterrer ses entrailles et ses chairs dans le camp et rapporte avec lui ses ossements et son cœur à Castres, où ils sont inhumés dans l'église Saint-Vincent, presque un an plus tard, le 9 septembre 1271. Les ossements du légat Raoul Grosparmi sont transportés à Trapani. Quant au roi et à son fils, il faut impérativement les enterrer en France. La dépouille de Saint Louis, bien sûr, ira à Saint-Denis, la nécropole royale ; Jean Tristan, en revanche, reposera à Royaumont, car son père a décidé que seuls les rois seraient dorénavant enterrés à Saint-Denis.

Encore faut-il préparer les corps. L'usage est de les faire bouillir dans un mélange d'eau et de vin, de manière que les chairs se détachent du squelette – il faut donc une grande marmite. Avant cela, on a extrait le cœur et les entrailles. Nettoyés et blanchis, les ossements du roi et de son fils sont placés dans deux coffrets tapissés de soie et remplis d'épices [8].

Dans l'armée, beaucoup ne doutent pas que Saint Louis sera un jour canonisé. Par piété fraternelle autant que par sens de l'opportunité, Charles d'Anjou obtient le cœur et les entrailles de son frère, autant de reliques potentielles qui rappelleront le lien qui unit le roi de France au roi de Sicile. Charles les fait aussitôt expédier à Monreale (« Mont-Royal »), une abbaye bénédictine située non loin de Palerme. Pour les ossements, il est question, au départ, de les confier à Geoffroy de Beaulieu pour qu'il les convoie par la mer jusqu'en France. C'est Charles d'Anjou qui convainc son neveu, le nouveau roi Philippe III, de les garder au sein de l'armée. Une fois de plus, on ne peut qu'admirer l'habileté du roi de Sicile, qui sait, en excellent meneur d'hommes, ce qui peut renforcer le moral d'une armée placée au milieu des périls [9].

Les succès des croisés

La mort du roi de France et du légat, à quelques jours de distance, prive la croisade de ses deux chefs. La disparition de Saint Louis pèse le plus lourd. Après s'être rendu auprès de la dépouille de son frère, Charles d'Anjou aurait pris la parole devant les barons et l'armée : « Nous avons perdu un seigneur,

et nous en avons trouvé un autre. » Le nouveau roi, en effet, est ce prince Philippe qu'on a aperçu à plusieurs reprises dans l'ombre de son père et de sa mère. On a fait connaître dans tout le camp l'avènement du nouveau roi. Dès le 27 août, il reçoit l'hommage des grands vassaux : dans cet ordre, ses oncles, Alphonse, comte de Poitiers, et Charles d'Anjou, puis son beau-frère le roi de Navarre, son cousin le comte d'Artois, les comtes de Flandre et de Bretagne, et « tous les autres après, tant les comtes que les barons, l'un après l'autre ». La reconnaissance des barons, matérialisée par l'hommage, suffit à fonder la légitimité du nouveau roi : nul besoin du sacre pour cela [10]. Le 25 août et dans les semaines qui suivent, pourtant, sa santé est toujours préoccupante.

Quel que soit l'état du roi de France, avec Charles d'Anjou la croisade a trouvé un chef. Il est clair pour tout le monde, en effet, que c'est bien le roi de Sicile qui a pris le commandement effectif de l'armée. Alors qu'on vient de lui apprendre la mort de Louis, Charles, avant même de se recueillir devant la dépouille de celui-ci, s'est entretenu avec leur autre frère, Alphonse de Poitiers ; il s'est ensuite rendu auprès de son neveu, Philippe, le nouveau roi. En sortant de la tente où est exposé le corps de Saint Louis, Charles gagne enfin celle d'un autre de ses neveux, le comte d'Artois ; il en profite pour confier ses enfants à la comtesse d'Artois, Amicie de Courtenay. À peine arrivé, Charles s'est donc assuré le concours de tous les princes de la famille capétienne. Et c'est Pierre le Chambellan, le principal conseiller de Saint Louis, qui a introduit Charles dans la tente où repose le corps du feu roi. Tous ceux qui comptent ont tacitement reconnu sa prééminence [11].

La popularité du roi de Sicile est d'ailleurs très forte dans le camp. Sorti vainqueur de deux batailles rangées, Bénévent et Tagliacozzo, Charles d'Anjou est un chef de guerre reconnu. Il n'a sans doute pas le même charisme que Saint Louis ; mais son aura est grande dans la chevalerie française, et on lui fait peut-être davantage confiance pour conduire la guerre. De façon révélatrice, Charles installe son camp devant celui des croisés, à mi-chemin du camp musulman ; il prend bel et bien la direction des opérations [12].

Les débuts hésitants d'un nouveau roi

Au demeurant, il semble que l'on ait émis quelques doutes sur la capacité du nouveau roi de France à assurer en personne le commandement. Alors que Philippe a déjà 25 ans, Primat insiste sur sa jeunesse ; il est « un enfant de bon commencement », « qui n'était pas encore expert dans les choses de bataille ». Philippe a de plus été durement frappé par la maladie ; tout cela, continue Primat, « faisait douter qu'il soit capable d'être prince dans une situation de si grande nécessité ». Quand Charles d'Anjou lui apprend la mort de son père, Philippe se serait évanoui, ce dont les barons présents l'auraient fortement blâmé. Dans la lettre qu'il adresse au cardinal Eudes de Châteauroux, Thibaud de Champagne précise que « nous avons grande espérance que notre seigneur soit un grand prud'homme, s'il plaît à Dieu » : être « un prud'homme », c'est atteindre l'idéal, fait de sagesse et de fermeté d'âme, auquel doit tendre un roi-chevalier ; pour l'instant, toutefois, rien ne paraît définitivement acquis [13].

S'il est encore trop faible pour participer aux combats, Philippe III peut toutefois prendre ses premières décisions en tant que roi. Il conserve auprès de lui Pierre le Chambellan, que son père honorait de sa confiance et qui fait figure de principal conseiller. Le 12 septembre, Philippe confirme également les régents désignés par son père, Mathieu de Vendôme et Simon de Nesle, et leur demande de recevoir, en son nom, les serments de ses officiers et des gens de son hôtel restés à Paris. Dans une deuxième lettre, il leur demande de lui faire parvenir le plus d'argent possible et d'honorer les ordres de paiement que lui-même et son père ont donnés sur le Temple de Paris, qui sert de banque à la royauté capétienne. Toujours le 12 septembre, Philippe III demande au clergé de France des prières pour son père. De nouveau, le 4 octobre, dans une lettre envoyée au cas où les porteurs de la première, Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres, auraient été empêchés, Philippe III confirme les régents, leur prescrit de surveiller les frontières du royaume et leur renouvelle son ordre de rembourser les prêts qui ont été consentis à son père et à lui-même.

Au camp, Philippe s'entretient avec les ambassadeurs des Mongols et du roi d'Arménie arrivés après la mort de Saint Louis. Il faut croire qu'il ne sort rien de ces conversations. L'objectif poursuivi par ces messagers semble d'ailleurs avoir été mal déterminé. Apprenant, en débarquant, la mort de Saint Louis, ils restent deux jours sur le rivage avant de gagner le camp ; quand on

en informe Philippe III, il les fait venir et recevoir aussi somptueusement que possible [14].

Philippe s'occupe aussi de régler les questions liées à son éventuelle disparition. Le 2 octobre, il fait rédiger deux actes à ce propos. Dans l'un d'entre eux, il confie la garde de ses enfants et le gouvernement du royaume à son frère, le comte d'Alençon, assisté d'un conseil de régence. L'autre est son premier testament, un document de première importance, car il éclaire l'état d'esprit dans lequel se trouve le nouveau roi quelques semaines après la mort de son père. La fidélité au programme et aux idées de ce dernier transparaît à chaque ligne. Philippe prescrit de régler les dettes de son père et les siennes propres, tant outre-mer qu'en France ; les enquêtes ordonnées par son père se poursuivront ; toutes les ordonnances passées par lui doivent être observées. Le roi lègue 20 000 livres tournois à la Terre sainte. 3 000 livres tournois doivent être distribuées aux gens de l'Hôtel ; 10 000 livres seront réservées aux pauvres et aux filles à marier. Une mention plus curieuse, et peut-être plus personnelle, concerne l'affectation de 2 000 livres tournois à la réparation des dommages faits dans les endroits où il avait coutume d'aller, première indication du goût bien connu pour la chasse que Philippe partage avec les rois et les chevaliers de son temps [15].

L'armée de Charles d'Anjou

Le 25 août, le roi de Sicile n'a débarqué sur les côtes tunisiennes qu'avec une petite armée. Son fils, le prince de Salerne, âgé de 16 ans, l'accompagne, tout comme plusieurs grands seigneurs français qui l'ont aidé dans la conquête du royaume de Sicile en 1265. C'est le cas de Robert de Béthune, qui a épousé une de ses filles, et qui retrouve son propre père, Gui de Dampierre, comte de Flandre, dans le camp de l'armée croisée. Baudouin de Courtenay, l'empereur de Constantinople chassé de sa capitale en 1261 par Michel Paléologue, a également suivi le roi de Sicile en Tunisie ; il compte de nombreux parents et amis parmi les croisés, à commencer par Philippe III [16]. Au moins trois représentants de la famille de Montfort figurent dans l'entourage proche de Charles d'Anjou. Les Montfort aiment l'aventure. On connaît surtout Simon, seigneur de Montfort-l'Amaury, promu chef de la croisade albigeoise et élevé au titre de comte de Toulouse et duc de

Narbonne. Mais son frère Gui s'est installé en Terre sainte, où il est devenu seigneur de Tyr, l'une des principales villes tenues par les chrétiens. En Tunisie, le petit-fils de ce Gui de Montfort, Philippe, seigneur de Castres, dans le Midi, et le fils de ce dernier, Jean, sont aux côtés de Charles d'Anjou, de même que leur cousin Simon, comte d'Avellino. Celui-ci est le petit-fils du chef de la croisade albigeoise ; son père, un autre Simon, a fait carrière en Angleterre, où il a défié l'autorité royale en prenant la tête des barons révoltés contre le roi Henri III. D'autres seigneurs français sont présents. Ils doivent leur fortune au roi de Sicile, à l'image de Jean Britaud, seigneur champenois élevé au rang de connétable de Sicile, ou d'Adam Moryers, promu maréchal de Sicile. Au nombre des grands officiers du royaume de Sicile, on trouve aussi le maître des arbalétriers Raymond Isard. Ont également suivi en Tunisie quelques seigneurs d'Île-de-France ou des comtés d'Anjou et du Maine, les domaines de Charles en France, sans qu'on sache s'ils sont venus de Sicile ou s'ils sont partis d'Aigues-Mortes : on relève ainsi les noms de Jacques de Burson, Hervé de Chevreuse, Macé Du Plessis, Guillaume de Sillé.

L'arrivée de l'armée angevine est donc l'occasion de retrouvailles familiales. Le roi de France, ses deux oncles Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou, son frère Pierre d'Alençon, ses cousins germains le prince de Salerne et le comte d'Artois se trouvent réunis au même endroit ; sans oublier leur cousin plus éloigné, Baudouin de Courtenay, descendant de Louis VI. Dans les entourages, dans l'élite des deux armées, il en va de même. Connétable de Sicile, Jean Britaud est également panetier de France : il appartient pleinement à l'hôtel du roi de France, comme à celui du roi de Sicile.

Dans la conquête du royaume de Sicile, Charles d'Anjou a pu compter sur le soutien actif de la noblesse provençale ; en Tunisie, Bertrand des Baux et Foulques de Puy-Richard ont suivi leur comte et leur roi. Enfin, des seigneurs « régnicoles », c'est-à-dire originaires du royaume de Sicile, sont sans doute présents également, mais leur nombre est difficile à évaluer : les comtes d'Acerra et de Lorette sont peut-être les plus importants d'entre eux.

Charles d'Anjou, enfin, est venu avec ses clercs, ainsi Geoffroy de Beaumont, son chancelier, et Guillaume de Faronville, doyen du chapitre d'Orléans et habitué des missions diplomatiques.

Quant aux gens de pied de l'armée de Charles, ils ne paraissent pas avoir

été très nombreux. Il est d'usage, à l'époque, que le connétable et les maréchaux touchent un droit sur chaque combattant présent dans l'armée. Jean Britaud, connétable de Sicile, touche seulement 25 livres parisis pour 500 arbalétriers ; même en admettant qu'il y avait d'autres « sergents de pied », on n'a pas l'impression que Charles se soit déplacé avec toute sa puissance. Quelques centaines de chevaliers et d'hommes d'armes, quelques centaines de piétons : c'est à peu près tout ce que le roi de Sicile a pu réunir pour son passage en Tunisie. C'est surtout de marins dont on manque ; le 3 octobre 1270, le roi de Sicile demande à un de ses officiers dans l'île de trouver, toutes affaires cessantes, 300 marins expérimentés, de leur donner un mois de solde et de les envoyer à lui ; le 31 octobre suivant, il est encore question de 500 marins qui doivent rejoindre l'armée, et dont la solde sera réglée par l'archidiacre de Palerme, le Français Jean Du Mesnil [17].

La reprise des combats

Il faut cependant songer à la suite des opérations. Certes, Saint Louis disparu, nul ne retient plus les croisés en Tunisie. Encore faut-il trouver un moyen de sauver ce qui peut l'être. Autant qu'on peut le reconstituer, le plan de Charles d'Anjou est assez simple : frapper un grand coup, avant d'entamer les négociations et de quitter au plus vite la région. Dans un premier temps, il faut donc contraindre l'armée adverse à une bataille rangée – ce que, jusqu'ici, elle a toujours refusé. Dans la lettre qu'il écrit quelques semaines plus tard à Pierre de Montbrun, camérier apostolique, le roi de Sicile rapporte qu'au cours de l'été, tous les chefs berbères se sont rassemblés pour venir au secours d'Al-Mostancir, « avec leurs chameaux [portant] leurs idoles, et en invoquant le nom de Mahomet ». Maintenant que lui-même est présent, il est temps d'en découdre [18].

Toujours malade, Philippe III demande à son oncle d'attendre son complet rétablissement avant de livrer bataille. Mais la patience n'est pas la vertu première de Charles d'Anjou, et le peu dont il dispose en ce domaine est mis à l'épreuve par les escarmouches que multiplient les Ifriqiyiens, fidèles à une tactique qui a fait ses preuves depuis l'arrivée des croisés. Primat note ainsi que le roi de Sicile « n'avait pas l'habitude que ses ennemis approchent si près de ses tentes sans qu'il puisse attaquer [19] ».

De fait, Charles peut très bien se passer de son neveu. Si l'on suit Pierre de Condé, dès le jeudi 4 septembre, il saisit la première occasion qui se présente pour engager directement le combat. Son premier objectif est de prendre le contrôle du lac de Tunis, qui semble toujours aux mains des hommes du calife. Le roi de Sicile y fait transporter des navires légers et plats, du type de ceux qui ont servi, quelques semaines plus tôt, à débarquer les troupes. Les hommes du calife ont parfaitement compris les intentions de Charles d'Anjou. Une fois que celui-ci contrôlera le lac, il n'aura plus qu'à faire avancer l'armée croisée à travers la plaine de Carthage et à installer le camp devant Tunis pour mettre le siège devant la ville. L'armée ifriqiyienne n'est pas dénuée de valeur, mais, jusqu'ici, elle ne s'est pas risquée dans une bataille rangée. Légèrement armés, les cavaliers d'Al-Mostancir feront-ils le poids face aux lourds chevaliers français ?

Pour empêcher les croisés de s'emparer du lac, les Ifriqiyiens se réunissent en grand nombre, certains par voie de terre, d'autres venus de Tunis sur des embarcations à travers le lac. Le roi de Sicile tient l'occasion d'un premier combat d'envergure. Il fait secrètement armer ses gens et prévenir les barons dans le camp principal pour qu'ils se joignent à lui, chacun dans sa « bataille », avec ses chevaliers [20].

Le comte d'Artois ouvre la marche, suivi par le roi de Sicile, Philippe de Montfort à ses côtés. Selon Primat, trois chevaliers, Hugues et Gui de Bauçay et Renaud de Précigny (ce dernier récemment promu maréchal de France) vont plus avant qu'ils ne l'auraient dû. Charles d'Anjou est visiblement moins vigilant sur la discipline que ne l'était Saint Louis. Par dépit de les voir si avancés, il excite ses propres chevaliers à faire aussi bien, ce qui décide de la victoire. Primat le qualifie plus tard de « lion de Sicile », mais n'oublie pas de vanter les mérites de Philippe de Montfort. D'après leur compatriote, le moine Menko, les Frisons jouent un rôle déterminant dans les combats. La bataille qui s'ensuit, peut-être la seule de grande ampleur de toute l'expédition, tourne à l'avantage des croisés, grâce à la ruse de Charles d'Anjou. Alors qu'il a presque rattrapé les Ifriqiyiens qui, selon leur tactique habituelle, se dérobent, Charles d'Anjou fait tourner bride à ses chevaliers. Croyant saisir leur chance, les Ifriqiyiens se mettent à leur tour à poursuivre les croisés. C'est ce qu'attend le roi de Sicile ; selon un plan certainement établi à l'avance, les croisés cessent leur retraite et contre-attaquent. C'est un massacre. Les croisés « encerclent les Sarrasins et, le glaive au poing, avec

leurs épées et leurs couteaux d'acier, ils se lancent au milieu d'eux comme le loup se jette parmi les brebis ; ils en tuèrent tant que les traces en étaient grandes au milieu des champs, et qu'il semblait que c'étaient des moutons qui gisaient par terre, et [les Sarrasins] criaient et hurlaient horriblement dans leur langage ». Les Ifriqiyiens, disent les chroniques françaises, comptent des milliers de morts. Cette nouvelle victoire renforce le prestige du roi de Sicile, d'autant plus que les Sarrasins ont été pris à leur propre piège : « Ainsi se vengèrent les chrétiens de leurs ennemis par le sens et la ruse du roi de Sicile [21]. » Beaucoup d'Ifriqiyiens se noient dans l'étang, les équipages des bateaux qui les ont débarqués ayant pris la fuite. Primat avance le chiffre, heureusement excessif, de 10 000 Sarrasins tués ; Guillaume de Nangis se contente de 3 000. Pierre de Condé parle quant à lui de 500 000 morts (*quingenta milia*) – sans doute une faute de copie –, mais il confirme la forte proportion de noyés parmi eux. Du côté des croisés, plusieurs chevaliers trop avancés ont été surpris et tués. Parmi les morts de la journée se trouvent les trois chevaliers qui s'étaient avancés inconsidérément, les deux frères de Bauçay et Renaud de Précigny, ainsi qu'Arnoul de Courferrand, l'amiral, tué quant à lui dans le feu de l'action [22].

Les croisés ont également fait des prisonniers, qui donnent des renseignements sur l'état des forces califales. Il n'est pas impossible que des dissensions aient déchiré l'entourage d'Al-Mostancir. À écouter les prisonniers, en effet, il apparaît qu'on a fait croire au calife et à ses conseillers que les chrétiens étaient tous morts ou malades, et qu'on pourrait facilement les capturer ou les forcer à rembarquer [23].

Pour importante qu'elle soit, la victoire du 4 septembre, qu'ont remportée les Français sous la conduite de Charles d'Anjou, est loin d'être décisive. Son principal effet est sans doute psychologique. Après une longue inaction de plusieurs semaines, après la mort du roi et de tant d'autres, la reprise effective des combats suivie par un net succès redonne probablement de l'optimisme aux croisés.

La prise du camp du calife (2 octobre)

Sans vouloir diminuer les mérites de Charles d'Anjou, il n'est pas impossible que les sources françaises aient quelque peu amplifié les succès

remportés grâce à ses talents. Tout le mois de septembre se passe, en effet, sans que la situation évolue beaucoup sur le plan militaire. Le 24 septembre, Thibaud de Navarre espère encore que l'on pourra achever l'œuvre commencée par son beau-père [24]. Il est probable, en fait, que le roi de Sicile attend le rétablissement de son neveu pour offrir à celui-ci une bataille qui renforcera une position compromise au sein de l'armée. Le 4 septembre, le jour dont est datée la lettre de Pierre de Condé au trésorier de Saint-Frambaud (ou Saint-Frambourg) de Senlis, Philippe III n'est pas encore complètement sorti d'affaire : la fièvre l'a repris à deux reprises et il se remet lentement.

Pendant le mois de septembre, le roi de Sicile a cherché à prendre le contrôle total du lac de Tunis. D'après une lettre de Pierre de Condé, comme d'après le témoignage postérieur d'Ibn Khaldoun, il semble toutefois que les Ifriqiyiens peuvent encore traverser le lac à gué pour attaquer l'armée croisée. Après avoir pris conseil des barons, Charles d'Anjou décide de faire édifier un fortin à deux niveaux qui interdira le passage aux Tunisiens. Depuis le fortin, épaulé par des barges qui patrouillent sur le lac, il sera possible d'intercepter les convois qui viennent ravitailler le camp de l'armée califale depuis Tunis.

Les détails nous manquent malheureusement pour nous faire une idée plus précise de la topographie des lieux. Il faut croire sur parole Pierre de Condé quand il indique que le ravitaillement du camp de l'armée califale, situé en dehors de Tunis, à seulement quelques kilomètres de celui des croisés, est considérablement gêné par les décisions de Charles d'Anjou : d'une manière ou d'une autre, les lignes de communication des Tunisiens se trouvent coupées. Dans toute cette opération, le rôle central est probablement joué par les arbalétriers qui, disposés au sommet du fortin comme sur les barges, tirent, même à bonne distance, sur les bateaux ennemis [25].

Au début du mois d'octobre, Philippe III est guéri, et Charles d'Anjou toujours impatient d'en découdre. Le 2 octobre, le roi de France ordonne la mise en ordre de bataille de l'armée. Philippe est désireux de montrer sa valeur, après la maladie qui l'a tenu éloigné des combats. C'est alors qu'il fait dresser son premier testament et l'acte qui règle la régence : il sait qu'il ne reviendra pas nécessairement de la bataille.

L'oriflamme de Saint-Denis placée en évidence, l'armée croisée tout entière se déploie. Arbalétriers et fantassins viennent devant ; derrière, les chevaliers ont été répartis dans les divers corps d'armée ; l'ordre dans lequel

les « batailles » se lanceront au combat a également été prévu – c'est le rôle du connétable et des maréchaux. Le comte d'Alençon, un des frères de Philippe III, a été chargé de la garde du camp, avec « la chevalerie de l'Hôpital », c'est-à-dire le contingent fourni par l'ordre militaire de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

Les trompes sonnent. Le premier corps de chevaliers s'ébranle en direction de l'ennemi. Mais tous ces beaux efforts sont vains. Les Ifriqiyiens, une fois de plus, refusent la bataille rangée et se retirent en direction de leur camp, à peu de distance de là. Philippe III fait crier le mot d'ordre dans l'armée : il est formellement interdit de prendre quoi que ce soit dans le camp, de peur que la fuite des Sarrasins ne soit qu'une nouvelle feinte pour attirer les chevaliers dans un piège. Mais, cette fois, la retraite prudente se change en déroute pour les guerriers du calife. Ils abandonnent leur camp sans combattre, et se réfugient dans une zone pleine de ruines, « dans les crevasses et les trébuchures des vieux murs abattus, dans les fosses et dans les cavernes, et dans tous les lieux où ils pouvaient se cacher », dit le traducteur de Primat. Parfois téméraires, les Français savent aussi être prudents quand il le faut. Plutôt que de s'aventurer dans les ruines des anciens quartiers périphériques de Carthage, ils jugent préférable de piller le camp ennemi de fond en comble. Les chroniqueurs ne cachent pas la joie avec laquelle chevaliers et gens de pied mettent à sac les tentes et les pavillons du camp ifriqiyien – les blessés et les malades, tous ceux qui n'ont pas quitté les lieux à temps, sont massacrés sans pitié. Une fois le pillage terminé, on rassemble en un même endroit tout ce qui peut brûler, y compris les cadavres des Sarrasins, et on y boute le feu. Rangée de nouveau en corps, l'armée croisée rentre au camp, avec le regret de la bataille qui n'a pas eu lieu, mais avec la satisfaction d'avoir fait un riche butin : la journée du 2 octobre apparaît comme un véritable exutoire [26].

L'ouverture des négociations

Il devient urgent pour les croisés d'arrêter une décision. Ils ont certes remporté quelques succès, mais leur situation globale ne tend pas vers une nette amélioration. Après un répit de quelques semaines, une nouvelle épidémie de grande ampleur s'est abattue sur le camp croisé, comme du reste

sur celui de leurs ennemis. Selon Primat, cette « mortelle pestilence », causée par la consommation de viandes avariées, la « corruption de l'air et de l'eau », emporte plusieurs milliers d'hommes, sans épargner les Sarrasins [27].

Du côté musulman, de fait, on redoute aussi les ravages de l'épidémie, et, à l'approche de l'hiver, les contingents nomades pensent déjà à se retirer ; au témoignage d'Ibn Khaldoun, le calife aurait même été tenté d'abandonner Tunis pour se réfugier à Kairouan [28]. Sa capitale, en effet, pourra-t-elle résister à un siège en règle ? Les croisés ont fait disposer en évidence les machines de guerre que Saint Louis avait fait fabriquer par maître Honoré. Comme la flotte croisée s'était arrêtée à Cagliari et non à Syracuse, les machines étaient restées dans le port sicilien, d'où Charles d'Anjou les a fait venir en Tunisie. Maintenant que le camp du calife a été détruit et que le lac de Tunis est sillonné par les bateaux légers des croisés, rien ne s'oppose à ce que ceux-ci, avec leurs engins de jet, n'entreprennent un siège en bonne et due forme de la ville de Tunis elle-même. Selon les différents témoignages dont nous disposons, y compris celui d'Ibn Khaldoun, c'est cette perspective qui pousse le calife à négocier.

De leur côté, le roi de France comme son oncle le roi de Sicile n'ont plus guère d'argent, et le ravitaillement parvient toujours aussi difficilement au camp. La mauvaise saison arrive. Jusqu'à quand sera-t-il possible de faire naviguer les bateaux entre la Sicile et la Tunisie ? Pour la même raison, s'il faut partir, il faut le faire sans tarder, les lourds navires génois risquant de devoir affronter les tempêtes, fréquentes en hiver. Et puis d'ailleurs, que ferait-on de Tunis, quand bien même on prendrait la ville ? Le chroniqueur Guillaume de Puylaurens se fait l'écho des débats qui agitent les chefs de l'armée croisée. Y passer l'hiver, alors que les vivres commencent à manquer ? Y laisser une garnison et repartir vers la Terre sainte ? Détruire la ville ? – Mais même cela prendrait beaucoup de temps [29]. Seuls Saint Louis et peut-être le légat savaient ce qu'ils voulaient en dirigeant la croisade vers Tunis. Ils ne sont plus là.

Décrivant l'état d'esprit de Philippe III au moment de l'arrivée d'un messager du calife proposant la paix, Primat écrit : « Le roi de France considérait alors qu'il pouvait tirer peu de profit, ou pas du tout, de son séjour dans cette région ; qu'il perdrait son temps dans l'oisiveté ; et que les ennemis ne pouvaient tout bonnement être détruits, car ils ne voulaient pas combattre nos gens dans une bataille rangée, mais qu'ils se comportaient

comme des chiens qui aboient de loin, et pour harceler nos gens, et les attaquer avant de s'enfuir rapidement et de se transporter dans les collines [30]. » À l'évidence, les deux parties sont prêtes à trouver un accord. Les négociations s'ouvrent d'autant plus facilement que le roi de Sicile, dès son arrivée sur place, a reçu secrètement des messagers du calife. Les contacts ont dû se poursuivre tout au long du mois de septembre ; ce n'est pas pour rien que Charles a installé son camp entre celui de l'armée croisée et celui d'Al-Mostancir. Il ne faut pas y voir l'indice d'un double jeu de sa part, mais la simple confirmation que ce dernier n'est pour rien dans le choix de Tunis, et qu'il est, tout au contraire, l'intermédiaire naturel pour mettre un terme à cette curieuse expédition.

Dans la lettre qu'il expédie le 18 novembre 1270 à l'abbé de Saint-Denis, Pierre de Condé rappelle explicitement que le roi de Sicile avait demandé aux croisés de ne pas entreprendre d'opérations de grande ampleur, « cela seulement, à mon avis, parce qu'il y avait entre lui et ce roi des pourparlers de paix et au sujet du tribut que devait payer le roi de Tunis, comme je l'ai appris d'un chevalier du roi de Sicile, qui pour cela avait été envoyé deux fois au roi de Tunis [31] ». Pierre de Condé poursuit. Les pourparlers ont été interrompus par l'arrivée inopinée de Saint Louis. Ils avaient échoué jusque-là en raison des exigences extrêmes de Charles d'Anjou. Le calife, en effet, était prêt à verser les arrérages du tribut pour les années de règne déjà écoulées de Charles, mais ce dernier exigeait en plus le tribut correspondant au règne de Manfred, pendant lequel le versement avait été suspendu.

En tout état de cause, il est donc facile de reprendre langue ; des messages sont sans doute échangés entre Al-Mostancir et Charles d'Anjou. Le roi de Sicile transmet les propositions du calife à son neveu. Philippe III fait réunir un conseil dans sa tente. Par ordre d'ancienneté, les princes et les barons exposent leurs avis. Certains préconisent de poursuivre la campagne jusqu'à la prise et la destruction complète de Tunis. Derrière Charles d'Anjou et Thibaud de Champagne, les autres conseillent d'accepter les offres du calife pour quitter la région au plus vite. Le conseil finit par se rallier à l'avis des rois de Sicile et de Navarre. À vrai dire, il semble bien que les barons français n'aient pas été très difficiles à convaincre. En revanche, les simples croisés, on le verra, ont plus de mal à accepter la conclusion de la paix [32].

La conclusion du traité

C'est le jeudi 30 octobre que les deux parties parviennent à un accord [33]. De son côté, seul le calife est mentionné ; de l'autre, sont cités les rois de France, de Sicile et de Navarre, auxquels la fin du texte associe ceux qui sont considérés comme les principaux personnages de l'armée croisée : l'empereur de Constantinople, Baudouin de Courtenay, même privé de son trône depuis 1261 ; le comte de Poitiers, Alphonse, oncle de Philippe III et frère de Charles d'Anjou ; le comte de Flandre, Gui de Dampierre ; le comte de Luxembourg. On aurait pu s'attendre à voir apparaître d'autres noms, comme ceux du frère de Philippe III, le comte d'Alençon, de leur cousin germain, le comte d'Artois, ou encore de Jean, comte de Bretagne ; sans doute n'ont-ils pas été jugés assez importants – à moins qu'ils ne se soient opposés à la conclusion du traité ? Un cas un peu particulier est celui du prince Édouard, qui n'est toujours pas arrivé en Tunisie, mais qui est compris par avance dans le traité. Est aussi postulée l'approbation des évêques et des prêtres présents dans l'armée, mais aucun n'est cité par son nom. Il faut dire que la plupart ne sont déjà plus de ce monde : le légat, Raoul Grosparmi, comme les archevêques de Reims et de Tours ont été emportés par la maladie au cours du mois d'août.

Du traité, il n'existe plus aujourd'hui que la version scellée par Al-Mostancir. Une version en latin ou en français a sans doute existé ; les rois de Sicile et de Navarre en ont sans doute reçu une copie. Une lettre expédiée depuis Tunis par Pierre de Condé donne très précisément les clauses du traité, à peu près dans l'ordre dans lesquelles elles apparaissent dans la version d'Al-Mostancir ; c'est donc qu'une version en latin ou en français circulait dans le camp croisé. Précieusement conservé au Trésor des chartes, noyau des Archives nationales, le traité d'octobre 1270 est rédigé en arabe, selon les formes diplomatiques en usage à la cour de Saladin et de ses descendants, les Ayyubides ; mais il est écrit sur une feuille de parchemin qu'ont fournie les croisés, et le sceau du calife est porté par des lacs de soie rouge et verte, c'est-à-dire respectant le mode de scellement en usage à la chancellerie capétienne – curieux syncrétisme dans les formes [34].

Fondamentalement, le traité, conclu pour quinze ans, vise au rétablissement de l'état antérieur. Ses premières dispositions concernent la protection que recevront les sujets du calife quand ils se rendront dans les

contrées sous la domination des rois chrétiens ; si un musulman y est attaqué, les princes s'engagent à compenser les pertes que celui-ci pourrait avoir subies. En retour, les sujets des rois chrétiens qui séjourneront chez le « commandeur des croyants » (tel est un des titres officiels du calife) bénéficieront de sa protection. En cas de naufrage, les biens récupérés seront restitués à leur propriétaire légitime. Les prêtres et les moines pourront célébrer le culte et prêcher publiquement – sans doute faut-il imaginer que c'est dans les *fondouks*, et à destination des chrétiens, qu'ils pourront exercer ce droit, mais cette précision n'est pas apportée explicitement. Viennent ensuite plusieurs points plus directement liés à la guerre qui vient d'opposer croisés et Ifriqiyiens. Dans l'immédiat, les prisonniers faits par les deux parties seront libérés. Les rois chrétiens s'engagent à quitter la Tunisie avec toutes leurs troupes ; leurs bagages pourront être mis à l'abri jusqu'à ce qu'ils les fassent chercher. Ils n'accueilleront pas chez eux les ennemis du calife. Réciproquement, ce dernier fera expulser ceux des rois chrétiens – en l'occurrence, il s'agit surtout des adversaires de Charles d'Anjou, Fadrique de Castille, Federico Lancia et leurs acolytes, tous les anciens partisans de Manfred et de Conradin (cette clause, inspirée par le roi de Sicile, ne paraît pas avoir reçu d'exécution) [35].

Les deux points qui ont le plus marqué les esprits des contemporains arrivent enfin. Le calife s'engage à verser aux rois 210 000 onces d'or, soit 525 000 livres tournois ; la moitié tout de suite, l'autre moitié en deux versements, à la Toussaint 1271 et à la Toussaint 1272, qui seront assurés, au nom du calife, par les marchands chrétiens commerçant à Tunis. Le tribut, par ailleurs, est rétabli en faveur du roi de Sicile, et le montant en est même doublé par rapport à ce que touchait « l'empereur », c'est-à-dire Frédéric II, empereur et roi de Sicile, mort en 1250. Dernière attention de la part du calife : les cinq annuités dont Charles d'Anjou a été privé – il est roi de Sicile depuis 1265 – lui seront versées ; il n'est pas sûr, en revanche, que Charles ait obtenu celles qui correspondent au règne de Manfred.

C'est Geoffroy de Beaumont, chancelier de Sicile, l'un des plus proches conseillers de Charles d'Anjou, qui est chargé d'aller recueillir le serment du calife, sans doute dès le 31 octobre [36].

Le jugement des contemporains

Il est clair que le calife a acheté, et au prix fort, le départ de l'armée croisée et l'établissement de bonnes relations avec le roi de Sicile. On est assez mal renseigné sur la façon dont les musulmans reçoivent la nouvelle de la conclusion du traité. Le sultan Baybars aurait écrit une lettre virulente à Al-Mostancir. D'après le témoignage postérieur d'Ibn Khaldoun, le calife aurait imposé une taxe sur la population pour rembourser les frais qu'il avait engagés pour débarrasser la région de la présence des croisés ; c'est « avec empressement », dit l'historien, que cet impôt aurait été payé, tellement, faut-il comprendre, les sujets du calife étaient soulagés de voir partir l'armée chrétienne [37].

Dans le camp croisé, en revanche, nombreux sont ceux qui critiquent sévèrement l'accord passé avec le calife. D'après Primat, les simples gens de l'armée regrettent le butin qu'ils auraient fait en prenant Tunis d'assaut, une perspective qui, selon eux, était toute proche. Farouche partisan de Charles d'Anjou, Primat fait de lui un vibrant éloge et écarte tout soupçon à l'encontre de son héros. C'est tout juste s'il reconnaît que le roi de Sicile était en rapport depuis longtemps avec le calife, car celui-ci, précise-t-il, était son tributaire – si l'on veut être précis, néanmoins, Al-Mostancir ne l'est devenu qu'à l'issue des négociations de l'automne 1270 [38].

La contestation a peut-être pris un tour moins prosaïque que le simple regret du butin. D'après le poète toulousain Anelier, l'archevêque de Narbonne aurait même prêché dans le camp contre le traité, « sur ce que la croix se vendait, / et le traité était honteux, / car pour deniers se donnait la croix du Glorieux, / de quoi toute la chrétienté s'en allait en dessous [39] ». Si le prélat tonne effectivement contre le traité, ce n'est probablement pas parce qu'il se désole de pas pouvoir prendre part au pillage de la capitale du calife ; c'est plutôt qu'il estime que les croisés doivent aller jusqu'au bout, sans compromis possible avec les musulmans, et sûrement pas en laissant ceux-ci acheter leur départ. Il semble en tout cas que la popularité de Charles d'Anjou dans le camp croisé, très forte au moment de son arrivée, ait alors connu un net fléchissement. D'après Guillaume de Nangis, « les croisés employaient dans leurs conversations des expressions détournées et des allusions blessantes pour se plaindre du roi de Sicile. Ils répétaient souvent que la ruse avait triomphé des desseins du sage Achitophel [dans la Bible, un conseiller du roi David], voulant dire que le traité conclu hâtivement avec le roi de Tunis avait paru bon aussitôt que le roi Charles avait été certain d'obtenir le

rétablissement du tribut dû par le royaume de Tunis à la Sicile ». Un chroniqueur italien, Saba Malaspina, l'*Estoire d'Éraclès*, une chronique écrite en Terre sainte, comme le Limousin Pierre Coral mettent clairement en cause la cupidité des rois chrétiens, et singulièrement celle du roi de Sicile [40]. Il ne fait pas de doute que Charles d'Anjou quitte la Tunisie plus riche qu'il n'y était arrivé. Mais conclure la paix avec le calife de Tunis, n'était-ce pas la seule solution pour sortir du piège dans lequel Saint Louis avait jeté l'armée croisée ?

8

Le retour

La conclusion du traité est suivie d'une sorte de fraternisation, assez étonnante si l'on songe aux durs combats qui ont opposé les deux camps depuis quatre mois. Des Ifriqiyiens visitent le camp croisé, et Primat note avec satisfaction leur ébahissement devant la qualité des chevaux et des équipements des hommes d'armes français. On échange également sur les prouesses des uns et des autres. Les croisés apprennent ainsi les exploits accomplis le 4 septembre par les quelques chevaliers téméraires, Renaud de Précigny, maréchal de l'ost, et Hugues et Gui de Bauçay, qui s'étaient trouvés coupés du reste de l'armée par une tempête de sable. Ils ont chèrement vendu leur vie, avant de succomber sous le nombre. Il faut croire que les Ifriqiyiens ont compris comment contenter l'orgueil, et peut-être même la vanité, des Français [1].

Les croisés n'ont plus aucune de raison de s'attarder en Tunisie. Saint Louis et le légat, probablement les deux seules personnes à avoir cru pertinente l'attaque contre Tunis, sont morts. Les régents, l'abbé de Saint-Denis et le seigneur de Nesle, pressent le nouveau roi de regagner son royaume. Sur place, l'épidémie menace de nouveau et le ravitaillement est toujours difficile, même si les croisés peuvent désormais acheter des vivres aux Ifriqiyiens. Partir, certes, mais pour où ? Vers la Terre sainte, qui était sûrement l'objectif principal de Saint Louis ? Pierre de Condé, dans la lettre qu'il écrit à l'abbé de Saint-Denis le 18 novembre, rapporte les hésitations des croisés. On pense, dit-il, qu'une partie de l'armée, avec le comte de

Poitiers et Pierre le Chambellan, se rendra en Terre sainte, tandis que le reste suivra le roi de Sicile contre l'empereur Paléologue – une hypothèse qui ne serait certainement pas pour déplaire à Charles d'Anjou, et qui confirme surtout la priorité donnée par le roi de Sicile à ses entreprises en direction de Constantinople. Philippe III, quant à lui, se rendra directement en France, avec le corps de son père. Selon Primat, le jeune roi est écartelé entre le vœu qu'il a fait de secourir la Terre sainte, les conditions difficiles dans lesquelles se trouve l'armée croisée et le salut du royaume de France, dont il est maintenant le garant. Non sans hésitation, et sur le conseil de ses oncles et de ses barons, Philippe choisit effectivement de rentrer dans son royaume après une escale en Sicile. Selon un chroniqueur anonyme, le roi de France, après avoir suivi le conseil de son oncle en concluant la paix avec le calife de Tunis, aurait voulu rentrer en France pour y être sacré, en partie d'ailleurs sous l'influence de sa femme. Pour que ce retour ne puisse pas être interprété comme un reniement, les rois croisés et les barons prêtent un serment solennel : celui de passer en Terre sainte à la première occasion – ils se doutent bien qu'ils seront sévèrement jugés et, de fait, le serment n'y changera rien [2].

Le 10 novembre, le prince Édouard, qu'on attend vainement depuis des mois, débarque enfin sur les côtes de Tunisie. Parti le 20 août de Douvres, il a traversé tout le royaume de France avant d'arriver à Aigues-Mortes le 29 septembre ; il embarque le 4 octobre pour ne rejoindre l'armée que cinq semaines plus tard. Dans le camp croisé, où les nouvelles circulent grâce aux messagers officiels et aux marchands, on commence à se demander ce que manigancent les Anglais. Le 21 août, Pierre de Condé, depuis le camp, écrit à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, que la rumeur s'est répandue que le prince Édouard est à Aigues-Mortes (il vient en fait de quitter Douvres) et qu'il attend le retour d'un temps favorable pour rejoindre l'armée. Mais on dit aussi, poursuit Pierre de Condé, qu'il s'est entretenu avec les rois de Castille et de Portugal. On ne sait trop quel est l'objet de cette mystérieuse conférence, mais, dans l'armée croisée, on n'accorde semble-t-il qu'une confiance très limitée au prince Édouard. Assez naturellement, les retrouvailles sont tendues. Épuisés par leur séjour en Tunisie, pleins de suspicion à l'égard du prince, les croisés sont ulcérés par son retard, tandis que celui-ci s'émeut du traité qui vient d'être conclu avec le calife et aux clauses duquel il a été associé, très certainement sans avoir été consulté [3].

VOYAGE DE RETOUR : DE CARTHAGE À SAINT-DENIS

Le départ et la tempête

Le 8 novembre, Charles d'Anjou ordonne à ses officiers en Sicile de mettre en état le port de Trapani et d'y rassembler de grandes quantités de nourriture : il est prévu que les croisés célébreront les fêtes de Noël en Sicile. Le mardi 18 novembre, dans l'après-midi, Philippe III et les barons gagnent leurs navires. L'embarquement s'achève le lendemain, sous la protection d'un détachement commandé par le connétable, un des maréchaux et Pierre le Chambellan. Il n'y a d'ailleurs guère de danger, puisque le calife déploie une partie de ses troupes, des chrétiens et des musulmans, pour protéger le départ de l'armée croisée contre d'éventuelles représailles, ou plutôt sans doute contre des tentatives de pillage. C'est le roi de Sicile qui reste en arrière pour rassembler les traînards. Les croisés laissent un grand nombre de machines de guerre : 90 d'après Ibn Khaldoun. Charles d'Anjou les fera chercher plus tard, et le calife semble les avoir fait garder précieusement à son intention ; les dernières ne seront récupérées qu'en 1272 [4].

Le jeudi 20, le roi de France ordonne qu'on mette à la voile. Monté sur une galère rapide, Charles d'Anjou arrive dès le lendemain à Trapani, à environ 250 kilomètres à vol d'oiseau. Philippe III ne le rejoint que le samedi, vers midi. Les croisés n'ont pas le temps de se croire tirés d'affaire. Le dimanche 23, une grande tempête, qui dure deux jours et une nuit, provoque la perte de dix-huit gros navires, qui « coulent comme des pierres », selon la formule de Pierre de Condé. Environ 4 000 personnes périssent noyées dans la catastrophe. Du navire de l'évêque de Langres, dans lequel se trouvent plusieurs centaines de personnes, seuls le prélat, Guy de Genève, et un de ses hommes d'armes parviennent à gagner la terre ferme. Un grand nombre de petits bateaux, qui portent des chevaux ou du ravitaillement, sont également envoyés par le fond [5].

On ne sait pas si, en se noyant, les croisés et les pèlerins qui revenaient de Tunisie après avoir survécu aux combats et à l'épidémie ont interprété ce nouveau malheur comme un châtiment divin. La lettre que Pierre de Condé

expédie au prieur d'Argenteuil se garde bien de présenter les choses sous cet angle. Mais beaucoup de contemporains n'ont pas eu de mal à comprendre ce qui s'était passé. La destruction de la flotte est la manifestation de la colère de Dieu, mécontent de la conclusion du traité avec le roi de Tunis. Le poète toulousain Anelier reflète bien cet état d'esprit :

> La croisade se sépara, et fut mauvaise la renommée,
>
> Et parut bien péché et branche de trahison
>
> Et que vint sur eux la malédiction de Dieu
>
> Vu que quand ils vinrent à Trapani, les navires et les avirons
>
> Cassaient et s'entrechoquaient, car un vent furieux
>
> Les amena au port
>
> Par quoi maintes provisions
>
> Et maint homme se perdirent, et ce serait bien raison
>
> Que tous aient péri.

Anelier est loin d'être le seul à avoir vu dans le désastre l'intervention de la Providence. Selon les *Annales de Gênes*, les navires qui portent Édouard et sa suite auraient été épargnés parce que le prince avait refusé l'or des « Agarènes » (c'est-à-dire des Arabes). Le poète Baudouin de Condé, qui écrit peu de temps après les faits, est sur la même ligne, puisqu'il interprète la tempête comme le juste châtiment de la cupidité des croisés, qui ont accepté le « grand trésor » des ennemis. Un chroniqueur proche de la cour capétienne n'hésite pas à écrire, quelques années après l'événement, que les croisés « s'arrêtèrent au port de Trapani en Sicile ; où il arriva, par la volonté de Dieu, à qui ce retour ne plaisait pas, comme il le parut, qu'une grande tempête sortit de la mer ». Même Primat, le chroniqueur de Saint-Denis, raconte que la nef du roi de France aurait rompu ses amarres à la suite de la tempête et qu'elle se serait retrouvée portée jusqu'à Tunis, d'où le calife l'aurait fait renvoyer vers la Sicile. L'anecdote paraît peu crédible, mais sa mise en avant par Primat a probablement peu à faire avec la vraisemblance. Comment y voir autre chose qu'une condamnation implicite [6] ?

La fin de la croisade

Le désastre de Trapani interdit définitivement de reprendre la campagne au printemps. Renouvelant le serment prêté au camp de Carthage, les rois et les barons jurent alors de se retrouver dans trois ans, au jour de la Sainte-Marie-Madeleine (22 juillet 1274), prêts à partir pour la Terre sainte. À vrai dire, le serment est conditionnel : c'est seulement si le roi de France part en personne que les autres se joindront à lui. Le prince Édouard égrène toutes les conditions qui lui permettront éventuellement de renoncer : si le nouveau pape (qui reste alors encore à élire) lui interdisait le passage, si lui-même était malade, si son père, le roi Henri III, mourait, et si une guerre civile éclatait en Angleterre ; mais, malgré toutes ces précautions, Édouard, après avoir hiverné en Sicile, passera en Terre sainte au printemps 1271, où il restera, avec le contingent anglais et quelques chevaliers français, jusqu'en septembre 1272 [7].

C'est le mardi 25 novembre que les croisés prêtent leur serment solennel. Après les quatre mois de la campagne tunisienne, les rescapés de la tempête restent quinze jours à Trapani pour se reposer. Malgré les pertes, ils sont encore trop nombreux pour pouvoir être tous hébergés dans la ville ; il faut les répartir dans les environs. Charles d'Anjou a demandé qu'on apporte les vivres nécessaires, et rien ne manque ; à son neveu, il offre même un cheval de grand prix. Philippe III se préoccupe de reconstituer du numéraire : le 1er décembre, le roi de Sicile ordonne à ses officiers de Messine de faire frapper 400 marcs d'or pour le compte du roi de France. Au moment de quitter la Sicile, il paraît expédient de se débarrasser des stocks de blé que l'armée croisée a apportés de Tunis ; le 21 décembre, depuis Palerme, le roi de Sicile autorise deux serviteurs du roi de France à procéder à la vente de ce blé, sans avoir à verser les droits dus normalement sur ce genre de transactions [8].

Les croisés ne sont pourtant pas au bout de leurs épreuves, et l'ambiance funèbre qui doit régner dans l'armée croisée est peu compatible avec les fêtes qu'une chronique signale pendant la traversée du royaume angevin. Le 4 décembre, en effet, à Trapani, Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, succombe à la fièvre qu'il avait contractée à Carthage ; son

épouse Isabelle, l'aînée des filles de Saint Louis, mourra à Marseille, quelques mois plus tard, le 23 avril 1271 [9]. Après la mort du roi de Navarre, l'armée croisée – ou ce qu'il en reste – peut prendre le chemin du retour, sans doute vers le 7 décembre. Une partie, avec le roi de France, se rend par voie de terre à Palerme, à environ 70 kilomètres de là, tandis que l'autre partie de l'armée gagne la ville par la mer ; sans doute faut-il voir là une manière de répartir la charge de l'approvisionnement de milliers d'hommes et de chevaux ; ce sont sûrement les gros équipements qui sont transportés par la mer, comme le suggère Guillaume de Nangis [10].

Alphonse, comte de Poitiers, a décidé d'hiverner dans le sud de l'Italie, avant de repartir pour la Terre sainte au printemps suivant. Il est très résolu, semble-t-il, à passer la Méditerranée, bien que son frère Charles ait cherché à l'en dissuader. Devant sa détermination, le roi de Sicile lui a néanmoins donné comme guide Adam Fourrier, un de ses fidèles, qui doit notamment s'occuper du passage du contingent du comte de Poitiers de Sicile sur le continent. Alphonse mourra en août 1271, avant d'avoir pu accomplir son vœu. Il sera suivi de peu dans la tombe par sa femme, Jeanne, la fille de Raymond VII de Toulouse. Cette double mort met leurs immenses domaines entre les mains de leur héritier, le roi de France Philippe III, qui s'empressera d'en prendre possession [11].

En attendant, toujours en Sicile, Philippe III chemine à petites étapes. Arrivé à Palerme, il y demeure deux semaines. Reçu dans l'ancienne capitale du royaume normand « à grand honneur et à grande joie », il profite de son séjour pour visiter l'abbaye voisine de Monreale, où ont été déposés, quelques semaines plus tôt, le cœur et les entrailles de son père. Après la mort de ce dernier, en effet, comme on l'a dit, Charles d'Anjou a demandé à son neveu ces précieuses reliques. Quand les croisés passent à Monreale, on y constate déjà des miracles [12].

Philippe gagne ensuite Nicosia, un peu à l'intérieur des terres, à environ 100 kilomètres de Palerme, avant de rejoindre Messine, où il demeure quelques jours. C'est dans les premiers jours de janvier qu'il passe le détroit, qu'on appelle alors le « Phare de Messine », pour gagner Reggio et le continent. Charles a tout fait pour faciliter le passage de l'armée croisée, en demandant à ses officiers à Messine de réunir les bateaux nécessaires [13]. Toutefois, pour des raisons que nous ignorons, Charles demeure encore quelques jours dans l'île. Il est encore à Messine, le 14 janvier 1271, quand il

rappelle à ses officiers qu'ils doivent laisser passer les croisés sans faire payer les taxes prévues par l'administration tatillonne du royaume de Sicile. L'ordre de Charles d'Anjou détaille la suite des grands personnages de l'armée : le roi de France a avec lui 500 chevaux, la reine de France, 153, le frère du roi, Pierre, comte d'Alençon, 150. Dans les jours qui suivent, Charles donne des ordres similaires en faveur des chevaux et des mulets des comtes de Flandre et de Soissons ; mais il faut qu'il ordonne expressément le remboursement au comte de Saint-Pol, son cousin, des 15 livres tournois que celui-ci a dû payer aux gardes du Phare de Messine pour le passage de ses chevaux. La suite du comte de Flandre et de son fils Robert de Béthune est très importante : près de 500 chevaux ; les comtes de Soissons (98 chevaux) et de Roucy (58) arrivent loin derrière, à peu près au même niveau que le connétable de France, Humbert de Beaujeu (55). Ces quelques centaines de chevaux ont-elles fait la campagne en Tunisie, sont-ils tout ce qui reste de la cavalerie croisée ? Ou ont-ils été achetés en Sicile, où il existait des haras célèbres [14] ?

Les dates des mandements que le roi de Sicile adresse à ses officiers laissent penser que l'armée croisée s'est divisée en plusieurs convois qui cheminent à leur rythme, en se succédant aux mêmes étapes ou en empruntant des routes différentes. Comme le montrent les comptes de son hôtel, assez bien conservés pour l'expédition de Tunis, Gui de Dampierre, comte de Flandre, ne suit pas exactement la même route que Philippe III. Le chroniqueur Salimbene de Adam signale d'ailleurs expressément que le comte de Flandre fait étape à Reggio d'Émilie avec ses gens une semaine après le passage du roi de France [15].

Arrivé sur le continent, Philippe III poursuit son chemin vers le nord, à travers la Calabre. Resté en Sicile, Charles d'Anjou a délégué ses pouvoirs au duc de Bourgogne, Hugues IV, le grand-père de sa femme, qui est arrivé, quelques mois plus tôt, appuyer ses efforts de pacification du royaume – on reste en famille, car le duc de Bourgogne est un grand vassal du roi de France, et une de ses filles avait épousé Jean Tristan, le frère de Philippe III. En conséquence, le duc de Bourgogne donne l'ordre aux justiciers de Basilicate, de la Terre d'Otrante, de la Terre de Bari, du Principat et de Bénévent de faire réparer les ponts et les routes dans leur circonscription, de préparer les vivres nécessaires au roi de France et à sa suite, et de bien les accueillir, de manière à faire honneur au roi de Sicile. Dans sa lettre au duc

de Bourgogne, Charles d'Anjou annonçait qu'il partirait au plus tard le lundi suivant, soit le 19 janvier, pour rejoindre son neveu le roi de France ; comme la Calabre était déserte en cette saison, Charles conseillait au duc de Bourgogne de conduire le roi de France à Tarente. Il ne semble pas cependant que le roi de France ait fait ce détour [16].

De fait, Philippe III passe par Monteleone, Nicastro et Martirano, avant d'arriver à Cosenza ; si l'on en croit Primat, chaque étape ne dure qu'une nuit. Il est peut-être difficile de trouver du ravitaillement, ou, après un périple déjà long, les croisés sont-ils simplement pressés de rentrer chez eux. L'armée arrive à Cosenza le dimanche 11 janvier. Avant ou après Cosenza, apparemment près de Martirano, en traversant une rivière, Isabelle d'Aragon, la femme de Philippe III, enceinte, chute de cheval. Elle accouche d'un enfant mort-né avant de succomber. Isabelle, « malade de corps, mais saine d'esprit » (*infirma corpore, sana tamen mente*), a eu le temps de faire son testament, daté du 19 janvier. La douleur du roi est si grande, dit-on, qu'on craint pour sa vie. Dans les années qui suivent, il fait construire un tombeau à Cosenza, où sont déposés le cœur et les entrailles de la reine, mais les ossements de celle-ci sont ramenés à Saint-Denis. Commentant l'épisode, Pierre de Condé ajoute que peu, dans l'armée comme dans l'hôtel du roi, ont été épargnés. Quelques semaines plus tard, en effet, le 21 février 1271, Pierre le Chambellan, sans doute le plus proche des conseillers de Saint Louis, meurt lui aussi, sans qu'on en connaisse les circonstances de son décès [17].

Le 30 janvier, après ce nouveau drame, le même Pierre de Condé termine la lettre qu'il écrit au prieur d'Argenteuil en estimant que l'armée pourrait être rentrée en France pour la Pentecôte. Le voyage de retour se poursuit en effet, par Foggia, Troia et Bénévent, en Pouille, puis, dans la terre de Labour, par Capoue et San Germano, au pied du Mont-Cassin, et enfin en Campanie, par Ceprano. Les croisés sont peut-être à Capoue le 25 février ; c'est en effet à cette date, et dans cette ville, que Charles d'Anjou annonce à ses sujets son intention de se rendre avec son neveu à la curie romaine et désigne son fils aîné, le prince de Salerne, comme lieutenant pour la partie continentale du royaume le temps de son absence. On ignore où et quand Charles a rejoint son neveu. Assez curieusement, il n'est pas sûr que les croisés se soient arrêtés à Naples, pourtant la capitale du royaume [18].

Une étape à Ferentino précède l'arrivée à Rome, où Philippe III « visite les apôtres », c'est-à-dire qu'il se rend auprès des reliques de saint Pierre, à la

basilique du Vatican, et de saint Paul, dans l'église de Saint-Paul-Hors-les-Murs. Avant son arrivée à Rome, l'armée croisée est passée à Anagni : une rixe, sur laquelle on n'a guère de renseignements, y éclate entre les gens du roi de France et des Romains [19]. La curie a déserté Rome pour s'installer plus au nord, à Viterbe, où le climat est réputé meilleur. Depuis la mort de Clément IV, en novembre 1268, les cardinaux ont été incapables de se mettre d'accord sur le nom du nouveau pape ; toute une partie de l'année 1270, les autorités de Viterbe les ont tenus enfermés dans un palais dont le toit a même été découvert. Rien n'y a fait. Arrivé à Viterbe pendant le carême, peut-être le 9 mars, Philippe III entend sermonner les cardinaux ; son oncle le roi de Sicile, très intéressé à cette élection comme vassal du Saint-Siège et maître de la politique italienne, accompagne bien sûr son neveu. Après avoir donné le baiser de paix à chacun des cardinaux, le roi de France les presse de se décider. Le 14 mars, le roi peut annoncer à ses lieutenants, l'abbé de Saint-Denis et le seigneur de Nesle, qu'il a rendu visite aux cardinaux et qu'il les a suppliés de donner un chef à l'Église. Les cardinaux attendront néanmoins le 1er septembre 1271 pour élire Tedaldo Visconti, pape sous le nom de Grégoire X. Cet archidiacre de Liège avait médité de se joindre à la croisade de Saint Louis, mais il avait pris du retard dans ses préparatifs ; c'est finalement avec le prince Édouard qu'au printemps 1271 il se rend en Terre sainte ; quand les cardinaux le choisissent, il séjourne à Acre [20].

Le 13 mars, alors que les croisés sont répartis dans toutes les églises de la ville pour y entendre la messe, Gui de Montfort, un jeune seigneur français, assassine Henri, un cousin du prince Édouard. Cet Henri est le fils de Richard de Cornouailles, un des frères du roi d'Angleterre Henri III. Richard a prétendu un temps au titre de « roi des Romains », qui équivaut au titre de « roi de Germanie » ; c'est pourquoi son fils Henri est communément appelé « d'Allemagne ». Henri a accompagné son cousin le prince Édouard jusqu'à Tunis. Sans qu'on sache trop pourquoi, il a choisi de ne pas hiverner avec ce dernier en Sicile, mais plutôt de regagner l'Angleterre en suivant l'armée croisée. Or, dans les années 1260, l'Angleterre a traversé une profonde crise politique. Conduits par Simon de Montfort, le fils du chef de la croisade albigeoise, les barons anglais se sont opposés avec virulence au roi Henri III et à son fils le prince Édouard. Après beaucoup de péripéties, Simon a été vaincu et tué à la bataille d'Evesham, et son corps atrocement mutilé. Ses fils Gui et Simon ont pu prendre la fuite et ont trouvé refuge auprès de Charles

d'Anjou, qui accueille volontiers les jeunes seigneurs en quête d'aventure. Les deux jeunes gens n'ont pas oublié, pourtant, la mort de leur père et les outrages infligés à son cadavre. À Viterbe, Charles d'Anjou a été accueilli par son « vicaire » en Toscane, c'est-à-dire son représentant, qui n'est autre que Gui de Montfort. Celui-ci a appris la présence d'Henri d'Allemagne ; il a vu la possibilité de se venger, et il n'a pas montré beaucoup de pitié, même quand sa victime a cherché à se réfugier au plus près de l'autel. Gui a poignardé à mort le prince anglais avant de prendre la fuite. D'abord mollement recherché par les hommes de Charles d'Anjou, il revient en fait assez rapidement en grâce auprès de ce dernier [21].

On peut croire que Philippe III est horrifié par un meurtre commis quasiment en sa présence, au cours ou à l'issue d'une messe. Une chronique de la ville de Plaisance dit que « le roi Philippe se lamenta et fut triste de cette mort, car il s'agissait de son cousin germain et il ne put accomplir la vengeance » ; la même chronique affirme qu'Édouard avait « recommandé » Henri à Philippe, c'est-à-dire qu'il l'avait placé sous sa protection et sous sa responsabilité. Ce n'est pas impossible ; dès le lendemain, le roi de France écrit à Richard de Cornouailles pour lui apprendre la mort de son fils et lui demander de ne pas le tenir pour responsable du drame ; dans le contexte tendu qu'a causé le retard du prince Édouard, le meurtre d'Henri d'Allemagne vient envenimer un peu plus les relations difficiles entre les familles royales de France et d'Angleterre, pourtant très proches par les liens du sang. Et, décidément, la croisade va de drame en drame [22].

Les grandes cités italiennes

Après avoir quitté Viterbe, Philippe poursuit son chemin à travers la Toscane : Montefiascone, Orvieto, Montevarchi puis Florence. À Montefiascone, le 18 mars, Charles d'Anjou déclare que son neveu le roi de France a reçu l'hommage de sa femme, Marguerite de Bourgogne, pour les terres qu'elle tient de lui dans le royaume de France ; Philippe III a dispensé Charles lui-même de lui prêter l'hommage pour ces mêmes terres. C'est après Montefiascone que les rois de France et de Sicile se séparent. Avant de les quitter, Charles d'Anjou fait de nouveaux dons à son neveu et aux chevaliers

français – c'est du moins une des raisons qui justifient auprès de ses sujets la levée d'une nouvelle taxe [23].

Le roi fait ensuite étape à Bologne, Modène, Reggio d'Émilie et à Parme. À Reggio, Philippe III est accueilli dans la demeure de l'évêque de la ville, Guillaume de Foliano. Le chroniqueur franciscain Salimbene de Adam évoque à cette occasion deux miracles accomplis par l'intermédiaire des reliques de Saint Louis. Le premier se déroule à Reggio : un bourgeois de la ville ne souffre plus de la goutte qui le tourmentait. À Parme, ensuite, une jeune fille est guérie d'un chancre qu'elle avait au bras depuis de nombreuses années. Salimbene tient sans doute ces informations de l'évêque de Spolète. Plus tard, en effet, celui-ci sera chargé de procéder à l'enquête sur les miracles attribués à Saint Louis ; à Salimbene, il racontera qu'à son retour de France il avait traversé Reggio, et qu'il avait recueilli 74 miracles solidement attestés. De fait, les deux épisodes rapportés par Salimbene se trouvent également dans le recueil de Guillaume de Saint-Pathus, qui a puisé ses informations dans la procédure officielle [24].

Le séjour à Parme est l'occasion d'un autre épisode, sans doute suffisamment inattendu pour que la chronique locale en garde le souvenir. Philippe III dédommage « spontanément et de sa propre volonté » les habitants de Calerno, entre Reggio d'Émilie et Parme. Quinze maisons avaient en effet été brûlées par les gens du roi de France ; celui-ci se montre généreux [25].

En revanche, Philippe III, si l'on en croit une chronique locale, évite Plaisance en raison des guerres qui dévastent la ville et par peur de la commune de Pavie – sans qu'on en sache plus. Il franchit ensuite le Pô et entre dans Crémone ; c'est là que le 5 avril il célèbre les fêtes de Pâques. D'après Primat, l'accueil y a été plutôt frais. Les valets de la chambre du roi et les fourriers, chargés de préparer à l'avance le logis du roi et des croisés, ont demandé un endroit où séjourner. Leur requête ayant été rejetée, le roi trouve l'hospitalité au couvent des Frères mineurs de la ville. Une délégation des autorités de la ville vient ensuite présenter de plates excuses ; le roi pardonne ses mauvaises manières. L'épisode n'en demeure pas moins curieux, dans ce qu'il montre des conditions concrètes du voyage accompli par l'armée croisée, ou ce qu'il en reste. De ville en ville, il faut négocier l'entrée, le séjour et le ravitaillement de plusieurs centaines de personnes ; nul doute d'ailleurs que les autorités de chaque cité communiquent entre elles

les nouvelles de l'avancée de cette armée, qu'elles doivent peut-être redouter un peu. La chronique d'une des villes que traverse le roi note que la suite de celui-ci compte 600 bêtes de somme et autour de 400 chevaliers ; il a avec lui les os de son père, de son frère, de son épouse, du roi de Navarre, d'Henri d'Allemagne, et de tous les barons, comtes et marquis qui ont trouvé la mort dans « l'armée de Carthage ». Une autre chronique précise que sont portés avec beaucoup de respect les coffrets qui contiennent les ossements de son père, de son frère et de sa femme. Il faut imaginer, reconnaissable aux bannières fleurdelisées, le convoi du roi de France faisant son entrée dans chaque ville, précédé par les chevaux qui portent les coffrets, au milieu d'une foule pleine de ferveur. La nuit, les ossements sont déposés dans une église – c'est même la cathédrale, à Reggio. Pour tous, Italiens comme Français, ce sont déjà des reliques, et le coffret qui les contient, une châsse ; on se presse pour s'en approcher et pour le toucher [26]…

Le roi gagne ensuite Milan, après une étape à Soncino. Dans la métropole lombarde, les croisés reçoivent un très bon accueil. Un cortège envoyé par les autorités vient de très loin au-devant du roi de France ; au palais communal, Philippe se voit offrir douze destriers richement équipés, et on le prie de recevoir la ville en sa garde. Il fait sagement répondre par un de ses clercs, maître Foulques de Laon, qu'il remercie les Milanais, mais qu'il ne peut accepter ni les destriers ni l'honneur qu'ils lui font. Ceux-ci, d'après Primat, se contentent des compliments que leur adresse le conseiller du roi. En fait, la réponse de Philippe III est certainement celle qu'ils attendaient [27].

Le passage des Alpes

Alors que l'armée s'éloigne de Milan, le marquis de Montferrat vient à sa rencontre et se met à la disposition de Philippe III. Le voyage se poursuit en sa compagnie par Abbiategrasso, Verceil, Suse. À Verceil, le roi demeure deux jours, puis trois à Suse, de manière à reprendre des forces avant le passage des Alpes, « à grand-peine et avec beaucoup de difficulté » par le col du Mont-Cenis. Parvenu de l'autre côté, il s'arrête à Lans-le-Bourg. Le compte de la châtellenie de Montmélian signale l'envoi du bailli de Maurienne, un officier du comte de Savoie, à la rencontre de Philippe III. À Chambéry et à Aiguebelle, on présente au roi de France « qui revient de

Tunis », dit le compte de la châtellenie de Chambéry, les cadeaux d'usage, cette fois des poissons et du vin ; c'est sans doute le comte de Savoie lui-même, Philippe, ancien archevêque de Lyon, qui reçoit le roi et les barons – le comté de Savoie, faut-il le préciser, n'est pas encore dans le royaume [28].

De la Savoie, Philippe III est bientôt à Lyon. Depuis que Saint Louis, l'année précédente, s'est efforcé de réconcilier les chanoines et les bourgeois, la situation ne s'est guère améliorée. L'interdit a même été jeté sur la ville, de telle sorte que la célébration des messes et l'administration des sacrements sont impossibles. Mais, le temps du passage des croisés et des ossements de Saint Louis, l'interdit est suspendu – une nouvelle preuve de l'émotion que suscite la venue des croisés [29].

Depuis qu'il a quitté Lyon, Philippe III est dans son royaume. En Bourgogne, il fait étape à Chalon-sur-Saône et à Mâcon, ainsi qu'à Aisey-le-Duc et à Cluny, où il se trouve le 6 mai 1271. De la grande abbaye, il demande à l'ordre dominicain des prières pour son père, son épouse, son frère et sa sœur, et le mari de celle-ci, le roi de Navarre. En Champagne, il s'arrête à Troyes et à Provins. C'est dans cette dernière ville qu'il fait ensevelir le corps de Thibaud de Navarre, dans un couvent de clarisses que celui-ci avait fondé quelque temps avant son départ pour Aigues-Mortes.

Non loin de Provins, Philippe III arrive au village de Petit-Paris. C'est, pour Primat, le moment où le roi entre dans cette « contrée très désirée de France », c'est-à-dire, dans le contexte, en Île-de-France, le cœur de son domaine et du royaume [30].

Les funérailles de Saint Louis

Quand ils apprennent que le roi approche de Paris, les bourgeois de la ville vont à sa rencontre, jusqu'à Créteil. Les foulons se placent en tête du cortège, car ils ont une affaire de la plus haute importance à évoquer devant le roi : une querelle avec une autre corporation à propos d'emplacements situés près de la porte Baudoyer – c'est, pour Philippe III, la découverte de ces affaires quotidiennes qu'il va lui falloir désormais régler.

Le cortège royal fait bientôt son entrée dans la capitale, devant une foule recueillie dans la tristesse, dit Primat. La fin du voyage est marquée symboliquement par les cérémonies religieuses ; à Paris, d'abord, dans la

cathédrale Notre-Dame et à la Sainte-Chapelle, le jeudi 21 mai 1271. Puis, le lendemain, « avec une immense solennité », en l'église abbatiale de Saint-Denis, Philippe III fait déposer les os de son père et célébrer la messe de funérailles. En procession, les moines, « en chapes, en cierges et à grand luminaire », viennent au-devant du convoi royal. Un épisode cocasse et un peu ridicule marque le début de la cérémonie. Les moines refusent en effet d'ouvrir les portes tant que l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris ne se seront pas retirés, de peur que les deux prélats ne tirent argument de leur présence pour piétiner à l'avenir l'exemption dont jouit l'abbaye : les moines tiennent au privilège qu'ils ont reçu de ne dépendre que du pape. Il faut en conséquence que les deux prélats se tiennent en dehors des limites de la juridiction de la puissante abbaye. On finit tout de même par pouvoir ensevelir les restes de Saint Louis ; au pied de son tombeau on dépose ceux de Pierre le Chambellan, un de ses plus proches conseillers. En sa qualité de chambellan du roi, il devait dormir à proximité du roi pour veiller sur lui ; il garde ce privilège dans la mort [31].

Il ne reste plus à Philippe III qu'à recevoir le sacre. Le 15 août 1271, en la fête de l'Assomption de la Vierge, le roi est à Reims pour être oint, des mains de l'évêque de Soissons – l'archevêque de Reims, en effet, est mort à Tunis, et son successeur n'a pas encore été désigné [32].

Les miracles accomplis par Saint Louis

À tout cela, il faut encore ajouter l'ambiance surnaturelle dans laquelle baigne l'armée croisée depuis son départ de Tunisie. Les tragédies se succèdent, de Trapani à Viterbe, mais les ossements de Saint Louis suscitent la ferveur et multiplient les miracles.

Le jour des funérailles de Saint Louis à Saint-Denis une femme aveugle recouvre tout à coup la vue. Parmi ceux qui assistent à la cérémonie, se trouve maître Dudon, chanoine de Paris, un des médecins de Saint Louis, qui a fait tout le voyage de retour depuis la Tunisie avec l'armée. Dans les jours qui suivent, Dudon suit Philippe III dans sa résidence de Saint-Germain-en-Laye. Le jour de la Pentecôte, qui tombe cette année-là le 24 mai, il tombe malade ; le lendemain, il rentre à grand-peine à Paris ; en désespoir de cause, il va prier sur le tombeau de Saint Louis. Celui-ci lui apparaît : maître Dudon

est guéri. Il expliquera plus tard que la cause de sa maladie est qu'il n'avait pas respecté un vœu qu'il avait fait alors qu'il se trouvait en Tunisie ; il avait alors solennellement promis de se rendre en pèlerinage à Saint-Nicolas de Bari ; or, alors même qu'il s'était trouvé, sur le chemin du retour, à seulement deux journées de voyage de là, il n'avait pas rempli son vœu ; heureusement, son ancien maître a pu le guérir de la maladie qui l'avait alors frappé.

Un certain Guillot, dit le Potencier, de Varenguebec, au diocèse de Coutances, souffre du pied droit, ouvert de plusieurs plaies purulentes. Les « mires » (les médecins) le menacent de le lui couper ; un premier pèlerinage auprès de saint Éloi, à Noyon, ne lui procure aucun soulagement ; quand il apprend que les ossements de Saint Louis sont déposés pour une journée à la Sainte-Chapelle avant d'être transférés dès le lendemain à Saint-Denis, il n'hésite pas, mais on lui barre l'entrée du palais. Une fois que les ossements ont été enterrés à Saint-Denis, il fait le voyage jusque-là, sur ses « potences » (c'est-à-dire ses béquilles, qui lui donnent son surnom). Sur le tombeau, il prend un peu de poussière qu'il met sur les plaies de son pied. Au retour, il se sent tout léger : il n'a plus besoin de béquilles, les plaies se referment, un bâton lui suffit. La guérison n'est pas complète, mais elle est quand même enregistrée.

Les miracles ont commencé très tôt, dès le mois de septembre 1270. À Paris, sans doute à la fin du mois, une femme a une vision : Saint Louis, dans un halo de lumière, revêtu d'un manteau pourpre, entrant dans la Sainte-Chapelle, avec à sa suite un grand nombre de personnes, puis se penchant devant l'autel, les mains jointes ; à ses côtés, le fils du roi, Jean Tristan. Dès que cette vision s'est évanouie, son mari, un serviteur de l'hôtel royal demeuré à Paris, lui apprend la nouvelle de la mort du roi et de Jean. Ce que la femme a vu, comprend-on, c'est Saint Louis et tous les croisés morts avec lui, dans le cortège des martyrs montant au Paradis.

Plus spectaculaires encore sont les guérisons miraculeuses qui marquent, au début du mois de septembre 1270, le transfert des entrailles et du cœur de Saint Louis de Tunisie en Sicile, à l'abbaye de Monreale. Assis au pied d'une croix à un carrefour, un chevalier voit passer le convoi. Intrigué par les bannières aux fleurs de lys qui ornent les chariots, il demande ce qu'on transporte en si grand équipage. À la réponse qu'on lui fait, il offre l'hospitalité pour la nuit dans son manoir. Avant de suivre Charles d'Anjou dans la conquête de la Sicile et de recevoir un fief du vainqueur, il a pris part

à la croisade d'Égypte ; au cours des péripéties de la campagne, il a dû, sinon côtoyer le roi de France, du moins l'apercevoir. Il se trouve que sa femme est en « travail d'enfant » depuis dix-sept jours ; on la croit perdue, et elle est privée de la parole depuis trois jours. Le lendemain matin, quand le convoi reprend la route, elle recouvre tout à coup la parole et demande à être portée dans la pièce où le coffre contenant les reliques du roi a été déposé pendant la nuit. Dès qu'elle s'y trouve, elle accouche, et d'un fils de surcroît !

Malade, l'abbé de Monreale a dû démissionner de sa charge, mais il est resté vivre dans son monastère. Quand le convoi arrive à l'abbaye, il obtient de son successeur, bien que très affaibli, la faveur de dire la messe de funérailles pour l'âme de Saint Louis. Le coffre est ensuite placé dans la fosse qui a été creusée dans le sol de l'église ; alors qu'il rebouche la fosse à grand-peine, l'abbé est tout à coup soulagé de toute sa peine. Aussitôt rendus publics, les deux miracles attirent à Monreale tous les malades de l'île ; de fait, la lettre qu'expédie Thibaud de Champagne au cardinal Eudes de Châteauroux, le 24 septembre 1270, indique que des miracles ont déjà été constatés autour des ossements du roi de France.

Il en va de même sur la route qu'emprunte l'armée royale, à travers la Sicile, l'Italie et la France. Comme on l'a dit, Salimbene de Adam signale des miracles à Reggio d'Émilie puis à Parme. À Lyon, un jeune sourd-muet, un temps recueilli dans l'hôtel du comte d'Auxerre, en est chassé par une servante ; le jeune sourd-muet se joint au convoi qui transporte les ossements de Saint Louis et qui traverse la ville à ce moment-là ; il le suit jusqu'à Saint-Denis, en vivant, sans doute comme beaucoup d'autres, des aumônes du roi et des nobles de son entourage, en rendant en échange de menus services. Quand le roi a quitté Saint-Denis, le jeune homme vit de la charité des moines pendant quelques jours. Près du tombeau de Saint Louis, il imite les pèlerins qui viennent se recueillir – lui-même ne sait encore rien des choses de la foi. Tout à coup, « ébahi et épouvanté », il entend ses premiers sons ; on lui apprend bientôt à parler, en le battant au besoin, « aussi comme les enfants sont battus dans les écoles quand ils ne savent pas leurs leçons ». Jusqu'ici, il n'avait pas de nom, mais celui qui l'avait recueilli quand il était sourd et muet lui dit : « Je veux que tu sois appelé Louis en l'honneur de Louis, le roi de France qui t'a délivré. »

À Créteil, tout près de Paris, le cortège royal est attendu par une femme venue de Bourgogne. Elle est venue avec un enfant disgracié par deux bosses

sur le visage. Quand la châsse de Saint Louis arrive – elle est en tête du cortège –, la femme demande que son fils puisse la toucher ; un des sergents du roi prend l'enfant dans ses bras et le lève jusqu'à la châsse. Du pus sort aussitôt et l'enfant est guéri [33].

Par la suite, une fois que les ossements de Saint Louis ont été enfouis à Saint-Denis, son tombeau devient le centre d'un véritable pèlerinage. « Pour avoir vénéré ce tombeau », dit Geoffroy de Beaulieu, « beaucoup, frappés de maladies diverses et variées, ont été guéris par les mérites du saint roi. » Dans les semaines qui suivent les funérailles, au moins une quinzaine de guérisons miraculeuses sont attribuées à l'intercession de Saint Louis – c'est-à-dire qu'elles seront admises par les prélats chargés par le pape de mener à bien l'enquête sur les vertus du roi de France et, qu'avant cela, elles auront été précieusement consignées par les moines. D'emblée, en effet, l'abbé Mathieu de Vendôme n'a pas négligé d'établir auprès du tombeau un gardien, qui est aussi chargé de noter les guérisons miraculeuses auxquelles il assiste [34].

Cette longue suite de miracles et l'ambiance de ferveur qui entoure les restes de Saint Louis font du retour de l'armée une expérience extraordinaire. Qu'on y songe : le voyage de Paris à Aigues-Mortes, d'abord, la traversée de la Méditerranée, ensuite ; le débarquement, les ruines imposantes de Carthage, les combats ; l'épidémie, les souffrances, tant de morts ; le passage par la Sicile et la longue remontée de l'Italie, du royaume angevin aux Alpes, le pèlerinage à Rome, la visite des cardinaux à Viterbe, et toutes ces villes du nord de l'Italie, indépendantes et si différentes des villes françaises. Paysages, climats, systèmes politiques : on ne peut qu'imaginer comment Philippe III et les autres croisés ont vécu une telle succession de dépaysements – et une telle suite de drames.

Conclusion

À l'évidence, la croisade de Tunis a été un échec complet. La préparation en a pourtant été menée avec beaucoup de soin. Les croisés sont suffisamment nombreux, bien équipés, dotés de montures en suffisance ; le ravitaillement a sans doute été aussi bien préparé que les conditions logistiques de l'époque le permettent ; les Génois arment une flotte de qualité ; la décime sur l'Église, les revenus du domaine royal et notamment les aides fournies par les villes ont donné les moyens financiers nécessaires. Tout au long de la campagne, enfin, l'autorité de Saint Louis comme chef de l'armée est unanimement reconnue et respectée, et la discipline règne dans les rangs.

Cette expédition méthodiquement préparée connaît pourtant une issue désastreuse, et, dans ce fiasco, il est difficile de ne pas juger écrasante la responsabilité personnelle de Saint Louis. À quelque hypothèse qu'on se rallie pour en rendre compte, le choix de l'objectif est, de notre point de vue comme de celui de beaucoup de contemporains, une absurdité. La ville de Tunis aurait-elle même été prise, on ne voit pas bien en quoi la situation des Francs de Terre sainte en aurait été soulagée. De fait, si on le compare au sultan d'Égypte Baybars, vainqueur des Mongols et bourreau des chrétiens, le calife Al-Mostancir nous paraît bien débonnaire, et plus intéressé par la prospérité de sa capitale que par son titre de « commandeur des croyants ». De façon ô combien significative, le traité qu'il conclut avec les rois croisés vise d'abord et avant tout au rétablissement immédiat des relations commerciales. Dans les années qui suivent l'expédition de Saint Louis, Gênes en tête, les grandes républiques maritimes italiennes, tout comme le royaume d'Aragon, s'empressent d'ailleurs de renouveler avec les Hafsides les accords antérieurement passés. Quant au roi de Sicile, il ne manque pas de

faire encaisser scrupuleusement le tribut que le traité de 1270 a rétabli en sa faveur, et le calife de Tunis devient même un de ses alliés les plus fidèles. À toutes fins utiles, néanmoins, Al-Mostancir fait raser les ruines de Carthage [1].

Si, d'un point de vue stratégique, le choix de Tunis paraît difficilement défendable, voire simplement compréhensible, les opérations ont été conduites de façon tout aussi défaillante. Même en admettant que Tunis ait été une cible adéquate, la résolution de débarquer à la mi-juillet, à l'époque des plus fortes chaleurs, est à l'évidence une grave erreur d'appréciation ; moins grave, toutefois, que la décision d'arrêter toute la campagne, après des débuts somme toute prometteurs, dans l'attente incertaine du roi de Sicile. Sur ce point, comme pour ce qui touche au choix d'attaquer Tunis, c'est la pratique de plus en plus solitaire du pouvoir par Saint Louis qu'il faut incriminer. Charles d'Anjou eût-il été prévenu plus tôt des intentions de son frère aîné qu'il se fût mieux préparé à le rejoindre en Tunisie. Tenu à l'écart, sans doute même considéré avec méfiance par Saint Louis, Charles n'arrive au camp que pour se recueillir devant le cadavre de son frère – et, tout de même, sauver ce qui peut encore l'être d'une armée en grande difficulté. De tous les points de vue, tant tactique que stratégique, il faut bien se résoudre à ne voir en Saint Louis qu'un piètre chef de guerre. Les erreurs qu'il commet en Tunisie sont d'ailleurs du même ordre que celles qui ont causé la perte de l'armée croisée en Égypte, vingt ans plus tôt. À l'été 1249, Saint Louis décide d'attendre son frère Alphonse de Poitiers ; en 1270, il renouvelle la même faute, dans l'espoir de voir arriver Charles d'Anjou. Encore ses erreurs sont-elles aggravées, en 1270, par le fait qu'il semble avoir tiré de son échec égyptien l'idée paradoxale qu'il ne devait plus écouter que lui-même et qu'il pouvait faire fi des conseils de ses barons et des nombreux vétérans des guerres de Terre sainte et d'Italie dont il s'était pourtant judicieusement entouré. À tout prendre, la campagne d'Égypte paraît mieux engagée, même si sa conclusion est encore plus catastrophique qu'en 1270. En Tunisie, un autre que Saint Louis n'aurait peut-être pas fait mieux, mais il était difficile de faire pire.

L'échec se mesure d'abord par l'étendue des pertes humaines. Dans la mort, Saint Louis a entraîné avec lui des milliers de croisés et de pèlerins, à commencer par plusieurs membres de sa famille et de son entourage : son fils Jean Tristan et sa fille Isabelle, son gendre Thibaud de Navarre et sa belle-fille Isabelle d'Aragon, auxquels on peut ajouter son frère Alphonse de

Poitiers et l'épouse de celui-ci, Jeanne de Toulouse, morts un an plus tard en Italie ; son homme de confiance, Pierre le Chambellan, le garde du sceau Guillaume de Rampillier et le légat Raoul Grosparmi, ainsi que plusieurs prélats de premier plan. Et combien de chevaliers, de sergents, de pèlerins, d'hommes et de femmes ! Sans doute n'est-ce pas délibérément que Saint Louis a conduit l'armée au désastre. Dans ses derniers moments, il manifeste encore sincèrement l'angoisse qui l'étreint pour le peuple qu'il a mené de l'autre côté de la Méditerranée. Même si les contemporains ont vu en lui un saint potentiel, probablement dès son vivant, même s'ils ont, de ce fait, atténué les critiques qui se seraient abattues sur un autre que lui, ils ne se sont pas trompés sur l'issue de ses deux croisades. Joinville, l'ami du roi, est d'ailleurs le plus sévère.

> Il naquit le jour de saint Marc l'Évangéliste. Ce jour-là, en beaucoup d'endroits, on porte en procession des croix ; en France on les appelle les Croix noires. Ce fut une manière de prophétie de la multitude d'hommes qui moururent au cours de ces deux croisades, à savoir celle d'Égypte et l'autre, celle de Carthage, où il mourut ; et cela a été un sujet de maintes grandes tristesses en ce monde, et c'est un sujet de maintes grandes joies au Paradis que la mort de ceux qui moururent en vrais croisés au cours de ces deux pèlerinages [2].

« Des grandes joies au Paradis », sans doute, pour tous ces croisés morts avec Saint Louis. Mais Joinville est-il si convaincu ? Peut-être pas tant que ça, si on se souvient qu'il refuse de suivre Louis en 1270 ; la perspective des « grandes joies au Paradis » paraît chez lui un peu forcée.

Au demeurant, si l'on se replace du point de vue des croisés, la campagne de 1270 est particulièrement frustrante. C'est la maladie, en effet, qui a été la première cause de mortalité, à moins que la tempête qui détruit la flotte au mouillage dans le port de Trapani n'ait provoqué plus de morts encore. Or seuls les croisés tués au combat sont considérés par l'Église comme des martyrs. Même Saint Louis ne se voit pas reconnaître cette qualité. Cette mesquinerie met Joinville en rage, « spécialement parce que [Louis] suivit Notre-Seigneur jusque sur la croix ; car si Dieu mourut sur la croix, le roi fit de même, car il était croisé lorsqu'il mourut à Tunis ». Rien n'y fait. L'Église fait de Saint Louis un « confesseur », c'est-à-dire un chrétien exemplaire, mais pas un martyr. Il y a mieux. Après 1270, les croisés revenus d'Ifriqiyâ sont toujours considérés comme liés par leur vœu ; aux yeux du Saint-Siège,

celui-ci n'est pas rempli par l'expédition de Tunis, qui n'a pas atteint la Terre sainte [3].

Au-delà des morts, c'est le salut de ce qui reste alors des établissements francs qui se trouve compromis. Saint Louis avait déjà eu des difficultés à convaincre ses barons et ses chevaliers de prendre la croix. En dehors du royaume de France, l'esprit de la croisade avait sérieusement décliné, si ce n'est dans un contexte propre, dans la péninsule Ibérique ou contre les païens, sur les marches orientales de l'Empire. Après l'échec de Tunis, en dépit des velléités des uns et des autres, aucun souverain ne se lance dans la préparation d'une nouvelle expédition outre-mer. Entre 1274 et 1276, Philippe III est sur le point de partir, avant de devoir renoncer en raison des difficultés que lui font les rois de Castille et d'Aragon. La principale conséquence de l'expédition de 1270 est donc d'avoir dissuadé les successeurs de Saint Louis et les autres rois européens d'entreprendre à leur tour une nouvelle croisade, à moins que les erreurs commises par Saint Louis n'aient servi à excuser leur abstention. Les débris du royaume de Jérusalem tiendront encore une vingtaine d'années, puisque ce n'est qu'en 1291 que les Mamelouks emportent les derniers vestiges de la présence franque en Terre sainte. Mais la chute d'Acre, cette année-là, ne cause guère d'émotion en Occident, et les cours de France et d'Angleterre s'accommodent assez bien du triomphe définitif des Mamelouks. Ultime expédition outre-mer menée par un roi de France, la croisade de Tunis est donc bien la dernière croisade, dans le plein sens du mot, et c'est à bon droit que dans la numérotation moderne elle s'est vu affecter le chiffre huit, le dernier. Il y aura d'autres expéditions destinées à sauver la Terre sainte, puis, après la chute d'Acre, à y reprendre pied. Tout au long du XIVe siècle, les projets de croisade fleuriront, au point de constituer quasiment un genre littéraire. Mais l'armée et la flotte réunies par Saint Louis demeureront la dernière entreprise de grande ampleur menée par les royaumes occidentaux afin de permettre le maintien de la présence franque en Orient [4].

Il faut reconnaître que, jusqu'à un certain point, les contemporains ont su tirer les leçons de l'échec de la croisade de Tunis, ne serait-ce qu'en y voyant la fin d'un modèle militaire. Dans les décennies qui suivent la mort de Saint Louis, ceux qui, comme le fameux Pierre Dubois pour le compte de Philippe le Bel, réfléchissent à la manière de reconquérir la Terre sainte, privilégient la

mise en place de contingents entretenus de façon permanente pour assurer une défense pérenne des établissements chrétiens. À cet égard, les ordres militaires paraissent les mieux placés. Dans l'espoir de mettre sur pied une force suffisante, plusieurs projets de fusion du Temple et de l'Hôpital voient le jour dans les années 1300, combattus avec constance par les dignitaires des deux ordres. Les grandes expéditions fortes de plusieurs milliers d'hommes se révèlent non seulement inutiles, mais même nuisibles, dans la mesure où les croisés débarquant de leurs navires ignorent tout des réalités locales. L'autre proposition faite par les théoriciens de la croisade vise à la reconstitution d'un pouvoir royal fort en Terre sainte. Revient alors régulièrement l'idée de faire d'un des princes européens le nouveau roi de Jérusalem qui consacrera toute son énergie à la défense de son royaume reconquis. De ce point de vue, c'est bien le modèle fourni par Saint Louis lors de son séjour en Terre sainte entre 1250 et 1254 qui s'impose : le roi de France a pu alors exercer son autorité sur les chrétiens et tenir en respect les musulmans [5].

Au fond, il n'y a guère que la royauté française qui a tiré un certain avantage de l'échec de la croisade. Il faut une part de cynisme, bien entendu, pour présenter les choses ainsi. Mais la mort du roi, sur son lit de cendres, au pied de la croix, à trois heures de l'après-midi, en pleine expédition contre les Sarrasins, offre à la dynastie capétienne son premier saint, et une arme formidable dans l'affirmation de la primauté du royaume de France en Europe occidentale : Saint Louis, le roi croisé, le roi de la Couronne d'épines et de la Sainte-Chapelle, le roi des pauvres et des lépreux, le roi-Christ. Proclamée en août 1297, la canonisation de Saint Louis fait pleinement de son petit-fils Philippe le Bel le *rex christianissimus*, le « roi très chrétien », supérieur à tous les autres souverains d'Occident, et prêt à faire jeu égal avec l'empereur et avec le pape. Philippe le Bel ne manque pas de tirer tout le parti possible de sa prestigieuse ascendance, et le culte de Saint Louis, dans ses différents centres, à Saint-Denis, à la Sainte-Chapelle, dans les monastères de Maubuisson, de Royaumont, du Lys ou de Poissy, connaît alors un grand essor – après avoir vu son ami le roi en songe, Joinville lui-même voue une chapelle à Saint Louis dans son château [6]. À ce titre, comme à beaucoup d'autres, la figure de Saint Louis est une de celles qui ont fondé la construction du sentiment d'appartenance au royaume de France.

Annexe

La composition du recueil de lettres relatives à la croisade de Tunis

Les deux témoins manuscrits

BnF, lat. 9376, fol. 61-72v (recueil factice constitué par Dom Brial) ; ce cahier provient du BnF, lat. 11867 (formulaire du XIVe siècle, conservé avant la Révolution à Saint-Germain-des-Prés).

Bibliothèque Bodléienne, « lat. Misc. b 13, fol. 47-53v » (cote fausse donnée par Louis Carolus-Barré – la cote exacte n'ayant pas été retrouvée, il n'est pas possible pour l'instant de consulter ces fragments).

Abréviations

L. d'Achéry : dom Luc d'Achéry, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum*, t. III, nouv. éd., Paris, 1723.

R. Sternfeld : Richard Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis, 1270, und die Politik Karls I. von Sizilien*, Berlin, 1896, p. 359-363.

J. Richard : Jean Richard, « Un recueil de lettres sur la huitième croisade », *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1960, p. 182-187 (avec une addition de L. Carolus-Barré).

L. Carolus-Barré : Louis Carolus-Barré, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis sur la croisade (1270-1271) », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1966, p. 555-568.

Composition du recueil

Correspondance, n° 1. Préambule (mutilé, seulement présent dans les fragments de la bibl. Bodléienne). Éd. Jean Richard, « Un recueil de lettres », p. 184-185.

Correspondance, n° 2 [1270 n. st., après le 25 mars – avant le 11 avril. Vincennes].

Désignation par Saint Louis des deux régents, Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon, seigneur de Nesle (acte très mutilé, seulement présent dans les fragments de la bibl. Bodléienne).
Éd. J. Richard, « Un recueil de lettres », p. 185.

Correspondance, n° 3 et 4 [au moins deux autres lettres figuraient dans le recueil, mais le texte en est très mutilé ; Jean Richard et Louis Carolus-Barré ont pu y reconnaître une lettre prévoyant les modalités du scellement des actes en l'absence du roi et, sans doute, une notification à tous les fidèles du roi de la désignation des deux régents].

Correspondance, n° 5. 1270, 25 juin. Au camp d'Aigues-Mortes.
Lettre de Saint Louis aux régents du royaume leur ordonnant de veiller au châtiment des blasphémateurs et de faire rendre bonne et prompte justice, surtout aux pauvres gens.
Éd. d'Achéry, *Spicilegium*, t. III, p. 663-664.

Correspondance, n° 6. 1270, 25 juillet. Au camp devant Carthage.
Lettre de Saint Louis à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, lui faisant savoir qu'après un conseil tenu à Cagliari, où avait été fixé le point de concentration, la flotte a gagné Tunis, et que l'armée a débarqué sans dommage ; un post-scriptum annonce la prise du château de Carthage.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 664 ; R. Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug*, n° XXV, p. 338-339 (d'après d'Achéry, mais avec des corrections).

Correspondance, n° 7. 1270, 27 juillet. Au camp devant Carthage.
Lettre de Pierre de Condé, clerc du roi, à son ami le prieur d'Argenteuil, racontant la traversée, le débarquement et la prise de Carthage.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 664-666.

Correspondance, n° 8. 1270, 21 août. Carthage.
Lettre de Pierre de Condé à l'abbé de Saint-Denis Mathieu de Vendôme, lui annonçant que Saint Louis a fait réparer les murs de Carthage et l'informant du ravitaillement en vivres, de l'arrivée de renforts, mais aussi de la mort du prince Jean et du légat, et de la maladie qui frappe le roi et son fils aîné.
Éd. Léopold Delisle, *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Littérature latine et Histoire du Moyen-Âge*, Paris, 1890, p. 73-75.

Correspondance, n° 9. 1270, 4 septembre. Au camp devant Carthage.
Lettre de Pierre de Condé à son ami le trésorier de Saint-Frambaud de Senlis [Nicolas d'Auteuil], annonçant la mort de Saint Louis, l'arrivée de Charles d'Anjou, divers combats et la convalescence de Philippe III.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 667.

Correspondance, n° 10. 1270, 12 septembre. Au camp devant Carthage.
Lettre de Philippe III aux régents du royaume Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesle, confirmant les pouvoirs qu'ils ont reçus de Saint Louis, et leur ordonnant de conserver le même sceau, en y changeant le nom du roi.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 666.

Correspondance, n° 11. 1270, 12 septembre. Au camp devant Carthage.
Lettre de Philippe III à tous les archevêques, évêques, ducs, comtes, barons et à ses autres fidèles du royaume, leur faisant savoir qu'il confirme la confiance accordée par son père à l'abbé de Saint-Denis et au seigneur de Nesle, et leur enjoignant de leur obéir comme à lui-même.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 666.

Correspondance, n° 12. 1270, 12 septembre. Au camp devant Carthage.
Lettre de Philippe III aux régents du royaume, leur réclamant le plus d'argent possible, leur ordonnant d'honorer les dettes contractées par le roi son père, et authentifiant auprès d'eux le

nouveau sceau royal, dont se sert frère Guillaume de Chartres [nouveau garde du sceau].
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 667.

Correspondance, n° 13. 1270, 12 septembre. Au camp devant Carthage.
Lettre circulaire de Philippe III au clergé de France, demandant des prières pour son père.
Éd. André Du Chesne, *Historiae Francorum Scriptores coetani*, t. V, 1649, p. 440-441 (sans doute d'après un autre témoin, *ex ms. exemplari Nicolai Camusati, canonici Trecensis*).

Correspondance, n° 14. 1270, 24 septembre. Dans l'ost près de Tunis.
Lettre de Thibaud de Champagne, roi de Navarre, à Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum et doyen du Sacré Collège, racontant en détail la mort de Saint Louis, donnant la liste de nombreux croisés morts au combat, et annonçant que le nouveau roi donne les plus grandes espérances.
Éd. Antoine-Jean Letronne, « Sur l'authenticité d'une lettre de Thibaud, roi de Navarre, relative à la mort de Saint Louis », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 5, 1844, p. 105-117, aux p. 110-113.

Correspondance, n° 15. 1270, 4 octobre. Au camp devant Carthage.
Lettre de Philippe III aux régents du royaume Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesle : dans la crainte que les lettres portées par Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres ne leur soient pas parvenues, il leur confirme à nouveau leurs pouvoirs et leur mande de renforcer les frontières du royaume et d'assurer sur le trésor du Temple les paiements ordonnés par son père et lui-même.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 666.

Correspondance, n° 16. 1270, 4 octobre. Au camp devant Carthage.
Lettre de Charles d'Anjou, roi de Sicile, à Pierre de Montbrun, camérier et notaire du Saint-Siège, annonçant les succès des croisés et attendant avec impatience l'élection d'un nouveau pape.
Éd. L. Delisle, *op. cit.*, p. 75-77.

Correspondance, n° 17. [1270], [18 novembre]. *In recessu a portu Tunis*.
Lettre de Pierre de Condé à Mathieu, abbé de Saint-Denis, annonçant la paix conclue avec le roi de Tunis, certaines conditions du traité et le rembarquement de l'armée vers les ports de Sicile.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 667-668.

Correspondance, n° 18. 1271, 30 janvier. Cosenza.
Lettre de Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, faisant le récit des événements survenus depuis le rembarquement (la tempête à Trapani, la mort de Thibaut de Champagne et de la reine Isabelle), et annonçant la décision du roi de visiter la curie romaine à Viterbe, son retour en France étant prévu aux alentours de la Pentecôte.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 668-669.

Correspondance, n° 19. [1271], 11 février. Valleto.
Lettre de Philippe III, portée par son chapelain Vivien Du Bois, à l'abbé et aux moines de Saint-Denis, énumérant les deuils de la famille royale et demandant des prières pour eux.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 669.

Correspondance, n° 20. [1271], 14 mars. Viterbe.
Lettre de Philippe III aux régents du royaume Mathieu abbé de Saint-Denis et Simon de Nesle, les informant qu'il a rendu visite au Sacré Collège en compagnie de son oncle le roi de Sicile, pour prier les cardinaux de mettre fin rapidement à la vacance du siège apostolique.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 670.

Correspondance, n° 21. S.l.n.d.
Lettre des régents du royaume au roi, le suppliant de revenir le plus vite possible.
Éd. d'Achéry, *op. cit.*, p. 670.

Les cinq lettres de Pierre de Condé (n°s 6, 7, 8, 16 et 17) ont par ailleurs été traduites par le duc de Lévis-Mirepoix, *Saint Louis, roi de France*, Paris, 1970 (*Le Mémorial des siècles*), p. 219-235.

Note sur les sources et la bibliographie

Comme pour mes deux livres précédents (*Courtrai, 11 juillet 1302*, Paris, Tallandier, 2012, et *L'Armée du roi de France*, Paris, Perrin, 2012), la matière de celui-ci est tirée de ma thèse de doctorat, *L'Ost de France. La guerre, les armées, la société politique (fin du règne de Saint Louis – fin du règne de Philippe le Bel)*, soutenue en décembre 2004 à l'université Paris-Sorbonne. Je ne saurais trop insister sur la dette que j'ai contractée envers mon directeur de thèse, Jacques Verger, et les membres de mon jury, Philippe Contamine, Élisabeth Lalou, Jean-Marie Moeglin et Malcolm Vale. Il est juste d'y ajouter Dominique Barthélemy et Philippe Sénac, avec lesquels j'ai eu la chance de travailler à l'université Paris-Sorbonne, ainsi que Frédérique Lachaud, professeur à l'université de Metz ; j'ai plaisir également à remercier mon collègue Nicolas Carrier, professeur à l'université Jean-Moulin Lyon III. Dans le passage de la thèse aux trois livres, le rôle de Nicolas Gras-Payen a été fondamental.

Bien que je me sois efforcé de reprendre à mon tour la lecture des sources disponibles, ce livre doit beaucoup aux nombreux historiens qui ont étudié la croisade de Tunis depuis la fin du XIXe siècle. L'ouvrage de Richard Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis, 1270, und die Politik Karls I. von Sizilien,* Berlin, 1896, demeure la seule étude complète et approfondie de la croisade de Tunis. Fort différents dans leur approche, trois livres consacrés à Saint Louis, ceux de Jean Richard, Paris, Fayard, 1983, de Gérard Sivéry, Paris, Tallandier, 1983, et de Jacques Le Goff, Paris, Gallimard, 1996, sont indispensables. Il faut y ajouter les ouvrages de l'historien américain William Chester Jordan, notamment sa relecture du règne de Saint Louis à travers trois de ses conseillers, *Men at the Center. Redemptive Governance under Louis IX*, Central European University Press, Budapest et New York, 2012 ; son étude sur les rois capétiens et les Juifs est également classique (*The French Monarchy and the Jews : from Philip Augustus to the Last Capetians*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1989). Son premier livre, tiré de sa thèse, porte sur la préparation de la première croisade de Saint Louis, celle qui le conduit en Égypte puis en Syrie (*Louis IX and the Challenge of the Crusade : a Study in Rulership*, Princeton, Princeton University Press, 1979). Très importante est également l'étude de M. Cecilia Gaposchkin, *The Making of Saint Louis. Kingship, Sanctity and Crusade in the Later Middle Ages,* Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2008.

Tous ces travaux ne rendent pas inutile la consultation de la longue étude d'Élie Berger, « Les dernières années de Saint Louis d'après les layettes du Trésor des chartes », *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, Plon-Nourrit, t. IV, 1902, p. III-LXXV, même si les idées qui y sont défendues ne sont plus tout à fait les nôtres. Le règne de Saint Louis et l'administration de son frère Alphonse de Poitiers font l'objet de travaux récents ou en cours, ceux de Gaël Chenard, de Marie Dejoux et de Jean-François Moufflet ; on en trouvera les références dans la bibliographie. Je remercie J.-Fr. Moufflet, conservateur aux Archives nationales, de m'avoir facilité l'accès à plusieurs documents originaux. L'exposition qui s'est tenue à la Conciergerie pendant l'hiver 2014-2015 a donné lieu à un magnifique catalogue (Pierre-

Yves Le Pogam [dir.], *Saint Louis. Catalogue de l'exposition à la Conciergerie 8 octobre 2014 – 11 janvier 2015)*, Paris, Centre des Monuments nationaux – Éditions du Patrimoine, 2014).

Plusieurs articles se sont intéressés à la question du choix de Tunis comme cible de la croisade : Michel Mollat, « Le "passage" de Saint Louis à Tunis. Sa place dans l'histoire des croisades », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 50, 1972, p. 289-303 ; Jean Longnon, « Charles d'Anjou et la croisade de Tunis », *Journal des savants*, 1974, p. 44-61 ; Jean Richard, « La croisade de 1270, premier "passage général" ? », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1989, p. 510-523. Dans l'attente du livre qu'il annonce sur la croisade de Tunis, on tire un très grand profit des articles de Michael Lower cités dans la bibliographie ; décisif est son article, « Conversion and Saint Louis's last crusade », *Journal of Ecclesiastical History*, t. 58, 2007, p. 211-231. Dans le cadre d'un travail de grande ampleur sur le rôle des légats au XIIIe siècle, Pascal Montaubin a récemment mis en évidence le rôle négligé de Raoul Grosparmi, le légat de la croisade, au côté de Saint Louis. Même s'il manque la preuve décisive, son hypothèse retient pleinement l'attention (« L'homme-clé de la croisade de 1270 : le légat Raoul Grosparmi, cardinal-évêque d'Albano », dans Maria Pia Alberzoni et P. Montaubin [dir.], *Legati, delegati e l'impresa d'oltremare [secoli XII-XIII]. Papal Legates, Delegates and the Crusades [12th-13th Century],* Turnhout, Brepols, 2014, p. 327-364). Il y a quelques années, Yann Potin a consacré une étude très éclairante aux deux épisodes de la captivité de Saint Louis en Égypte et de sa mort en Tunisie, vus sur le long terme, du XIIIe au XXe siècle (« Saint Louis l'Africain. Histoire d'une mémoire inversée », *Afrique et histoire*, 2003, n° 1, p. 23-74).

Pour comprendre la situation en Tunisie aux alentours de 1270, je me suis principalement fondé sur la thèse de Robert Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du XVe siècle*, Paris, 1940, t. I, p. 1-110, tout particulièrement, pour ce qui touche la croisade de Tunis, aux p. 49-69. Pour désigner Al-Mostancir, que les sources chrétiennes appellent le « roi de Tunis », j'ai adopté en règle générale le titre de « calife », bien que ce soit celui, beaucoup moins prestigieux, d'« émir » qui revienne le plus souvent dans la bibliographie. À propos de la Tunisie de cette époque, je me suis conformé à l'usage commun des spécialistes en parlant d'« Ifriqiyâ » et, pour ses habitants, d'« Ifriqiyiens ».

En dehors du roi de France, les deux autres protagonistes de la croisade de Tunis sont, d'une part, la république de Gênes, bien connue grâce à Georges Jehel, *Les Génois en Méditerranée occidentale (fin XIe-début XIVe siècle). Ébauche d'une stratégie pour un empire,* Université de Picardie, Centre d'histoire des sociétés, 1993 ; et, d'autre part, Charles d'Anjou, le frère de Saint Louis, sur lequel font autorité les travaux de Jean Dunbabin, *Charles I of Anjou. Power, Kingship and State-Making in Thirteenth-Century Europe*, Londres, Longman, 1998, et *The French in the Kingdom of Sicily*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

La situation au Proche-Orient, du côté musulman, est connue par de nombreux travaux. L'étude de Peter Thorau est une des plus complètes (*Sultan Baibars I. von Ägypten : ein Beitrag zur Geschichte des Vorderen Orients im 13. Jahrhundert*, Wiesbaden, Reichert, 1987 ; j'ai utilisé la traduction anglaise mise à jour par P. M. Holt, *The Lion of Egypt : Sultan Baybars I and the Near East in the Thirteenth Century*, Londres et New York, Longman, 1992). Du côté chrétien, on peut se fier à Jean Richard, *Le Royaume latin de Jérusalem*, Paris, Presses universitaires de France, 1953, et à Michel Balard, *Les Latins en Orient. XIe-XVe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2006.

Le déroulement de la croisade de Tunis est relativement bien connu, principalement grâce aux lettres expédiées par plusieurs membres de l'entourage de Saint Louis, dont Pierre de Condé, un clerc du roi de France, à l'abbé de Saint-Denis, Mathieu de Vendôme, alors régent du royaume ; se trouve également une lettre envoyée par Charles d'Anjou à Pierre de Montbrun, chambrier du siège

apostolique. Réunies dans un recueil sans doute composé à Saint-Denis, avec plusieurs autres émanées de Saint Louis et de Philippe III, ces lettres ne sont connues aujourd'hui que par une copie réalisée dans un formulaire au début du XIVe siècle (BnF, lat. 9376). Publiées depuis longtemps (André Du Chesne, *Historiae Francorum Scriptores coetani*, t. V, 1649, p. 440-441 ; dom Luc d'Achéry, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum*, t. III, nouv. éd., Paris, 1723, p. 663-670 ; Léopold Delisle, *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1890, p. 73-75). Des fragments du recueil original ont néanmoins été retrouvés dans la reliure d'un manuscrit postérieur conservé à la *Bodleian Library* d'Oxford, où depuis ils ont malheureusement été égarés (Jean Richard, « Un recueil de lettres sur la huitième croisade », *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1960, p. 182-187 ; Louis Carolus-Barré, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis sur la croisade [1270-1271] », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1966, p. 555-568 ; X. Hélary, « L'"épistolaire politique" au XIIIe siècle : autour d'un recueil de lettres relatives à la croisade de Tunis [1270] », dans Bruno Dumézil et Laurent Vissière [dir.], *Épistolaire politique*, t. I, *Gouverner par les lettres*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2014, p. 199-213 ; on trouvera aux p. 209-213 le détail des lettres et documents contenus dans le recueil). Une des lettres a particulièrement retenu l'attention des historiens : c'est celle qu'adresse Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, au cardinal Eudes de Châteauroux (Antoine-Jean Letronne, « Sur l'authenticité d'une lettre de Thibaud, roi de Navarre, relative à la mort de Saint Louis », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 5, 1844, p. 105-117). Écrites au fil des événements, ces lettres sont particulièrement intéressantes ; elles rappellent la longue missive envoyée par Jean Sarrasin, un autre clerc du roi, au moment de la croisade d'Égypte (Alfred L. Foulet [éd.], *Lettres françaises du XIIIe siècle. Jean Sarrasin. Lettre à Nicolas Arrode [1249]*, Paris, Champion, 1924). Une traduction commode mais parfois incorrecte de ces lettres est donnée par le duc de Lévis-Mirepoix, *Saint Louis, roi de France*, Paris, Albin Michel, 1970, aux p. 157-208 (Jean Sarrasin), p. 209-218 (lettre de Saint Louis, 1250) et p. 219-235 (Pierre de Condé).

Pour certaines d'entre elles, ces lettres ont été utilisées par Primat, moine à Saint-Denis, pour composer le long récit qu'il fait de la croisade (R. Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis, 1270*, ouvr. cit., p. 372-378). Le texte original de Primat, en latin, est malheureusement perdu, mais il survit dans la traduction en français qu'en a faite, au début du XIVe siècle, frère Jean Du Vignay (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, p. 39-89). Dans les différentes versions de son travail, en latin et en français, l'autre grand chroniqueur issu de Saint-Denis, Guillaume de Nangis, dépend largement de son prédécesseur Primat (*Gesta Ludovici regis* et « Vie de Saint Louis », *RHGF*, t. XX, p. 438-465 ; la version latine est plus précise et plus exacte). Postérieure, la version française de son récit est ensuite passée dans les *Grandes chroniques de France* (Jules Viard, *Grandes chroniques de France*, t. VII, *Louis VIII et Saint Louis*, Paris, 1932). Il faut prendre garde, toutefois, aux différences dans la présentation des événements, qui sont parfois pleines d'enseignement, comme par exemple le récit de la prise de croix par Saint Louis.

Toujours du côté français, on ne saurait trop regretter que le *Livre des saintes paroles et des bons faits de notre saint roi Louis* de Jean de Joinville, sénéchal de Champagne, ne comprenne pas le récit de la croisade de Tunis, tant est passionnant celui qu'il laisse de l'expédition en Égypte et en Syrie. Évidemment biaisé, le témoignage de Joinville demeure néanmoins primordial sur les conditions de la seconde prise de croix de son ami le roi (Joinville, *Vie de Saint Louis*, éd. Jacques Monfrin, Paris, Classiques Garnier, 1995). La « chronique anonyme finissant en 1286 », la meilleure source narrative sur le règne de Philippe III (1270-1285), n'apporte rien de neuf sur l'expédition de Tunis, mais en revanche son parti pris résolument royaliste ne manque pas d'intérêt (*RHGF,* t. XXI, p. 85-86). De même, une continuation anonyme de la chronique de Sigebert de Gembloux contient peu d'éléments

positifs sur le déroulement des opérations, mais elle est précieuse pour la période qui court de la prise de croix de Saint Louis jusqu'à son départ (*RHGF*, t. XXIII, p. 212-222).

S'ils ne se sont pas passionnés pour le détail de la croisade, les hagiographes chargés d'écrire la vie de Saint Louis dans la perspective de sa canonisation (laquelle est proclamée en 1297) font tous une place au récit de la mort du roi. Le premier d'entre eux est un de ses confesseurs, le dominicain Geoffroy de Beaulieu, qui consacre un long passage à l'agonie de son pénitent (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 3-26). Guillaume de Chartres est un autre dominicain. Comme Geoffroy de Beaulieu, il fait partie de l'entourage de Saint Louis, qu'il a suivi à Tunis ; lui aussi s'occupe surtout de l'homme et du saint, et il ne s'intéresse qu'incidemment aux aspects politiques du règne (*RHGF*, t. XX, p. 28-41). Longtemps confesseur de Marguerite de Provence puis de Blanche, une des filles de Saint Louis et de Marguerite, Guillaume de Saint-Pathus rédige, vers 1302-1303, une vie de Saint Louis complétée par un recueil de miracles attribués à l'intervention de ce dernier. Ces deux textes sont particulièrement précieux dans la mesure où ils procèdent des documents officiels produits par l'enquête en vue de la canonisation de Saint Louis, qui sont aujourd'hui en très grande partie perdus (*RHGF*, t. XX, p. 121-189 ; Henri-François Delaborde, *Vie de Saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite*, Paris, 1899 ; Percival B. Fay [éd.], *Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite, Les Miracles de Saint Louis*, Paris, Champion, 1932). Sur la canonisation de Saint Louis, l'ouvrage classique est celui, publié de façon posthume, de Louis Carolus-Barré, *Le Procès de canonisation de Saint Louis (1272-1297), essai de reconstitution*, Rome, École française de Rome, 1994, mais il faut y joindre l'étude plus récente de Cecilia Gaposchkin, *The Making of Saint Louis. Kingship, Sanctity and Crusade in the Later Middle Ages,* Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2008. C. Gaposchkin, Larry Field et Sean Field ont fourni une traduction en anglais des vies de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Chartres (*The Sanctity of Louis IX. Early Lives of Saint Louis by Geoffroy of Beaulieu and William of Chartres*).

De très nombreuses chroniques, rédigées dans toute l'Europe occidentale, mentionnent plus ou moins longuement la croisade de Tunis. Les plus intéressantes sont celles dont les auteurs se sont sentis concernés du fait que leurs compatriotes participaient à l'expédition. C'est le cas, tout particulièrement, des « Annales Génoises » (G. H. Pertz [éd.], *Annales Januenses*, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. XVIII, p. 267-269), non pas tant pour le récit de la croisade, qui n'apporte que quelques éléments supplémentaires par rapport aux chroniques françaises, que pour le point de vue qu'elles donnent : les Génois assuraient le transport de l'armée croisée et jouèrent un rôle important dans l'expédition ; surtout, les relations commerciales étant très actives entre Gênes et Tunis, les Génois semblent avoir critiqué le choix de l'objectif auquel ils n'avait pas été associés. Il faut signaler également la chronique de Menko, un moine frison contemporain, qui donne des détails intéressants sur le succès de la prédication en Frise, la préparation du contingent frison et son itinéraire jusqu'à Aigues-Mortes (*Chronique de Menko*, *Monumenta Germaniae Historica*, *Scriptores*, t. XXIII, p. 554-555). D'autres récits, comme celui de maître Guillaume de Puylaurens, ne sont pas dépourvus d'intérêt (Jean Duvernoy [éd. et trad.], *Guillaume de Puylaurens. Chronique* [*Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii*], Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 198-201). Jamais cité, le récit, en occitan, de Guilhem Anelier, un poète toulousain, est pourtant important (Francisque-Michel, *Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277 par Guillaume Anelier de Toulouse*, Paris, Imprimerie impériale, 1856). Une chronique écrite en Angleterre, apparemment dans l'entourage des maires de Londres, permet de deviner les nouvelles qui parvenaient jusque la capitale anglaise ; dans l'ensemble, cette chronique paraît remarquablement cohérente avec la version des chroniques françaises, ce qui s'explique sans doute par le fait que toutes ont les mêmes sources, en l'occurrence les lettres expédiées depuis Tunis (Thomas Stapleton [éd.], *De Antiquis legibus liber. Cronica maiorum et vicecomitum Londoniarum*, Londres, Camden Society, 1846).

Faute des compétences nécessaires, je n'ai pas pu pousser bien loin mes investigations du côté des

chroniques arabes. De ce côté, on considère traditionnellement que le récit le plus intéressant de la croisade se trouve chez Ibn Khaldoun (1332-1406), qui, bien que nettement postérieur, a pu utiliser des récits ou des sources aujourd'hui perdues ou inédites ; de fait, malgré quelques confusions, sa version de l'expédition confirme souvent celle des témoins directs (*Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. par le baron de Slane, nouv. éd. par Paul Casanova, Paris, 1969, aux p. 359-369). D'autres extraits ont été traduits, sous la Restauration, par Joseph-Toussaint Reinaud, dans le quatrième volume de la *Bibliothèque des croisades* de Joseph-François Michaud. On peut recourir également aux *Chroniques arabes des croisades*, éd. Francesco Gabrieli, Paris, Sindbad, 1977 (*Storici arabi delle Crociate*, Turin, Giulio Einaudi Editore, 1963, traduction de l'italien par Viviana Pâques), où se trouve, p. 331-332, le témoignage le plus proche des événements, celui de Maqrizi.

Dans la mesure où Charles d'Anjou faisait planer une menace sur eux, les Byzantins ne se sont pas désintéressés de l'entreprise de Saint Louis, comme en témoigne le passage que consacre Georges Pachymérès à l'ambassade dépêchée par Michel Paléologue au roi de France et qui rejoint celui-ci en Tunisie (*Relations historiques*, II, Livres IV-VI, éd. et notes par Albert Failler, trad. par Vitalien Laurent, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 462-467).

Les chroniques sont donc à la fois assez riches et précises sur le déroulement de la croisade. Il n'en va pas de même, malheureusement, de la documentation administrative et singulièrement comptable. Les comptes relatifs à la préparation de l'expédition ont en effet tous disparu sans laisser la moindre trace : il devait pourtant y en avoir une quantité impressionnante. On peut se faire une idée de leur nature en jetant un œil aux quelques comptes conservés pour la croisade d'Aragon, conduite en 1285 par Philippe III. La disparition de toute cette documentation est ancienne, et en tout état de cause antérieure à l'incendie des archives de la Chambre des comptes en 1737 ; dans l'inventaire qu'il dresse, vers 1330, des comptes alors conservés à la Chambre, Robert Mignon n'en signale aucun qui concerne les deux croisades de Saint Louis ou la croisade d'Aragon. Quelques quittances données à Tunis sont parvenues jusqu'à nous ; il dut y en avoir des milliers. Les seuls documents qui se rapprochent des comptes perdus sont les trois listes de chevaliers qu'on a longtemps attribuées à l'expédition de Tunis. Mais, outre le fait qu'elles ne donnent que quelques dizaines de noms, ces listes ne sont pas toutes trois relatives à la croisade de 1270. J'ai eu la bonne fortune de retrouver les originaux de deux de ces listes qu'on croyait perdues et qu'on ne connaissait plus qu'à travers leurs éditions anciennes ; une étude plus approfondie est en cours.

Pour ce qui concerne la mise à disposition d'une flotte pour le passage de l'armée croisée, il faut signaler un registre portant la transcription des contrats de « nolis » (c'est-à-dire de transport) passés par les représentants de Saint Louis avec des armateurs génois (Arch. nat., J 456, n° 24). On doit la transcription et l'étude du registre à Auguste (ou Augustin) Jal (éd.), « *Pacta naulorum* des années 1246, 1268 et 1270 », dans J.-J. Champollion-Figeac (dir.), *Documents historiques inédits des collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements*, Paris, Typographie de Firmin Didot, 1841, t. I, n° XXII, p. 507-615 (très nombreuses notes) ; c'est là qu'on trouve également un bref résumé des propositions faites par les Marseillais (p. 609-614). C'est au même Auguste Jal qu'il faut recourir pour interpréter les données fournies par ces contrats : *Archéologie navale*, Paris, A. Bertrand, 2 volumes, 1840 ; *Glossaire nautique : Répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes*, Paris, Firmin Didot, 2 vol., 1848-1850, dont une refonte a été commencée par le CNRS, *Nouveau glossaire nautique d'Augustin Jal*, Paris, CNRS Éditions, 11 volumes parus à partir de 1970. Il ne fait pas de doute que la publication du registre J 456, n° 24, serait à reprendre entièrement selon les critères actuels ; c'est ce à quoi invite René Bastard de Péré, « Navires méditerranéens du temps de Saint Louis », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 50, 1972, p. 327-356, à la p. 332, note 12.

La correspondance échangée entre le roi et ses officiers, surtout les baillis et les sénéchaux, aurait permis de pallier au moins en partie la disparition des comptes. Peu de choses, hélas, a subsisté de cette « correspondance administrative », la chancellerie, à l'époque, n'ayant pas l'habitude d'enregistrer les ordres expédiés par le gouvernement royal. La pratique, cependant, n'était pas étrangère aux contemporains. Un des frères de Saint Louis, Alphonse de Poitiers, fait ainsi copier dans des registres les ordres qu'il adresse aux officiers de ses vastes domaines (Auguste Molinier, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, Paris, Imprimerie nationale, t. I, 1894 et t. II, 1900 ; Pierre-François Fournier et Pascal Guébin, *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers. Arrêts de son parlement tenu à Toulouse et textes annexes, 1249-1271*, Paris, Imprimerie nationale, 1959). Pour ce qui touche aux rois de France, les actes conservés dans leur Trésor des chartes (l'actuelle série J des Archives nationales) ont été publiés quand ils datent d'avant 1270 (Élie Berger [éd.], *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, Plon-Nourrit, t. IV, 1902). Les actes postérieurs, en revanche, restent pour une bonne part inédits, ce qui complique la tâche pour la fin de l'expédition et le retour des croisés en France. Plusieurs pièces du plus grand intérêt se trouvent au Trésor des chartes, comme par exemple le premier testament de Philippe III, resté inédit. Le document le plus important est bien sûr l'exemplaire, écrit en arabe, du traité conclu par le calife de Tunis avec les chefs de l'armée croisée (J 937, n° 1). Traduit et étudié en 1831 par le grand historien et érudit Antoine-Isaac Sylvestre de Sacy (« Mémoire sur le traité fait entre le roi de Tunis et Philippe le Hardi en 1270 », *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX, p. 448-477), le texte du traité fera bientôt l'objet d'une nouvelle traduction par Cécile Bresc, à qui je suis particulièrement redevable. Une étude approfondie du traité est en cours, sur le modèle du livre publié par Henri Bresc et Yusuf Ragib, à propos d'un traité similaire conclu en 1339, *Du traité de paix au pacte secret. Le sultan mérinide Abu L-Hasan 'Alî et Jacques III de Majorque*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2011 (*Cahiers des annales islamologiques*, 32).

Devenu roi de Sicile en 1265, Charles d'Anjou, le dernier des frères de Saint Louis, a hérité des pratiques de la chancellerie normande. Les archives de Naples formaient une des plus belles collections documentaires conservées ; elles ont été incendiées par les Allemands en 1943. Les archivistes napolitains ont aussitôt entrepris leur reconstitution, à partir des documents qui avaient été publiés ou copiés avant leur destruction (Jean Longnon, « Les registres de la chancellerie angevine de Naples et leur reconstitution » *Journal des savants*, 1959, p. 27-40 ; 1970, p. 128 ; 1974, p. 291-292 ; Jole Mazzoleni, *Storia della ricostruzione della cancelleria angioina*, Naples, Accademia Pontaniana, t. XXXVII, 1987). Renato Lefevre a rassemblé un très grand nombre de documents provenant des registres perdus et relatifs à la croisade de Tunis (*La Crociata di Tunisi del 1270 nei documenti del distrutto Archivio Angioino di Napoli*, Rome, Istituto italo-africano, 1977). Les recueils formés par Alain de Bouärd sur les documents originaux demeurent toujours très utiles (*Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284)*, Paris, De Boccard, 1926 ; *Documents en français des archives angevines de Naples (règne de Charles Ier)*, Paris, De Boccard, t. I (*Les Mandements aux trésoriers*), 1933, et t. II (*Les Comptes des trésoriers*), 1935.

Les archives des barons croisés ont le plus souvent disparu. À Arras, dans la série A des Archives départementales du Pas-de-Calais, plusieurs pièces provenant de l'ancien chartrier des comtes d'Artois donnent de nombreux renseignements sur les préparatifs opérés par Robert II d'Artois, neveu de Saint Louis, en vue de son départ pour la croisade (Alain Provost [dir.], *Les Comtes d'Artois et leurs archives. Histoire, mémoire et pouvoir au Moyen Âge*, Arras, Artois Presses Université, 2012). On possède aussi un compte de l'Hôtel de Gui de Dampierre, comte de Flandre, pour une partie de l'expédition de Tunis (Jan Buntinx [éd.], *Het Memoriaal van Jehan Makiel klerk en ontvanger van Gwijde van Dampierre [1270-1275]*, Bruxelles, Palais des Académies, 1944).

Jusqu'à sa mort le 29 novembre 1268, le pape Clément IV a suivi de près la prise de croix de Saint Louis et les premiers préparatifs d'une expédition dont il était censé superviser la conduite par le roi de France. Assez logiquement, les registres de la chancellerie pontificale sont une des sources fondamentales à cet égard ; beaucoup de bulles expédiées par Clément IV au roi de France et aux barons croisés sont encore conservées dans les dépôts d'archives, comme par exemple aux Archives nationales (Édouard Jordan [éd.], *Les Registres de Clément IV [1265-1268],* Paris, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, Albert Fontemoing, 1904 ; Bernard Barbiche, *Les Actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, t. II, *1261-1304*, Citta del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1978). Après la mort de Clément IV, les cardinaux peinent à lui trouver un successeur, lequel n'est finalement élu qu'en 1271 ; dans l'intervalle, et particulièrement quand les croisés se trouvent en Tunisie, c'est le Sacré Collège qui est supposé se substituer au pape. Sans doute y a-t-il d'ailleurs toute une correspondance échangée entre les cardinaux et le roi de France, mais on n'en a conservé que des bribes (Jean Porcher, « Lettres émanant de la cour pontificale à l'époque du conclave de Viterbe », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 40, 1923, p. 123-134). Andreas Fischer a récemment mis en lumière le rôle du Sacré Collège au cours de la période de vacance du trône pontifical (*Kardinäle im Konklave : die lange Sedisvakantz der Jahre 1268 bis 1271*, Tübingen, Niemeyer, 2008).

La préparation de la croisade de Tunis, plus que l'expédition elle-même, a excité la verve de quelques poètes contemporains, au premier rang desquels vient Rutebeuf, qui consacre plusieurs de ses œuvres à l'appel à la croisade (Michel Zink [éd. et trad.], Rutebeuf, *Œuvres complètes*, Paris, Classiques Garnier, 2 t., 1989-1990 ; Edmond Faral et Julia Bastin, *Onze poèmes de Rutebeuf concernant la croisade*, Paris, 1948) ; dans la « Complainte du roi de Navarre », par ailleurs, Rutebeuf évoque la belle conduite de Thibaud de Champagne en Tunisie (éd. M. Zink, t. II, p. 381-389). On peut également citer Baudouin de Condé, qui laisse notamment un « conte dou Pel » appelé aussi, dans le manuscrit 2142 de la bibliothèque de l'Arsenal, « Dit de Tunis », car le poète y critique la « paresse » [*sic*] des croisés devant Tunis et leur cupidité, durement châtiée par la tempête qui détruit la flotte à Trapani (Aug. Scheler, *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé*, t. Ier, *Baudouin de Condé*, Bruxelles, Comptoir universel d'imprimerie et de librairie, 1866, pièce n^o^ I, p. 1-16) ; dans le manuscrit 3142 de l'Arsenal, le poème est flanqué d'une représentation du siège de Tunis. Ces pièces littéraires n'apportent rien sur le déroulement de l'expédition, mais elles donnent un aperçu des réactions des contemporains (David Trotter, *Medieval French Literature and the Crusades [1100-1300]*, Genève, Droz et Paris, Champion, 1987). On peut penser, dans le même ordre d'idées, au mystérieux Robert le Clerc, qui appelle le comte d'Artois à reprendre la croix, peu de temps après le retour des croisés en France (Robert le Clerc d'Arras, *Les Vers de la Mort*, éd. et trad. Annette Brasseur et Roger Berger, Genève, Droz, 2009).

Sources

Par commodité, les sources sont rangées dans l'ordre alphabétique du nom de leur éditeur scientifique.

Dom Luc d'Achéry, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum*, t. III, nouv. éd., Paris, 1723.

Bernard Barbiche (éd.), *Les Actes originaux des Archives nationales de Paris*, t. II (1261-1304), Citta' del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1978 (Commission internationale de diplomatique. *Index actorum Romanorum pontificum ab Innocentio III ad Martinum V lectum*, II).

Julia Bastin et Edmond Faral (éd.), *Onze poèmes de Rutebeuf concernant la croisade*, Paris, 1946 (Documents relatifs à l'histoire des croisades publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, I).

Élie Berger, « Requête adressée au roi de France par un vétéran des armées de Saint Louis et de Charles d'Anjou », *Études d'histoire du Moyen Âge offertes à Gabriel Monod*, Paris, Léopold Cerf et Félix Alcan, 1896, p. 343-350.

— (éd.), *Layettes du Trésor des chartes*, t. IV, Paris, Plon-Nourrit, 1902 (ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Inventaires et documents publiés par la Direction des Archives).

Théodore Bonnin, « Lettres de saint Louis, constatant les adieux que ce roi fit aux religieuses de Maubuisson en partant pour la croisade », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 18, 1857, p. 265.

Colonel Borelli de Serres, « Compte d'une mission de prédication pour secours à la Terre sainte (1265) », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 30, 1903, p. 243-280.

Alain de Bouärd, *Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284)*, Paris, De Boccard, 1926.

—, *Documents en français des archives angevines de Naples (règne de Charles Ier)*, Paris, De Boccard, t. 1. *Les Mandements aux trésoriers*, 1933 ; t. 2. *Les Comptes des trésoriers*, 1935.

Annette Brasseur et Roger Berger (éd. et trad.), *Robert le Clerc d'Arras. Les Vers de la Mort*, Genève, Droz, 2009 (Textes littéraires français, 600).

Henri Bresc et Annliese Nef (présentation et notes), *Idrîsî. La première géographie de l'Occident*, traduction du chevalier Jaubert, revue par A. Nef, Paris, GF Flammarion, 1999.

Jan Buntinx (éd.), *Het Memoriaal van Jehan Makiel klerk en ontvanger van Gwijde van Dampierre (1270-1275)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1944 (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire).

Léon Cadier, « Bulles originales du XIIIe siècle conservées dans les Archives de Navarre », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 7, 1887, p. 268-338.

Claude Cahen, « Une source pour l'histoire des croisades : les Mémoires de Sa'd ad-Dîn Ibn Hamawiy Juwaini », *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, XXVIII, n° 7, 1950, p. 320-337 ; repris dans *Les Peuples musulmans dans l'histoire médiévale*, Damas, Institut français de Damas, 1977, p. 457-482.

Louis Carolus-Barré, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis sur la croisade (1270-1271) », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1966, p. 555-568.

—, « Le testament d'Isabelle d'Aragon, reine de France, épouse de Philippe III le Hardi (Cosenza, 19 janvier 1271) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1983-1984, p. 131-137.

Paul Casanova (nouvelle édition publiée sous la direction de), *Ibn Khaldoun*. *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, traduite de l'arabe par le baron de Slane*, Paris, Librairie orientaliste P. Geuthner, t. II, 1969.

M. Chazaud, « Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers (Acre, 1266) », *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 4e série, t. II, Paris, 1871, p. 164-206.

Mario Chiaudano, *La finanza sabauda nel sec. XIII*, t. I, *I rendiconti del dominio dal 1257 al 1285*, Turin, 1933 (Biblioteca della Società Storica subalpina, CXXXI. Coll. Corpus Chartarum Italiae – Fonti e Studi di storia sabaudia).

Pierre-François Daunou et Joseph Naudet (éd.), *Geoffroy de Beaulieu. Vita et sancta conversatio piae memoriae Ludovici, quondam regis Francorum*, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, Imprimerie Royale, t. XX, 1840, p. 3-26.

— (éd.), Guillaume de Chartres. *De vita et actibus inclytae recordationis regis Francorum Ludovici et de miraculis quae ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt, Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, Imprimerie Royale, t. XX, 1840, p. 28-41.

— (éd.), *Gesta sanctae memoriae Ludovici regis Francorum*, *auctore Guillelmo de Nangiaco*, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, Imprimerie royale, t. XX, 1840, p. 312-465 (avec en regard une traduction française de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle).

— (éd.), *Gesta Philippi regis Francorum, auctore Guillelmo de Nangiaco*, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, Imprimerie royale, t. XX, 1840, p. 466-539 (avec en regard une traduction française de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle).

Henri-François Delaborde (éd.), *Vie de Saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus*, Paris, Picard, 1890 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

—, « Fragments de l'enquête faite à Saint-Denis en 1282 en vue de la canonisation de Saint Louis », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 23, 1896, p. 1-71.

— (éd.), *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, t. V, Plon-Nourrit, 1909 (ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Archives nationales. Inventaires et documents publiés par la Direction des Archives).

Léopold Delisle (éd.), *Le Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi,* Caen, Hardel, 1852.

—, *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Littérature latine et histoire du Moyen-Âge*, Paris, Ernest Leroux, 1890.

Yves Dossat, *Saisimentum comitatus Tholosani*, Paris, Bibliothèque nationale, 1966 (Collection des documents inédits de l'histoire de France, série in-8°, volume 1).

Louis Douët d'Arcq, « Supplique d'un chevalier contre un déni de justice ; pièces du XIIIe siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 9, 1848, p. 405-411.

Paul Durrieu, *Les Archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles Ier*, Paris, Ernest Thorin, 2 t., 1886-1887 (Bibliothèque de l'École française de Rome, vol. 51).

Jean Duvernoy (éd. et trad.), *Guillaume de Puylaurens. Chronique* (*Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii*), Paris, Éditions du CNRS, 1976 (Sources d'histoire médiévale publiées par l'Institut de recherche et d'histoire des textes).

Albert Failler (éd.), *Georges Pachymérès. Relations historiques*, trad. Vitalien Laurent, Paris, Les Belles Lettres, 5 vol., 1984-2000 (*Corpus fontium historiae Byzantinae*, t. XXIV / 1).

Percival B. Fay (éd.), *Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite, Les Miracles de Saint Louis*, Paris, Champion, 1932 (Les Classiques français du Moyen Âge).

Sean Field (éd.), *The Writings of Agnes of Harcourt. The Life of Isabelle of France and the Letter on Louis IX and Longchamp*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2003.

Larry Field (trad.), *The Sanctity of Louis IX. Early Lives of Saint Louis by Geoffroy of Beaulieu and William of Chartres*, éd. et intro. M. Cecilia Gaposchkin et Sean Field, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2014.

Riccardo Filangieri (éd.), *I registri della Cancelleria Angioina*, Naples, nombreux volumes à partir de 1949.

Alfred L. Foulet, *Lettres françaises du XIIIe siècle. Jean Sarrasin. Lettre à Nicolas Arrode (1249)*, Paris, Champion, 1924 (Les Classiques français du Moyen Âge).

Pierre-François Fournier et Pascal Guébin, *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers, 1249-1271*, Paris, Imprimerie nationale, 1959.

Francesco Gabrieli (éd.), *Chroniques arabes des croisades*, Paris, Sindbad, 1977 (*Storici arabi delle crociate*, Turin, Giulio Einaudi Editore, 1963, traduction de l'italien par Viviana Pâques).

Pierre Garrigou-Grandchamp, « Documents divers relatifs à la croisade de Saint Louis contre Tunis (1270) », *Revue tunisienne*, 1912, p. 384-405.

Henri Géraud (éd.), *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300*, *avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*, Paris, J. Renouard, t. I, 1843.

Benjamin Guérard (éd.), *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, Paris, Impr. de Crapelet, t. I, 1850.

Olivier Guyotjeannin, *Salimbene de Adam, un chroniqueur franciscain*, Turnhout, Brepols, 1995 (Témoins de notre histoire, 5).

Albert Henry, *Les Œuvres d'Adenet le Roi*, t. I, *Biographie d'Adenet. La tradition manuscrite*, Bruges, De Tempel, 1951 (Rijksuniversiteit Te Gent. Werken uitgegeven door de Faculteit van de Wijsbegeerte en Letteren, 109e Aflevering).

Auguste Jal (éd.), « *Pacta naulorum* des années 1246, 1268 et 1270 », dans Champollion-Figeac (dir.), *Documents historiques inédits des collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements*, Paris, Typographie de Firmin Didot, 1841 (Collection des documents inédits sur l'histoire de France. Mélanges historiques), t. I, n° XXII, p. 507-615.

Maurice Jusselin, « Documents financiers concernant les mesures prises par Alphonse de Poitiers contre les Juifs », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 68, 1907, p. 130-149.

Walter Koller et August Nitschke (éd.) *Die Chronik des Saba Malaspina*, Hanovre, 1999 (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. XXXV).

Charles-Victor Langlois (éd.), *Pierre Dubois. De recuperatione Terre sancte*, Paris, Picard, 1891 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

—, *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois,* Paris, Imprimerie nationale, 1899 (*Recueil des historiens de la France. Documents financiers*, t. I).

—, « Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des chartes », Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, t. XXXIX, 1re partie, 1908, p. 211-254.

Renato Lefevre, *La Crociata di Tunisi del 1270 nei documenti del distrutto Archivio Angioino di Napoli*, Rome, Istituto italo-africano, 1977.

Première continuation de la chronique de Géraud de Frachet, dans Jean Lemoine (éd.), *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis (1328-1344), suivie de la continuation de cette chronique (1344-1364)*, Paris, Renouard, 1896, p. 179-202.

Louis-Sébastien Lenain de Tillemont, *Vie de Saint Louis, roi de France, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale et accompagnée de notes et d'éclaircissements par J. de Gaulle*, Paris, 6 t., 1847-1851.

Antoine-Jean Letronne, « Sur l'authenticité d'une lettre de Thibaud, roi de Navarre, relative à la mort de Saint Louis », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 5, 1844, p. 105-117.

Ludovici noni mansiones et itinera, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 406-423.

Louis de Mas-Latrie (éd.), *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Âge*, Paris, Plon, 1866.

Louis de Mas-Latrie et Gaston Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens*, t. II. *Documents latins et français relatifs à l'Arménie*, Paris, Imprimerie nationale, 1906, p. 653-872.

Paul Meyer, « Les derniers troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 30, 1869, p. 245-297.

Joseph Michaud (dir.), *Bibliothèque des croisades*, quatrième partie, *Chroniques arabes*, éd. et trad. Joseph Reinaud, Paris, Imprimerie royale, 1829.

Francisque-Michel, *Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277 par Guillaume Anelier de Toulouse*, Paris, Imprimerie impériale, 1856 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France).

Jacques Monfrin (éd. et trad.), *Jean de Joinville. Vie de Saint Louis*, Paris, Garnier, 1995.

— (dir.), avec le concours de Lucie Fossier, *Documents linguistiques de la Belgique romane*, t. II, Reine Mantou (éd.), *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1987 (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes).

David O'Connell, *Les Propos de Saint Louis*, Paris, Gallimard, coll. « Archives », 1974.

Georg Heinrich Pertz (éd.), *Annales Januenses*, dans les *Monumenta Germaniae Historica*, *Scriptores*, t. XVIII, p. 267-268.

Joseph Petit, avec MM. Gavrilovitch, Maury et Teodoru, *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris*, Paris, Félix Alcan, 1899, avec une préface de Ch.-V. Langlois (Université de Paris, Bibliothèque de la faculté des lettres, VII).

Philippi tertii mansiones et itinera, *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. XXI, p. 423-430.

Gaston Raynaud (éd.), *Les Gestes des Chiprois*, *recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe-XIVe siècles*, Genève, 1887 (Publications de la Société de l'Orient latin, série historique, V).

Paul-Édouard Riant, « Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de Saint Louis », *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, Paris, Renouard, 1884, p. 154-176.

Jean Richard, « Un recueil de lettres sur la huitième croisade », *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1960, p. 182-187 (avec une addition de L. Carolus-Barré).

—, *Au-delà de la Perse et de l'Arménie. L'Orient latin et la découverte de l'Asie intérieure. Quelques textes inégalement connus aux origines de l'alliance entre Francs et Mongols (1145-1262)*, Turnhout, Brepols, 2005.

Gustave Servois, « Emprunts de Saint Louis en Palestine et en Afrique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 19, 1858, p. 113-131 et 283-293.

Thomas Stapleton (éd.), *De Antiquis legibus liber. Cronica maiorum et vicecomitum Londoniarum*, Londres, Camden Society, 1846.

Jules Viard (éd.), *Les Grandes Chroniques de France*, Paris, t. VII et VIII, H. Champion, 1934.

Natalis de Wailly (éd.), « Chronique de Primat traduite par Jean Du Vignay », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 1876, p. 5-106.

Bibliographie

Priscille Aladjidi, *Le Roi, père des pauvres (France, XIIIe-XVe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Anne-Hélène Allirot, « Isabelle de France, sœur de Saint Louis : la vierge savante (une étude de la *Vie d'Isabelle de France* écrite par Agnès d'Harcourt, suivie de l'édition intégrale du texte) », *Médiévales*, t. 48, 2005, p. 55-98.

—, *Filles de roy de France. Princesses royales, mémoire de Saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIVe siècle)*, Turnhout, Brepols, 2011 (Culture et société médiévales, 20).

Marie-Thérèse d'Alverny, « La connaissance de l'islam au temps de Saint Louis », dans Louis Carolus-Barré (dir.), *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 235-246.

Henri d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, Paris, Aug. Durand, t. VI, 1866.

Jean-Marie Augustin, « L'aide féodale levée par Saint Louis et Philippe le Bel », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des anciens pays bourguignons, comtois et normands*, t. 38, 1981, p. 59-81.

Michel Balard, *Les Latins en Orient. XIe-XVe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2006.

John Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement*, Paris, Fayard, 1991 (traduction française de *The Government of Philip Augustus. Foundations of the French Royal Power in the Middle Ages*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1986).

Dominique Barthélemy, « Le servage et ses rites », dans *La Mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des Xe et XIe siècles*, Paris, Fayard, 1997, p. 93-171.

—, *Nouvelle histoire des Capétiens. 987-1214*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2012.

René Bastard de Péré, « Navires méditerranéens du temps de Saint Louis », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 50, 1972, p. 327-356.

Robert-Henri et Anne-Marie Bautier, « Contributions à l'histoire du cheval au Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1978, p. 9-75.

Robert-Henri Bautier, « Les aumônes du roi aux maladreries, maisons-Dieu et pauvres établissements du royaume », *Assistance et assistés jusqu'à 1610. Actes du 97e congrès national des sociétés*

savantes. Nantes, 1972, Paris, Bibliothèque nationale, 1979, p. 37-105.

—, « Un grand pape méconnu du XIIIe siècle : Clément IV », *Bulletin du Club français de la médaille*, nº 81, 1983, p. 34-42.

Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1985 (rééd. Folio, 1991).

—, « La légende de Jean Tristan, fils de Saint Louis », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes,* t. 98, 1986, p. 143-160.

Bruce Beebe, « The English Baronage and the Crusade of 1270 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, t. 48, 1975, p. 127-148.

Élie Berger, *Saint Louis et Innocent IV. Étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège*, Paris, Ernest Thorin, 1893.

—, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, Paris, Ernest Thorin, 1895.

—, « Le titre de régent dans les actes de la chancellerie royale », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 61, 1900, p. 413-425.

—, « Les dernières années de Saint Louis d'après les layettes du Trésor des chartes », *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, Plon-Nourrit, t. IV, 1902, p. III-LXXV (ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Archives nationales. Inventaires et documents publiés par la Direction des Archives).

Jules Berger de Xivrey, « Notice d'un manuscrit grec du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale et renfermant le Nouveau Testament », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 24, 1863, p. 97-118.

Nicole Bériou, « La prédication de croisade », *Cahiers de Fanjeaux*, t. 32, *La Prédication en pays d'Oc*, Toulouse, 1997, p. 85-109.

—, *L'Avènement des maîtres de la parole. La prédication à Paris au XIIIe siècle*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2 vol., 1998 (Collection des études augustiniennes. Série Moyen Âge et Temps modernes, 32).

André Berthier, « Les écoles de langues orientales fondées au XIIIe siècle par les dominicains en Espagne et en Afrique », *Revue africaine*, t. 73, 1932, p. 89-103.

Marc Bloch, *Les Rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre*, Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1924 (Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, fascicule 19) ; réédition, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1983.

Alberto Boscolo, « Cagliari fra Genovesi e Pisani nella crociata di Luigi IX », dans *Studi in memoria di Paola Maria Arcari*, Milan, A. Giuffré, 1978, p. 73-80 (Università di Cagliari. Pubblicazioni della Facoltà di Scienze politiche).

Edgard Boutaric, « Marguerite de Provence, son caractère, son rôle politique », *Revue des questions historiques*, t. 3, 1867, p. 417-458.

—, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers. Étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la Couronne et sur les origines de la centralisation administrative, d'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1870.

Louis Bréhier, « Une ambassade byzantine au camp de Saint Louis, devant Tunis (1270) », *Mélanges offerts à M. Nicolas Iorga par ses amis de France et des pays de langue française*, Paris, Gamber, 1933, p. 139-146.

Elizabeth A. R. Brown, « Taxation and Morality in the Thirteenth and Fourteenth Centuries : Conscience and Political Power and the Kings of France », *French Historical Studies*, t. 8, 1973, p. 1-28.

—, « Royal salvation and needs of state in late Capetian France », dans William C. Jordan, B. Mac Nab et T. F. Ruiz (dir.), *Order and Innovation in the Middle Ages. Essays in Honor of Joseph R. Strayer,* Princeton, Princeton University Press, 1976, p. 365-383.

—, « Philippe le Bel and the remains of Saint Louis », *Gazette des Beaux-Arts*, 6e série, 122e année, t. 95, 1980, p. 175-182.

—, « The chapels and cult of Saint Louis at Saint-Denis », *Mediaevalia*, t. 10, 1984, p. 279-331.

—, « Louis Le Blanc, Estienne Le Blanc and the defense of Louis IX's crusades, 1498-1522 », *Traditio*, t. 55, 2000, p. 235-292.

—, *Saint-Denis. La basilique*, Paris, Zodiaque, 2001.

Robert Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du XVe siècle*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 2 t., 1940 (Faculté des lettres de l'université d'Alger).

Daniel S. Buczek, « Medieval Taxation : the French Crown, the Papacy and the Cistercian Order, 1190-1320 », *Analecta cisterciana*, t. 25, 1969, p. 42-106.

Ludwig Buisson, « Saint Louis, justice et amour de Dieu », *Francia*, t. 6, 1978, p. 127-150.

Marie Luise Bulst-Thiele, *Sacrae Domus Militiae Templi Hierosolymitani magistri. Untersuchungen zur Geschichte des Templerordens 1118/19-1314*, Göttingen, 1974 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, 86).

—, « Templer in königlichen und päpstlichen Diensten », dans Peter Classen et Peter Scheibert (dir.), *Festschrift Percy Ernst Schramm zu seinem siebzigsten Geburstag von Schülern und Freunden zugeeignet*, Wiesbaden, F. Steiner, 1964, t. 2, p. 289-308.

Michel Bur, *Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France*, Paris, Perrin, 1991.

Pascal Buresi et Mehdi Ghouirgate, *Histoire du Maghreb médiéval*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2013.

Robert I. Burns, « Christian-Muslim confrontation in the West : the thirteenth-century dream of conversion », *American Historical Review*, t. 76, 1971, p. 1386-1434.

—, « Renegades, adventurers and sharp businessmen : the thirteenth-century Spaniard in the cause of Islam », *Catholic Historical Review*, t. 58, 1972, p. 341-366.

Claude Cahen, « Saint Louis et l'Orient », *Journal Asiatique*, 1970, p. 3-12.

André Callebaut, « La deuxième croisade de Saint Louis et les Franciscains (1267-1270) », *La France franciscaine*, t. 5, 1922, p. 282-288.

Gerard J. Campbell, « The attitude of the monarchy toward the use of ecclesiastical censures in the reign of Saint Louis », *Speculum*, t. 35, 1960, p. 535-555.

—, « The protest of Saint Louis », *Traditio*, t. 15, 1959, p. 405-418.

—, « Temporal and spiritual regalia during the reigns of Saint Louis and Philippe III », *Traditio*, t. 20, 1964, p. 351-383.

Fanny Caroff, « La croix prêchée et la croix du croisé. Le moment de la prise de croix dans les manuscrits enluminés du XIIIe au XVe siècle », *Revue Mabillon*, n. s., t. 12 (= t. 73), 2001, p. 65-96.

Louis Carolus-Barré, « Un recueil épistolaire composé à Saint-Denis sur la croisade (1270-1271) », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1966, p. 555-568.

—, « Le prince héritier Louis (1244-1260) et l'intérim du pouvoir royal de la mort de Blanche de Castille (novembre 1252) au retour de Saint Louis en France (juillet 1254) », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1970, p. 588-595.

—, « Saint Louis dans l'histoire et la légende », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, années 1970-1971, p. 37-49.

—, « Les enquêtes pour la canonisation de Saint Louis », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 57, 1971, p. 19-29.

—, « La grande ordonnance de réformation de 1254 », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1973, p. 181-186.

—, « La grande ordonnance de 1254 sur la réforme de l'administration et la police du royaume », dans Louis Carolus-Barré (dir.), *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 85-96.

—, « "Aventures de mer" et naufrages en Méditerranée au milieu du XIIIe siècle », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1974, p. 612-626.

—, « Objets précieux et monnaies retrouvés dans le port de Trapani en 1270, dont 21 écus d'or de Saint Louis », *Revue numismatique*, 6e série, t. 18, 1976, p. 115-118.

—, « Saint Louis et la translation des corps saints », dans *Études d'histoire du droit canonique dédiées à Gabriel Le Bras*, Paris, Sirey, 1985, t. II, p. 1087-1112.

—, « Raoul d'Estrées, maréchal de France (1269-1283) », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1985, p. 224-240.

—, « Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite et biographe de Saint Louis », *Archivum Franciscanum Historicum*, t. 79, 1986, p. 142-152.

—, « Robert de France, sixième fils de Saint Louis, comte de Clermont en Beauvaisis et sire de Bourbonnais, 1256-1318 », dans *Autour du donjon de Clermont, témoin de l'histoire. Actes du colloque de Clermont, organisé les 10-11 octobre 1987*, Paris, GEMOB, 1989, p. 42-63.

—, *Le Procès de canonisation de Saint Louis (1272-1297). Essai de reconstitution*, Rome, École française de Rome, 1994 (Collection de l'École française de Rome, 195).

Damien Carraz, « *Causa defendende et extollende christianitatis*. La vocation maritime des ordres militaires en Provence (XIIe-XIIIe siècles) », dans Michel Balard (dir.), *Les Ordres militaires et la mer, 130e congrès national des sociétés historiques et scientifiques (La Rochelle, 21 avril 2005)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2009, p. 21-46.

Jean-Christophe Cassard, *1180-1328. L'Âge d'or capétien*, Paris, Belin, 2011 (Histoire de France, sous la direction de Joël Cornette).

Raymond Cazelles, « Une exigence de l'opinion depuis Saint Louis : la réformation du royaume », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1962-1963, p. 91-99.

Alexis Charansonnet, « Du Berry en curie. La carrière du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ? – 1273) et son reflet dans sa prédication », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, 2000, p. 5-37.

—, « Les grands laïcs lèguent-ils leur spiritualité à leurs enfants ? Le cas des Montfort au XIIIe siècle », dans Dominique Rigaux, Daniel Russo et Catherine Vincent (dir.), *Expériences religieuses et chemins de perfection dans l'Occident médiéval. Études offertes à André Vauchez par ses élèves*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2012, p. 355-373.

Nicole Chareyron, « Représentation du corps souffrant dans la *Vie* et les *Miracles de Saint Louis* », *Cahiers de recherches médiévales*, t. 4, 1997, p. 175-187.

Gilbert et Colette Charles-Picard, *La Vie quotidienne à Carthage au temps d'Hannibal (IIIe siècle avant Jésus-Christ)*, Paris, Hachette, 1958.

Gaël Chenard, « L'administration d'Alphonse de Poitiers en Poitou et en Saintonge (1241-1271) », dans *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 2008 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, Paris, École nationale des chartes, 2008, p. 65-73.

—, « L'exécution du testament d'Alphonse de Poitiers (1271-1307) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 167, 2009, p. 375-390.

—, « Les enquêtes administratives dans les domaines d'Alphonse de Poitiers », dans Thierry Pécout (dir.), *Quand gouverner, c'est enquêter. Les pratiques politiques de l'enquête princière (Occident, XIIIe-XIVe siècles). Actes du colloque international d'Aix-en-Provence et Marseille, 19-21 mars 2009*, Paris, De Boccard, coll. « Romanité et modernité du droit », 2010, p. 157-168.

—, « Les Juifs et les marchands : le financement des croisades d'Alphonse de Poitiers », dans Paul Salmona et Juliette Sibon (dir.), *Saint Louis et les Juifs. Politique et idéologie sous le règne de Louis IX*, Paris, Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments nationaux, Paris, 2015, p. 125-134.

Sarah Chennaf et Odile Redon, « Les miracles de Saint Louis », dans *Les Miracles, miroirs des corps*, Saint-Denis, Presses et publications de l'université de Paris VIII – Vincennes à Saint-Denis, 1983, p. 53-85.

Bernard Chevalier, *Les Bonnes Villes de France du XIVe au XVIe siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

Nikolaos H. Chrissis, *Crusading in Frankish Greece. A Study of Byzantine-Western Relations and Attitudes, 1204-1282*, Turnhout, Brepols, 2011 (Medieval Church Studies, 22).

Pierre-Vincent Claverie, « Un nouvel éclairage sur le financement de la première croisade de Saint Louis », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 113, 2001, p. 621-635.

—, « De l'entourage royal à l'entourage pontifical : l'exemple méconnu de l'archevêque Gilles de Tyr († 1266) », dans Alain Marchandisse et Jean-Louis Kupper (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2003, p. 55-76 (Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, fascicule 283).

Penny Cole, *The Preaching of the Crusades to the Holy Land, 1095-1270*, Cambridge (Mass.), 1991.

Jean Combes, « Origine et passé d'Aigues-Mortes », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 50, 1972, p. 304-326.

Philippe Contamine, *L'Oriflamme de Saint-Denis aux XIVe et XVe siècles. Étude de symbolique religieuse et royale*, Nancy, Université de Nancy II, Institut de recherche régionale, 1975.

—, *La Guerre au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 6e édition, 2010 (1re édition 1980).

—, « Le combattant dans l'Occident médiéval », dans *Le Combattant au Moyen Âge*, Paris, Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Publications de la Sorbonne, 1995 (Histoire ancienne et médiévale, 36), p. 15-23.

—, « Joinville, acteur et spectateur de la guerre d'outre-mer », dans Jean Dufournet et Laurence Harf (dir.), *Le Prince et son historien. La* Vie de Saint Louis *de Joinville*, Paris, Champion, 1997, p. 33-49.

—, « Aperçus sur la propagande de guerre de la fin du XIIe au début du XVe siècle : les croisades, la guerre de Cent Ans », dans Paolo Cammarosano (dir.), *Le forme della propaganda politica nel due et nel trecento*, Rome, École française de Rome, 1994, p. 5-27 (Collection de l'École française de Rome, 201) ; repris dans *Pages d'histoire militaire médiévale (XIVe-XVe siècles)*, Paris, Diffusion De Boccard, 2005, p. 141-160.

— (dir.), *Histoire de la France politique*, t. I : *Le Moyen Âge. Le roi, l'Église, les grands, le peuple, 481-1514* (en collaboration avec Régine Le Jan et Olivier Guyotjeannin), Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2002 ; rééd., coll. « Points », 2006.

Élisabeth Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2001.

Adam J. Davis, *The Holy Bureaucrat. Eudes Rigaud and Religious Reform in Thirteenth-Century Normandy*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2006.

Marie Dejoux, *Les Enquêtes de Saint Louis. Gouverner et sauver son âme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le Nœud gordien », 2014.

Henri-François Delaborde, *Étude sur la constitution du Trésor des chartes et sur les origines de la série des sacs, dite aujourd'hui Supplément du Trésor des chartes*, dans, du même, *Layettes du Trésor des chartes,* t. V, *Ancienne série des sacs dite aujourd'hui Supplément*, Paris, Plon-Nourrit, 1909, p. I-CCXXIV.

Étienne Delaruelle, « L'idée de croisade chez Saint Louis », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. 4, 1960, p. 241-257.

Alfred-Louis Delattre, *Souvenirs de la croisade de Saint Louis trouvés à Carthage*, Tunis, Imprimerie française B. Borrel, 1894.

Léopold Delisle, « Mémoire sur les opérations financières des Templiers », *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXIII, seconde partie, Paris, Imprimerie nationale, 1889.

Sophie Delmas, *Un franciscain à Paris au milieu du XIIIe siècle. Le maître en théologie Eustache d'Arras*, Paris, Le Cerf, 2010.

Alain Demurger, *Chevaliers du Christ : les ordres religieux-militaires au Moyen Âge, XIe-XVIe siècle*, Paris, Le Seuil, 2002.

—, *Les Templiers : une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 2008.

—, *Les Hospitaliers, de Jérusalem à Rhodes, 1050-1317*, Paris, Tallandier, 2012.

Noël Denholm-Young, *Richard of Cornwall*, Oxford, Blackwell, 1947.

Joseph Depoin, « Recherches sur quelques maréchaux de Philippe Auguste et de Saint Louis », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1912, p. 187-198.

Sirarpie Der Nersessian, « The Kingdom of Cyprus, 1191-1291 », dans Kenneth M. Setton (dir.), *History of the Crusades*, Robert Lee Wolff et Harry Hazard, t. II, *The Later Crusades*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, et Madison, University of Wisconsin Press, 1962, p. 599-629.

Dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, édition revue par Auguste Molinier, Toulouse, Privat, t. VI, 1877.

Yves Dossat, « Les deux serments de fidélité des consuls de Toulouse en septembre 1271 », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1960, p. 703-711 ; repris dans, du même, *Évolution de la France méridionale, 1249-1328*, Londres, Variorum Reprints, 1989 (Collected Studies Series, CS 295), article VII.

—, « Alfonse de Poitiers, Thomas de La Neuville et la bastide de *Novilla* (Villenouvelle) », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1963, p. 545-560 ; repris dans, du même, *Évolution de la France méridionale, 1249-1328*, Londres, Variorum Reprints, 1989 (Collected Studies Series, CS 295), article III.

—, « Un don d'Alphonse de Poitiers aux clarisses de Montauban (mai 1270) », *Moissac et sa région. Actes du XIXe congrès d'études régionales tenu à Moissac, le 5 et 6 mai 1963*, Fédération des Sociétés académiques et savantes (Languedoc-Pyrénées-Gascogne), Albi, 1964, p. 122-128.

—, « Guy Foucois, enquêteur réformateur, archevêque et pape », *Cahiers de Fanjeaux*, t. 7, 1972, *Les Évêques*, *les Clercs et le Roi (1250-1300)*, p. 23-58.

—, « Alphonse de Poitiers et la préparation financière de la croisade de Tunis : les ventes de forêts (1268-1270) », dans Louis Carolus-Barré (dir.), *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 121-132 ; repris dans, du même, *Évolution de la France méridionale, 1249-1328*, Londres, Variorum Reprints, 1989 (Collected Studies Series, CS 295), article V.

—, « Restauration du domaine du roi par Eustache de Beaumarchais », *Actes du 93e congrès des Sociétés savantes (Toulouse, 1971). Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, t. I, Paris, 1978, p. 261-290, repris dans, du même, *Évolution de la France méridionale, 1249-1328*, Londres, Variorum Reprints, 1989 (Collected Studies Series, CS 295), article VIII.

Bernard Doumerc, *Venise et l'émirat hafside de Tunis (1231-1535)*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1999.

Charles-Emmanuel Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghrib aux XIIIe et XIVe siècles. De la bataille de Las Navas de Tolosa (1212) à l'avènement du sultan mérinide Abou-l-Hasan (1331)*, Paris, Presses universitaires de France, 1966.

—, « Les consulats catalans de Tunis et de Bougie au temps de Jacques le Conquérant », *Anuarios de Estudios medievales*, 3, Barcelone, 1966, p. 469-479 ; repris dans, du même, *L'Ibérie chrétienne et le*

Maghreb, éd. Jacques Heers et Georges Jehel, Aldershot, Variorum, 1990 (Collected studies series, CS 328), article IV.

—, *La Vie quotidienne dans les ports méditerranéens au Moyen Âge (Provence – Languedoc – Catalogne)*, Paris, Hachette, 1975.

—, « Vers la Méditerranée orientale et l'Afrique », dans *Jaime I y su epoca : X Congreso de historia de la Corona de Aragon (Zaragoza 1975)*, Saragosse, Institución « Fernando el Católico », 1979, p. 7-90 ; repris dans, du même, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb*, éd. Jacques Heers et Georges Jehel, Aldershot, Variorum, 1990 (Collected studies series, CS 328), article VII.

Jean Dunbabin, *Charles I of Anjou. Power, Kingship and State-Making in Thirteenth-Century Europe*, Londres, Longman, 1998.

—, *The French in the Kingdom of Sicily*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

Pierre Duparc, « Un péage savoyard sur la route du Mont-Cenis aux XIIIe et XIVe siècles : Montmélian », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1960, p. 145-188.

Anne-Marie Eddé, « Saint Louis et la septième croisade vus par les auteurs arabes », *Cahiers de recherches médiévales,* t. I, *Croisades et idée de croisade à la fin du Moyen Âge*, 1996, p. 65-92.

Lorenz Enderlein, *Die Grablagen des Hauses Anjou in Unteritalien. Totenkult und Monumente*, *1266-1343*, Worms, 1997 (Römische Studien der Bibliotheca Hertziana, XII).

Alain Erlande-Brandenburg, « Le tombeau de Saint Louis », *Bulletin monumental*, t. 126, 1968, p. 7-36.

—, « La priorale Saint-Louis de Poissy », *Bulletin monumental*, t. 129, 1971, p. 85-112.

—, *Le Roi est mort : étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, Paris, Arts et Métiers graphiques, et Genève, Droz, 1975 (Bibliothèque de la Société française d'archéologie, 7).

L'Europe des Anjou. Aventure des princes angevins du XIIIe au XVe siècle, Paris, Somogy éditions d'art, 2001.

Henri de Faget de Casteljau, « La maison de Mello en Bourgogne », *Annales de Bourgogne*, t. 52, 1980, p. 5-42.

M'hamed Hassine Fantar, *Carthage. La cité punique*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Patrimoine de la Méditerranée », 1995.

Jean Favier, « Les finances de Saint Louis », dans Louis Carolus-Barré (dir.), *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 133-140.

Robert Fawtier, *L'Europe occidentale de 1270 à 1380*, t. 1, *De 1270 à 1328*, Paris, Presses universitaires de France, 1940.

Sean L. Field, *Isabelle of France. Capetian Sanctity and Franciscan Identity in the Thirteenth Century*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2006.

Jean Filliozat et Pierre Huard, « Les épidémies au temps de Saint Louis. La mort du roi », *Journal asiatique*, t. 38, 1970, p. 35-42.

Andreas Fischer, *Kardinäle im Konklave : die lange Sedisvakantz der Jahre 1268 bis 1271*, Tübingen, Niemeyer, 2008 (Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom, 118).

Jean Flori, *Prêcher la croisade. XIe-XIIIe siècle. Communication et propagande*, Paris, Perrin, 2012.

Robert Folz, « La sainteté de Louis IX d'après les textes liturgiques de sa fête », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 57, 1971, p. 31-45.

Alfred Foulet, « Jehan Tristan, son of Saint Louis, in history and legend », *Romance Philology*, 1959, p. 235-240.

La France de Saint Louis. Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Exposition nationale organisée par le ministère des Affaires culturelles avec la collaboration du ministère de l'Éducation nationale (Salle des gens d'armes du Palais, Paris, octobre 1970-janvier 1971), Paris, 1970.

Joann Freed, « Le père Alfred-Louis Delattre (1850-1932) et les fouilles archéologiques de Carthage », *Histoire, monde et cultures religieuses*, t. 8, 2004, p. 67-100.

Danielle Gaborit-Chopin, *Le Trésor de Saint-Denis.* [*Catalogue de l'exposition*] *Musée du Louvre, 12 mars-17 juin 1991*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1991.

Victor Gaillard, *Expédition de Gui de Dampierre à Tunis en 1270*, Gand, Imprimerie et lithographie de L. Hebbelynck, 1853.

Bruno Galland, *Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XIIe siècle au milieu du XIVe siècle*, Rome, École française de Rome, 1994 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 280).

M. Cecilia Gaposchkin, *The Making of Saint Louis. Kingship, Sanctity and Crusade in the Later Middle Ages,* Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2008.

—, « Louis IX, crusade and the promise of Joshua in the Holy Land », *Journal of Medieval History*, t. 29, 2008, p. 245-274.

—, « Place, status and experience in the Miracles of Saint Louis », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, t. 19, 2010, p. 249-266.

—, « The place of the crusades in the sanctification of Saint Louis », dans Thomas F. Madden, James L. Naus et Vincent Ryan (dir.), *The Crusades. Medieval Worlds in Conflict*, Farnham, Ashgate, 2011, p. 195-209.

—, « Louis IX in captivity », *Questiones Medii Aevi Novae*, t. 18, 2013, p. 85-114.

Marguerite Gastout, *Béatrix de Brabant, Landgravine de Thuringe, reine des Romains, comtesse de Flandre, dame de Courtrai (1225 ?-1288)*, Louvain, 1943 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3e série, 13e fascicule).

Patrick Gautier-Dalché, « Les savoirs géographiques en Méditerranée chrétienne (XIIIe siècle) », *Micrologus*, t. 2, *Le scienze alla corte di Federico II*, 1994, p. 75-99.

—, « Cartes, réflexion stratégique et projets de croisade à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle. Une initiative franciscaine ? », *Francia*, t. 37, 2010, p. 77-95.

Michel Gavrilovitch, *Étude sur le traité de Paris de 1259*, Paris, Bouillon, 1899 (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques, 125).

Patrice Georges, « Mourir, c'est pourrir un peu… Intentions et techniques contre la corruption des cadavres à la fin du Moyen Âge », *Micrologus*, t. 8, *Il Cadavere*, 1999, p. 359-382.

Gérard Giordanengo, « *Machinationibus callidis* ou le bout de l'oreille du *jus commune* (Paris, 1254) », dans Bernard Durand et Laurent Mayali (dir.), *Excerptiones iuris. Studies in Honor of André Gouron*, Berkeley, Robbins Collection Publications – University of California at Berkeley, 2000, p. 291-309 (Studies in Comparative Legal History).

Quentin Griffiths, « New men among the lay counselors of Saint Louis' Parlement », *Mediaeval Studies*, t. 32, 1970, p. 234-272.

Pascal Guébin, « Les amortissements d'Alphonse de Poitiers », *Revue Mabillon*, t. 15, 1925, p. 80-106, 133-144 et 293-304, et t. 16, 1926, p. 27-43.

Bernard Guenée, « Les *Grandes Chroniques de France*. Le *Roman aux roys* (1274-1518) », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, II, *La Nation*, vol. 1, Paris, Gallimard, NRF, 1986, p. 189-214.

—, *Comment on écrit l'histoire au XIIIe siècle. Primat et le* Roman des rois, Paris, CNRS Éditions, 2016.

Elizabeth Hallam, « Philip the Fair and the cult of Saint Louis », *Studies in Church History*, t. 18, 1982, p. 201-214.

Edward B. Ham, « Rutebeuf and the Tunis crusade », *Romance Philology*, t. 9, 1955, p. 133-138.

Louis Hambis, « Saint Louis et les Mongols », *Journal asiatique*, t. 38, 1970, p. 25-34.

Xavier Hélary, « Servir ? La noblesse française face aux sollicitations militaires du roi (fin du règne de Saint Louis – fin du règne de Philippe le Bel) », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 13, 2006, p. 21-40.

—, « Les rois de France et la Terre sainte de la croisade de Tunis à la chute d'Acre (1270-1291) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 2005*, 2007, p. 21-104.

—, « Les relations entre Philippe III et Charles Ier d'Anjou dans la décennie 1270 », *L'Espace politique méditerranéen* [*édition électronique*]. *128e congrès national des Sociétés savantes. Bastia, 2003*, sous la direction de Jean Duma, Paris, Éditions du CTHS, 2008, p. 33-46.

—, « Un problème d'équilibre européen ? La première maison d'Anjou et les rois de France (1265-1309) », dans Michel Pauly, avec la collaboration de Martin Urhmacher et Hérold Pettiau, *Gouvernance européenne au bas Moyen Âge. Henri VII de Luxembourg et l'Europe des grandes dynasties. Quinzièmes journées lotharingiennes*, p. 325-349, Luxembourg, 2009 (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal, CXXIV – Publications du CLUDEM, 27).

—, « Le "dégoût" de la noblesse française à l'égard de la croisade », dans Martin Nejedly et Jaroslav Svatek (dir.), *La Noblesse et la Croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême),* Toulouse, FRAMESPA, 2009, p. 17-30.

—, « Les liens personnels entre les cours de France et d'Angleterre sous le règne de Philippe III, 1270-1285 », *Thirteenth Century England. Proceedings of the Gregynog Conference*, éd. Janet Burton, Philip Schofield et Bjorn Weiler, XII, Woodbridge, The Boydell Press, 2009, p. 75-89.

—, « "Vous êtes du poil du loup". Genèse du récit de défaite, de Mansourah (8 février 1250) à Courtrai (11 juillet 1302) », dans Jean-Claude Cheynet et Dominique Barthélemy, *Guerre et société, Byzance-*

Occident (VIIIe-XIIIe siècle), Paris, 2010 (Centre de recherche et d'histoire et civilisation de Byzance, 31), p. 185-200.

—, « La cour de Philippe III », dans *La Cour du prince. Cours de France, cours d'Europe (XIIe-XVe siècle)*, sous la direction de Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot, Paris, Honoré Champion, 2011 (Études d'histoire médiévale, 13), p. 39-51.

—, « Robert II, comte d'Artois. Qu'est-ce qu'un chef de guerre à la fin du XIIIe siècle ? », *Rivista di storia militare*, t. 1, 2012, p. 71-84.

—, *Courtrai. 11 juillet 1302*, Paris, Tallandier, 2012.

—, *L'Armée du roi de France. La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*, Paris, Perrin, 2012.

—, « L'"épistolaire politique" au XIIIe siècle : autour d'un recueil de lettres relatives à la croisade de Tunis (1270) », dans Bruno Dumézil et Laurent Vissière (dir.), *Épistolaire politique*, I, *Gouverner par les lettres*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2014, p. 199-213.

Peter Herde, *Karl I. von Anjou*, Stuttgart, Berlin, Cologne, Mayence, Kohlhammer, 1979.

Margaret Howell, *Eleanor of Provence. Queenship in Thirteenth-Century England*, Oxford, Blackwell, 1998.

Georges Jehel, *Aigues-Mortes, un port pour un roi : les Capétiens et la Méditerranée*, Lyon, Horvath, 1985.

—, *Les Génois en Méditerranée occidentale (fin XIe-début XIVe siècle). Ébauche d'une stratégie pour un empire*, Université de Picardie, Centre d'histoire des sociétés, 1993.

—, *Charles d'Anjou (1226-1285), comte d'Anjou et de Provence, roi de Sicile et de Jérusalem. Un Capétien en Méditerranée*, Amiens, Centre d'archéologie et d'histoire médiévales des établissements religieux, 2005 (Histoire médiévale et archéologie, 18).

Adrian Jobson, *The First English Revolution. Simon de Montfort, Henry III and the Barons' War*, Londres, Bloomsbury, 2012.

William Chester Jordan, « Supplying Aigues-Mortes for the Crusade of 1248 : the Problem of Restructuring Trade », dans *Order and Innovation in the Middle Ages. Essays in Honor of Joseph R. Strayer,* éd. William C. Jordan, B. McNab et T. F. Ruiz, Princeton, New Jersey, 1976, p. 165-172.

—, *Louis IX and the Challenge of the Crusade : a Study in Rulership*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

—, « Communal Administration in France 1257-1270 ; problems discovered and solutions imposed », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 59, 1981, p. 292-313.

—, « *Persona et Gesta* : the image and deeds of the thirteenth-century Capetians, 2. The case of Saint Louis », *Viator*, t. 19, 1988, p. 209-217.

—, *The French Monarchy and the Jews : from Philip Augustus to the Last Capetians*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1989.

—, « Cutting the Budget : the impact of the crusades on appropriations for public works in France », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 76, 1998, p. 307-318.

—, « The struggle for influence at the court of Philip III : Pierre de La Broce and the French aristocracy », *French Historical Studies*, t. 24, 2001, p. 439-468.

—, *A Tale of Two Monasteries. Westminster and Saint-Denis in the Thirteenth Century*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2009.

—, « Anti-corruption campaigns in thirteenth-century Europe », *Journal of Medieval History*, t. 35, 2009, p. 204-219.

—, *Men at the Center. Redemptive Governance under Louis IX*, The Natalie Zemon Davis Annual Lectures, Central European University Press, Budapest et New York, 2012.

Maurice Jusselin, « Documents financiers concernant les mesures prises par Alphonse de Poitiers contre les Juifs (1268-1269) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 68, 1907, p. 130-149.

Richard W. Kaeuper, *Guerre, justice et ordre public. La France et l'Angleterre à la fin du Moyen Âge*, traduit de l'anglais par Nicole Genet et Jean-Philippe Genet, Paris, Aubier, 1994 (éd. orig., *War, Justice and Public Order. England and France in the Later Middle Ages*, Oxford, Clarendon Press, 1988).

Richard P. Kinkade, « Alfonso X, *Cantiga* 235, and the Events of 1269-1278 », *Speculum*, t. 67, 1992, p. 284-323.

Jacques Krynen, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIIIe-XVe siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1993.

Edmond-René Labande, « Saint Louis pèlerin », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 57, 1971, p. 5-17.

—, « Quelques traits de caractère du roi Saint Louis », *Revue d'histoire de la spiritualité*, t. 50, 1974, p. 135-146.

Élisabeth Lalou, « Le fonctionnement de l'hôtel du roi du milieu du XIIIe siècle au milieu du XVe siècle », dans Jean Chapelot et Élisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'État moderne*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996, p. 145-155.

Serge Lancel, *Carthage*, Paris, Fayard, 1992.

Charles-Victor Langlois, *Le Règne de Philippe III le Hardi,* Paris, Hachette, 1887.

—, *Saint Louis, Philippe le Bel et les derniers Capétiens directs*, t. 3/2 de l'*Histoire de France des origines à la Révolution*, sous la direction d'Ernest Lavisse, Paris, Hachette, 1901 ; plusieurs rééd.

—, « Doléances recueillies par les enquêteurs de Saint Louis et des derniers Capétiens directs », *Revue historique*, t. 92, 1906, p. 1-41.

—, « Notice sur le château du Plessis-Macé », *La Province d'Anjou*, n° 32, novembre-décembre 1931, p. 309-323, n° 33, janvier-février 1932, p. 3-23, et n° 34, mars-avril 1932, p. 96-115, et à part, Angers, Société anonyme des Éditions de l'Ouest, 1932.

Xavier de La Selle, *Le Service des âmes à la cour. Confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIe au XVe siècle*, Paris, École des chartes, 1995 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 43).

M.-H. Laurent, *Le Bienheureux Innocent V (Pierre de Tarentaise) et son temps*, Rome, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1960 (réimpression de l'édition de 1947).

Marc-Antoine de Lavis-Trafford, « Études sur les voies transalpines dans la région du Mont-Cenis depuis l'Antiquité classique jusqu'au début du XIIIe siècle », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1960, t. I, p. 61-91.

Albert Lecoy de La Marche, « La prédication de la croisade au XIIIe siècle », *Revue des Questions historiques*, 1890, p. 5-28.

—, « Saint Louis, sa famille et sa cour d'après les anecdotes contemporaines », *Revue des Questions historiques*, t. 22, 1877, p. 465-484.

Jacques Le Goff, « Saint de l'Église et saint du peuple. Les miracles officiels de Saint Louis entre sa mort (1270) et sa canonisation (1297) », *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 169-180.

—, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1996.

Émile Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, Presses universitaires de France, 1954.

Pierre-Yves Le Pogam (dir.), *Saint Louis. Catalogue de l'exposition à la Conciergerie 58 octobre 2014 – 11 janvier 2015)*, Paris, Centre des Monuments nationaux – Éditions du Patrimoine, 2014.

Georges Lesage, *Marseille angevine*, Paris, De Boccard, 1950 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 168).

Paul Lemerle, « Saint Louis et Byzance », *Journal asiatique*, t. 38, 1970, p. 13-23.

Louis-Sébastien Lenain de Tillemont, *Vie de Saint Louis, roi de France*, éd. Julien-Philippe de Gaulle, 6 volumes, Paris, 1847-1851.

Andrew Lewis, *Le Sang royal, la famille capétienne et l'État, France, Xe-XIVe siècle,* préface de Georges Duby, Gallimard, Paris, 1986 (traduction française par Jeannie Carlier de *Royal Succession in Capetian France. Studies on Familial Order and the State*, Harvard, Harvard University Press, 1981).

Lester K. Little, « Saint Louis' involvement with the Friars », *Church History*, t. 33, 1964, p. 125-148.

Simon Lloyd, « The Lord Edward's Crusade, 1270-1272. Its setting and significance », dans John Gillingham et James C. Holt (dir.), *War and Government in the Middle Ages. Essays in Honour of J. O. Prestwich*, Cambridge, Boydell Press et Barnes and Noble, 1984, p. 120-133.

Julien Loiseau, *Les Mamelouks. XIIIe-XVIe siècle*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2014.

Auguste de Loisne, « Diplomatique des actes de Robert d'Artois (1266-1302) », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1916, p. 184-224.

Jean Longnon, *Les Français d'outre-mer au Moyen Âge. Essai sur l'expansion française dans le bassin de la Méditerranée*, Paris, Perrin, 1929.

—, *L'Empire latin de Constantinople et la principauté de Morée*, Paris, Payot, 1949.

—, « Charles d'Anjou et la croisade de Tunis », *Journal des savants*, 1974, p. 44-61.

—, « Les vues de Charles d'Anjou pour la deuxième croisade de Saint Louis : Tunis ou Constantinople ? », dans Louis Carolus-Barré (dir.), *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 183-195.

Michael Lower, *The Barons' Crusade. A Call of Arms and Its Consequences*, University of Pennsylvania Press, 2005.

—, « Tunis in 1270. A case study of interfaith relations in the thirteenth century », *The International History Review*, t. 28, 2006, p. 504-514.

—, « Conversion and Saint Louis's last crusade », *Journal of Ecclesiastical History*, t. 58, 2007, p. 211-231.

—, « Louis IX, Charles of Anjou and the Tunis crusade of 1270 », dans Thomas F. Madden, James L. Naus et Vincent Ryan (dir.), *The Crusades. Medieval Worlds in Conflict*, Farnham, Ashgate, 2011, p. 173-193.

—, « Ibn al-Lihyani : sultan of Tunis and would-be Christian convert », *Mediterranean Historical Review*, t. 24, 2009, p. 17-27.

—, « The Papacy and Christian mercenaries of thirteenth-century North Africa », *Speculum*, t. 89, 2014, p. 601-631.

Bryce D. Lyon, *From Fief to Indenture. The Transition from Feudal to Non-Feudal Contract in Western Europe*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1957.

J. R. Maddicott, « The Crusade taxation of 1268-1270 and the development of Parliament », *Thirteenth Century England*, t. 2, 1988, p. 93-117.

Jean-Berthold Mahn, *L'Ordre cistercien et son gouvernement, des origines au milieu du XIIIe siècle (1098-1265)*, Paris, De Boccard, 1945 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 161).

Christopher T. Maier, *Preaching the Crusades. Mendicant Friars and the Cross in the Thirteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

—, « *Civilis ac pia regis Francorum deceptio* : Louis IX as Crusade Preacher », dans Michel Balard, Benjamin Z. Kedar et Jonathan Riley-Smith (dir.), *Dei Gesta per Francos. Études sur les croisades dédiées à Jean Richard*, Ashgate, 2001, p. 57-63.

Georges Marçais, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Âge*, Paris, Aubier, coll. « Les grandes crises de l'histoire », 1946.

Christopher J. Marshall, « The French Regiment in the Latin East, 1254-1291 », *Journal of Medieval History*, t. 15, 1989, p. 301-307.

Louis de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, Imprimerie nationale, 1852-1861.

—, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Magreb* [*sic*] *avec les nations chrétiennes au Moyen Âge*, Paris, Firmin-Didot, 1886.

François Menant, Hervé Martin, Bernard Merdrignac, Monique Chauvin, *Les Capétiens, histoire et dictionnaire, 987-1328*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1999.

—, *L'Italie des communes, 1100-1350*, Paris, Belin, 2005.

Chiara Mercuri, « San Luigi e la crociata », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 108, 1996, p. 221-241.

Ronald A. Messier, « The Christian community of Tunis at the time of St. Louis' crusade, A. D. 1270 », dans Vladimir P. Goss et Christine Verzar Bornstein (dir.), *The Meeting of Two Worlds : Cultural Exchange Between East and West During the Period of the Crusades*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, p. 241-255 (Studies in Medieval Culture, XXI).

Paul Meyvaert, « An unknown letter of Hulagu, Il-Khan of Persia, to king Louis IX of France », *Viator*, t. 11, 1980, p. 245-254.

Tanja Michalsky, *Memoria und Repräsentation. Die Grabmäler des Königshauses Anjou in Italien*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 2000 (Veröffentlichungen des Max-Plancks-Instituts für Geschichte, 157).

Robert-André Michel, *L'Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint Louis*, Paris, Picard, 1910 (Mémoires et documents publiés par l'École des chartes, 9).

Auguste Molinier, *Étude sur l'administration de Louis IX et d'Alphonse de Poitiers*, Toulouse, Privat, 1878.

Michel Mollat, « Le "passage" de Saint Louis à Tunis. Sa place dans l'histoire des croisades », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 50, 1972, p. 289-303.

Jacques Monfrin, « Joinville et la prise de Damiette », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1976, p. 268-285.

Pascal Montaubin, « Raoul Grosparmi, l'intime normand de Saint Louis (années 1254-1262) », *De part et d'autre de la Normandie médiévale. Recueil d'études en hommage à François Neveux*, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 35, 2009, p. 417-438.

—, « Un *alter ego* aux pouvoirs contenus : le légat pontifical dans le royaume de France au XIIIe siècle », dans Agnès Bérenger et Frédérique Lachaud (dir.), *Hiérarchie des pouvoirs, délégation de pouvoir et responsabilité des administrateurs dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Actes du colloque de Metz, 16-18 juin 2011*, Metz, 2012 (Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 46), p. 389-410.

—, « L'homme-clé de la croisade de 1270 : le légat Raoul Grosparmi, cardinal-évêque d'Albano », dans Maria Pia Alberzoni et P. Montaubin (dir.), *Legati, delegati e l'impresa d'oltremare (secoli XII-XIII). Papal Legates, Delegates and the Crusades (12th-13th century). Atti del convegno internazionale di studi Milano, Universita Cattolica del Sacro Cuore, 9-11 marzo 2011*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 327-364 (*Ecclesia Militans*, 3. Histoire des hommes et des institutions de l'Église au Moyen Âge).

Jean-Daniel Morerod, « Taxation décimale et frontières politiques en France aux XIIIe et XIVe siècles », dans Jean-Philippe Genet (dir.), *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*, Rome, École française de Rome, 1990, p. 329-350 (Collection de l'École française de Rome, 138).

Jean Morize, « Aigues-Mortes au XIIIe siècle », *Annales du Midi*, t. 26, 1914, p. 313-348.

William Mendel Newman, *Les Seigneurs de Nesle en Picardie, XIIe-XIIIe siècles. Leurs chartes et leur histoire*, 2 vol., Paris, Picard, 1971 (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, 27).

Marie-Adélaïde Nielen, « Du comté de Champagne aux royaumes d'Orient : sceaux et armoiries des comtes de Brienne », dans Damien Coulon, Catherine Otten-Froux, Paule Pagès et Dominique Valérian (dir.), *Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée offertes à Michel Balard*, Paris, Publications de la Sorbonne, t. II, 2004, p. 589-606 (Université Paris I – Panthéon-Sorbonne. Byzantina Sorbonensia, 20. Centre de recherches d'histoire et de civilisation byzantine).

Ludovic Notte, « Les écuries de Robert II, comte d'Artois (vers 1292-1302) », *Revue du Nord*, t. 81, 1999, p. 167-188.

—, « Le marché du cheval vers 1300. Données tirées des archives de Robert II et de Mahaut d'Artois », *Histoire et archéologie du Pas-de-Calais*, t. 18, 2000, p. 15-42.

François Olivier-Martin, *Études sur les régences. Les régences et la majorité des rois sous les Capétiens directs et les premiers Valois (1060-1375)*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1931.

Agostino Paravicini Bagliani, *Morte e elezione del pape. Norme, riti e conflitti*, Viella, Rome, 2013 (La Corte dei Papi, 22).

Michèle Perret, « … À la fin de sa vie ne fuz-je mie », *Revue des Sciences humaines*, n° 183, 1983-1984, p. 17-37.

Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Paris, Thorin, t. 5, 1895.

Charles Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII (1187-1226)*, Paris, Bouillon, 1894 (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences philologiques et historiques, 101e fascicule).

Christophe Picard, *La Mer des califes. Une histoire de la Méditerranée musulmane*, Paris, le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2015.

Yann Potin, « Saint Louis l'Africain. Histoire d'une mémoire inversée », *Afrique et histoire*, 2003, n° 1, p. 23-74.

Frederick Maurice Powicke, « Guy of Montfort », *Transactions of the Royal Historical Society*, 4e série, t. 18, 1935, p. 1-24.

Michael Prestwich, *Edward I*, Londres, Methuen London, 1988.

—, *War, Politics and Finance under Edward I*, Londres, Faber and Faber, 1972.

Régis Rech, « Charles d'Anjou et le Limousin », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 158, 2000, p. 443-473.

Yves Renouard, « Routes, étapes et vitesse de marche de France à Rome au XIIIe et au XIVe siècle », *Studi in onore di Amintore Fanfani*, Milan, t. III, 1962, p. 405-428.

Jean Richard, *Le Royaume latin de Jérusalem*, Paris, Presses universitaires de France, 1953.

—, *Les Ducs de Bourgogne et la formation du duché du XIe au XIVe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1954 (Publications de l'université de Dijon, XII).

—, « La fondation d'une Église latine en Orient par Saint Louis : Damiette », *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. 120, 1962, p. 39-54.

—, « La politique orientale de Saint Louis. La croisade de 1248 », dans Louis Carolus-Barré (dir.), *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 197-208.

—, *La Papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, Rome, École française de Rome, 1977 (Collection de l'École française de Rome, 33)

—, « Une ambassade mongole à Paris en 1262 » *Journal des savants*, 1979, p. 295-303.

—, *Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris, Fayard, 1983.

—, « L'adoubement de Saint Louis », *Journal des savants*, 1988, p. 207-217.

—, « La croisade de 1270, premier "passage général" ? », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1989, p. 510-523.

—, « Le transport outre-mer des croisés et des pèlerins (XIIe-XVe siècle) », *Quellen und Darstellungen zur Hansischen Geschichte, neue Folge*, 34, 1989, p. 27-44 ; repris dans *Croisades et États latins d'Orient. Points de vue et documents*, Aldershot, Variorum, article VII (Collected Studies Series, CS 383).

—, « Les itinéraires de Saint Louis en Île-de-France », dans Jean Chapelot et Élisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'État moderne*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996, p. 163.

—, « Les conseillers de Saint Louis. Des grands barons aux premiers légistes : au point de rencontre de deux droits », dans Alain Marchandisse et Jean-Louis Kupper (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2003 (Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, fascicule 283), p. 135-148.

E. Richemond, *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours, du XIIe au XVe siècle*, Fontainebleau, Impr. M. Bourges, 2 vol., 1907-1908.

Jonathan Riley-Smith, *Atlas des croisades*, trad. de l'anglais par Camille Cantoni, Paris, Autrement, coll. « Atlas/Mémoires », 1996.

Michel Riquet, « Saint Louis roi de France et les Juifs », dans Louis Carolus-Barré (dir.), *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 345-350.

Ana Rodriguez-Lopez, « *Quod alienus regnet et heredes expellatur*. L'offre du trône de Castille au roi Louis VIII de France », *Le Moyen Âge*, t. 105, 1999, p. 109-128.

Reinhold Röhricht, « Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem. A. La croisade du prince Édouard d'Angleterre (1270-1274) », *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 617-632.

—, « Der Kreuzzug des König Jacob von Aragonien 1269 », *Mitteilungen des Institut für österreichisches Geschichtsforschung*, t. 11, 1890, p. 372-395.

Salvatore Romano, « I Siciliani alla guerra di Tunisi dell'anno 1270 », *Archivio Storico Siciliano*, n. s., t. 22, 1897, p. 375-389.

Jean-Paul Roux, *Histoire de l'Empire mongol*, Paris, Fayard, 1993.

Steven Runciman, « The Crusader States, 1243-1291 », dans Kenneth M. Setton (dir.), *History of the Crusades*, Robert Lee Wolff et Harry Hazard, t. II, *The Later Crusades*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, et Madison, University of Wisconsin Press, 1962, p. 557-598.

Saint Louis à la Sainte-Chapelle. Exposition organisée par la Direction générale des Archives de France, Paris, 1960.

Arturo G. Sambon, « Monete d'oro coniate da Carlo I d'Angiò a Tunisi », *Rivista Italiana di Numismatica*, t. 6, 1893, p. 341-346.

Danielle Sansy, « Saint Louis et la rouelle des Juifs », dans Paul Salmona et Juliette Sibon (dir.), *Saint Louis et les Juifs. Politique et idéologie sous le règne de Louis IX*, Paris, Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments nationaux, Paris, 2015, p. 75-83.

André-Émile Sayous, *Le Commerce des Européens à Tunis depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVe siècle. Exposé et documents*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1929.

—, « Les mandats de Saint Louis sur son trésor et le mouvement international des capitaux pendant la septième croisade (1248-1254) », *Revue historique*, t. 157, 1931, p. 254-304.

Sylvia Schein, *Fideles Crucis. The Papacy, the West, and the Recovery of Holy Land, 1274-1314*, Oxford, Clarendon Press, 1991.

Lydwine Scordia, *« Le roi doit vivre du sien. » La théorie de l'impôt en France (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2005 (Collection des études augustiniennes, Série Moyen Âge et Temps modernes, 40).

Gustave Servois, « Emprunts de Saint Louis en Palestine et en Afrique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 19, 1858, p. 113-131 et 282-293.

Joseph Shatzmiller, *La Deuxième Controverse de Paris*, Paris et Louvain, Éditions E. Peeters, 1994 (Collection de la *Revue des études juives*).

Elizabeth Siberry, *Criticism of Crusading, 1095-1274*, Oxford, Clarendon Press, 1985.

Gérard Sivéry, « Le mécontentement dans le royaume de France et les enquêtes de Saint Louis », *Revue historique*, t. 269, 1983, p. 3-24.

—, *Saint Louis et son siècle*, Paris, Tallandier, 1983.

—, *L'Économie du royaume de France au siècle de Saint Louis*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1984.

—, *Marguerite de Provence*, Paris, Fayard, 1987.

—, *Les Capétiens et l'argent au siècle de Saint Louis,* Presses universitaires du Septentrion, Lille, 1995.

—, *Philippe III le Hardi*, Paris, Fayard, 2003.

Caroline Smith, « Martyrdom and Crusading in the Thirteenth Century : Remembering the Dead of Louis IX's crusades », *Al-Masâq : Islam and the Medieval Mediterranean*, t. 15, 2003, p. 189-196.

Gabrielle M. Spiegel, « The Cult of Saint-Denis and Capetian Kingship », *Journal of Medieval History*, t. 1, 1975, p. 43-69.

—, *The Chronicle Tradition of Saint-Denis. A Survey*, Brookline (Mass.) et Leyde, Classical Folio Editions, 1978.

—, *Romancing the Past. The Rise of Vernacular Prose Historiography in Thirteenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1993.

Harvey Stahl, *Picturing Kingship. History and Painting in the Psalter of Saint Louis*, University Park Pennsylvania, The Pennsylvania State University Press, 2008.

Carl Stephenson, « Les "Aides" des villes françaises », *Le Moyen Âge*, t. 24, 1922, p. 274-328.

Richard Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis 1270 und die Politik Karls I. von Sizilien*, Berlin, Ebering, 1896 (Historische Studien, 4).

Joseph Reese Strayer et Charles H. Taylor, *Studies in Early French Taxation*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1939.

—, « Defense of the realm and royal power in France », *Studi in onore di Gino Luzzato*, 4 t., Milan, A. Giuffré, 1949, t. 4, p. 289-296 ; repris dans *Medieval Statecraft and the Perspectives of History.*

Essays by Joseph Strayer, with a Foreword by Gaines Post, Princeton, Princeton University Press, 1971, p. 291-299.

—, « The crusades of Louis IX », dans Kenneth M. Setton (dir.), *History of the Crusades*, Robert Lee Wolff et Harry Hazard, t. II, *The Later Crusades*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, et Madison, University of Wisconsin Press, 1962, p. 487-518.

—, « France : the Holy Land, the Chosen People and the most Christian king », dans Theodore K. Rabb et Jerrold E. Seigel, *Action and Conviction in Early Modern Europe. Essays in Memory of E. H. Harbison*, Princeton, Princeton University Press, 1969, p. 3-16.

—, *On the Medieval Origins of the Modern State*, Princeton, Princeton University Press, 1970 ; trad. fr. par Michel Clément, *Les Origines médiévales de l'État moderne*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1979.

—, « La conscience du roi : les enquêtes de 1258-1262 dans la sénéchaussée de Carcassonne-Béziers », dans *Mélanges Roger Aubenas. Recueil de mémoires et travaux publié par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, Montpellier, 1974, p. 725-736.

Thomas Tanase, *« Jusqu'aux limites du monde. » La papauté et la mission franciscaine, de l'Asie de Marco Polo à l'Amérique de Christophe Colomb*, Rome, École française de Rome, 2013 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 359).

Julien Théry, « Une hérésie d'État. Philippe le Bel, le procès des "perfides templiers" et la pontificalisation de la royauté française », *Médiévales*, t. 60, 2011, p. 157-185.

Peter Thorau, *Sultan Baibars I. von Ägypten : ein Beitrag zur Geschichte des Vorderen Orients im 13. Jahrhundert*, Wiesbaden, Reichert, 1987 ; traduction anglaise par P. M. Holt, *The Lion of Egypt : Sultan Baybars I and the Near East in the Thirteenth Century*, Londres et New York, Longman, 1992.

Salah-Eddine Tlatli, *La Carthage punique. Étude urbaine*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1978.

John V. Tolan, *Le Saint chez le sultan. La rencontre de saint François et de l'islam. Huit siècles d'interprétation*, Paris, Le Seuil, 2007.

Marie-Noëlle Toury, « Raoul de Soissons : hier la croisade », dans Yvonne Bellenger et Danielle Quéruel (dir.), *Les Champenois et la croisade*, *Actes des quatrièmes journées rémoises (27-28 novembre 1987)*, Paris, Aux amateurs de livres, 1989, p. 97-108.

Jean-Paul Trabut-Cussac, « Le financement de la croisade anglaise de 1270 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 119, 1961, p. 113-140.

David Trotter, *Medieval French Literature and the Crusades (1100-1300)*, Genève, Droz, et Paris, Champion, 1987.

Malcolm G. A. Vale, *The Origins of the Hundred Years War, 1250-1340. The Angevin Legacy*, Oxford, Clarendon Press, 2e édition, 1996.

Dominique Valérian, *Bougie port maghrébin*, Rome, École française de Rome, 2006 (Collection de l'École française de Rome, 328).

André Vauchez, « *Beata stirps* : sainteté et lignage en Occident aux XIIIe et XIVe siècles », *Famille et parenté dans l'Occident médiéval. Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974) organisé par l'École pratique des hautes études (VIe section), en collaboration avec le Collège de France et l'École*

française de Rome, sous la dir. de Georges Duby et Jacques Le Goff, Rome, 1977 (Collection de l'École française de Rome, 30), p. 397-406.

—, *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, École française de Rome, 1981 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 241).

Inès Villela-Petit, *1204. La quatrième croisade : de Blois à Constantinople et éclats d'empires. Catalogue d'exposition. Musée-Château de Blois et Paris, Bibliothèque nationale de France, musée du Cabinet des médailles, octobre 2005-janvier 2006, Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 73-75, 2003-2005.

Daniel H. Weiss, *Art and Crusade in the Age of Saint Louis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

Robert Lee Wolff, « Mortgage and redemption of an Emperor's son : Castile and the Latin Empire of Constantinople », *Speculum*, t. 29, 1954, p. 45-84.

Charles T. Wood, *The French Apanages and the Capetian Monarchy, 1224-1328*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1966 (Harvard Historical Monographs, 59).

Georgia Sommers Wright, « The royal tomb program in the reign of Saint Louis », *Art Bulletin*, t. 56, 1974, p. 224-243.

Michel Zink, *La Subjectivité littéraire. Autour du siècle de Saint Louis*, Paris, Presses universitaires de France, 1985.

—, « Joinville ne pleure pas, mais il rêve », *Poétique*, t. 33, 1978, p. 28-45.

Notes

Liste des abréviations

Annales Januenses : Georg Heinrich Pertz (éd.), *Annales Januenses*, dans les *Monumenta Germaniae Historica*, *Scriptores*, t. XVIII, p. 267-269.

Correspondance, suivi du n° : voir p. 257-261 la composition du recueil de lettres relatives à la croisade de Tunis.

Joinville, suivi du numéro du paragraphe : Joinville, *Vie de Saint Louis*, éd. Jacques Monfrin, Paris, Classiques Garnier, 1995.

Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, suivi du n° : Renato Lefevre, *La Crociata di Tunisi del 1270 nei documenti del distrutto Archivio Angioino di Napoli*, Rome, Istituto italo-africano, 1977.

Nangis, p. : Guillaume de Nangis, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, suivi du numéro de la page.

Primat, p. : chronique de Primat traduite par Jean du Vignay, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIII, suivi du numéro de la page.

RCA, suivi du numéro du tome et du numéro : *I Registri della Cancelleria Angioina*.

RHGF, t. et p. : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, suivi du numéro du tome et de la page.

Introduction

1 Principaux récits de la mort de Saint Louis : lettre de Pierre de Condé au trésorier de Saint-Frambourg de Senlis, 4 septembre 1270 (Correspondance, n° 9) ; lettre circulaire de Philippe III au clergé du royaume de France (Correspondance, n° 13, 12 septembre 1270) ; lettre de Thibaud de Navarre à Eudes de Châteauroux (Correspondance, n° 14, 24 septembre 1270) ; Primat, p. 57 et 59 ; Guillaume de Nangis, p. 460-463 (qui reprend le récit de Geoffroy de Beaulieu) ; H. Géraud, *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, Paris, 1843, t. I, p. 236-237, et *RHGF*, t. XX, p. 562-563 ; Geoffroy de Beaulieu, *RHGF*, t. XX, p. 23 ; Guillaume de Chartres, *RHGF*, t. XX, p. 36-38 ; Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 152-155 ; Joinville, § 759 (cf. aussi § 70) ; Geoffroy le Moine, *RHGF*, t. XX, p. 57 ; brève chronique de Saint-Denis, *RHGF*, t. XXIII, p. 144 ; Girard de Frachet, *RHGF*, t. XXI, p. 5 ; Salimbene de Adam, *Cronica*, éd. G. Scalia, t. II, p. 703.

2 Sur la canonisation, Louis Carolus-Barré, *Le Procès de canonisation de Saint Louis (1272-1297). Essai de reconstitution*, Rome, École française de Rome, 1994, et Cecilia Gaposchkin, *The Making of Saint Louis. Kingship, Sanctity and Crusade in the Later Middle Ages,* Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2008.

3 Seul Charles-Victor Langlois a fait le récit de la seconde partie de l'expédition (*Le Règne de Philippe III le Hardi,* Paris, Hachette, 1887) ; toujours précieuse, l'étude classique est celle de Richard Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis 1270 und die Politik Karls I. von Sizilien*, Berlin, Ebering, 1896 ; Jean Richard, *Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris, Fayard, 1983 ; Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1996.

1. Vers une nouvelle croisade

1 Sur la première croisade de Saint Louis, les meilleures sources sont, d'une part, la longue lettre par laquelle Saint Louis expose à ses sujets les malheurs de l'expédition (Acre, août 1250), traduite par David O'Connell, *Les Propos de Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1974, p. 163-172 ; et le passage, détaillé et souvent poignant, que consacre Joinville à l'expédition, *Vie de Saint Louis*, éd. J. Monfrin, § 106-654, p. 55-325 ; l'ensemble des sources, traduites en anglais, se trouve dans Peter Jackson (éd.), *The Seventh Crusade, 1244-1254 : Sources and Documents*, Aldershot, 2009 ; l'étude classique est celle de William Ch. Jordan, *Louis IX and the Challenge of the Crusade : a Study in Rulership*, Princeton, Princeton University Press, 1979 ; il faut citer également Joseph Reese Strayer, « The crusades of Louis IX », dans Kenneth M. Setton (dir.), *History of the Crusades*, Robert Lee Wolff et Harry Hazard, t. II, *The Later Crusades*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, et Madison, University of Wisconsin Press, 1962, p. 487-518, aux p. 487-508 pour la croisade d'Égypte ; J. Richard, *Saint Louis*, ouvr. cit., deuxième partie, « La septième croisade, charnière du règne », p. 155-272 ; Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, p. 181-208 ; sur la captivité de Saint Louis, C. Gaposchkin, « Louis IX in captivity », *Quaestiones Medii Aevi Novae*, t. 18, 2013, p. 85-114.

2 Primat, p. 39 ; Geoffroy de Beaulieu, *RHGF*, t. XX, p. 20 ; Nangis, p. 438-441, 458 et 459.

3 Sur Clément IV, Yves Dossat, « Guy Foucois, enquêteur réformateur, archevêque et pape », *Cahiers de Fanjeaux*, t. 7, 1972, *Les Évêques*, *les clercs et le roi (1250-1300)*, p. 23-58 ; Robert-Henri Bautier, « Un grand pape méconnu du XIIIe siècle : Clément IV », *Bulletin du Club français de la médaille*, t. 81, 1983, p. 34-42 ; L. Carolus-Barré, « La grande ordonnance de réformation de 1254 », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1973, p. 181-186, qui montre que Gui Foucois, le futur pape Clément IV, est à l'origine des *ordinationes* rédigées au printemps 1253 pour les domaines du comte de Poitiers, tout comme des deux longs mandements expédiés par Saint Louis, dès son retour dans le royaume, en faveur des habitants de Beaucaire et de Nîmes (p. 184-185) ; voir aussi Gérard Giordanengo, « *Machinationibus callidis* ou le bout de l'oreille du *jus commune* (Paris, 1254) », dans Bernard Durand et Laurent Mayali (dir.), *Excerptiones iuris. Studies in Honor of André Gouron*, Berkeley, Robbins Collection Publications – University of California at Berkeley, 2000, p. 291-309 ; je remercie Jacques Chiffoleau de m'avoir signalé cette référence.

4 Joinville, § 730-737 ; Geoffroy de Beaulieu, p. 21 ; une chronique normande anonyme (*RHGF*, t. XXIII, p. 217) ; c'est la chronique de Saint-Martial de Limoges qui précise que ce sont tous les barons du royaume disposant de 300 livres de revenu qui auraient été convoqués (*RHGF*, t. XXI, p. 774).

5 Jean Longnon, *L'Empire latin de Constantinople et la principauté de Morée*, Paris, Payot, 1949, p. 185 ; Jannic Durand et Marie-Pierre Laffitte (dir.), *Le Trésor de la Sainte-Chapelle* [catalogue d'une

exposition tenue au musée du Louvre], Paris, Réunion des Musées nationaux, 2001, notamment p. 37-41 et 98-112 ; Paul Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, Paris, Éditions du CTHS, 2 t., 2004 (reproduction de l'édition originale, Genève, Impr. Fick, 1877) ; Daniel H. Weiss, *Art and Crusade in the Age of Saint Louis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 ; Alexis Charansonnet et Franco Morenzoni, « Prêcher sur les reliques de la Passion à l'époque de Saint Louis », dans Christine Hediger (dir.), *La Sainte-Chapelle de Paris. Royaume de France ou Jérusalem céleste ?,* Actes du colloque (Paris, Collège de France, 2001), Turnhout, Brepols, 2007, p. 61-99 ; M. C. Gaposchkin, « Louis IX, crusade and the promise of Joshua in the Holy Land », *Journal of Medieval History*, t. 29, 2008, p. 245-274. La formule faisant de Paris « une nouvelle Jérusalem » est de Gérard de Saint-Quentin, cité notamment par J. Durand, *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, p. 39.

6 Joinville, § 733.

7 Déroulement de la cérémonie : Geoffroy de Beaulieu, § 38, *RHGF*, t. XX, p. 21 ; Primat, p. 39-40 ; Nangis, p. 440 et 441 ; *RHGF*, t. XXIII, p. 217-218 ; Eudes Rigaud le mentionne dans le registre de ses visites pastorales, *RHGF*, t. XXI, p. 592 ; les noms donnés par les chroniqueurs sont confirmés par une lettre adressée par Clément IV au cardinal de Saint-Laurent *in Lucina*, du 9 mai 1267, où sont cités les noms des trois fils du roi, des comtes d'Artois, de Bretagne, de Flandre et d'Eu (*Registres de Clément IV*, n° 1194).

8 *Matthaei Parisiensis Chronica Majora*, éd. Henry R. Luard, Londres, t. IV, 1877, p. 502-503 ; sur la réticence envers la croisade, W. Jordan, *Saint Louis and the Challenge of the Crusade*, ouvr. cit., p. 3-13, et X. Hélary, « Le "dégoût" de la noblesse française à l'égard de la croisade », dans Martin Nejedly et Jaroslav Svàtek, *La Noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême),* Toulouse, 2009, p. 17-30.

9 Né en avril 1245, Philippe était en fait le deuxième fils (et le quatrième enfant) de Saint Louis et de Marguerite de Provence ; son frère aîné, Louis, né en février 1244, mourut en 1260 (L. Carolus-Barré, « Le prince héritier Louis [1244-1260] et l'intérim du pouvoir royal de la mort de Blanche de Castille [novembre 1252] au retour de Saint Louis en France [juillet 1254] », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1970, p. 588-595). La cérémonie de la Pentecôte 1267 est rapportée avec plus ou moins de détail dans plusieurs chroniques du temps : la *Vie de Saint Louis* par Guillaume de Nangis, *RHGF*, t. XX, p. 428 et 429 ; une chronique normande anonyme (*RHGF*, t. XXI, p. 218 ; cf. Léopold Delisle, « Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique », *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 4, 1877, p. 183-238, à la p. 188.

10 Prise de croix d'Eudes Rigaud et prédication de Simon de Brie, *Chronique anonyme finissant en 1286*, *RHGF*, t. XXI, p. 85, et surtout registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud, t. XXI, p. 592 ; il est probable cependant que le roi de Navarre ait annoncé sa décision de prendre la croix avant la Pentecôte, car Clément IV le place sous sa protection dès le 9 juin suivant (*Layettes*, t. IV, n° 5287). Sur l'iconographie de la prise de croix, Fanny Caroff, « La croix prêchée et la croix du croisé. Le moment de la prise de croix dans les manuscrits enluminés du XIIIe au XVe siècle », *Revue Mabillon*, n. s., t. 12 (= t. 73), 2001, p. 65-96, particulièrement aux p. 79-81.

11 Joinville, § 730, 733 et 737 ; W. Jordan, *Louis IX and the Challenge of the Crusade*, ouvr. cit., p. 214 ; et Michèle Perret, « … À la fin de sa vie ne fuz-je mie », *Revue des sciences humaines*, n° 183, 1983-1984, p. 17-37.

12 Élie Berger, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, Paris, Ernest Thorin, 1895 ; Ana Rodriguez-Lopez, « *Quod alienus regnet et heredes expellatur*. L'offre du trône de Castille au roi Louis VIII de France », *Le Moyen Âge*, t. 105, 1999, p. 109-128.

13 Sean Field (éd.), *The Writings of Agnes of Harcourt. The Life of Isabelle of France and the Letter on Louis IX and Longchamp*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2003, p. 64.

14 L'expression « nouvelle France », *nova Francia*, se trouve telle quelle dans une lettre adressée à Blanche de Castille par Honorius III : *Ibi noviter quasi nova Francia est creata* (É. Bertaux, « Les Français d'outre-mer en Apulie et en Épire au temps des Hohenstaufen d'Italie », *Revue Historique*, 1904, p. 225-251, à la p. 226).

15 Joinville, § 427 ; J. Longnon, *L'Empire latin de Constantinople*, ouvr. cit., p. 218-222.

16 Joinville, § 554-557.

17 Voir la lettre de Jean Sarrasin à Nicolas Arrode (Alfred L. Foulet, *Lettres françaises du XIIIe siècle. Jean Sarrasin. Lettre à Nicolas Arrode (1249)*, Paris, Champion, 1924, p. 2-3 ; Joinville, § 133, 471 et 490-492.

18 De manière générale, sur les Mongols, Jean-Paul Roux, *Histoire de l'Empire mongol*, Paris, Fayard, 1993 ; J. Richard, *Au-delà de la Perse et de l'Arménie. L'Orient latin et la découverte de l'Asie intérieure. Quelques textes inégalement connus aux origines de l'alliance entre Francs et Mongols (1145-1262)*, Turnhout, Brepols, 2005 ; Thomas Tanase, *« Jusqu'aux limites du monde. » La papauté et la mission franciscaine, de l'Asie de Marco Polo à l'Amérique de Christophe Colomb*, Rome, École française de Rome, 2013 ; sur l'alliance potentielle avec les Mongols et le projet de Jacques d'Aragon : J. Richard, « La croisade de 1270, premier passage général », p. 510-523, aux p. 518-523 ; et Louis Hambis, « Saint Louis et les Mongols », *Journal asiatique*, t. 38, 1970, p. 25-34.

19 Peter Thorau, *Sultan Baibars I. von Ägypten : ein Beitrag zur Geschichte des Vorderen Orients im 13. Jahrhundert*, Wiesbaden, Reichert, 1987 ; traduction anglaise par P. M. Holt, *The Lion of Egypt : Sultan Baybars I and the Near East in the Thirteenth Century*, Londres et New York, Longman, 1992, particulièrement p. 120-219 ; sur les Mamelouks, Julien Loiseau, *Les Mamelouks. XIIIe-XVIe siècle*, Paris, Le Seuil, 2014.

20 *Bulletin de la société de l'histoire de France*, t. I-2, p. 1-10 ; Paul Riant, « Six lettres relatives aux croisades », *Archives de l'Orient latin*, t. I, lettre n^o^ V, p. 390-391 ; Charles-Victor Langlois et Charles Kohler, « Lettres inédites concernant les croisades (1275-1307) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 52, 1891, p. 46-63 ; Ch.-V. Langlois, « Lettre à Charles d'Anjou sur les affaires de Terre sainte (Acre, 22 avril 1260) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 78, 1917, p. 487-490.

21 Élie Berger, « Les dernières années de Saint Louis d'après les layettes du Trésor des chartes », *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, Plon-Nourrit, t. IV, 1902, p. VIII-XV, XXV-XXVI, XLVIII-L. Pouvoirs donnés au provincial de France par le pape : *Layettes*, t. IV, n°s 4753, 4760-4765 et 4767.

Pour une vue générale (et apologétique) : A. Lecoy de La Marche, « La prédication de la croisade au XIIIe siècle », *Revue des questions historiques*, t. 48, 1890, p. 5-28 (surtout sur un traité de Humbert de Romans, maître général des Dominicains, consacré précisément à la prédication de la croisade) ; plus récemment, Christoph T. Maier, *Preaching the Crusades. Mendicant Friars and the Cross in the Thirteenth Century*, Cambridge, 1994 ; Jean Flori, *Prêcher la croisade. XIe-XIIIe siècle. Communication et propagande*, Paris, Perrin, 2012.

22 J. Richard, « La fondation d'une Église latine en Occident par Saint Louis : Damiette », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 120, 1962, p. 39-54 ; Pierre-Vincent Claverie, « De l'entourage royal à l'entourage pontifical : l'exemple méconnu de l'archevêque Gilles de Tyr († 1266) », dans Alain Marchandisse et Jean-Louis Kupper (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2003, p. 55-76.

23 É. Berger, « Les dernières années », p. L ; Jacques Le Goff, *Saint Louis*, p. 272.

24 Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. Michel Zink, Paris, Classiques Garnier, t. I, p. 115-125 (« Complainte de Geoffroy de Sergines ») et p. 355-367 (« Complainte de Constantinople »), la citation se trouvant à la p. 362 ; t. II, p. 325-337 (« Complainte du comte Eudes de Nevers ») ; Joinville, § 309 ; *Gestes des Chiprois*, p. 191 ; sur Hugues de Brienne, J. Richard, *Le Royaume latin de Jérusalem*,

p. 321 ; l'expédition du comte de Nevers, M. Chazaud, « Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers (Acre, 1266) », *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 4e série, t. 2, 1871, p. 164-206 ; sur la critique de la croisade, Elizabeth Siberry, *Criticism of Crusading, 1095-1274*, Oxford, Clarendon Press, 1985.

25 Sur les velléités d'Alphonse de Poitiers, *Histoire générale du Languedoc*, t. VI, p. 850-851, 876 et 893, et les éléments réunis par A. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*, p. 358-361 ; volonté de Guy de Dampierre, comte de Flandre, de prendre la croix (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, col. 382, no 349) ; même chose pour Pierre, fils de Jean, comte de Bretagne (col. 389, no 326, août 1266). Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. M. Zink, t. II, p. 391-399 (« Complainte du comte de Poitiers ») ; Robert Le Clerc d'Arras, *Les Vers de la Mort*, éd. et trad. Annette Brasseur et Roger Berger, Genève, Droz, 2009.

26 La lettre de Clément IV au cardinal Ottoboni est citée par André Callebaut, « La deuxième croisade de Saint Louis et les Franciscains (1267-1270) », *La France franciscaine*, t. 5, 1922, p. 282-288, à la p. 284 ; Reinhold Röhricht, « Der Kreuzzug des König Jacob von Aragonien 1269 », *Mitteilungen des Institut für österreichisches Geschichtsforschung*, t. 11, 1890, p. 372-395 ; P. Thorau, *The Lion of Egypt*, p. 199-201 et notes 70-74, p. 215.

27 É. Berger, « Les dernières années de Saint Louis », p. XVI-XXIII ; Charles T. Wood, « The Mise of Amiens and Saint Louis' Theory of Kingship », *French Historical Studies*, t. 6, 1970, p. 300-310 ; Adrian Jobson, *The First English Revolution. Simon de Montfort, Henry III and the Barons' War*, Londres, Bloomsbury, 2012, p. 93-105.

28 Les ambassadeurs de Saint Louis au printemps 1267 remettent au roi de Sicile un mémoire qui se trouve aujourd'hui aux Archives nationales et qui a été publié par R. Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis*, ouvr. cit., p. 320-324, et dans les *Layettes*, t. IV, no 5286 bis ; l'extrait d'une lettre de Clément IV à son légat Simon de Brie, en date du 23 mai 1267, est traduit par É. Berger, « Les dernières années de Saint Louis », p. LXIII.

29 P. Thorau, *The Lion of Egypt*, p. 128 et note 57 p. 133 (ambassade de Charles à Baybars, connue uniquement par les sources musulmanes) ; p. 195 et note 48, p. 214 (échange d'ambassades entre Charles et Baybars) ; p. 162-164 et notes 20-33, p. 181-182 (en 1265, Baybars fait annoncer à Manfred la prise d'Arsur sur les Francs ; relations entre Baybars et Alphonse X ainsi qu'avec Marseille et Gênes) ; p. 195 et note 49 p. 214 (ambassades adressées par Alphonse X de Castille et Jacques Ier d'Aragon à Baybars) ; voir aussi p. 193-194, l'ambassade qu'adresse Conradin à Baybars au moment où il entre en campagne contre Charles d'Anjou ; à propos des négociations entre Baybars et le roi de Chypre, p. 195.

30 Sur les efforts faits par Saint Louis, *Annales Januenses*, p. 260-264.

31 Les lettres relatives à ce mariage sont conservées au Trésor des chartes : *Layettes*, t. IV, nos 5639-5642.

32 *RHGF*, t. XXIII, p. 152-153, à la p. 152 ; sur les arbitrages rendus par Saint Louis, Joinville, § 680-683 et É. Berger, « Les dernières années », p. XVI-XLVII.

33 Reinhold Röhricht, « Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem. A. La croisade du prince Édouard d'Angleterre (1270-1274) », *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 617-632 ; J.-P. Trabut-Cussac, « Le financement de la croisade anglaise de 1270 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 119, 1961, p. 113-140 ; Simon Lloyd, *English Society and the Crusade*, chapitre 4, p. 113-153 ; Michael Prestwich, *Edward I*, chapitre 3, « The Crusader », p. 66-86.

34 *Registres de Clément IV*, nos 1201-1202 ; Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Paris, Thorin, t. 5, 1895, p. 72 et 294 ; J. Richard, « La croisade de 1270, premier "passage général" ? », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1989, p. 510-523, aux p. 517-518 ; J. Longnon, *L'Empire latin de Constantinople,* ouvr. cit., p. 228.

35 *Commotio generalis* (*Registres de Clément IV*, n° 1202) ; protection du pape aux croisés du royaume de France et désignation de l'évêque de Bayeux et de l'abbé de Saint-Denis (*Layettes*, t. IV, n° 5283 et t. V, n° 810) ; bulle envoyée par le pape au comte de Flandre (Viterbe, 4 août 1267) ; éd. Jan Buntinx, *Het Memoriaal van Jehan Makiel klerk en ontvanger van Gwijde van Dampierre (1270-1275)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1944, p. 128-129 ; assemblée du 9 février 1268 (chronique normande anonyme, *RHGF*, t. XXIII, p. 220 ; sans la date, Primat, p. 40 ; Nangis, p. 441) ; Saint Louis envoie sans doute plusieurs ambassades aux cardinaux ; une d'entre elles est menée par deux franciscains, Eustache d'Arras et Lambert de La Couture (Sophie Delmas, *Un franciscain à Paris au milieu du XIIIe siècle. Le maître en théologie Eustache d'Arras*, Paris, Le Cerf, 2010, p. 17).

2. Les préparatifs

1 Joinville, 146 (« les pèlerins ») ; § 421 (1250, le légat est mécontent que le roi reste en Terre sainte) ; sur Eudes de Châteauroux, Alexis Charansonnet, « Du Berry en curie. La carrière du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ? – 1273) et son reflet dans sa prédication », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, 2000, p. 5-37.

2 Extrait d'une chronique normande, *RHGF*, t. XXIII, p. 218 (c'est à la demande de Saint Louis que Raoul Grosparmi est nommé légat en remplacement de Simon de Brie) ; Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, *RHGF*, t. XXI, p. 593 (départ de Simon de Brie pour l'Italie, 8 janvier 1269) ; sur l'institution des légats en France, au XIIIe siècle, voir les travaux fondamentaux de Pascal Montaubin, dont deux portent précisément sur Raoul Grosparmi : « Raoul Grosparmi, l'intime normand de Saint Louis (années 1254-1262) », *De part et d'autre de la Normandie médiévale. Recueil d'études en hommage à François Neveux*, *Cahier des annales de Normandie*, n° 35, 2009, p. 417-438 ; « L'homme-clé de la croisade de 1270 : le légat Raoul Grosparmi, cardinal-évêque d'Albano », dans Maria Pia Alberzoni et P. Montaubin (dir.), *Legati, delegati e l'impresa d'oltremare (secoli XII-XIII). Papal Legates, Delegates and the Crusades (12th-13th Century)*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 327-364, notamment p. 333-339 pour la légation dans le royaume de Sicile ; il faut voir également, du même auteur, la première synthèse qu'il a présentée : « Un *alter ego* aux pouvoirs contenus : le légat pontifical dans le royaume de France au XIIIe siècle », dans Agnès Bérenger et Frédérique Lachaud (dir.), *Hiérarchie des pouvoirs, délégation de pouvoir et responsabilité des administrateurs dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Actes du colloque de Metz, 16-18 juin 2011*, Metz, 2012, p. 389-410.

3 Nomination du gardien d'Anduze (*Layettes*, t. IV, n° 5339) ; prédication d'Eudes Rigaud, *RHGF*, t. XXI, p. 593 ; *Chronique de Menko*, MGH, *Scriptores*, t. XXIII, p. 554.

4 Protestation des églises de Reims, Sens et Rouen, *RHGF*, t. XXIII, p. 219-220 ; réponse du pape, *Registres de Clément IV*, n° 595 (14 septembre 1267), et n° 852, même date (Reims) ; B. Barbiche, n° 1415 et 1416 (5 mai 1267) ; sur la levée du centième et de la décime, É. Berger, « Les dernières années du règne de Saint Louis », p. XIII-XIV et LV-LVI ; Jean-Daniel Morerod, « Taxation décimale et frontières politiques en France aux XIIIe et XIVe siècles », dans Jean-Philippe Genet (dir.), *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*, Rome, École française de Rome, 1990, p. 329-350 ; sur l'ordre cistercien et le paiement des décimes, Jean-Berthold Mahn, *L'Ordre cistercien et son gouvernement, des origines au milieu du XIIIe siècle (1098-1265)*, Paris, 1945, p. 159-162 ; Daniel S. Buczek, « Medieval Taxation : the French Crown, the Papacy and the Cistercian Order, 1190-1320 », *Analecta cisterciana*, t. 25, 1969, p. 42-106.

5 Élie Berger, « Les dernières années de Saint Louis », p. LV-LVI ; *RHGF*, t. XXIII, p. 218-220 ; Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. M. Zink, t. II, p. 311 (« Dit de Pouille »).

6 Pour Béatrix de Brabant : M. Gastout, *Béatrix*, p. 57, et note 32, p. 237 ; Kervyn de Lettenhove, « Béatrix de Courtray », *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, classe des lettres, t. XXI, 2e partie, 1854, p. 403 et suiv., et t. XXII, 1re partie, 1855, p. 382 et suiv., ici t. XXI, p. 408 ; pour le seigneur de Coucy : *Layettes*, t. IV, no 4697 ; demande du patriarche de Jérusalem, dans G. Servois, « Emprunts de Saint Louis en Palestine et en Afrique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 19, 1858, p. j. no V, p. 293.

7 *Layettes*, t. IV, no 5545 et no 5585.

8 *Registres de Clément IV*, nos 464 et 465 (5 mai 1267) ; *Layettes*, t. IV, no 5417 (9 octobre 1268) ; estimation du produit d'une année de décime, vers 1290, *RHGF*, t. XXI, p. 540-545 et p. 545-556.

9 Carl Stephenson, « Les "Aides" des villes françaises », *Le Moyen Âge*, t. 24, 1922, p. 274-328, notamment p. 316-317 (Bourges) ; W. Jordan, *Saint Louis and the Challenge of Crusade*, ouvr. cit., p. 78-104 ; Lydwine Scordia, *« Le roi doit vivre du sien ». La théorie de l'impôt en France (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2005 ;

10 On trouve une vue globale du financement de la croisade de 1270 par Alphonse chez É. Berger, « Les dernières années du règne de Saint Louis », p. LIX-LXI ; dans l'*Histoire générale du Languedoc*, t. VI, p. 899-900 et 906-909 ; et dans Pascal Guébin, « Les amortissements d'Alphonse de Poitiers », *Revue Mabillon*, t. 15, 1925, p. 80-106, 133-144 et 293-304, et t. 16, 1926, p. 27-43 ; à compléter par Y. Dossat, « Alphonse de Poitiers et la préparation financière de la croisade de Tunis : les ventes de forêts (1268-1270) », *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 121-132 ; repris dans, du même, *Évolution de la France méridionale, 1249-1328*, Londres, Variorum Reprints, 1989, article V ; le même Y. Dossat a également étudié le rachat des forêts après 1271 dans son article, « Restauration du domaine du roi par Eustache de Beaumarchais », *Actes du 93e congrès des Sociétés savantes (Toulouse, 1971). Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, t. I, Paris, 1978, p. 261-290, repris dans le recueil cité plus haut, *Évolution de la France méridionale,* article VIII ; pour Thomas de La Neuville, voir, du même Y. Dossat, « Alfonse de Poitiers, Thomas de La Neuville et la bastide de *Novilla* (Villenouvelle) », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1963, p. 545-560, aux p. 555-557 ; repris dans le même recueil, *Évolution de la France méridionale*, article III. L'ouvrage ancien et à bien des égards obsolète d'Edgard Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers. Étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la Couronne et sur les origines de la centralisation administrative, d'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1870, n'a pas été remplacé, mais la publication de la thèse de Gaël Chenard sur l'administration d'Alphonse en Poitou apporterait beaucoup ; voir en attendant le résumé de sa thèse d'École des chartes, « L'administration d'Alphonse de Poitiers en Poitou et en Saintonge (1241-1271) », dans *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 2008 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, Paris, École nationale des chartes, 2008, p. 65-73. La somme versée par Millau (*Histoire générale du Languedoc*, t. VIII, col. 1668-1669) ; celle promise par Riom (*Actes du parlement de Paris*, no 1891). Sur la politique du comte de Poitiers à l'égard des Juifs, Maurice Jusselin, « Documents financiers concernant les mesures prises par Alphonse de Poitiers contre les Juifs (1268-1269) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 68, 1907, p. 130-149 ; G. Chenard, « Les Juifs et les marchands : le financement des croisades d'Alphonse de Poitiers », dans Paul Salmona et Juliette Sibon (dir.), *Saint Louis et les juifs. Politique et idéologie*

sous le règne de Louis IX, Paris, Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments nationaux, Paris, 2015, p. 125-134.

11 Émancipation du comte d'Artois par Saint Louis, É. Berger, « Les dernières années », p. LXVII ; lettre de Saint Louis aux villes du comté d'Artois (Arch. dép. Pas-de-Calais, A 16, n° 24, 6 juillet 1268) ; engagement de l'ordre de la Trinité de prier pour le comte d'Artois, le 22 avril 1268 (Arch. dép. Pas-de-Calais, A 16, n° 18) ; de l'abbé bénédictin de Marchiennes (A 18, n° 6), de l'abbé cistercien de Cercamps (A 18, n° 7) ; lettre de l'abbesse de Notre-Dame-du-Vivier (n° 32) ; sur le comte d'Artois, X. Hélary, *Courtrai. 11 juillet 1302*, Paris, Tallandier, 2012 ; « Robert II, comte d'Artois. Qu'est-ce qu'un chef de guerre à la fin du XIIIe siècle ? », *Rivista di storia militare*, t. 1, 2012, p. 71-84.

12 Jean Combes, « Origine et passé d'Aigues-Mortes », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 50, 1972, p. 304-326 ; Georges Jehel, *Aigues-Mortes, un port pour un roi : les Capétiens et la Méditerranée*, Lyon, Horvath, 1985 ; Jean Morize, « Aigues-Mortes au XIIIe siècle », *Annales du Midi*, t. 26, 1914, p. 313-348 ; sur Marseille, Georges Lesage, *Marseille angevine*, Paris, De Boccard, 1950.

13 Mathieu Paris, *Chronica majora*, t. V, p. 92 (le navire de Hugues de Châtillon) ; Joinville, § 493 (celui d'Elnart de Selinghem).

14 *Registres de Clément IV*, n° 412 (17 septembre 1268).

15 Le texte en a été publié par A. Jal, « *Pacta naulorum* des années 1246, 1268 et 1270 », *Collection des documents inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des archives ou bibliothèques des départements*, t. I, n° XXII, p. 507-615 ; très précieuse en l'état, l'édition de Jal pourrait être ponctuellement revue, comme le suggérait déjà Élie Berger, « Les dernières années de Saint Louis », p. LXVIII et note 5 ; pour les ambitions des Génois à Acre, *Gestes des Chiprois*, § 372, p. 193-194 ; René Bastard de Péré, « Navires méditerranéens du temps de Saint Louis », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 50, 1972, p. 327-356 ; engagement pris par des marins génois de rembourser leurs emprunts à Acre, G. Jehel, *Les Génois en Méditerranée occidentale*, p. 83 ; et, pour la flotte génoise sous tous ses aspects, p. 243-303.

16 Félix Bourquelot, « Études sur les foires de Champagne », *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. V, p. 303 ; R.-H. et A.-M. Bautier, « Contributions à l'histoire du cheval au Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1978, p. 9-75. Ludovic Notte, « Le marché du cheval vers 1300. Données tirées des archives de Robert II et de Mahaut d'Artois », *Histoire et archéologie du Pas-de-Calais*, t. 18, 2000, p. 15-42.

17 Joinville, § 130-131.

18 R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi del 1270*, nos 27, 65, 110, 115 et 116.

19 R. Lefevre, nos 42, 59-61, 70, 83-84 (maître Honoré) ; n° 73 (envoyés d'Alphonse de Poitiers).

20 Cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés dit le *Livre noir*, Arch. nat., LL 46, fol. 91v.

21 Albert Henry, *Les Œuvres d'Adenet le Roi*, t. I, *Biographie d'Adenet. La tradition manuscrite*, Bruges, De Tempel, 1951 (Rijksuniversiteit te Gent. Werken uitgegeven door de Faculteit van de Wijsbegeerte en Letteren, 109e Aflevering).

22 Joinville, § 109-123.

3. De Paris à Aigues-Mortes (janvier-juin 1270)

1 Le « dossier médical » de Saint Louis est présenté par Auguste Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*, p. 353-409, résumé par Jean Filliozat et Pierre Huard, « Les épidémies au temps de

Saint Louis. La mort du roi », *Journal asiatique*, t. 38, 1970, p. 35-42 (ces deux études sont à manier avec prudence) ; Joinville, § 291 (description de la « maladie de l'armée » ; cf. aussi § 10), 299 (Joinville est atteint), 303 (hurlements des malades auxquels les barbiers ôtent la chair morte de leur bouche), 306 (le roi est malade), 340-341 (Saint Louis en captivité) ; Geoffroy de Beaulieu, § 25 (les médecins du sultan soignent Saint Louis pendant sa captivité) ; Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 22-24 (Saint Louis en captivité), 56 et 112 (les dents qui bougent) ; p. 116 (Saint Louis atteint de surdité ; sa jambe droite est alors enflée, rouge et douloureuse) ; voir aussi Paul-Édouard Riant, « Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de Saint Louis », *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, Paris, Renouard, 1884, p. 154-176.

2 Geoffroy de Beaulieu, § 18 (ses confesseurs lui déconseillent de se priver de viande le lundi) ; Joinville, § 8 (le roi saute dans l'eau pour débarquer le plus vite possible sur le rivage d'Égypte) ; 226 (citation).

3 Guillaume de Chartres, § 27 ; Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 124-125 (frère Simon, prieur de Provins) ; la citation est tirée de Claude Cahen, « Une source pour l'histoire des croisades : les mémoires de Sa'd ad-Dîn Ibn Hamawiy Juwaini », *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, XXVIII, n° 7, 1950, p. 320-337 ; repris dans *Les Peuples musulmans dans l'histoire médiévale*, Damas, Institut français de Damas, 1977, p. 457-482, à la p. 475 ; voir aussi, toujours du côté arabo-musulman, ce qu'en pense le cadi et historien Ibn Wasil, dans Francesco Gabrieli (éd.), *Chroniques arabes des croisades*, Paris, Sindbad, 1977, p. 326-327 ; et aussi Maqrizi, p. 332 : « Ce roi de France était un homme intelligent et un rusé matois. »

4 Geoffroy de Beaulieu, § 7 (Saint Louis ne jure pas) ; 8 (les vêtements sobres et sombres qu'il porte) ; 9 (il lave les pieds des pauvres) ; 13 (assiduité aux offices et interdiction de porter un chapeau le vendredi saint) ; 14 (Jean et Pierre destinés aux ordres mendiants) ; 16 (administration de la discipline) ; 19 (générosité envers les pauvres) ; 33 (le bourgeois de Paris mutilé) ; Joinville, § 22 (Saint Louis ne dit pas de mal) ; 22-23 (Saint Louis et ses cuisiniers) ; 25 (ses vêtements) ; 29 (il lave les pieds des pauvres) ; 54 (il assiste à plusieurs offices par jour) ; 685 (le bourgeois de Paris mutilé) ; Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 26-27 et 148-149 (interdiction des blasphèmes et punition des blasphémateurs), p. 63 (Louis lave les pieds des pauvres, avec ses fils Philippe et Pierre) ; 93-99 (attention pour les malades), 111 (ses vêtements), 120 (il verse de l'eau dans les sauces) ; 123 (il faut l'aider à marcher de Nogent-l'Érembert à Chartres pour un pèlerinage à la Vierge) ; *Chronique anonyme finissant en 1286*, *RHGF*, t. XXI, p. 84 (vêtements sombres) ; Priscille Aladjidi, *Le Roi, père des pauvres (France, XIIIe-XVe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; R.-H. Bautier, « Les aumônes du roi aux maladreries, maisons-Dieu et pauvres établissements du royaume », *Assistance et assistés jusqu'à 1610. Actes du 97e congrès national des sociétés savantes. Nantes, 1972*, Paris, Bibliothèque nationale, 1979, p. 37-105.

5 Geoffroy de Beaulieu, § 19 (apparat des cérémonies royales) ; Joinville, § 38 (Saint Louis et ses fils) ; 726 (largesse du roi).

6 L. Carolus-Barré, « La grande ordonnance de réformation de 1254 », art. cit. ; W. Jordan, *Louis IX and the Challenge of the Crusade*, ouvr. cit., particulièrement aux p. 127-133 ; W. Jordan est revenu sur ce point dans une étude récente, « Anti-corruption campaigns in thirteenth-century Europe », *Journal of Medieval History*, t. 35, 2009, p. 204-219 et dans l'épilogue de *Men at the Center. Redemptive Governance under Louis IX*, p. 101-109 ; Marie Dejoux, *Les Enquêtes de Saint Louis. Gouverner et sauver son âme*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.

7 Joinville, § 669 et 662.

8 Joinville, § 40.

9 C'est ce que dit Guillaume de Nangis, qui en reproduit le texte, p. 456-460 ; D. O'Connell, *The Teachings of Saint Louis : a Critical Text*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1972 ; Saint Louis a laissé un texte équivalent à sa fille Isabelle, publié et étudié par D. O'Connell, *The Instructions of Saint Louis : a Critical Text*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1979 (Romance Languages and Literatures, 216). Pour la postérité des enseignements en Angleterre au XIVe siècle, Frédérique Lachaud, « The knowledge and use of the *Teachings of Saint Louis* in Fourteenth Century England », dans Hannah Skoda, Patrick Lantschner et R. L. J. Shaw (dir.), *Contact and Exchange in Later Medieval Europe. Essays in Honour of Malcolm Vale*, Woodbridge, Boydell, 2012, p. 189-209.

10 É. Berger, « Les dernières années de Saint Louis », p. LXV-LXVI. Le surnom de Jean Tristan est expliqué par Joinville, § 398-399 et par Primat, p. 84-85 ; voir Alfred Foulet, « Jehan Tristan, son of Saint Louis, in history and legend », *Romance Philology*, 1959, p. 235-240 ; Colette Beaune, « La légende de Jean Tristan, fils de Saint Louis », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps Modernes,* t. 98, 1986, p. 143-160 ; concession du château de Clermont à Robert : Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1225-1226.

11 Joinville, § 37 (Saint Louis, son fils et son gendre).

12 É. Berger, « Les dernières années de Saint Louis », p. LXVI-LXVII ; Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 63 (envoi d'une discipline à Isabelle).

13 A. Dutilleux et J. Depoin, *Cartulaire de l'abbaye de Maubuisson*, Pontoise, 1890, n° XXXVII, p. 25-26 (le texte avait déjà été publié par Théodore Bonnin, « Lettres de Saint Louis, constatant les adieux que ce roi fit aux religieuses de Maubuisson en partant pour la croisade », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 18, 1857, p. 265, pièce n° XIII) ; douleur de Saint Louis apprenant la nouvelle de la mort de sa mère : Geoffroy de Beaulieu, § 28, et Joinville, § 603-604 ; le cœur de Blanche de Castille était déposé à Notre-Dame-du-Lys, près de Melun, une autre abbaye cistercienne, mais on ignore si Saint Louis s'y est rendu en 1270.

14 Sur Isabelle, Anne-Hélène Allirot, « Isabelle de France, sœur de Saint Louis : la vierge savante (une étude de la *Vie d'Isabelle de France* écrite par Agnès d'Harcourt, suivie de l'édition intégrale du texte) », *Médiévales*, t. 48, 2005, p. 55-98 ; Sean L. Field, *Isabelle of France. Capetian Sanctity and Franciscan Identity in the Thirteenth Century*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2006, particulièrement p. 130-131.

15 Primat, p. 40 ; Nangis, p. 440 et 441 ; sur la levée de l'oriflamme, Philippe Contamine, *L'Oriflamme de Saint-Denis aux XIVe et XVe siècles. Étude de symbolique religieuse et royale*, Nancy, Université de Nancy II, Institut de recherche régionale, 1975 ; Gabrielle M. Spiegel, « The Cult of Saint-Denis and Capetian Kingship », *Journal of Medieval History*, t. 1, 1975, p. 43-69 ; Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 44 (rituel des quatre besants d'or ; voir, à ce propos, Dominique Barthélemy, « Le servage et ses rites », *La Mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des Xe et XIe siècles*, Paris, Fayard, 1997, p. 93-171) ; sur Saint Louis et Saint-Denis, Georgia Sommers Wright, « The royal tomb program in the reign of Saint Louis », *Art Bulletin*, t. 56, 1974, p. 224-243 ; Andrew Lewis, *Le Sang royal, la famille capétienne et l'État, France, X^e^-XIVe siècle,* préface de Georges Duby, Gallimard, Paris, 1986, p. 156-159 ; pour une vision complète, Elizabeth A. R. Brown, *Saint-Denis. La basilique*, Paris, Zodiaque, 2001, p. 360-393 ; sur les reliques possédées par l'abbaye, le clou et la « sainte couronne », Danielle Gaborit-Chopin, *Le Trésor de Saint-Denis.* [*Catalogue de l'exposition*] *Musée du Louvre, 12 mars-17 juin 1991*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1991, p. 239-241 (sainte couronne) et à l'index (le clou).

16 *Vie de Saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus*, p. 57 ; et, pour le premier départ, en 1248, p. 40.

17 Le récit en est fait par Primat, p. 40 ; Nangis, p. 440 et 441 ; sur Marguerite, Edgard Boutaric, « Marguerite de Provence, son caractère, son rôle politique », *Revue des questions historiques*, t. 3, 1867, p. 417-458 ; Gérard Sivéry, *Marguerite de Provence. Une reine au temps des cathédrales*, Paris, Fayard, 1987 ; la possible entrée de Saint Louis dans un des ordres mendiants est rapportée par Geoffroy de Beaulieu, § 12.

18 É. Berger, « Les dernières années de Saint Louis », p. LXIX-LXX ; du même, « Le titre de régent dans les actes de la chancellerie royale », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 61, 1900, p. 413-425 ; F. Olivier-Martin, *Études sur les régences*, I, *Les Régences et la majorité des rois sous les Capétiens directs et les premiers Valois (1060-1375)*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1931, p. 96-98 ; L. Carolus-Barré, « Le prince héritier Louis (1244-1260) et l'intérim du pouvoir royal », art. cit. ; pour le gouvernement du royaume pendant l'absence de Louis VII, Michel Bur, *Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France*, Paris, Perrin, 1991, p. 271-296 ; pendant celle de Philippe Auguste, John Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement*, Paris, Fayard, 1991, p. 142-145 ; Ch. Petit-Dutaillis, *Études sur le règne de Louis VIII*, p. 338, n'est pas aussi affirmatif que G. Sivéry, *Louis VIII*, Paris, Fayard, 1995, p. 374. De manière générale, sur l'entourage de Saint Louis, J. Richard, « Les conseillers de Saint Louis. Des grands barons aux premiers légistes : au point de rencontre de deux droits », dans A. Marchandisse et J.-L. Kupper (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, Droz, 2003, p. 135-148.

19 William Mendel Newman, *Les Seigneurs de Nesle en Picardie (XIIe-XIIIe siècle). Leurs chartes et leur histoire*, Paris, Picard, 2 t., 1971, t. I, p. 50-58, et le tableau généalogique en fin de volume ; plusieurs documents importants relatifs à Simon de Clermont se trouvent dans Brigitte Pipon, *Le Chartrier de l'Abbaye-aux-Bois (1202-1341)*, Paris, École des chartes, 1996 ; W. Jordan, *Men at the Center,* ouvr. cit., p. 71-99 (Simon de Clermont) ; du même, *A Tale of Two Monasteries. Westminster and Saint-Denis in the Thirteenth Century*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2009, à l'index.

20 Correspondance, n° 5 (25 juin 1270, Aigues-Mortes).

21 Des lettres faisant de Mathieu de Vendôme et de Simon de Nesle les lieutenants du roi ont sans doute été expédiées par la chancellerie, sans être parvenues jusqu'à nous. Celles par lesquelles le roi désigne leurs éventuels remplaçants, l'évêque élu d'Évreux et le comte de Ponthieu, ont en revanche été conservées (*Layettes*, t. IV, n°s 5662 et 5663 et R. Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis*, ouvr. cit., n° XX, p. 332-333), de même que les lettres relatives à Étienne Tempier (*Layettes*, t. IV, n° 5664 et R. Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug*, ouvr. cit., n° XIX, p. 332).

22 On ne connaît apparemment qu'un seul sceau pour Blanche de Castille, reproduit dans Marie-Adélaïde Nielen, *Les Sceaux des reines et des enfants de France*, Paris, Archives nationales, 2011, p. 75-76 (Corpus des sceaux français du Moyen Âge, t. III). Pour le sceau des « régents » de 1270, Martine Dalas, *Les Sceaux des rois et de régence*, Paris, Archives nationales, 1991, p. 158, n° 78 et 78 bis ; n'est plus conservée qu'une seule empreinte de ce sceau (Arch. nat., J 726, n° 47) ; la légende se lit en latin : *S. Ludovici Dei gratia Francorum regis, in partibus transmarinis agentis* ; après la mort de Saint Louis, la matrice est modifiée pour indiquer le prénom du nouveau roi (*Philippi* remplaçant *Ludovici*) ; c'est ce sceau qui reste en usage jusqu'au retour de Philippe III en France au printemps 1271.

23 Joinville, § 114 (serment demandé par Saint Louis à ses barons avant son premier départ) ; sur le traité de Paris, Michel Gavrilovitch, *Étude sur le traité de Paris de 1259*, Paris, 1899 ; É. Berger, « Les dernières années », p. XLIV-XLV ; Claude-François Ménestrier, *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon, justifiée par chartres, titres, chroniques, manuscrits, autheurs anciens et modernes et autres preuves*, Lyon, Chez Jean-Baptiste et Nicolas de Ville, 1696, Preuves, p. 5, col. 2 et p. 6, col. 2 ;

le registre dont il est question est aujourd'hui le manuscrit BnF, lat. 9778 ; il s'agit de la copie du registre de frère Guérin (Arch. nat., JJ 26), exécutée en 1247 en prévision du départ de Saint Louis pour la croisade d'Égypte.

24 Primat, p. 40 ; Saint Louis assis au pied des six degrés du siège de l'abbé, Nangis, p. 440 et 441 ; sur le voyage de Paris à Aigues-Mortes, *Histoire générale du Languedoc*, t. VI, p. 915-916 ; et *Ludovici Noni Mansiones et Itinera*, *RHGF*, t. XXI, p. 423.

25 Sens (*Layettes*, t. IV, n° 5650) ; Auxerre (*Layettes*, t. IV, n° 5651) ; Cluny, Lyon, Vienne, Beaucaire, Aigues-Mortes (Primat, p. 40 ; Nangis, p. 440 et 441) ; Vienne (*Layettes*, t. IV, n° 5697) ; Nîmes (L. Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. I, p. 299-300) ; Vauvert (*Layettes*, t. IV, n° 5700) ; Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Paris, Thorin, t. 5, 1895, p. 98 et 306 ; citation de M. Mollat, « Le "passage" de Saint Louis à Tunis », p. 290 ; sur l'arbitrage rendu par le roi et le légat à Lyon, É. Berger, « Les dernières années », p. XLII-XLV ; pour la cérémonie de Vézelay, L. Carolus-Barré, « Saint Louis et la translation des corps saints », *Études d'histoire du droit canonique dédiées à Gabriel Le Bras*, Paris, Sirey, t. II, p. 1087-1112, aux p. 1104-1110.

26 Primat, p. 40-41 ; Guillaume de Nangis, *RHGF*, t. XX, p. 443-445 ; testaments d'Alphonse de Poitiers et de Jeanne à Toulouse, donnés à Aimargues (*Layettes*, n°s 5706 et 5712 ; *Histoire générale du Languedoc*, t. VI, p. 916-919) ; testament de Saint Louis (*Layettes*, n° 5638).

27 Primat, p. 40-41 ; Nangis, p. 444 et 445 ; Joinville, § 505 (épisodes de la première croisade de Saint Louis).

28 Instructions de Saint Louis à ses lieutenants (Correspondance, n° 5, 25 juin 1270, Aigues-Mortes) ; don de Saint Louis à la Sainte-Chapelle (*Layettes*, t. IV, n° 5710) ; Y. Dossat, « Un don d'Alphonse de Poitiers aux clarisses de Montauban (mai 1270) », *Moissac et sa région. Actes du XIXe congrès d'études régionales tenu à Moissac, le 5 et 6 mai 1963*, Fédération des Sociétés académiques et savantes, Albi, 1964, p. 122-128 ; les croisés frisons : *Chronique de Menko*, MGH, *Scriptores*, t. XXIII, p. 554.

4. L'armée croisée

1 Pour ce chapitre, je permets de renvoyer à *L'Armée du roi de France*, Paris, Perrin, 2012, notamment le chapitre 4, « Sous le signe de la croix : les armées de Saint Louis », p. 88-110.

2 É. Berger, « Les dernières années de Saint Louis », p. XII-XIII : le texte de la décrétale *Ad liberandam Terram Sanctam*, extrait des registres d'Innocent III, est inséré dans la bulle par laquelle Urbain IV s'adresse aux prélats et aux ordres mendiants pour la prédication de la Terre sainte (mars 1263) ; Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. M. Zink, t. II, p. 299 (« Chanson de Pouille »).

3 *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 112 ; pour l'archevêque de Rouen, Adam J. Davis, *The Holy Bureaucrat. Eudes Rigaud and Religious Reform in Thirteenth-Century Normandy*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2006, p. 168-170 ; pour l'archevêque de Narbonne, *Gallia Christiana*, t. VI, col. 78 ; pour l'évêque de Langres, E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. V, p. 99.

4 *Layettes*, t. III, n° 4310 (avec une date erronée, vers 1256) et, pour la rectification de la date, t. IV, n° 5722.

5 *Layettes*, n° 5712.

6 Quittances données par Olivier de Lisle, chevalier, à Pierre Michel et Pierre Barbe, sergents du roi, à chaque fois pour 200 livres tournois (1270, 11 novembre, au camp devant Carthage ; 13 décembre, Palerme, Arch. nat., J 473, n°s 29[1] et [2]) ; les autres quittances sont données par Humbert de Beaujeu, connétable de France, pour 310, 400 et de nouveau 310 livres (les deux premières, 1270,

août, au camp devant Carthage, la troisième, 15 mars 1271, Viterbe, J 270, n°s 2, 3 et 4) ; par Enguerran de Bailleul, chevalier, aux deux mêmes, pour 300 puis 290 livres (1270, 1er octobre, au camp devant Carthage, et 1271, 3 janvier, Messine, J 475, n°s 77 et 77 *bis*) ; par Louis de Beaujeu, seigneur de Montferrand, aux deux mêmes, pour 400 livres (1270, 9 novembre, J 473, n° 30) ; par Amauri de Meulan, chevalier, à Pierre Michel, pour 670 livres (1271, 19 janvier, J 474, n° 32).

7 E. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 115 (arbalétriers recrutés par Alphonse de Poitiers) ; lettre de Jean Sarrasin à Nicolas Arrode, A. Foulet (éd.), *Lettres françaises du XIIIe siècle,* ouvr. cit., p. 5 (les arbalétriers lors du débarquement) ; Primat, p. 47 (prise de Carthage).

8 Sur le contingent génois, *Annales Januenses*, p. 267-268 ; sur les Frisons, *Chronique de Menko*, MGH, *Scriptores*, t. XXIII, p. 554 ; *Estoire d'Éraclès empereur*, dans *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux*, Paris, t. II, Imprimerie impériale, 1859, p. 458 ; Première continuation de la chronique de Géraud de Frachet, dans Jean Lemoine (éd.), *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis (1328-1344), suivie de la continuation de cette chronique (1344-1364)*, Paris, Renouard, 1896, p. 179-202, aux p. 182-183 ; sur le contingent anglais, Reinhold Röhricht, « Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem. A. La croisade du prince Edouard d'Angleterre (1270-1274) », *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 617-632.

9 Joinville, § 147 ; A. Foulet, *Lettres françaises du XIIIe siècle,* ouvr. cit., p. 20 ; Primat, p. 41 ; *Geste des Chiprois* ; chronique de Pierre Coral : *RHGF*, t. XXI, p. 776 ; Thomas Stapleton (éd.), *De Antiquis legibus liber. Cronica maiorum et vicecomitum Londoniarum*, Londres, Camden Society, 1846, p. 131.

10 Sur la carrière d'Amaury de La Roche, je me permets de renvoyer à ma thèse, *L'Ost de France. La guerre, les armées, la société politique (fin du règne de Saint Louis – fin du règne de Philippe le Bel)*, t. I, p. 66-71 ; Marie Luise Bulst-Thiele, *Sacrae Domus Militiae Templi Hierosolymitani magistri. Untersuchungen zur Geschichte des Templerordens 1118/19-1314*, Göttingen, 1974, p. 245-246 ; Marie Luise Bulst-Thiele, « Templer in königlichen und päpstlichen Diensten », *Festschrift Percy Ernst Schramm*, 2, 1964, p. 289-308, aux p. 303-304 ; la citation de Bartolomeo de Neocastro, *Historia sicula*, RIS², t. XIII/3, p. 7. De manière générale, sur les ordres militaires, Alain Demurger, *Chevaliers du Christ : les ordres religieux-militaires au Moyen Âge, XIe-XVIe siècle*, Paris, Le Seuil, 2002 ; *Les Templiers : une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 2008 ; *Les Hospitaliers, de Jérusalem à Rhodes, 1050-1317*, Paris, Tallandier, 2012.

11 Sur Olivier de Termes, *RHGF*, t. XXII, p. 311 et 331 ; *Estoire d'Éraclès*, p. 449, 458 et 459 ; sur sa participation à la croisade de Tunis, Primat, p. 51, 54 et 55 ; de manière générale, *Histoire générale du Languedoc*, t. VI, p. 786, 815, 853, 855-856, 866, 873.

12 Arch. nat., J 1024, n° 80 ; éd. Louis Douet d'Arcq, « Supplique d'un chevalier contre un déni de justice ; pièces du XIIIe siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 9, 1848, p. 405-411, à la p. 411.

13 Joinville, § 395-396 (le Champenois renégat) ; Primat, p. 51 (Raoul L'Escot ; celui-ci est tué au cours des combats).

14 Joinville, § 393 (l'évêque de Soissons) ; *Geste des Chiprois*, p. 183-184 ; P.-Éd. Riant, « Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de Saint Louis », art. cit.

15 X. Hélary, « "Vous êtes du poil du loup". Genèse du récit de défaite, de Mansourah (8 février 1250) à Courtrai (11 juillet 1302) », dans Jean-Claude Cheynet et Dominique Barthélemy, *Guerre et société, Byzance-Occident (VIIIe-XIIIe siècle)*, Paris, 2010 (Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance, 31), p. 185-200.

16 Joinville, § 174-177.

17 *Chronique de Menko*, MGH, *Scriptores*, t. XXIII, p. 554-556.

5. Pourquoi Tunis ?

1 Correspondance n° 6 (Saint Louis à Mathieu abbé de Saint-Denis, 25 juillet 1270) ; Primat, p. 40-41 ; Nangis, p. 442-445 ; Ibn Khaldoun évoque le chiffre de trois cents, tant grands que petits (*Histoire des Berbères*, t. II, p. 365) ; en 1249, 1 800 bateaux quittent Chypre pour attaquer Damiette, dit Joinvillle, § 146 ; le nom *Montjoie* du bateau sur lequel le roi a traversé la Méditerranée lors de sa première croisade est donné par la lettre de Jean Sarrasin à Nicolas Arrode (A. Foulet, *Lettres françaises du XIIIe siècle,* ouvr. cit., p. 1.

2 Joinville, § 127.

3 Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) ; Primat, p. 41-42 ; Nangis, p. 444 et 445 ; les quatre messes sont célébrées en l'honneur de Notre-Dame, des Anges, du Saint-Esprit et des défunts.

4 Primat, p. 42 ; Nangis, p. 444 et 445 ; le codicille du testament publié dans les *Layettes*, t. IV, n° 5730. Sur l'épisode de la carte marine déployée par les capitaines génois, Patrick Gautier-Dalché, « Cartes, réflexion stratégique et projets de croisade à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle. Une initiative franciscaine ? », *Francia*, t. 37, 2010, p. 77-95, aux p. 77-79.

5 P. Thorau, *The Lion of Egypt*, ouvr. cit., p. 203-204 et notes 86-87, p. 216 ; le fait que les instructions données aux capitaines ne devaient être ouvertes qu'une fois en mer se trouve dans les *Récits d'un ménestrel de Reims*, une source à prendre avec prudence, mais on ne voit pas en quoi ici on ne pourrait pas s'y fier (N. de Wailly, *Récits d'un ménestrel de Reims*, p. 192, § 373).

6 Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) ; Primat, p. 41-44 ; Nangis, p. 444-447.

7 Nangis, p. 446.

8 Tout le passage consacré à la Tunisie et au calife Al-Mostansir est tiré de Robert Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du XVe siècle*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 2 t., 1940, p. 1-55 ; à compléter, pour les relations entre Tunis et les royaumes de la péninsule Ibérique, par Charles-Emmanuel Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghrib aux XIIIe et XIVe siècles. De la bataille de Las Navas de Tolosa (1212) à l'avènement du sultan mérinide Abou-l-Hasan (1331),* Paris, Presses universitaires de France, 1966, p. 95-104 ; du même, « Les consulats catalans de Tunis et de Bougie au temps de Jacques le Conquérant », *Anuario de Estudios medievales*, 3, Barcelone, 1966, p. 469-479 ; Pascal Buresi et Mehdi Ghouirgate, *Histoire du Maghreb médiéval*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2013, chapitre 7, « Les Hafsides d'Ifriqiyâ », p. 93-105 ; Ronald A. Messier, « The Christian community of Tunis at the time of St. Louis' crusade, A. D. 1270 », dans Vladimir P. Goss et Christine Verzar Bornstein (dir.), *The Meeting of Two Worlds : Cultural Exchange Between East and West During the Period of the Crusades*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, p. 241-255 ; Robert I. Burns, « Renegades, adventurers and sharp businessmen : the thirteenth-century Spaniard in the cause of Islam », *Catholic Historical Review*, t. 58, 1972, p. 341-366 ; Michael Lower, « The Papacy and Christian mercenaries of thirteenth-century North Africa », *Speculum*, t. 89, 2014, p. 601-631 ; et bien sûr, pour Bougie, voisine de Tunis, Dominique Valérian, *Bougie port maghrébin*, Rome, École française de Rome, 2006.

9 Geoffroy de Beaulieu, *RHGF*, t. XX, p. 21-22 ; repris par Guillaume de Nangis, p. 446-449.

10 Charles-Victor Langlois, *Le Règne de Philippe III*, p. 165 ; Louis de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, 1861, p. 433, et Henri Wallon, *Saint Louis*, Paris, 1878, t. II, p. 439-444, étaient du

même avis ; sur le contexte de la fin du XIXe siècle, Yann Potin, « Saint Louis l'Africain. Histoire d'une mémoire inversée », *Afrique et histoire*, 2003, no 1, p. 23-74.

11 *RHGF*, t. XX, p. 115-116 ; *Vie de Saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus*, p. 141.

12 *Chronique anonyme finissant en 1286*, *RHGF*, t. XXI, p. 87 (autorisation donnée par Saint Louis de laisser sortir les barons du royaume pour suivre Charles d'Anjou) ; R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, no 32 (mission de Jean de Clary).

13 J. Richard, *Saint Louis*, ouvr. cit., p. 560.

14 Déclaration de Foggia, 7 septembre 1269, J. Longnon, « Charles d'Anjou et la croisade de Tunis », *Journal des savants*, 1974, p. 44-61, à la p. 53 ; sur les préparatifs faits par Charles d'Anjou dans les années 1269 et 1270 en vue d'une expédition en Grèce, voir les documents réunis par R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, p. 24 ; actes nos 51, 53-55, 57, 66, 68-70, 95, 106, etc. ; pour la flotte, Willy Cohn, « Storia della flotta siciliana sotto il governo di Carlo I d'Angio », *Archivio storico per la Sicilia orientale*, 2e série, t. 25, 1929-1930, p. 351-392.

15 *RCA*, t. VI, p. 9-10.

16 R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, no 29 (18 août 1269) ; cf. Robert Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, ouvr. cit., t. I, p. 54-55 ; J. Longnon, « Charles d'Anjou et la croisade de Tunis », art. cit., p. 54.

17 R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, p. 26 et nos 82 et 84 ; J. Longnon, « Charles d'Anjou et la croisade de Tunis », art. cit., p. 58. Ce frère Bérenger était un habitué des missions de ce genre : le 2 juin 1269, le roi de Sicile ordonnait aux dominicains de Pouille de lui fournir un compagnon à son choix, en vue de la mission qu'il devait accomplir outre-mer ; il s'agissait peut-être déjà d'une mission en Tunisie, mais plus vraisemblablement d'une ambassade auprès du sultan d'Égypte (R. Lefevre, nos 45, 330-333, 374).

18 *Annales Januenses*, p. 268 ; Michel Mollat, art. cit., p. 296 ; G. Jehel, *Les Génois en Méditerranée occidentale*, p. 61-70 ; c'est Pascal Montaubin qui note que le choix de Cagliari empêche les Génois de communiquer avec les autorités de Gênes.

19 P. Montaubin, « L'homme-clé de la croisade de 1270 : le légat Raoul Grosparmi », art. cit. ; Primat, p. 44 (le légat déclare qu'attaquer Tunis, c'est remplir le vœu fait pour la Terre sainte) ; Joinville, § 61-64 (méfiance de Saint Louis à l'égard des prétentions des prélats, à la suite des démêlés du comte de Bretagne avec des évêques qui l'avaient excommunié avant d'être finalement condamnés par le pape).

20 Joinville, § 366-367.

21 D. O'Connell, *Les Propos de Saint Louis*, ouvr. cit., p. 81.

22 W. Jordan, *The French Monarchy and the Jews : from Philip Augustus to the Last Capetians*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1989, notamment p. 149-161 ; Joseph Shatzmiller, *La Deuxième Controverse de Paris*, Paris et Louvain, Peeters, 1994 (avec p. 35-36 l'édition et la traduction des mandements relatifs à Paul Chrétien) ; Danielle Sansy, « Saint Louis et la rouelle des Juifs », dans Paul Salmona et Juliette Sibon, *Saint Louis et les juifs. Politique et idéologie sous le règne de Louis IX*, Paris, Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments nationaux, Paris, 2015, p. 75-83.

23 Je suis ici Michael Lower, « Conversion and Saint Louis's last crusade », *Journal of Ecclesiastical History*, t. 58, 2007, p. 211-231 ; du même auteur, Michael Lower, « Louis IX, Charles of Anjou and the Tunis crusade of 1270 », dans Thomas F. Madden, James L. Naus et Vincent Ryan (dir.), *The Crusades. Medieval Worlds in Conflict*, Farnham, Ahsgate, 2011, p. 173-193 ; et Robert I. Burns, « Christian-Muslim confrontation in the West : the thirteenth-century dream of conversion », *American Historical Review*, t. 76, 1971, p. 1386-1434 ; Geoffroy de Beaulieu, § 27 (Saint Louis fait baptiser des musulmans pendant son séjour en Terre sainte) ; même chose chez Primat,

p. 65, et chez Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 20-21, 25 (l'émir qui veut devenir chevalier) ; Guillaume de Chartres, § 21 (hostilité de Louis pour les Juifs) et 37 (volonté de répandre la foi en Afrique) ; André Callebaut, « La deuxième croisade de Saint Louis et les Franciscains (1267-1270) », *La France franciscaine*, t. 5, 1922, p. 282-288, tout particulièrement à propos de la « Chronique d'Erfurt », p. 285 ; M.-H. Laurent, *Le Bienheureux Innocent V et son temps*, p. 96 et note 134 (dominicains dans l'armée de la croisade) ; Ch.-E. Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghrib*, ouvr. cit., p. 106-110 ; sur la présence dominicaine à Tunis, André Berthier, « Les écoles de langues orientales fondées au XIIIe siècle par les dominicains en Espagne et en Afrique », *Revue africaine*, t. 73, 1932, p. 89-103 ; voir également, pour une possible conversion du souverain de Tunis dans les années 1310, M. Lower, « Ibn al-Lihyani : sultan of Tunis and would-be Christian convert », *Mediterranean Historical Review*, t. 24, 2009, p. 17-27. Sur la rencontre de saint François avec le sultan d'Égypte, John V. Tolan, *Le Saint chez le sultan. La rencontre de saint François et de l'islam. Huit siècles d'interprétation*, Paris, Le Seuil, 2007.

6. Le débarquement et les premières opérations

1 Primat, p. 44-45 ; Nangis, p. 448-449.

2 Idrîsî, *La Première Géographie de l'Occident*, présentation et notes par Henri Bresc et Annliese Nef, traduction du chevalier Jaubert, revue par A. Nef, Paris, GF Flammarion, 1999, p. 188.

3 Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) ; Primat, p. 45 ; Nangis, p. 450 et 451 ; les *Annales Januenses*, p. 267, disent formellement que les marchands génois qui sont pris dans la rade de Tunis ignoraient la venue de l'armée.

4 Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) ; Primat, p. 45-46 ; pour l'oriflamme qui précède les troupes lors du débarquement près de Damiette, Joinville, § 155 et 162 ; pour la Vraie Croix, lettre de Jean Sarrasin à Nicolas Arrode, A. Foulet, *Lettres françaises du XIIIe siècle*, p. 4, où est cité également « le gonfanon de monseigneur saint Denis » ; seul Guillaume de Saint-Pathus fait état de ce « ban » que Louis aurait dicté à son clerc Pierre de Condé, et dont il ne donne malheureusement que les premiers mots : « Je vous dis le ban de Notre Seigneur Jésus Christ et de son serviteur Louis, roi de France » (*Vie de Saint Louis*, p. 28 et 111) ; il semble que Charles d'Anjou ait fait frapper des monnaies pendant son séjour en Tunisie, qui portaient la légende *Karolus servus Christi* (« Charles, serviteur du Christ », Arturo G. Sambon, « Monete d'oro coniate da Carlo I d'Angiò a Tunisi », *Rivista Italiana di Numismatica*, t. 6, 1893, p. 341-346). Sur la cotte d'armes du roi, voir Joinville, § 261 : après la mort du comte d'Artois, frère de Saint Louis, à Mansourah, un émir égyptien exhibe sa cotte d'armes en prétendant que c'est celle du roi, certainement parce que les armes du comte d'Artois (un semis de fleurs de lys brisé d'un lambel aux châteaux de Castille) sont très proches de celles du roi (un semis de fleurs de lys).

5 Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) ; Primat, p. 46.

6 Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. II, p. 363-365 ; pour cet historien, Al-Mostancir aurait fait amasser des vivres à Tunis, réparer les murs de la ville et adresser une ambassade à Saint Louis : ce dernier aurait accepté l'argent dont les envoyés étaient munis, tout en leur annonçant que l'expédition qu'il prévoyait serait bien dirigée contre la Tunisie ; ce n'est guère crédible, et Ibn Khaldoun lui-même a de la peine à croire à un tel cynisme.

7 Primat, p. 46 ; Nangis, p. 448-451.

8 Correspondance, n° 6 (Saint Louis à Mathieu de Vendôme) et n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) ; Primat, p. 46 ; M'hamed Hassine Fantar, *Carthage. La cité punique*, Paris, CNRS

Éditions, coll. « Patrimoine de la Méditerranée », 1995 ; Salah-Eddine Tlatli, *La Carthage punique. Étude urbaine*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1978 ; Gilbert et Colette Charles-Picard, *La Vie quotidienne à Carthage au temps d'Hannibal (IIIe siècle avant Jésus-Christ)*, Paris, Hachette, 1958 ; Serge Lancel, *Carthage*, Paris, Fayard, 1992.

9 Correspondance, n° 6 (Saint Louis à Mathieu de Vendôme) ; Isabelle, fille de Saint Louis, reine de Navarre, résidait semble-t-il « en une tour qui était près du rivage », où étaient hébergées également la femme de Charles d'Anjou, Marguerite de Bourgogne, et la belle-fille de Charles, Marie de Hongrie (Primat, p. 59) ; après la conclusion du traité, Primat indique que le camp principal fut abandonné et qu'on se replia « dans le port devant Carthage, là où la reine et les comtesses et toute la compagnie des femmes demeuraient sous la garde des chevaliers et des sergents d'armes (Primat, p. 80).

10 Primat, p. 47-48.

11 El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale,* trad. M. Guckin de Slane, édition revue et corrigée, Paris, Adrien Maisonneuve, 1965, p. 93-96 ; Idrîsî, *La Première Géographie de l'Occident*, p. 189-190 ; M'hamed Hassine Fantar, *Carthage. La cité punique*, ouvr. cit.

12 Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) ; Primat, p. 47 ; Nangis, p. 452-45.

13 Correspondance, n° 6 (Saint Louis à Mathieu de Vendôme, 25 juillet 1270).

14 Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) et n° 8 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, 21 août) ; Primat, p. 47 ; d'après les *Annales Januenses*, p. 268, les Génois prirent seuls Carthage ; quand les marins catalans et provençaux virent leur succès, ils débarquèrent de leurs navires ; mais la ville fut emportée avant leur arrivée.

15 G. Jehel, *Les Génois en Méditerranée occidentale*, ouvr. cit., p. 84.

16 Ibn Khaldoun, p. 365 ; Alfred-Louis Delattre, *Souvenirs de la croisade de Saint Louis trouvés à Carthage*, Tunis, Imprimerie française B. Borrel, 1894 ; sur ce Père blanc, Joann Freed, « Le père Alfred-Louis Delattre (1850-1932) et les fouilles archéologiques de Carthage », *Histoire, monde et cultures religieuses*, t. 8, 2004, p. 67-100.

17 *Speciale Sarracenorum presidium*, dit la lettre de Charles d'Anjou à Pierre de Montbrun, camérier et notaire du Saint-Siège (Correspondance, n° 16) ; Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil).

18 R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, ouvr. cit., t. I, p. 60 et, pour l'organisation de l'armée, t. II, p. 75-94 ; pour l'emprisonnement des chrétiens et des Génois, Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil) ; Nangis, p. 448-449 ; Géraud d'Auvergne, *RHGF*, t. XXI, p. 217 ; d'après les *Annales Januenses*, p. 267, les Génois furent enfermés dans un « beau palais », le sultan étant convaincu que ce n'était pas sur leur conseil que l'armée s'était dirigée vers Tunis ; sur les Catalans, Ch.-E. Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghrib*, ouvr. cit., p. 122 ; présence de Vénitiens dans la milice du calife, B. Doumerc, *Venise et l'émirat hafside*, p. 17 ; engagement du chevalier castillan, Ch.-E. Dufourcq, « Vers la Méditerranée orientale et l'Afrique », dans *Jaime I y su epoca : X Congreso de historia de la Corona de Aragon (Zaragoza 1975)*, Saragosse, Institución « Fernando el Católico », 1979, p. 7-90 ; repris dans, du même, *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb*, éd. Jacques Heers et Georges Jehel, Aldershot, Variorum, 1990, article VII, p. 69, document n° 130 ; Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. II, p. 367.

19 Primat, p. 48 ; Nangis, p. 452 et 453.

20 Correspondance, n° 7 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, 27 juillet) et n° 8 (Pierre de Condé à l'abbé de Saint-Denis, 21 août) ; Primat, p. 50-51 ; Nangis, p. 454-457.

21 Primat, p. 48-50 ; Nangis, p. 452-455.

22 Primat, p. 50-51 ; Nangis, p. 454-457.

23 Joinville, § 148 ; Nangis, p. 468-469 ; *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, éd. H. Géraud, t. I, p. 237-238 ; Ulysse Robert, *L'Art de chevalerie, traduction du* De re militari *par Jean de Meun,* Paris, 1897, p. 107.

24 Primat, p. 51-54 (avec les noms de trois des cinq sergents : Pierre d'Auteuil, Jean de Soissons et Martin de Trappes).

25 Primat, p. 55.

26 Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. M. Zink, t. II, p. 387 (« Complainte du roi de Navarre »).

27 Couleur de la tente de Saint Louis au camp de Damiette (F. Gabrieli, *Chroniques arabes des croisades*, p. 312) ; Correspondance n° 8 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 21 août 1270) ; Primat, p. 52-53 ; Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. II, p. 366 ; rôle des bouchers dans le camp de Damiette en 1249, Joinville, § 274 ; J. Richard, « La fondation d'une Église latine en Orient par Saint Louis : Damiette », art. cit., p. 39-54 ; nombreuses références au ravitaillement de l'armée croisée depuis la Sicile dans R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, ouvr. cit.

28 R. Lefevre, nos 324 et 390 ; cri public à Narbonne, Arch. mun. Narbonne, AA, p. 141 : AA 109, 9e thalamus ; sur Baudouin Wandelar, Jacques Monfrin, *Documents linguistiques de la Belgique romane*, t. II, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale*, Paris, 1987, n° 72, p. 89.

7. L'arrivée de Charles d'Anjou

1 Le 23 août d'après Primat, p. 56 ; sans date, lettre de Thibaud de Navarre au cardinal Eudes de Châteauroux (Correspondance, n° 14, 24 septembre 1270) ; Hugues XIII de Lusignan, comte de la Marche, mourut, sans doute à la fin du mois d'août, immédiatement après Saint Louis : Primat, p. 61.

2 Pour la mort de Jean Tristan et du légat, Primat, p. 51 ; Nangis, p. 460, *Annales Januenses*, p. 268 ; Geoffroy de Beaulieu, p. 23 ; *Estoire d'Éraclès*, p. 459 ; Correspondance, n° 14 (Thibaud de Champagne au cardinal Eudes de Châteauroux, 24 septembre) ; pour la maladie du futur Philippe III, ajouter Joinville, § 738, qui tient ses informations de Pierre, comte d'Alençon ; à propos du comte de Vendôme et de Gautier de Nemours, Primat, p. 56-57 ; sur la mort de l'archidiacre de Paris et son remplacement par Guillaume de Chartres comme garde du sceau, lettre de Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme (Correspondance, n° 8, 21 août 1270) ; Guillaume de Chartres est maintenu en fonctions par Philippe III, comme le prouve la lettre adressée par le roi aux régents, en date du 12 septembre (Correspondance, n° 12) ; pour Jean de Courtenay, Pierre Desportes, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. 3, *Diocèse de Reims*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 165-166.

3 Correspondance, n° 8 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 21 août 1270) ; Primat, p. 52.

4 Louis Bréhier, « Une ambassade byzantine au camp de Saint Louis devant Tunis (août 1270) », *Mélanges offerts à M. Nicolas Iorga*, Paris, 1933, p. 139-147. L'historien grec Georges Pachymérès a donné un récit peut-être orienté mais assez détaillé et assez sûr de cette ambassade : Georges Pachymérès*, Relations historiques*, II. Livres IV-VI, éd. et notes par Albert Failler, trad. par Vitalien Laurent, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 462-467 ; et Primat, p. 73.

5 Emprunt de 100 000 livres tournois : *Layettes*, t. IV, n° 5735 ; G. Servois, « Emprunts de Saint Louis en Palestine et en Afrique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 19, 1858, p. 113-131, pièce justificative n° VII, à la p. 131 ; et R. Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis*, ouvr. cit., n° XXVIII, p. 346-347 ; accroissement de la rente donnée au comte d'Alençon : *Layettes*, t. IV, n° 5733 ; nomination de deux nouveaux exécuteurs testamentaires : *Layettes*, t. IV, n° 5734.

6 Correspondance, n° 8 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 21 août 1270) ; Primat, p. 57.

7 Correspondance, n° 9 (Pierre de Condé au trésorier de Saint-Frambaud de Senlis, 4 septembre 1270) ; Primat, p. 57-58 ; Nangis, p. 466-469.

8 *Histoire générale du Languedoc*, t. VI, p. 924-925 (Philippe de Montfort) ; Primat, p. 51 (Jean Tristan), 52 (Raoul Grosparmi) et 58-59 (Saint Louis) ; Nangis, p. 456-457 ; Georges Pachymérès, *Relations historiques*, II. Livres IV-VI, ouvr. cit., p. 466. C'est Pierre de Condé qui rapporte dans la lettre qu'il expédie au trésorier de Saint-Frambourg de Senlis « que le roi ne voulait pas qu'il [Jean Tristan] soit enterré dans l'église de Saint-Denis, dans laquelle seuls les rois sont enterrés » ; de fait, à Royaumont se trouvaient déjà un des frères de Saint Louis, Philippe Dagobert († 1235), et deux de ses enfants, Blanche († 1243) et Jean († 1248). Au cours des fouilles qu'il réalise dans les années 1880 sur la colline de Byrsa et dans les environs, le P. Delattre met au jour des squelettes qui avaient été couverts de chaux et dans lesquels il propose de voir les restes de croisés (Alfred-Louis Delattre, *Souvenirs de la croisade de Saint Louis trouvés à Carthage*, ouvr. cit.

9 Correspondance, n° 9 (Pierre de Condé au trésorier de Saint-Frambaud de Senlis, 4 septembre 1270 ; Primat, p. 58 ; Nangis, p. 466-469 ; Geoffroy de Beaulieu, § 46 (Charles d'Anjou convainc son neveu de garder les ossements de son père avec l'armée plutôt que de les envoyer immédiatement en France).

10 *RHGF*, t. XXI, p. 16 ; Primat, p. 61.

11 Primat, p. 57-58.

12 Primat, p. 57 (popularité de Charles dans l'armée) ; 73 (localisation du camp de Charles d'Anjou).

13 Primat, p. 61 ; Correspondance, n° 14 (Thibaud de Champagne à Eudes de Châteauroux).

14 Primat, p. 73.

15 Correspondance, nos 10 et 11 : lettre de Philippe III aux régents, suivie d'une lettre circulaire aux archevêques, évêques, ducs et comtes et à tous ses fidèles notifiant la confirmation des deux régents. Ces deux lettres devaient être portées par Geoffroy de Beaulieu, confesseur de Saint Louis, et Guillaume de Chartres, garde du sceau depuis la mort, quelques jours auparavant, de l'archidiacre de Paris ; dispositions en vue d'une éventuelle régence (*Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 295) ; premier testament de Philippe III (Arch. nat., J 403, n° 8).

16 Pour Robert de Béthune, R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, n° 243.

17 Jacques de Burson (R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, n° 422) ; Hervé de Chevreuse (R. Lefevre, n° 385) ; Geoffroy de Milly (R. Lefevre, n° 390) ; Macé Du Plessis (Charles-Victor Langlois, « Notice sur le château du Plessis-Macé », *La Province d'Anjou*, n° 32, novembre-décembre 1931, p. 309-323, p. 315) ; R. Lefevre, nos 206 (Raimond Isard), 243 (Robert de Béthune), 370 (Bertrand de Sillé), 239 (Bertrand de Baux et Foulques de Puy-Richard), 220 (seigneurs régnicoles), 372 (droits perçus par Jean Britaud), 231 (3 octobre), 253 (31 octobre). Charles d'Anjou profite du séjour en Tunisie pour combiner le mariage de Jean et de Simon de Montfort avec deux filles de Pierre de Beaumont, chambrier du royaume de Sicile (R. Lefevre, n° 395).

18 Correspondance, n° 16 (Charles d'Anjou à Pierre de Montbrun, 4 octobre 1270).

19 Primat, p. 74.

20 Primat, p. 74, et Pierre de Condé précisent bien que ce fut en cachette que les croisés reçurent l'ordre de s'armer ; la date est donnée par la lettre de Charles d'Anjou à Pierre de Montbrun, Correspondance, n° 16 (4 octobre 1270) ; sur le plan suivi par les croisés, Première continuation de la chronique de Géraud de Frachet, dans Jean Lemoine (éd.), *Chronique de Richard Lescot, religieux de*

Saint-Denis (1328-1344), suivie de la continuation de cette chronique (1344-1364), Paris, Renouard, 1896, p. 179-202, aux p. 181-182.

21 « Ainsi se venguerent les crestiens de leurs anemis par le sens et par la cautelle au roy de Cecille », *Grandes chroniques*, t. VIII, p. 10-11.

22 Primat, p. 76 (sans date) ; avec la date, 5 septembre, lettre de Thibaud de Champagne au cardinal Eudes de Châteauroux (Correspondance, n° 14, 24 septembre 1270).

23 Primat, p. 74-75 ; Nangis, p. 470-471 ; Correspondance, n° 9 (Pierre de Condé au trésorier de Saint-Frambaud de Senlis, 4 septembre) ; pour le rôle des Frisons, *Chronique de Menko*, MGH, *Scriptores*, t. XXIII, p. 556.

24 Correspondance, n° 14.

25 Correspondance, n° 9 (Pierre de Condé au trésorier de Saint-Frambaud de Senlis, 4 septembre 1270) ; Primat, p. 77 ; Nangis, p. 470-473 ; Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. II, p. 366-367.

26 Lettre de Charles d'Anjou à Pierre de Montbrun (Correspondance, n° 16, 4 octobre 1270) ; Primat, p. 77-79 ; Nangis, p. 472-475 ; la prise temporaire du camp du sultan est confirmée par Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. II, p. 367.

27 Primat, p. 79.

28 R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, ouvr. cit., t. I, p. 61 ; Ibn Khaldoun, p. 367-368.

29 Jean Duvernoy (éd. et trad.), *Guillaume de Puylaurens. Chronique*, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 198-200.

30 Primat, p. 80 ; Nangis, p. 474-477.

31 Correspondance, n° 17 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 18 novembre 1270).

32 Pour le message envoyé par le calife au roi de Sicile dès l'arrivée de celui-ci, Pierre de Condé, Correspondance, n° 17 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 18 novembre 1270).

33 Correspondance, n° 17 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 18 novembre 1270).

34 Le traité se trouve aux Archives nationales, sous la cote J 937, n° 1 ; il apparaît dans l'inventaire de Pierre d'Étampes, un des premiers responsables connus du Trésor des chartes, puis dans celui de Gérard de Montaigu, vers 1370 (A. Teulet, t. I, p. XXXVIII et XXXIX ; également dans H.-F. Delaborde) ; sur la conclusion du traité, Primat, p. 80 ; Nangis, p. 476-479.

35 Il ne paraît pas en effet que la milice catalano-aragonaise ait cessé de servir le sultan ; bien au contraire, le 14 février 1271, un traité fut conclu à Valence entre le roi d'Aragon et le sultan de Tunis (Ch.-E. Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghrib*, ouvr. cit., p. 123-124).

36 Correspondance, n° 17 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 18 novembre 1270) ; R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, ouvr. cit., t. I, p. 62.

37 P. Thorau, *The Lion of Egypt*, p. 210 ; Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. II, p. 369.

38 Primat, p. 80.

39 Anelier, v. 473-477, « E ladoncs l'arcevesque, om molt religios, Qui era de Narbona, fe per l'ost moltz sermos, que la cros se vendia, e'l plait era ontos, quar per dines se dava la crotz del Glorios, dont tot Christianisme n'anava al dejos ».

40 *RHGF*, t. XX, p. 476 ; c'est la traduction que donne Louis de Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Âge*, Paris, Plon, 1866, p. 136 ; Saba Malaspina, traduit par L. de Mas-Latrie, p. 136-137 ; Pierre Coral, *RHGF*, t. XXI, p. 776 ; *Estoire d'Éraclès*, p. 459 ; *Gestes des Chiprois*, § 373, p. 194 ; voir aussi la *Chronique anonyme finissant en 1286, RHGF*, t. XXI, p. 86.

8. Le retour

1 Correspondance, n° 17 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 18 novembre 1270) ; Primat, p. 76-77 et 82.

2 Correspondance, n° 17 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme) et n° 21 (les régents à Philippe III) ; Primat, p. 80-82 ; Nangis, p. 478 et 479 ; le chroniqueur anonyme se trouve en *RHGF*, t. XXI, p. 86.

3 Correspondance, n° 8 (lettre de Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 21 août 1270) ; *Annales Januenses*, p. 269 ; sur l'attitude du prince Édouard, M. Prestwich, *Edward I*, p. 73-74.

4 Sur le départ : Correspondance, n° 17 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 18 novembre 1270) et n° 18 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, 30 janvier 1271) ; Primat, 80 ; Nangis, p. 478-479 ; consignes de Charles d'Anjou à ses officiers, *RCA*, t. VI, p. 36-37, n° 124 ; R. Lefevre, n° 260 ; sur les machines de guerre, Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. II, p. 369 ; les registres de la chancellerie angevine démontrent l'attention que Charles porta à ses machines, qu'il fit porter en Sicile entre 1270 et 1272 (R. Lefevre, nos 375, 386 et 388).

5 Correspondance, n° 17 (Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, 18 novembre 1270) et n° 18 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, 30 janvier 1271) ; Primat, p. 82-83 ; Nangis, p. 478-481 ; *Annales Januenses*, p. 269 ; l'*Estoire d'Éraclès*, p. 459, estime à « 40 naves » le nombre de navires perdus ; Charles d'Anjou fait rapidement dégager le port et restituer aux croisés tout ce qui leur revient (L. Carolus-Barré, « « Aventures de mer » et naufrages en Méditerranée au milieu du XIIIe siècle », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1974, p. 612-626, aux p. 618-623 ; repris dans « Objets précieux et monnaies retrouvés dans le port de Trapani en 1270, dont 21 écus d'or de Saint Louis », *Revue numismatique*, 6e série, t. 18, 1976, p. 115-118) ; en revanche, il confisque les biens des Génois avec lesquels il était en conflit.

6 Anelier, v. 480-487 ; *Annales Januenses*, p. 268 ; Aug. Scheler, *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé*, t. Ier, *Baudouin de Condé*, Bruxelles, Comptoir universel d'imprimerie et de librairie, 1866, pièce n° I, p. 1-16, aux v. 281-293 ; *RHGF*, t. XXI, p. 86 ; Primat, p. 81.

7 M. Prestwich, *Edward I*, p. 74.

8 Date du serment : Correspondance, n° 18 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, 30 janvier 1271) ; séjour des croisés à Trapani : Primat, p. 84-85 ; Nangis, p. 478-479 ; *Annales Januenses*, p. 269 ; don du cheval par Charles d'Anjou : R.-H. et A.-M. Bautier, « Contributions à l'histoire du cheval au Moyen Âge », art. cit., à la p. 72 ; ordres de Charles d'Anjou à ses officiers : *RCA*, t. VI, p. 162, n° 834 et p. 185, n° 963 et 964, et R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, n° 347.

9 Sur les fêtes organisées par Charles d'Anjou en l'honneur de son neveu, *Chronique anonyme finissant en 1286*, *RHGF*, t. XXI, p. 86 ; sur la mort du roi de Navarre : Correspondance, n° 18 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, 30 janvier 1271) ; Primat, p. 84-85 et Nangis, p. 482-483 ; *Annales Januenses*, p. 269 ; Henri d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. IV, première partie, Paris, 1865, p. 420-425. Les chroniqueurs citent rarement la mort d'Isabelle, qui était pourtant la fille de Saint Louis ; voyez cependant Primat, p. 84-85, Nangis, p. 482-483 ; l'*Estoire d'Éraclès*, p. 459, situe la mort de la reine de Navarre « a Ais en Provence au retor de Thunes » ; H. d'Arbois de Jubainville, ouvr. cit., p. 425-428.

10 Primat, p. 85 ; Nangis, p. 484-485.

11 R. Lefevre, n° 347 ; sur Alphonse et la croisade, *Vie de Saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus*, p. 15-16 ; sur ce point, G. de Saint-Pathus s'est probablement inspiré de la déposition de

Charles d'Anjou, qui est conservée et qui a été publiée par P.-Éd. Riant, « Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de Saint Louis », art. cit. ; sur la mort d'Alphonse, les chroniques sont en désaccord : Nangis, p. 488 et 489 ; *Estoire d'Éraclès*, p. 460 ; le chroniqueur Guillaume de Puylaurens, ancien chapelain de Raymond VII, p. 201, note avec amertume à propos de la mort d'Alphonse et de Jeanne : « Et ainsi, si l'on conservait un quelconque espoir d'un héritier futur dans le comté de Toulouse, il fut entièrement anéanti, pour que cette lignée parût entièrement détruite et rayée » (J. Duvernoy, éd. et trad.), *Guillaume de Puylaurens. Chronique*, ouvr. cit., p. 201 ; sur la prise en main du comté de Toulouse par les agents royaux en 1271, Y. Dossat, « Les deux serments de fidélité des consuls de Toulouse en septembre 1271 », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1960, p. 703-711 ; et, du même, *Saisimentum comitatus Tholosani*, Paris, Bibliothèque nationale, 1966.

12 Primat, p. 85 ; Nangis, p. 484 et 485 ; sur ces premiers miracles, Primat, p. 68-69 ; Geoffroy de Beaulieu, p. 24 ; pour le voyage de retour dans son ensemble, *Philippi Tertii Mansiones et Itinera*, *RHGF*, t. XXI, p. 423-424.

13 R. Lefevre, n° 285 ; *RCA*, t. VI, p. 160, n° 824.

14 Ordres donnés par le roi de Sicile à ses agents : R. Lefevre, n°s 309, 316 et 321 ; R. Sternfeld, *Ludwigs des Heiligen Kreuzzug nach Tunis*, ouvr. cit., n° XXXV, p. 349-350.

15 J. Buntinx (éd.), *Het memoriaal van Jehan Makiel, klerk en ontvanger van Gwijde van Dampierre*, ouvr. cit. ; Victor Gaillard, *Expédition de Gui de Dampierre à Tunis en 1270*, Gand, Imprimerie et lithographie de L. Hebbelynck, 1853 ; Salimbene de Adam, éd. MGH, t. 32 (O. Holder-Egger), p. 484.

16 Ordres de Charles d'Anjou : R. Lefevre, n°s 307 et 320 ; peu connu, ce séjour de Hugues IV en Italie n'avait pas échappé à J. Richard, *Les Ducs de Bourgogne et la formation du duché du XIe au XIVe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1954, p. 304, note 3.

17 Correspondance, n° 18 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, 30 janvier 1271) (qui donne la date du 11 janvier) ; Primat, p. 85 (avec une confusion sur l'identité de la reine Isabelle) ; Nangis, p. 484 et 485 ; *Annales Januenses*, p. 269 (la reine tombe de cheval en traversant une rivière) ; L. Carolus-Barré, « Le testament d'Isabelle d'Aragon, reine de France, épouse de Philippe III le Hardi (Cosenza, 19 janvier 1271) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1983-1984, p. 131-137 ; le tombeau d'Isabelle d'Aragon a été en partie conservé dans la cathédrale de Cosenza : Alain Erlande-Brandenburg, *Le Roi est mort. Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, Genève-Paris, 1975, p. 168-170 ; Lorenz Enderlein, *Die Grablegen des Hauses Anjou in Unteritalien. Totenkult und Monumente 1266-1343*, Worms, 1997, p. 15-17 ; Tanja Michalsky, *Memoria und Repräsentation. Die Grabmäler des Königshauses Anjou in Italien*, Göttingen, 2000, p. 247-250 ; sur Pierre le Chambellan, E. Richemond, *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours*, t. II, p. 115-124.

18 Correspondance, n° 18 (Pierre de Condé au prieur d'Argenteuil, 30 janvier 1271) ; le détour par Foggia s'explique peut-être par la volonté de rejoindre le duc de Bourgogne, qui se trouvait encore le 24 janvier à Barletta (R. Lefevre, n° 320) ; annonce de Charles d'Anjou, *RCA*, t. VI, p. 183, n° 950 ; Gui de Dampierre passe bien par Naples, mais rien ne dit que c'est aussi le cas de Philippe III (Victor Gaillard, *Expédition de Gui de Dampierre à Tunis en 1270*, Gand, Imprimerie et lithographie de L. Hebbelynck, 1853).

19 Primat, p. 86 ; Nangis, p. 484-485 ; l'existence de la rixe n'est connue que par un mandement de Charles d'Anjou aux autorités d'Anagni (Viterbe, le 22 mars 1271 ; *RCA*, t. VI, p. 274, n° 1476).

20 Lettre de Philippe III aux régents, Correspondance, n° 20 (14 mars 1271) ; Primat, p. 86 ; *Annales Januenses*, p. 269 et 271 ; pour la date du 9 mars, il faut se fier à Lenain de Tillemont, *Histoire de Saint Louis*, t. V, p. 198 ; c'est aussi la date que retient, sans indiquer sa source, Noël Denholm-Young, *Richard of Cornwall*, Oxford, Blackwell, 1947, p. 150 ; sur la situation des cardinaux à Viterbe, Agostino Paravicini Bagliani, *Morte e elezione del pape. Norme, riti e conflitti*, Viella, Rome, 2013, p. 33-34 ; je remercie Alexis Charansonnet et Julien Théry de m'avoir communiqué cette référence.

21 Primat, p. 86 ; *Annales Januenses*, p. 271 ; *Annales Placentini Gibellini*, p. 550 ; Frederick Maurice Powicke, « Guy of Montfort », *Transactions of the Royal Historical Society*, 4e série, t. 18, 1935, p. 1-24 ; N. Denholm-Young, *Richard of Cornwall*, ouvr. cit., p. 150-151 ; Alexis Charansonnet, « Les grands laïcs lèguent-ils leur spiritualité à leurs enfants ? Le cas des Montfort au XIIIe siècle », dans Dominique Rigaux, Daniel Russo et Catherine Vincent (dir.), *Expériences religieuses et chemins de perfection dans l'Occident médiéval. Études offertes à André Vauchez par ses élèves*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2012, p. 355-373.

22 *Annales Placentini Gibellini*, p. 550 ; Th. Stapleton (éd.), *De Antiquis legibus liber*, éd. cit., p. 133 ; X. Hélary, « Les liens personnels entre les cours de France et d'Angleterre sous le règne de Philippe III, 1270-1285 », *Thirteenth Century England. Proceedings of the Gregynog Conference*, éd. Janet Burton, Philip Schofield et Bjorn Weiler, XII, Woodbridge, The Boydell Press, 2009, p. 75-89.

23 Primat, p. 86 ; *Annales Januenses*, p. 271 ; le passage à Orvieto est signalé par les *Annales Urbevetani*, éd. G. Pertz, MGH, t. XIX, p. 270 ; déclaration de Charles d'Anjou à propos de l'hommage de sa femme et de sa propre dispense d'hommage : Arch. nat., J 513, n° 46 et *RCA*, t. VI, p. 206, n° 1098 ; le 28 mai 1271, alors à Trani, Charles d'Anjou compte parmi les justifications à une demande d'argent les dons qu'il a fait aux chevaliers pèlerins qui retournaient en France et qui avaient fait beaucoup de dépenses « au service de Dieu » (*in servitiis divinis*, *RCA*, t. VI, p. 226-227, n° 1205, et p. 253, n° 1353).

24 Ces quatre étapes sont données par les *Annales Placentini Gibellini*, p. 550 ; le passage de Philippe III à Bologne est également signalé par un chroniqueur de la ville, Petrus Cantinellus (*Petri Cantinelli Chronicon, 1228-1306*), éd. Francesco Torraca, Citta di Castello, 1902 (*Rerum Italicarum Scriptores*, t. XXVIII, 2e partie, p. 10) ; Salimbene de Adam, éd. O. Holder-Egger, *MGH*, t. 32, Hanovre, 1903, p. 484-486 ; *Cronica*, éd. Giuseppe Scalia, t. II, Turnhout, 1999, p. 735 ; les miracles rapportés par Salimbene le sont aussi par Guillaume de Saint-Pathus (miracles n° LXIV et LXV, p. 193-195) ; chronique du notaire de Reggio *Albertus Miliolus*, éd. O. Helder-Ogger, *MGH*, *Scriptores*, p. 537.

25 *Sponte et sua propria voluntate*, *Annales Parmenses Majores*, p. 683.

26 *Annales Placentini Gibellini*, p. 550 ; *Annales Parmenses Majores*, p. 683 ; Primat, p. 86 ; Nangis, p. 484-487 ; sur les villes du nord de l'Italie, Élisabeth Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2001, et François Menant, *L'Italie des communes, 1100-1350*, Paris, Belin, 2005.

27 Primat, p. 86-87 ; Nangis, p. 486 et 487.

28 Pour le marquis de Montferrat, Primat, p. 87 ; Nangis, p. 486 et 487 ; conservé aux Archives départementales de la Savoie, dans le fonds des « Archives camérales », le compte de la châtellenie de Montmélian a été montré à l'exposition *Saint Louis* de la Sainte-Chapelle (mai-août 1960) ; il figure sous le numéro 83 du catalogue, *Saint Louis à la Sainte-Chapelle. Exposition organisée par la direction générale des Archives de France*, Paris, 1960, p. 57 ; le compte de la châtellenie de Chambéry a été publié par Mario Chiaudano, *La finanza sabauda nel sec. XIII*, t. I, *I rendiconti del dominio dal 1257 al 1285*, Turin, 1933 (Biblioteca della Società Storica subalpina, CXXXI. Coll. Corpus Chartarum Italiae – Fonti e Studi di storia sabaudia), p. 149-152. Je dois ces renseignements à M. Sylvain

Macherat, étudiant en master à l'université Jean-Moulin Lyon III, que je remercie vivement ; Pierre Duparc, « Un péage savoyard sur la route du Mont-Cenis aux XIIIe et XIVe siècles : Montmélian », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1960, p. 145-188, ne mentionne pas le passage de l'armée croisée.

29 Bruno Galland, *Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XIIe siècle au milieu du XIVe siècle*, Rome, École française de Rome, 1994, p. 448.

30 Primat, p. 87 ; Nangis, p. 486 et 487 ; la date du 26 avril pour le séjour de Philippe III à Lyon est donnée par Lenain de Tillemont ; pour le passage à Aisey-le-Duc, aujourd'hui Aisey-sur-Seine (Côte-d'Or, arr. Montbard, cant. Châtillon-sur-Seine, Arch. nat., JJ 30, no 598) ; la lettre de Philippe III à l'ordre dominicain a été publiée par Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1761-1763 ; Petit-Paris, Seine-et-Marne, arr. Provins, cant. Nangis, c. Jouy-le-Châtel.

31 Primat, p. 87-88 ; Nangis, p. 488-489 ; Geoffroy de Beaulieu, *RHGF*, t. XX, p. 25 ; sur le tombeau de Saint Louis, Alain Erlande-Brandenburg, « Le tombeau de Saint Louis », *Bulletin monumental*, t. 126, 1968, p. 7-36 ; E. Brown, *Saint-Denis. La basilique*, p. 393-398.

32 Primat, p. 88 ; Nangis, p. 488 et 489.

33 Primat, p. 68-69 (miracles en Sicile) ; Guillaume de Chartres, § 44 (la vision de la femme à Paris) ; § 45 (la femme aveugle guérie) ; § 48 (maître Dudon) ; Percival B. Fay (éd.), *Guillaume de Saint-Pathus. Les Miracles de Saint Louis*, miracle no XV, p. 50-55 (le jeune sourd-muet) ; no XXXVIII, p. 113-117 (maître Dudon) ; no LXIV, p. 193-194 (Bernardine, à Parme) ; no LXV, p. LXV, p. 194-196 (le bourgeois, à Reggio) ; n°LVI, p. 173-175 (l'enfant aux deux bosses).

34 Sur les miracles attribués à Saint Louis, Nicole Chareyron, « Représentation du corps souffrant dans la *Vie* et les *Miracles de Saint Louis* », *Cahiers de recherches médiévales*, t. 4, 1997, p. 175-187 ; Sarah Chennaf et Odile Redon, « Les miracles de Saint Louis », dans *Les Miracles, miroirs des corps*, Saint-Denis, Presses et publications de l'université de Paris VIII – Vincennes à Saint-Denis, 1983, p. 53-85 ; C. Gaposchkin, « Place, status and experience in the Miracles of Saint Louis », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, t. 19, 2010, p. 249-266 ; J. Le Goff, « Saint de l'Église et saint du peuple. Les miracles officiels de Saint Louis entre sa mort (1270) et sa canonisation (1297) », *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 169-180.

Conclusion

1 L. de Mas-Latrie (éd.), *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Âge*, Paris, Plon, 1866, p. 140-141 ; R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, ouvr. cit., p. 63-67 ; R. Lefevre, *La Crociata di Tunisi*, p. 36, détaille les rapports qu'entretinrent le roi de Sicile et le Hafside dans la décennie 1270 : rétablissement du tribut, échange d'ambassadeurs, relations commerciales intenses, ouverture d'un *fondouk* destiné aux Siciliens, acquisition de livres arabes, etc. (avec renvoi au catalogue des actes) ; destruction des ruines de Carthage : Ibn Khaldoun, p. 369.

2 Joinville, § 69.

3 Joinville, § 5.

4 Sur les projets de Philippe III et l'attitude de Philippe le Bel, X. Hélary, « Les rois de France et la Terre sainte de la croisade de Tunis à la chute d'Acre (1270-1291) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 2005*, 2007, p. 21-104.

5 Charles-Victor Langlois (éd.), *Pierre Dubois. De Recuperatione Terre sancte. Traité de politique générale*, Paris, Picard, 1891.

6 Joinville, § 766-767 ; Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1985 ; rééd. Folio, 1985, p. 173-225 ; Elizabeth A. R. Brown, « Philippe le Bel and the Remains of Saint Louis », *Gazette des Beaux-Arts*, 6e série, 122e année, t. 95, 1980, p. 175-182 ; de la même, « The chapels and cult of Saint Louis at Saint-Denis », *Mediaevalia*, t. 10, 1984, p. 279-331 ; et, de la même, *Saint-Denis. La basilique*, p. 402-404 ; Alain Erlande-Brandenburg, « La priorale Saint-Louis de Poissy », *Bulletin monumental*, t. 129, 1971, p. 85-112 ; C. Gaposchkin, *The Making of Saint Louis. Kingship, Sanctity and Crusade in the Later Middle Ages,* ouvr. cit. ; de la même, « The place of the crusades in the sanctification of Saint Louis », dans Thomas F. Madden, James L. Naus et Vincent Ryan (dir.), *The Crusades. Medieval Worlds in conflict*, Farnham, Ahsgate, 2011, p. 195-209 ; Julien Théry, « Une hérésie d'État. Philippe le Bel, le procès des "perfides templiers" et la pontificalisation de la royauté française », *Médiévales*, t. 60, 2011, p. 157-185 ; Michel Zink, « Joinville ne pleure pas, mais il rêve », *Poétique*, t. 33, 1978, p. 28-45.

Suivez toute l'actualité des Éditions Perrin sur
www.editions-perrin.fr

PERRIN
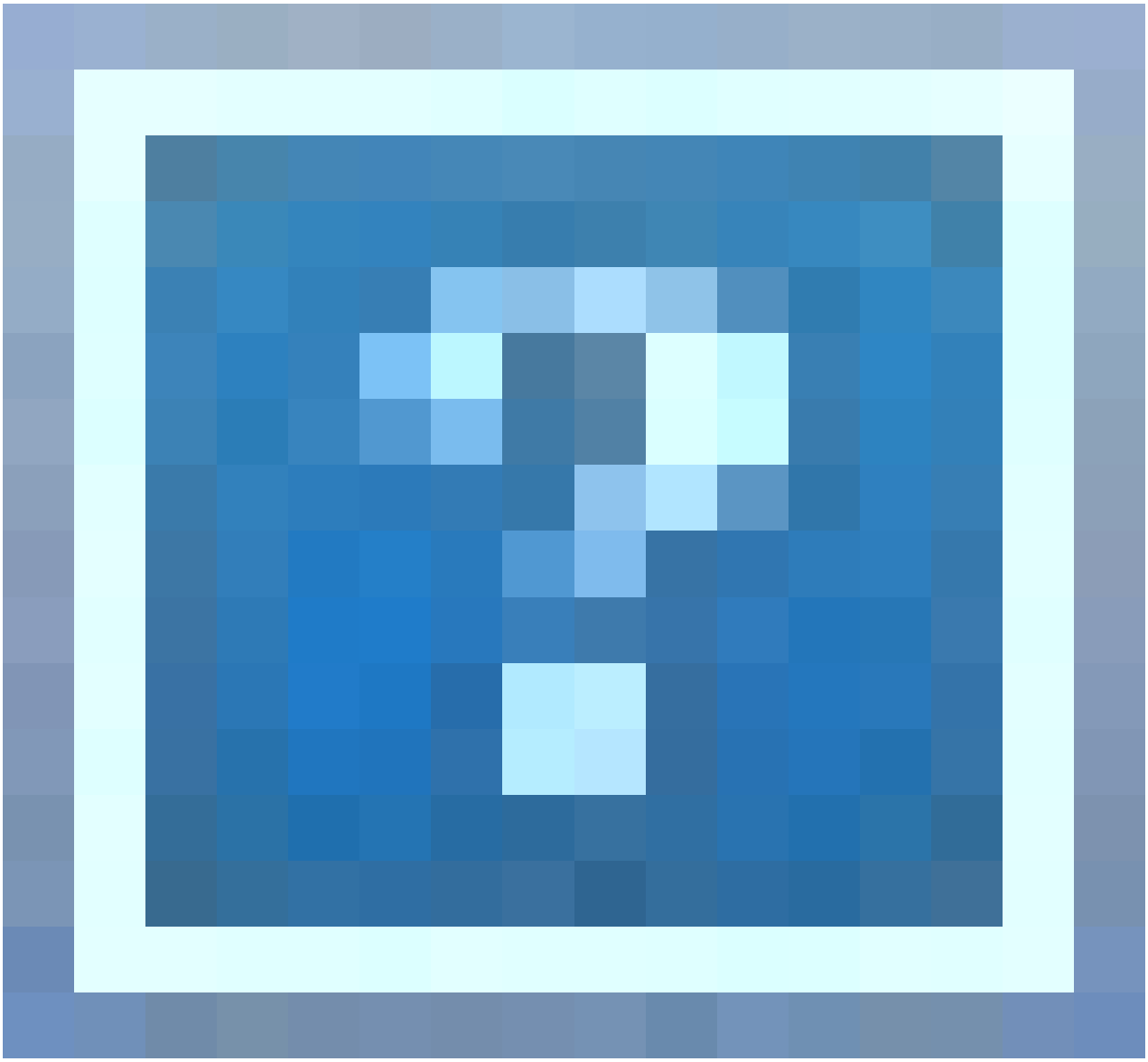
Nous suivre sur